


201
34 E
21

HISTOIRE

DE

SAINT PIE V.



HISTOIRE

DE

SAINT PIE V,

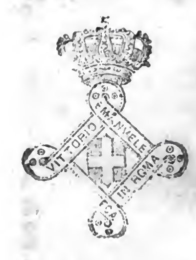
PAPE,

DE L'ORDRE DES FRÈRES PRÊCHEURS,

PAR

LE Vte DE FALLOUX.

TOME DEUXIÈME.



PARIS,

ANCIENNE MAISON DEBÉCOURT,

SAGNIER ET BRAY, LIBRAIRES-ÉDITEURS,

RUE DES SAINTS-PÈRES, 64.

ANGERS,

COSNIER ET LACHÈSE, IMPRIMEURS-LIBRAIRES.

1844.

ANGERS. — IMPRIMERIE DE COSNIER ET LACHÈSE.

HISTOIRE

DE

SAINT PIE V.

CHAPITRE XIV.



PIE V ARRACHE L'ARCHEVÊQUE DE TOLÈDE A L'INQUISITION ESPAGNOLE, ET EXHORTE PHILIPPE II A LA CLÉMENCE ENVERS L'INFANT D. CARLOS.

Qui præest, in sollicitudine; qui miseretur, in hilaritate.

S. PAUL, *ad Rom.* Ch. 12, v. 8.

Que celui qui gouverne, le fasse avec sollicitude; que celui qui exerce les œuvres de miséricorde, le fasse avec joie.

Philippe II, on l'a déjà vu, joue un rôle prépondérant dans cette histoire. Il n'omit rien pour préserver ses états du contact de l'hérésie, et il y réussit. Mais il ne faut pas croire cependant

que son zèle se manifestât sans conditions, et n'entremêlât pas de beaucoup d'angoisses les consolations qu'il apporta plus d'une fois au Saint-Siége.

La cour d'Espagne puisait dans sa catholicité même, des prétentions qui n'étaient pas toujours conciliables avec l'esprit d'unité. Identifiant son propre ascendant au triomphe du Catholicisme, Philippe II compromit plus d'une fois les intérêts de la religion dans des complications qui devaient lui demeurer étrangères, et attira d'autre part, sur son règne et sur sa mémoire, des haines qui n'étaient ou ne sont encore aujourd'hui que les représailles du fanatisme anti-religieux.

Charles-Quint, montant sur le trône à seize ans, prit pour devise : *Pas encore*. A trente ans, il en changeait et adopta ces mots : *Plus loin encore*. C'était le passage d'une dissipation pleine d'étourderie à une ambition sans mesure. Philippe II ne connut pas les excès de la jeunesse, et modéra plus savamment ceux de l'ambition. Moins insouciant que son père à son avénement, moins impétueux que lui dans sa maturité, il se préoccupa de consolider sa domination, comme Charles-Quint de l'agrandir : moins agité et moins promptement blasé que son père, il n'éprouva jamais la lassitude du pouvoir et ne songea jamais à l'abdiquer. L'homme s'absorba gra-

duellement dans le roi, et le roi contracta peu à peu les allures d'un tyran ombrageux et taciturne.

Sa piété était pourtant sincère, et si elle revêtit trop souvent la couleur morose et absolue de son humeur, elle s'éleva quelquefois aussi à de sublimes mouvements d'abnégation et d'humilité. Lorsqu'on vint lui annoncer le plus éclatant échec de ses espérances, la perte de cette flotte qu'il avait nommée lui-même *invincible Armanda*, et dont l'armement avait épuisé les ressources de son royaume, il fit le signe de la croix, et répondit d'une voix calme : « Je l'avais envoyée contre les hommes et non contre les flots. » Ce prince si impérieusement jaloux pour son compte des marques du respect extérieur, et si avare des moindres signes de la déférence, baisait la main du prêtre qui venait de lui dire la messe; et lorsqu'il luttait contre les protestants, la victoire des armes ne lui suffisait pas; ni soins ni dépenses n'étaient épargnés pour recueillir les reliques foulées aux pieds, et pour transporter en Espagne ces trésors de la foi.

Plus enclin encore à la solitude que son père, il ne trouvait de distraction ni à la chasse, ni dans l'exercice des armes, et ne s'abandonnait pas davantage à la moindre agitation de l'âme. Son activité, son énergie, ne se déployaient que dans le travail du cabinet, et là, Charles-Quint

était dépassé. La guerre, les négociations, l'administration des finances, du commerce, les suppliques, les rapports secrets, toute affaire en un mot devait être présentée par écrit, et se déposait sur sa table. C'est alors, et ainsi, qu'il régnait et se montrait infatigable. Tous les rouages de cette vaste machine étaient touchés de sa main, mis en jeu, ralentis, suspendus, par l'effet d'une volonté unique. Beaucoup d'objets passaient sous ses yeux, sans l'intermédiaire d'aucun de ses ministres : les correspondances diplomatiques et les questions religieuses surtout. Ce qu'il jugeait à propos de communiquer était renvoyé au ministère compétent. Ce qu'il lui convenait de tenir à l'écart s'ensevelissait dans un éternel oubli. Laissant à ses ministres une grande latitude apparente dans la sphère qui leur était assignée, ne prenant part que rarement à leurs délibérations, il semblait parfois leur abandonner le gouvernail, mais sa réserve n'était qu'un art de plus pour être fidèlement instruit de leur pensée, et prononcer en plus ample connaissance de cause. Il n'y avait pas de séance du conseil où n'assistât un fidèle rapporteur, et lorsque les passions des divers ministres, enhardis par l'absence du sévère monarque, s'étaient produites au grand jour d'une discussion animée, Philippe, aussitôt informé, jugeait et décidait comme de son propre mouvement.

C'est ainsi, qu'isolé de tous ses contemporains, il fut cependant le souverain qui connaissait le mieux son époque, qui exerça sur elle l'ascendant le plus marqué, et l'on peut dire qu'un très-petit nombre d'événements de ce siècle échappèrent à l'influence de l'Escurial. Il faut le reconnaître aussi, cette politique, malgré ses succès, entraînait, non pas seulement sous le rapport de la générosité, mais relativement au succès lui-même, de graves inconvénients. Une inaltérable impassibilité favorise la méditation, mais elle ôte à l'âme l'aspiration facile et libre dont l'activité morale a besoin comme l'activité corporelle. En réduisant toutes les affaires en chiffres, et tous les hommes en abstraction, l'esprit devient inexorable comme les lois du calcul. Le jugement s'altère, faute de commerce avec les innombrables accidents de l'humanité, et l'équité, la plus auguste vertu d'un roi, se compromet ou s'égare, faute de clémence.

L'inquisition même, institution commune à l'Espagne et à l'Italie, soigneusement maintenue en vigueur dans ces deux pays, prit sous Philippe II un caractère qui ne se trouve jamais dans les annales romaines. Pensée pieuse d'abord, tribunal purement ecclésiastique, l'inquisition d'Espagne passa promptement aux mains du pouvoir séculier, et ses ministres furent transformés quelquefois en fonctionnaires royaux.

Ferdinand, imposant à ce redoutable tribunal l'introduction d'un laïque, disait au cardinal Ximenès : « Ne savez-vous pas que si ce conseil a une juridiction, il la tient de moi? » Le bénéfice des confiscations était appliqué aux besoins du gouvernement, et Charles-Quint, voulant punir des évêques qui s'appuyaient sur les franchises de l'Aragon, ne les atteignit que par le moyen de cet agent suprême, auquel ne pouvaient se soustraire ni grandesse, ni dignité d'Église.

Lorsque Pie V demanda compte à Philippe II de l'usage qu'il en faisait à son tour, un archevêque était détenu depuis sept ans dans les prisons du Saint-Office.

C'était don Barthélemy de Carranza. Né à Mirande, de parents illustres, vers la même époque que l'empereur Charles-Quint, employé aux missions les plus difficiles, en Flandre, en Angleterre et au concile de Trente, il avait été nommé par Philippe II, archevêque de Tolède. Son sacre ayant eu lieu en grande pompe à Bruxelles, le 27 février 1558, le roi essaya de le retenir près de sa personne par l'offre d'une place dans son Conseil, mais l'archevêque le supplia de ne point le détourner du soin de son troupeau, et s'éloigna. La nouvelle de la maladie de l'empereur Charles-Quint coïncidant avec son retour, il courut près de son ancien maître et arriva assez tôt pour l'assister dans sa dernière

épreuve. Barthélemy de Carranza, ayant accompli ses funèbres devoirs, reprit aussitôt le chemin de Tolède, et y fut reçu avec les démonstrations du profond respect qui l'accompagnait en tout lieu.

Quel fut donc l'étonnement de l'Europe en apprenant que ce prélat vénérable était noté d'hérésie, et son catéchisme déféré à l'inquisition ! On accusa presqu'universellement don Ferdinand Valdès, archevêque de Séville et inquisiteur général, d'une basse jalousie envers son collègue. Cependant, si l'on se reporte impartialement à l'état des esprits en Espagne, il sera permis de croire que Valdès obéissait à ses convictions. L'invasion du protestantisme au Nord produisait sa réaction au Midi; des excès de licence avaient amené des excès de restriction dans la latitude précédemment accordée aux controverses religieuses. L'inquisition espagnole, en particulier, consacra une vigilance extraordinaire à prémunir le clergé contre les tendances novatrices. Or, les différentes relations de Carranza avec l'Angleterre et l'Allemagne l'exposaient à de faciles soupçons. Plusieurs passages de ses écrits tiennent encore les théologiens en suspens, et la prudence de ses lèvres ne correspondit pas toujours à l'innocence de son cœur. Appliquons donc la même indulgence à son persécuteur en nous gardant de tout expli-

quer par la méchanceté d'un homme, et réservant une juste part à l'entraînement du zèle (1).

L'archevêque inquisiteur attendit d'ailleurs, pour procéder contre la personne même de Carranza, un bref émané de Rome, le 7 janvier 1559, dans lequel Paul IV déclarait : « qu'informé des progrès de l'hérésie en Espagne, il avait des raisons de suspecter quelques prélats ; qu'en conséquence il autorisait le grand inquisiteur à faire pendant deux ans, à partir de ce jour, des enquêtes contre les évêques, archevêques et primats de ce royaume ; à commencer leurs procès, et dans le cas d'évasion présumée, de les détenir en lieu de sûreté, à la charge par l'inquisiteur d'en rendre compte sur le champ au Souverain Pontife, et d'envoyer à Rome dans le plus bref délai les coupables avec leur procès cacheté. » Dès le 22 août de la même année, ce bref fut appliqué à l'archevêque de Tolède, qu'on arrêta à Torre-Laguna, au milieu d'une tournée diocésaine.

Mais si l'inquisition s'empressa d'exécuter contre Barthélemy de Carranza la première partie du bref, elle laissa dans l'ombre la seconde clause qui prescrivait le transport du procès à Rome. Pie IV, successeur de Paul IV, avait plus tard permis que le procès s'instruisît en Espagne, mais il réservait également le jugement définitif au Saint-Siége, dans un délai déterminé. Phi-

(1) *V. du Catholicisme et du Protestantisme*, par Balmès.

lippe II profita encore de la concession et éluda l'accomplissement de la dernière charge. Le conseil de l'inquisition entreprit même de lutter ouvertement à Madrid contre le nonce de Pie IV, et représenta au roi que l'exemple d'un jugement aussi extraordinaire, prononcé au sein même de ses états, ne manquerait pas d'inspirer une crainte salutaire; que le roi d'Espagne méritait, qu'en sa faveur, le Saint-Siége se relâchât de sa juridiction ordinaire; que les faits, base de l'accusation, étaient antérieurs à l'élévation de Carranza au siége épiscopal, qu'enfin, et d'après tous ces motifs, le Souverain Pontife devait être supplié d'envoyer des délégués romains qui, de concert avec le conseil de l'inquisition, jugeassent et terminassent le débat.

Ces conclusions furent adoptées par le cabinet de Madrid, et soutenues avec tant de persévérance, que Pie IV finit par y accéder, et dans un consistoire tenu le 13 juillet 1565, nomma les juges qui devaient se rendre en Espagne, Le cardinal Buon Compagno (depuis Grégoire XIII) partit avec le titre de légat, accompagné de l'archevêque de Rosano (depuis Urbain VII), du général des Franciscains (depuis Sixte-Quint), et d'Aldobrandini, auditeur de Rote. Le choix de ces envoyés attestait suffisamment l'importance de leur mission. Mais à peine le légat avait-il touché le sol d'Espagne que la mort de Pie IV

rappelant les cardinaux à Rome, replaça l'archevêque dans la situation où il languissait depuis 1559.

Le cardinal Buon Compagno conféra de vive voix avec le nouveau Pape, des premières impressions qu'avait fait naître son rapide séjour à Madrid; l'Église de Tolède fit entendre ses gémissements en faveur de son archevêque; saint François Borgia lui prêta son intercession, et Pie V promulgua deux résolutions qui demeurèrent inébranlables : la première appelait à Rome la personne même de l'archevêque, son procès et toutes les pièces qui s'y rattachaient; par la seconde, Ferdinand de Valdès était obligé de céder à D. Diègue Espinosa l'emploi de grand inquisiteur, afin que les documents antérieurs pussent être révisés, et les anciens témoins entendus de nouveau, en dehors de toute inquiétude ou préoccupation étrangères aux intérêts de la vérité.

Philippe et l'inquisition espagnole tentèrent de résister à ces injonctions. Pie V alors dépêcha Pierre Camaiano, évêque d'Ascoli, en qualité de nonce, avec ordre et pouvoir exprès de suspendre les inquisiteurs de toute fonction, s'ils s'opiniâtraient dans leur déni de justice. Pierre Camaiano était en même temps porteur d'un bref, directement adressé au roi, et dans lequel le Pape, se plaignant à lui-même de la conduite du gouvernement espagnol, réclamait, en termes

formels, les droits du Saint-Siége. Philippe hésita quelque temps encore, mais sachant déjà que le caractère du Souverain Pontife n'admettait aucune transaction avec les lois de la justice, il ne voulut pas donner l'exemple de la révolte ouverte contre la parole du père commun des fidèles, et répondit : « qu'on devait se soumettre à un Pape qui faisait toutes choses en vue de Dieu. » Les portes de l'inquisition s'ouvrirent, et l'on en vit sortir le 5 décembre 1566, onze mois à peine après l'exaltation de Pie V, l'archevêque de Tolède, qui, placé aussitôt sous la sauvegarde du nonce, prit avec lui la route de Rome.

Des personnes considérables accompagnèrent don Barthélemy d'Espagne en Italie, en témoignage de leur vénération : le docteur Navarre, entr'autres, malgré son grand âge (il avait quatre-vingts ans), brava les fatigues de ce long voyage, et vint écrire, à Rome même, plusieurs belles apologies du prisonnier. Pie V avait fait préparer à l'archevêque un logement spacieux au château Saint-Ange, et non content d'enjoindre aux commissaires de terminer cette malheureuse affaire dans le plus bref délai, il présida lui-même plusieurs séances. Mais le premier procès devait être traduit de l'espagnol en latin, et cette formalité entraîna beaucoup de longueurs. Cependant Pie V eut la consolation de prononcer avant la fin de son règne une sentence réparatrice.

L'œil apostolique du Pontife avait surpris d'autres abus en Espagne, et ses remontrances furent également courageuses envers tous les Ordres de l'État. Il témoigna une extrême douleur du mauvais usage que faisaient les trois Ordres militaires des priviléges qui leur avaient été accordés par le Saint-Siége. Il n'oublia rien pour leur faire sentir les funestes conséquences d'une folle prodigalité et de leurs empiétements sur la juridiction de l'Église, les avertissant en même temps qu'il révoquerait toutes les concessions dont on n'userait pas désormais selon l'intention primitive des Souverains Pontifes, ou des fondateurs. Il réprimanda sévèrement les confréries du Saint-Sacrement, sur la facilité avec laquelle elles accordaient, moyennant un prix d'argent, les dispenses du jeûne et de l'abstinence; puis, s'apercevant que ses intentions continuaient à être méconnues, il leur enleva, par bulle expresse, tous les pouvoirs de ce genre.

Nous avons vu déjà plusieurs fois comment sa charité s'attachait aux prisonniers : elle s'étendait même jusqu'aux criminels au pied de l'échafaud. Le 25 janvier 1568, il écrivit au nonce à Madrid : « On nous a rapporté qu'en Espagne, les juges temporels interdisent aux condamnés à mort le sacrement de l'Eucharistie, après une confession dûment faite à un prêtre : Nous pensons nous, qu'on ne doit pas la leur refuser. Il

est en effet plus conforme à la sollicitude chrétienne qu'ils soient fortifiés par la sainte communion afin de pouvoir résister dans ce passage terrible, avec plus de courage, aux tentatives du désespoir, de manière que si le corps doit périr, l'on procure autant que possible le salut de l'âme. C'est pourquoi désirant faire disparaître cet abus qui répugne, et même est contraire aux saints canons, nous voulons que vous traitiez cette affaire avec notre très-cher fils en J.-C., le roi catholique, et que vous lui signifiiez notre demande : Vous l'exhorterez à veiller qu'il en soit fait ainsi désormais dans toute l'Espagne, et autres provinces de son domaine, comme il convient à sa piété. »

Donné à Rome le 25 janvier 1568 (1).

Mais un scandale particulier à l'Espagne, affligeait encore grandement le cœur du Souverain Pontife : c'étaient ces amphithéâtres, dignes du paganisme, où le sang des chrétiens est mêlé à celui des bêtes. Il est vrai que notre nature se complaît dans les périls et en recherche l'illusion quand la noble réalité lui manque : cette intrépidité native, purifiée à son origine, enfante les héros et les martyrs : livrée à ses propres instincts elle descend aux derniers degrés de la brutalité, et les sociétés antiques les plus poli-

(1) V. aux pièces justificatives, n° I.

cées se deshonorèrent toujours par la barbarie de leurs jeux. Il fallut l'intervention de l'évangile pour effacer du monde la race des gladiateurs, mais l'ardeur particulière du sang espagnol s'opiniâtra longtemps à ces cruelles voluptés, et n'y renonça qu'en substituant aux divertissements homicides la lutte avec les taureaux. Le monarque était avide de ce spectacle comme la plus grossière multitude. Les tribunaux d'inquisition entraient souvent en contestation avec les principales autorités des premières villes du royaume pour la prééminence des places ou la décoration de leurs loges, et la superstition, quelquefois si voisine de l'impiété, consacrant ces fêtes profanes à l'honneur de Dieu ou des saints, les associait d'ordinaire à la pompe des fêtes de l'Église.

Pie V ne se laissa point arrêter par l'ancienneté ni par la popularité de ces coutumes. Sentant au contraire qu'il s'agissait de recourir aux remèdes énergiques que tant de ses prédécesseurs avaient souhaité d'appliquer, et avaient ajournés par ménagement pour un usage si enraciné dans les mœurs d'une nation entière, il publia une bulle dans laquelle il représenta que ceux qui s'engageaient dans ces sortes de combats, s'exposaient au danger évident de perdre la vie du corps et de l'âme par une mort volontaire; en conséquence, étaient excommu-

niés, tout prince, magistrat ou ecclésiastique qui, contrairement à la charité chrétienne, paraîtraient dans les amphithéâtres. Cette bulle détermina de sages mesures et modifia du moins le caractère de ce spectacle, que les Espagnols ne consentirent jamais à abolir entièrement.

Vers la même époque apparaît l'une des scènes les plus tragiques de ce siècle si fécond en lugubres événements. Nous devons donc, pour observer jusqu'au bout les mutuelles relations de Pie V et de Philippe II, pénétrer dans le mystère des douleurs domestiques et scruter les plus sombres secrets du palais de l'Escurial.

Philippe, n'étant encore que prince d'Espagne, avait épousé Marie, princesse de Portugal, qui lui donna un fils et mourut. En 1554, il épousa Marie, reine d'Angleterre, et demeura veuf encore une fois, sans enfant de ce second mariage; puis enfin, il cimenta la paix de Cateau-Cambrésis, par une troisième alliance avec Elisabeth de France, fille de Henri II. Il n'est pas vraisemblable que cette princesse eût, comme on l'a dit, conçu de l'aversion pour le roi à cause de son âge, puisque ce prince n'avait pas alors plus de trente-trois ans, et il est impossible d'admettre entr'elle et l'infant don Carlos l'inclination qu'on s'est plu à supposer, puisque le jeune prince, seul rejeton du premier mariage de son père, entrait à peine dans sa quinzième année.

Cette simple confrontation de dates suffit donc pour réléguer dans les pages de roman la version si légèrement adoptée par quelques historiens (1), et qui attribue à la jalousie conjugale les faits douloureux auxquels nous allons essayer de rendre leur véritable aspect.

Le 9 mai 1562, don Carlos, alors âgé de dix-sept ans, tomba du haut de l'escalier de son palais, et fut relevé sans connaissance, profondément blessé à la tête et à l'épine dorsale. Une longue et dangereuse maladie s'ensuivit, durant laquelle Philippe ne cessa de prodiguer à son fils des soins véritablement paternels. Une opération au crâne sauva le malade, mais son cerveau en demeura évidemment affaibli, et son caractère capricieux devint tellement irascible, qu'une dépêche diplomatique de cette époque (rapportée dans Estrada, *Guerres de Flandre*), dit en propres termes « qu'il ne possédait pas entièrement l'usage de ses facultés morales, et qu'il avait des accès de folie. » Sa fureur se portait indistinctement sur les gens de la plus basse classe ou sur les personnages les plus éminents de la cour. Un jour, il chercha à frapper de son poignard le duc d'Albe qui venait d'être nommé gouverneur des Pays-Bas. Un autre jour, il voulut tuer un ouvrier qui lui apportait une chaus-

(1) Entr'autres Saint-Réal et Mercier.

sure incommode. Enfin le délire de son imagination alla jusqu'à l'horrible dessein d'attenter à la vie de son père.

Un célèbre ingénieur, Louis de Foix, avait été choisi pour présider à la construction de l'Escurial. Don Carlos contracta une étroite liaison avec l'ingénieur français, et le chargea de lui figurer un livre assez pesant pour assommer un homme d'un seul coup. Louis de Foix lui en composa un de tablettes de pierre recouvertes de lames d'acier et d'or, mais à peine le lui avait-il remis entre les mains qu'il en avertit le roi. Il déclara également à Philippe que son fils s'entourait des plus minutieuses précautions dans l'intérieur de son appartement, afin de n'y pouvoir être surpris ni le jour, ni la nuit. Par le jeu d'une machine à poulies, construite dans sa chambre, ce prince pouvait, de son lit, ouvrir sa porte ou la tenir fermée sans le secours d'aucun domestique. En outre, il ne s'endormait jamais, sans placer sous son chevet une épée nue, et des armes à feu. De telles révélations venant fortifier des soupçons antérieurs, Philippe en conçut un profond chagrin qu'il essayait de dissimuler, lorsque de nouvelles et plus accablantes confidences lui arrivèrent de toutes parts. Les fêtes de Noël de l'année 1567 approchant, la famille royale se disposait à les célébrer par la sainte communion, quand don Carlos se plaignit hau-

tement que son confesseur lui eût refusé l'absolution parce qu'il ne voulait pas renoncer à une vengeance préméditée. Non content de cette révélation de l'état de ses pensées, il envoya chercher plusieurs religieux et les consulta sur cet étrange cas de conscience. Enfin il alla trouver Jean de Tobar, prieur du couvent des Dominicains d'Atocha, et demanda que, si la table des fidèles lui était interdite le lendemain, on lui administrât du moins, devant le peuple, un pain non consacré, afin d'éviter tout scandale public, ce à quoi le prieur refusa son consentement.

En même temps, don Carlos amassait des sommes considérables et pressait les préparatifs d'un départ. Puis, lorsque ses dispositions lui parurent convenablement prises, il alla s'ouvrir à don Juan du but secret de l'entreprise à laquelle il prétendait l'associer. Ce complot ne tendait à rien moins qu'à prêter la main aux révoltés des Pays-Bas et à fonder de concert avec eux une souveraineté indépendante. Don Juan tenait tout de l'affection fraternelle de Philippe II. Charles-Quint, durant son règne, ne lui avait assuré aucune position, et ne lui avait rien légué après sa mort, pas même le secret de sa naissance. Cet abandon fut sans doute moins un oubli que l'effet d'une volontaire et politique prudence, car Charles-Quint conseilla plus d'une fois à Philippe d'élever ce jeune prince dans la

carrière ecclésiastique et en vue des dignités seules de l'Église.

Ce conseil qu'on devrait croire si conforme aux intentions de Philippe ne fut pourtant pas écouté. Ce fut le roi qui lui révéla le lien qui les unissait. Il le traita toujours en frère et, distinguant de bonne heure son goût prononcé pour les expéditions, songea au contraire à lui confier ses troupes et lui témoigna une confiance à laquelle don Juan, plein de gratitude, répondit par un dévouement absolu à la personne du roi autant qu'aux intérêts de la monarchie.

Il employa donc pour combattre les plans de don Carlos tout le crédit que lui assuraient l'intimité de leurs rapports et le rapprochement de leurs âges ; mais lorsque ces représentations eurent été vainement épuisées, il avertit lui-même Philippe II. Le roi qui n'avait pas ignoré les précédentes démarches de son fils, certain désormais de connaître et d'arrêter à temps ces manœuvres, temporisait encore lorsque, le samedi 17 janvier 1568, don Carlos expédia à don Ramond de Taxis, directeur général des postes, l'ordre de tenir prêts huit chevaux pour la nuit suivante. Les violences et les propos inexplicables de ce prince tenant déjà la cour en suspicion de quelque mystère nuisible au service du roi, Taxis fit sortir tous les chevaux de poste de Madrid, et se rendit en toute hâte à l'Escurial.

Le roi n'hésita plus alors, et dans la nuit même qui suivit cet avertissement, don Carlos fut arrêté dans son lit par le comte de Lerme et don Ruy Gomez. On se saisit des armes du prince, d'une cassette remplie de papiers, et Philippe lui-même parut dans la chambre de son fils. En apercevant le roi sur le seuil de sa porte, don Carlos s'écria qu'il était perdu, et conjura ceux qui étaient présents de le tuer à l'instant même. « Je ne suis pas venu, lui dit Philippe, pour vous faire périr, mais pour vous châtier en père, et vous faire rentrer dans le devoir. » Il lui adressa ensuite une sévère réprimande, lui enleva ses serviteurs habituels, et lui donna des gardes.

Philippe comprit aussitôt qu'un évènement de cette nature ne pouvait demeurer caché; il expédia lui-même immédiatement à tous les corps constitués du royaume l'annonce officielle des mesures qu'il avait cru sage d'ordonner, et soumit en ces termes à Pie V le motif de sa résolution.

« Je me trouve obligé, très-Saint-Père, non-seulement par un devoir qui m'est commun avec tous les princes chrétiens, mais principalement par la soumission filiale que je rendrai toute ma vie, en qualité de fils très-obéissant à Votre Sainteté, et par le profond respect que je porte au Saint-Siége, de vous rendre compte, comme à mon père, de ma conduite, et des choses les plus remarquables qui m'arrivent. C'est pour

m'acquitter de ce devoir, que j'avertis Votre Sainteté du dessein que j'ai de faire arrêter le sérénissime prince Charles, mon fils. Elle pourra juger de la nécessité puissante qui m'oblige à cette action, par la violence qu'il faut que je me fasse à moi-même pour en venir à cette extrémité. C'est assez dire que je suis père, et un père qui s'intéresse dans l'honneur de son fils. Mon gouvernement est suffisamment connu de Votre Sainteté et de toute l'Europe, pour être persuadées que je n'ai pris cette résolution qu'après avoir mûrement délibéré avec mon conseil, sur l'importance du sujet qui m'y engage, et qu'après m'y être vu obligé par la mauvaise conduite du prince mon fils, dont le méchant naturel a corrompu les bonnes instructions de ses maîtres, et les soins qu'ils ont pris de son éducation. J'ai employé toutes sortes de moyens pour corriger ses inclinations vicieuses, et pour réprimer ses excès. J'ai tenté les voies de la douceur, et voyant avec la douleur que Votre Sainteté peut s'imaginer, que tous ces remèdes n'ont pu lui inspirer aucun sentiment de piété envers Dieu, ni pas une des qualités nécessaires à un prince, successeur présomptif de tant de royaumes que Dieu a soumis à mon obéissance, je me vois obligé de m'assurer de sa personne, pour voir si cette voie de rigueur pourra le ranger à son devoir. Je suis bien aise d'en donner avis à Votre



Sainteté, et j'espère qu'elle connaîtra par ma conduite, que je n'ai d'autre vue dans cette action que la gloire de Dieu, que l'intérêt de mes états, et que le bien et le repos de mes peuples que je préfère à toutes les tendresses que la nature m'inspire pour mon fils unique. J'aurai soin d'informer Votre Sainteté du succès de cette affaire; je la supplie cependant de me tenir toujours pour son fils très-obéissant, et de demander à Dieu pour moi des lumières et des grâces pour connaître et pour accomplir en toutes choses sa sainte volonté. Je prie Dieu, très-Saint-Père, qu'il vous conserve, et qu'il prolonge vos jours pour le bien général de toute son Église. »

À Madrid, ce 20 janvier 1568 (1).

Cependant don Carlos, loin de chercher à fléchir la justice de son père, s'abandonnait à un désespoir insensé. Il alluma un grand feu, sous prétexte de la saison rigoureuse, et se précipita sur les flammes. Son habit et sa chemise furent brûlés : ses gardes accourus l'en retirèrent par force et avec peine. Cette tentative n'ayant pas réussi, fut renouvelée d'une autre façon. Il refusa pendant deux jours tout aliment, et le troisième jour but de l'eau en si grande abondance qu'il en faillit périr. Une autre fois il observa de nouveau une diète absolue, qu'il rompit tout d'un

(1) Feuillet.

coup par un repas si indigeste que l'on crut le voir étouffer. Ces excès déterminèrent une maladie aigue et ses médecins ordinaires ne le quittèrent plus. Pendant ce temps le roi avait remis à une commission spéciale l'examen des papiers et l'interrogatoire des témoins. Cette commission se composait du cardinal Espinosa, du prince d'Evoli et de don Diegue Mugnatones. On suivit la marche des procédures pour crime de lèse-majesté, et l'on fit extraire des archives de Barcelone, pour servir de modèle, le procès intenté par Jean II, trisaïeul de Philippe, à Charles son fils, prince de Biana et de Girone.

Au moment de prononcer la sentence, les juges de don Carlos s'arrêtèrent. Sa culpabilité était incontestable, et la loi dictait un arrêt de mort. Le cardinal Espinosa vint supplier le roi de laisser la procédure inachevée, et de retenir le prince dans une captivité perpétuelle. Philippe répondit que sa conscience de monarque ne pouvait adhérer à cette dérogation de la justice; qu'il répondait devant Dieu du sort des peuples placés sous son sceptre, et qu'il manquerait au plus sacré de ses devoirs s'il laissait, après lui, planer sur l'Espagne tous les malheurs qui pouvaient résulter de l'existence d'un prince privé de toute droiture de jugement et emporté par des inclinations aussi perverses. Considérant néanmoins que la santé de son fils laissait peu de chances

de voir prolonger ses jours, on pouvait attendre l'issue de sa maladie et laisser exécuter les décrets de la providence même. Alors il ordonna qu'on ne déguisât point à son fils quelle était l'extrémité de son état, et qu'on le disposât à s'occuper du salut éternel.

Aucune sentence ne fut donc promulguée ni écrite, et don Carlos, considérant lui-même son mal comme sans remède, appela près de son lit Diegue de Chaves, son confesseur ordinaire; le 21 juillet, le prince chargea ce religieux d'implorer en son nom le pardon du roi. Philippe lui fit répondre qu'un entier pardon lui était accordé, avec l'espérance que ce repentir lui mériterait aussi la miséricorde divine. Le même jour on lui administra l'extrême-onction. Il dicta ensuite un testament à son secrétaire Martin de Gaztela. Le 22 et le 23 les angoisses de l'agonie se déclarèrent, sans que pourtant il cessât de comprendre les exhortations de Chaves et du docteur Suarez de Toledo, son premier aumônier. Philippe demanda alors s'il ne pouvait venir en personne donner sa bénédiction à son fils. Les deux religieux répondirent qu'il était à craindre que la vue du roi ne jetât le trouble dans l'esprit du prince qui s'appliquait tout entier à ses devoirs pieux. Ce motif retint Philippe. Cependant apprenant, dans la nuit du 23 au 24, que le prince touchait à ses derniers moments, il descendit

dans l'appartement de son fils, se plaça derrière le prince d'Evoli et le grand prieur, contempla le mourant en versant des larmes, et sans en être aperçu, étendit son bras au-dessus de sa tête. Il se retira ensuite en proie à une vive émotion, et don Carlos expira vers quatre heures du matin, le 24 juillet 1568 (1).

On n'essaya pas un instant de cacher la mort du prince. Il fut enterré avec la pompe due à son rang et la ville de Madrid célébra, le 14 août, ses obsèques solennelles.

(1) Voir à ce sujet, en outre des meilleurs historiens espagnols, de Thou qui connut personnellement l'ingénieur Louis de Foix. — Ranke, écrivain moderne et protestant (Histoire des Osmanlis et de la monarchie espagnole, p. 139), qui termine son récit par ces mots : « il nous suffit de dire que Philippe eut le malheur de se trouver dans une position telle qu'il avait tout à craindre de son fils ou qu'il était obligé de le faire périr sans pitié. » — Enfin Lorente, détracteur passionné de Philippe II, et auteur de l'histoire *critique* de l'inquisition d'Espagne, entame par ces mots une réfutation complète de tous les thêmes erronés qui ont cours à l'égard de don Carlos : « Je suis fermement convaincu que la mort de ce monstre a été un bonheur pour l'Espagne. » V. t. III, p. 126.

Il est curieux ensuite de rapprocher les injures qui ont été entassées contre Philippe II, du langage que le XVIIIe siècle emploie à raconter un événement analogue, mais dont le sens était tout philosophique : la mort d'Alexis, fils de Pierre-le-Grand. Parlant du portrait favorable qu'un ministre avait tracé du jeune prince, Voltaire dit : « C'est à la postérité à décider entre un étranger qui peut juger légèrement, et flatter le caractère d'Alexis, et un père qui a cru devoir sacrifier les sentiments de la nature au bien de son empire.... Il paraît qu'il résulte de tout ce que j'ai rapporté que Pierre fut plus roi que père, et qu'il sa-

Pie V avait répondu à Philippe II, et quoique sa lettre ne nous ait point été conservée, il est permis d'affirmer que son intervention s'exerça chaleureusement en faveur de la clémence. « La seule annonce de la détention du prince, dit le biographe de Pie V que nous copions textuellement, ne causa pas moins de douleur au bienheureux Pape, que d'étonnement à toute la cour de Rome. Il plaignit également, et l'affliction du père, et le malheur du fils; il pria le roi de suspendre sa résolution et de tenter encore la voie de la douceur pour ramener le jeune prince à son devoir; il lui représenta les suites dangereuses qu'une action si extraordinaire pourrait avoir, la tache que cet emprisonnement ferait à sa réputation, chez toutes les nations de la terre,

crifia son propre fils aux intérêts d'un fondateur et d'un législateur..... »Enfin, quand on considère cette catastrophe, les cœurs sensibles frémissent, et les sévères approuvent. Le tort d'Alexis est expliqué par Voltaire en ces termes : « Ce fut l'abus de la religion, ce furent des prêtres et des moines. »

Histoire de Pierre-le-Grand, par Voltaire.

Alexis voulait maintenir le patriarchat contre les innovations de Pierre-le-Grand. Voilà pourquoi Pierre est approuvé.

Don Carlos est soupçonné de s'être ligué avec les rebelles des Pays-Bas, qui attaquaient la souveraineté de Philippe II et la religion catholique. Don Carlos est même soupçonné d'avoir médité un attentat contre les jours de son père. Voilà pourquoi Philippe II est livré à toutes les malédictions de la postérité. Cela s'appelait, il y a peu d'années encore, porter le flambeau de la vérité à travers les ténèbres de la mauvaise foi et de la superstition.

l'étonnement de ses sujets, qui ne pénétrant pas dans ses intentions, et qui ne jugeant des choses que par ce qui paraît à leurs yeux, blâmeraient sa conduite, l'accuseraient de cruauté, et le regarderaient comme un père sans amour pour son sang, en perdant l'honneur de son fils unique, et comme un roi sans zèle pour le bien de son état, en faisant mourir civilement par cette détention le prince héritier de sa couronne, qui les devait gouverner un jour (1). »

Quelle que soit donc désormais l'inflexibilité de jugement qu'on applique à son tour aux jugements inflexibles de Philippe II, le catholique éprouvera toujours une impression consolante en reportant ses yeux de l'Escurial au Vatican, et si le prince accusé l'eut été avec moins de fondement, on se plaît à penser qu'il pouvait avec confiance en appeler, du Père selon la nature au Père commun des fidèles, dans l'ordre de la grâce.

(1) Feuillet, p. 225.

CHAPITRE XV.

PIE V AVERTIT PHILIPPE II DES DESSEINS DES MAURES, ET VEILLE A LA PROPAGATION DU CHRISTIANISME DANS LE NOUVEAU MONDE.

Mysterium Christi quod aliis generationibus non est agnitum nunc revelatum est; gentes esse cohœredes et concorporales, comparticipes promissionis Dei in Christo Jesu.

S. Paul, *ad Ephes.* C. 3, v. 4, 5.

Le mystère du Christ qui n'était pas connu des autres générations leur est maintenant révélé; c'est-à-dire que tous les peuples ne formant qu'un corps, ayant droit au même héritage, participent également à la promesse de Dieu en Jésus-Christ.

L'Espagne n'avait pas seulement à déplorer la fatalité qui pesait sur les têtes royales, elle conservait encore dans son propre sein plus d'un germe de ruine. L'année 1492 avait vu en même

temps la chute de Grenade qui devait anéantir l'islamisme dans la Péninsule, et la proscription des juifs, rebelles à la loi du baptême. Mais les conversions par voie d'édits dont s'étaient flattés Ferdinand et Isabelle présentaient peu de garanties durables, et la fusion des races diverses, loin de s'opérer graduellement, était reconnue de jour en jour plus chimérique.

Les descendants des juifs demeurés sur le sol par suite d'une apparente soumission, retournaient clandestinement au judaïsme. Pie V toutefois, crut que leur petit nombre autorisait à recourir aux moyens de douceur, et de concert avec Philippe II, modifia la législation qui pesait sur eux. Un bref, du 7 septembre 1567, promit à tout judaïsant, qui denonçait lui-même son crime, l'absolution et la réconciliation avec grâce de toute autre peine que la pénitence spirituelle.

Quant aux Mauresques, la paisible possession de leurs lois, de leurs juges, de leurs coutumes et de leur langage, leur avait été d'abord accordée, et le zèle des catholiques ne se déployait que par l'emploi de moyens persuasifs, mais on en reconnut peu à peu l'inefficacité. Subjugués et non soumis, ils épiaient l'occasion de reprendre l'offensive, et dès l'an 1500, une insurrection éclata dans les Alpuxarres. Cette révolte devint assez grave pour que le roi Ferdinand

quittât la Castille, et marchât contre eux en personne. Ils furent repoussés dans la montagne; l'approche des lieux cultivés leur fut interdite, et cette sorte de blocus les ramena par la famine à la soumission. Un grand nombre de Maures abjurèrent ou feignirent d'abjurer leur religion, et rentrèrent dans la condition de simples sujets de Ferdinand; d'autres demandèrent à racheter leur liberté moyennant rançon, et les vaisseaux espagnols les transportèrent sur la côte d'Afrique, particulièrement dans la ville d'Oran.

De ce traité naquirent deux périls opposés, contre lesquels Charles-Quint prit, assez vainement à son tour, de nombreuses précautions. D'une part, les Maures, débarqués naguères au milieu des régences africaines, y nourrirent d'amers ressentiments, fournirent des notions utiles à tous les ennemis de l'Espagne, et servirent même de guides dans plusieurs descentes de pirates sur la côte espagnole. D'autre part, les Maures, demeurés en Espagne, restaient en secret fidèles au Koran, élevaient leurs enfants dans la même croyance, et cherchaient à corrompre les chrétiens.

Pie V, que la préoccupation d'un intérêt ne détourna jamais du soin de tous les autres, ne jeta pas les yeux sur l'état de l'église espagnole, sans s'apercevoir des risques qu'elle courait à cet égard.

Cette cohabitation, pour ainsi dire, sous le même toit de l'Évangile et du Koran, impliquait en effet, pour beaucoup d'esprits à cette époque, une indifférence, qui d'abord scandalisait les masses, puis s'infiltrait dans toutes les classes : les provinces habitées par les peuplades mauresques pouvaient se reconnaître aussi au relâchement des chrétiens, et l'Andalousie surtout en offrait un frappant exemple. Sous la protection sacrée de leur faiblesse et de leur malheur, les Maures, étouffant leurs cris, mais non leurs soupirs, captivaient facilement la bienveillance de leurs maîtres, que rassurait une apparente résignation aux décrets de la fatalité. Le sensualisme de leurs lois, la mollesse de leurs mœurs étaient de dangereux appas pour une nation passionnée, et l'attrait du mystère ajoutait encore à celui de la séduction. La patrie de ce peuple, jadis roi, se trouvait resserrée dans l'enceinte du foyer domestique, et lorsque ce dernier asile s'entrouvrait, il s'en exhalait une poésie mélancolique, une éloquence plaintive, d'abaissement et de pauvreté. L'Espagnol qui rencontrait le Maure, au milieu des ruines de palais déserts, sous ses portiques dentelés, sur le bord des fontaines taries, sentait son cœur s'amollir, et de cet attendrissement involontaire, de cette noble pitié, naissaient souvent des passions criminelles et de secrètes apostasies. En outre, les vaincus

n'offraient à l'État aucune garantie de leur fidélité aux lois de la victoire. Maintenus sous l'empire de la crainte, ils s'enrichissaient dans le commerce, sans en faire jamais l'aveu, sans se rendre jamais acquéreurs de biens fonds, et ils préféraient s'attacher à quelques industries manuelles, spéculant sur l'argent lui-même comme les Juifs, dont la place leur était livrée vacante.

Un recensement exact de la population maure, ayant été ordonné en l'année 1563, s'éleva pour le royaume de Valence seulement, à dix-neuf mille familles, dont la moyenne comprenait chacune cinq personnes. Ce résultat et les murmures de l'inquisition avaient déjà porté l'alarme dans les conseils de Philippe II : des avis communiqués par le Souverain Pontife déterminèrent le roi à prendre de nouvelles précautions. La surveillance que Pie V exerçait avec une vigilance extraordinaire sur les mouvements des musulmans le mit bientôt sur la trace des relations entretenues journellement du sein même de la monarchie espagnole avec les Barbares d'Afrique, relations qui se prolongeaient de l'Afrique à Constantinople. Il avertit donc en hâte Philippe II, et le prince s'assura par lui-même que ces renseignements n'étaient que trop véridiques. Une pragmatique ne tarda pas à paraître renfermant les dispositions suivantes : 1° Dans le délai de trois ans tous les Maures apprendront la langue

castillane. Passé ce délai, tous les contrats écrits en langue arabe seront nuls. 2° Les Maures s'habilleront comme les chrétiens, et leurs femmes sortiront le visage découvert. 3° Dans leurs mariages, veillées et fêtes de toute espèce, ils devront s'abstenir des cérémonies et réjouissances en usage chez leurs ancêtres, ainsi que des danses et chants nationaux. Les portes de leurs maisons resteront ouvertes les vendredis et jours de fêtes mahométanes. 4° Ils quitteront les noms et surnoms maures, pour prendre des noms chrétiens. Les bains seront détruits dans toutes les maisons. 5° Ils ne pourront plus avoir d'esclaves nègres : ceux-ci sortiront du royaume.

La consternation s'empara de tous les Maures à l'apparition de cet édit, et l'on recourut aux intercessions qui avaient réussi plusieurs fois. François Muley, l'un des vieillards les plus respectés de ces tribus malheureuses, fut député au président de Grenade, et son discours même, en traçant le tableau fidèle de la situation des deux peuples l'un vis-à-vis de l'autre, justifiera sans doute les appréhensions de l'Église.

« De loin, il semble facile d'accomplir les nouvelles pragmatiques, disait le vieillard, mais les difficultés sont grandes, au contraire, et je les dirai à Votre Seigneurie, pour qu'elle prenne pitié d'un misérable peuple, et le protège auprès

de Sa Majesté. L'habit de nos femmes n'est pas mauresque, c'est un habit de province. Les Turcs ne sont pas vêtus comme les Maures, et parmi les Maures, ceux de Fez ne s'habillent pas comme ceux de Tunis ou de Maroc. Si les enfants de Mahomet avaient un habit particulier, il serait le même partout; mais l'habit ne fait pas le croyant; les chrétiens ont une grande diversité de costumes; quelques-uns arrivent d'Égypte ou de Syrie, vêtus à la turque : cependant ils sont chrétiens. Celui que nous avons adopté est décent et peu coûteux. Il y a des femmes qui s'habillent avec un ducat. Les habits de noces passent en héritage à trois ou quatre générations. Quel profit peut-on donc trouver à nous dépouiller de nos habits? N'est-ce pas ruiner les orfèvres, les marchands et tous les artisans qui gagnent leur vie à faire les vêtements, les chaussures et les bijoux des Maures? La femme pauvre qui ne pourra s'acheter ni robe, ni mante, ni mules, qui se contente aujourd'hui d'une chemise de serpillière peinte et d'un drap blanc, comment fera-t-elle pour se vêtir? Nos noces, nos fêtes et danses, et les plaisirs que nous prenons, en quoi empêchent-ils d'être chrétiens, et comment peut-on les appeler cérémonies mauresques? L'archevêque aimait à voir nos troupes de danseurs accompagner le Saint-Sacrement les jours de Fête-Dieu et autres solennités, où accouraient

tous les villages, disputant à qui ferait les plus belles danses. Quand, dans les visites aux Alpuxarres, il célébrait la grand'-messe, c'étaient les chœurs de danseurs qui répondaient. En achevant la messe, il se tournait vers le peuple, et au lieu du *Dominus Vobiscum*, il disait en arabe *Ybaraficoum*, et les chanteurs répondaient aussitôt.

« Vouloir que les femmes sortent la figure découverte, ce n'est pas vouloir autre chose, que de donner aux hommes occasion de pécher en voyant la beauté dont ils s'enflamment si aisément, et empêcher ainsi que les laides trouvent quelqu'un qui veuille les épouser. Nos femmes se couvrent pour ne point être connues : c'est une décence qui évite bien des inconvénients. Aussi les rois catholiques défendirent-ils, sous des peines sévères, aux chrétiens de soulever dans la rue le voile des Mauresques. Les surnoms anciens que nous portons, servent à ce que les gens se connaissent, et à ce que les familles ne se perdent pas. De quoi sert-il que les souvenirs anciens périssent? Au contraire, à bien considérer la chose, ils augmentent la gloire et l'élévation des rois qui ont conquis ce royaume. Ce fut leur intention et celle de l'empereur. C'est pour cela que l'on conserve l'Alhambra, en l'honneur et trophée des conquérants. Y a-t-il plus d'inconvénients à ce que nous ayons des nègres à notre

service ; ces gens ne sont-ils pas faits pour servir ?

« Venons à la langue arabe, qui est la plus grande difficulté de toutes. Comment peut-on ôter aux gens leur langue maternelle, dans laquelle ils naquirent et ont grandi. Les Egyptiens, les Syriens, les Maltais et autres races chrétiennes parlent, lisent et écrivent en arabe; ils sont pourtant chrétiens comme nous. Apprendre la langue castillane, nous le désirons, mais ce n'est pas au pouvoir des gens. Combien y en a-t-il dans les bourgs et les villages qui ne savent pas même leur langue arabe, et parlent si différemment entre eux, qu'au premier mot on devine de quel pays ils viennent. Ils sont nés dans de petits endroits, où jamais ne se parle l'espagnol, où personne ne l'entend, excepté le curé et le sacristain. Encore le curé parle toujours arabe. Que Votre Seigneurie n'abandonne donc pas ceux qui sont sans force : qu'elle désabuse Sa Majesté, qu'elle nous délivre de si grands maux (1) ! »

Cette supplique n'ayant pas fléchi la sévérité de Philippe II, les Maures résolurent encore une fois de prendre les armes, et leur complot fut formé avec la profonde discrétion à laquelle ils étaient accoutumés de longue main. Ils élirent

(1) Louis Viardot, *Histoire des Maures d'Espagne*, 2 vol.

un roi avant l'heure du soulèvement, et choisirent un jeune descendant de la famille des Ommyades, qui portait parmi les Espagnols le nom de Fernando Valdor, et parmi ses frères celui de Aben-Humeya. Ce jeune chef était, selon de Thou, d'un naturel féroce, et ne possédait d'autre qualité pour commander que beaucoup de hardiesse. Quatre bannières furent couchées devant lui et tournées vers les quatre parties du monde. Il s'y étendit la face contre terre, fit une prière secrète, puis prononça en se relevant un serment solennel de défendre jusqu'à la mort la loi de Mahomet. Le jour de Noël 1568, Valdor s'empara de la ville de Cadine, au cœur des Alpuxarres, entre Grenade et l'Océan, et y établit le centre de l'insurrection. Les Maures ne cherchaient que l'extermination de leurs ennemis, et prétendaient venger d'un seul coup quatre-vingts ans d'oppression et de larmes. Cette première entreprise dut s'appeler un égorgement plutôt qu'une bataille, et l'incendie éclatant au milieu des sombres nuits de décembre, contribua plus encore à la destruction des chrétiens. Le marquis de Mondejar, à la tête de quelques troupes en désordre, protégea Grenade, que la crue des neiges délivra subitement.

La révolte des Pays-Bas, qui coïncidait avec celle-ci, avait dégarni l'Espagne de ses meilleurs soldats, et le marquis de Mondejar, auquel

Philippe adjoignit bientôt le marquis de Velez, gouverneur de Murcie, fut longtemps tenu en échec. Ils emportaient et occupaient des places : leurs adversaires conservaient la montagne, recevaient, par leurs affidés dans la plaine, un avis sûr et prompt de tous les mouvements des Espagnols, se dérobaient à leur poursuite, ou tombaient sur eux à l'improviste, lorsque l'avantage du terrain leur présageait un succès d'embuscade. La sympathie secrète qui les favorisait entretenait aussi leurs communications avec les bords de la mer. Malgré la guerre déclarée alors entre Alger et Tunis, ils reçurent plusieurs renforts d'Afrique, et si les deux pirates en fussent venus à une trêve entre eux, toute la côte espagnole eût couru les plus grands risques. Philippe II le redoutait, et assemblant les cortès à Cordoue, en 1569, il leur demanda des subsides et des troupes. Don Juan d'Autriche, investi du commandement général, reçut ordre de presser les opérations militaires avec la dernière vigueur. « Don Juan à qui le souvenir des victoires de son père, dit un ancien historien espagnol, avait fait un devoir de rendre bon compte de lui-même (1) », exécuta les ordres de Philippe II.

(1) *Histoire de la guerre de Philippe II contre les Maures*, par don Diegue de Mendoza.

Les Maures cependant étaient maîtres d'un pays assez étendu, pour se livrer déjà aux excès de la victoire, et s'en disputer les prémices. Aben-Humeya excita la jalousie, encourut les reproches d'avarice et de tyrannie, et périt étranglé de la main de ses frères d'armes. Aben-Abo, chef des conjurés, fut tumultueusement couronné à sa place. Don Juan profita habilement de ces scènes de désordres, chassa les Maures devant lui, jusqu'au pied des Alpuxarres, et ayant fait rentrer la révolte dans les limites où elle avait pris naissance, il lui offrit le pardon du roi à des conditions équitables. Les Maures acceptèrent des conférences, et au commencement de l'année 1570, un envoyé d'Aben-Abo vint déposer aux pieds de don Juan l'étendard et le cimeterre de son maître. Mais à peine cet acte d'hommage était-il consommé, qu'un débarquement considérable d'Algériens fit succéder au désir de la paix le regret d'une trop prompte soumission. Aben-Abo tua son envoyé, démentit hautement le traité conclu, arrêta les familles mauresques qui s'acheminaient vers le camp des chrétiens pour y remplir les conditions de l'amnistie, et ordonna de continuer la lutte. Les Espagnols indignés pénétrèrent alors au centre des montagnes, poursuivirent les bandes éparses dans leurs repaires les plus reculés, et s'emparèrent successivement de toutes les hau-

teurs où ils élevaient de petites forteresses. Réduits bientôt à l'extrémité, les compagnons d'Aben-Abo se rendirent successivement à discrétion, et lui-même refusant de se livrer aux Espagnols, fut tué par ses propres soldats qui envoyèrent sa tête au duc d'Arcos (1).

« La vigilance du grand-prêtre de l'ancienne loi ne s'étendait que sur les douze tribus du peuple de Dieu dont il portait les noms gravés sur sa poitrine, mais celle du bienheureux Pie V, dit son biographe, embrassait toutes les âmes rachetées du sang de J.-C, dispersées dans l'un et l'autre monde. »

Le Souverain Pontife ne pouvait donc oublier qu'un nouveau continent se trouvait sous la domination du roi d'Espagne, et que l'Amérique implorait l'Église, comme toute contrée qui aspire à la civilisation et à la liberté. Il faut remonter jusqu'aux premiers effets du Christianisme, si l'on veut suivre les traces de la destruc-

(1) Le désarmement ne parut plus alors une précaution suffisante contre ces dangereux sujets, et on les fit émigrer en masse dans les provinces de la Manche et de l'Estramadure, où ils demeurèrent condamnés à une constante surveillance. Ils ne renoncèrent pourtant jamais à leur opiniâtre espérance : lorsque Philippe II se ligua avec les catholiques de France contre Henri IV, les Maures nouèrent des relations avec les huguenots français par l'entremise du duc de la Force. Enfin le duc de Lerme, ministre tout puissant de Philippe II, les bannit à perpétuité du royaume, ne leur accordant que trois jours pour se préparer à leur embarquement.

tion de l'esclavage. Les philosophes les plus profonds du paganisme n'avaient pas conçu l'idée d'une société sans servitude : les républiques, aussi bien que les monarchies, reçurent avec le baptême leur première notion de la dignité humaine, et à chaque progrès de la législation révélée, on voit poindre, grandir, s'élever dans les âmes, dans les mœurs, dans les lois, l'estime de l'homme pour l'homme, et le respect général de l'espèce humaine. La compassion divine qui avait voulu l'immolation d'un Dieu pour le rachat de l'humanité, passait dans la loi terrestre, autant qu'une semblable imitation est permise à notre dévouement borné, et les conceptions les plus hardies de l'antiquité furent dépassées d'un seul coup par la pratique la plus commune de l'Évangile. Le code divin, en déclarant les hommes égaux devant Dieu, anéantit d'abord les théories dégradantes dont se souillèrent toutes les institutions et tous les écrits de l'antiquité. La primitive Église adoucit ensuite le sort de l'esclave; et dès l'an 305 un canon du concile d'Elvire impose une pénitence aux maîtres qui maltraitent leurs serviteurs. Dès la fin du cinquième siècle l'esclave, coupable des plus énormes délits, échappe au supplice en se réfugiant dans une église. Ce puissant droit d'asile ne constitue cependant pas l'émancipation complète. L'Église ouvre donc l'entrée de ses monastères à l'homme qu'asservit

encore la loi sociale : elle l'admet à l'état ecclésiastique, l'inscrit au premier rang de la hiérarchie chrétienne, brise le dernier anneau de sa vieille chaîne, et son embrassement efface jusqu'aux dernières marques de la flétrissure.

Cette histoire du monde antique devait se reproduire dans le nouveau.

Christophe Colomb présentait aux sauvages deux lettres de créance; l'une au nom du Pape, l'autre au nom du roi.

A cette époque, où le génie de la navigation et des découvertes attirait à l'envi les nations catholiques vers les terres inconnues, on avait reconnu d'un commun accord la nécessité d'un arbitrage, et un partage anticipé sembla le plus sûr moyen de mettre les pays qu'on se promettait d'atteindre, à l'abri des violences du premier occupant, ou des contestations du dernier survenu. Les couronnes d'Espagne et de Portugal demandèrent l'investiture du Saint-Siége, et Alexandre VI établit pour limite entre les deux puissances, une ligne qu'on supposait tirée d'un pôle à l'autre, accordant l'est aux Portugais, l'ouest aux Espagnols. La bulle datée du 3 mai 1493 portait que Ferdinand, dans sa demande, alléguait un désir ardent d'étendre la foi chrétienne, et que ce motif avait déterminé le consentement du Saint-Siége. En conséquence, le père Bueil, bénédictin de la congrégation de Valla-

dolid, revêtu de la dignité de vicaire apostolique, accompagné de douze autres religieux du même Ordre, monta sur les vaisseaux de l'expédition. On sait comment ces sages précautions avortèrent, comment les premiers pas du christianisme, dans le Nouveau-Monde, furent arrêtés par l'incurie du gouvernement espagnol, par les rapines et la cruauté des aventuriers qui se succédaient les uns aux autres. Colomb mourut en 1506, le cœur navré par l'ingratitude des souverains dont il avait doublé l'empire, épuisé par les fatigues et les infirmités, fruit de ses travaux, désespéré surtout de l'état misérable dans lequel il abandonnait ses conquêtes. Pizarre succomba au Pérou, de la main de ses propres officiers, en 1541. Fernand Cortez apparut dans le Mexique, et revint mourir en Espagne, dans le même découragement que Colomb. L'Église qui n'était pas engagée seule dans ces immenses entreprises, seule ne pouvait pas réprimer tous les genres de passions et de cupidité, qui venaient s'assouvir impunément dans des contrées éloignées de tout centre de gouvernement; mais du moins, elle tendit son bras aussi loin qu'il put atteindre. Las Cases, missionnaire dominicain, ancien compagnon de Colomb, représente glorieusement cette première partie de la lutte évangélique. Le cardinal Ximenès comprit et sonda le chaleureux apôtre, populairement nommé alors

l'ami des sauvages. Paul III le nomma évêque de Chiapa et promulgua, en 1537, une bulle, devenue nécessaire, qui déclarait les Américains créatures raisonnables, et les conviait à tous les droits, à toutes les libertés du christianisme (1). Charles-Quint admit Las Cases à ses conseils, et de cette pieuse collaboration naquirent les édits de 1542, d'où date réellement la fondation des colonies espagnoles. Philippe II ne méconnut pas la gravité de ses devoirs à cet égard, et Las Cases, comblé de jours et de mérites, mourut à quatre-vingt-douze ans (juillet 1566), après avoir, de son dernier regard, entrevu sur le Saint-Siége un pontife qui l'égalait en zèle pour la cause évangélique.

Pie V trouvait de vastes contrées déjà défrichées par les religieux de Saint-Benoît, de Saint-François et par les jésuites émules des dominicains. On comptait onze évêchés dans les colonies espagnoles, et Mexico avait été, dans l'année 1547, érigé en archevêché, avec le consentement de l'archevêque de Séville, métropolitain jusqu'alors de toutes les Indes-Occidentales. Le seul diocèse de Mexico avait 130 lieues d'étendue du nord au midi, et 60 d'orient en occident. Mais ces églises naissantes étaient continuellement troublées dans l'exercice de leurs plus légitimes

(1) Robertson, t. IV, p. 59, *Histoire d'Amérique*.

attributions, et l'envoi d'un nonce apostolique ne parut pas au Saint-Père un remède suffisant en de telles circonstances.

Jamais peut-être un successeur des apôtres, qui chérissait son devoir, n'avait rencontré de plus grandes contradictions dans son ministère. La cruauté des Européens et le scandale de leurs mœurs ravissaient à l'Évangile plus de fruits que l'ignorance ou la résistance des infidèles. Ces sauvages prêtaient volontiers l'oreille aux prédications des missionnaires, mais dès qu'ils entraient en contact avec leurs vainqueurs, ils s'éloignaient en disant qu'une religion professée par de tels hommes ne pouvait descendre du ciel. On avait besoin alors de leur expliquer, comment ces chrétiens possédaient la foi des fidèles et n'en pratiquaient pas les œuvres. Les instructions des évêques s'adressaient à la fois à ceux qui persécutaient et à ceux qui enduraient la persécution ; et souvent c'étaient les victimes qui se montraient le plus sensibles à l'accent des divines paroles. — Pie V écrivit à Philippe II, à don Sébastien, ainsi qu'aux différents vice-rois délégués par ces deux monarques.

Voici en quels termes il retraçait au roi d'Espagne les devoirs qui avaient été attachés à sa souveraineté sur l'Amérique.

A notre très-cher fils en Jésus-Christ.

« Puisque nous devons, en vertu de la charge pastorale qui nous a été confiée, quoique indigne, avoir soin non-seulement de ceux qui ont embrassé la foi chrétienne, mais aussi de ceux qui y pourraient être amenés, tels que les peuples de l'Inde, qui de nos jours ont été adjoints au royaume d'Espagne, nous nous réjouissons grandement, qu'un prince vraiment catholique se conforme aux désirs de nos prédécesseurs, d'heureuse mémoire, qui ont assigné à vos ancêtres cette partie de l'univers à soumettre. Vous savez que ces peuples furent commis à leur foi moyennant qu'ils prendraient soin de faire prêcher l'Évangile dans ces provinces, et y propager la foi catholique. Bien que vous ayez mis dans ce soin un tel zèle et une telle activité que Votre Majesté doive plutôt s'attendre à des éloges qu'à des exhortations, néanmoins nous avons pensé qu'il convenait à notre ministère (après mûre information sur le choix récent de gouverneurs fort capables) d'engager Votre Majesté à saisir cette occasion pour leur recommander avec toute la sollicitude possible, les peuples soumis à leur autorité, et de leur ordonner principalement de veiller à la propagation de la foi et au salut des âmes. C'est dans ce but que, dès l'origine, cette partie du monde fut concédée

aux ancêtres de Votre Majesté, afin que, grâce à la louable administration des gouverneurs, grâce aussi aux bons exemples des prédicateurs de la doctrine chrétienne, le joug du Seigneur fût reconnu doux et léger. Que ceux-là qui doivent les réchauffer et les nourrir, comme de tendres plantes dans la vigne du Seigneur, allumer et augmenter en eux l'amour de la religion chrétienne, n'aillent pas les opprimer : qu'ils évitent, en un mot, tout ce qui pourrait, en les offensant, causer quelque dommage à cette même religion. Que les Indiens, qui n'ont pas encore embrassé la foi de Jésus-Christ, soient amenés à le faire, comme on le doit, avec charité et par une sainte adresse. Que Votre Majesté aussi tienne pour certain que, par l'extension de la religion, son empire sera étendu dans ces contrées, et que de tels services rendus aux peuples et à la foi, seront récompensés non-seulement en cette vie, mais en la vie éternelle. »

Donné à Rome, le 17 août 1568.

Ce bref était accompagné d'une lettre au cardinal Spinosa, ministre de Philippe II, dans laquelle il traitait de détails plus précis, et répétait encore : « Faites bien comprendre à la sagesse de Sa Majesté que ces peuples doivent être débarrassés de fardeaux trop pesants, et être traités de telle sorte, qu'ils se réjouissent chaque jour

d'avoir abandonné le culte des idoles pour embrasser la douce loi de J.-C. Veillez scupuleusement aussi à ce que les mœurs et la vie des chrétiens, partis de nos contrées, édifient ces provinces. Ainsi, les uns seront affermis dans la foi, et les autres doucement conduits à reconnaître la vérité. »

18 août, 1568.

François Tolet, vice-roi du Pérou, recevait également les instructions réitérées du Saint-Siége.

Lorsque les missionnaires eux-mêmes sentaient défaillir leur courage au milieu de leurs rudes épreuves, le Saint-Siége redoublait alors les secours, et luttait contre leur découragement. Du fond même de l'Indoustan, l'archevêque de Goa versait ses douloureuses confidences dans le cœur du Souverain Pontife, et Pie V lui répondait en ces termes, le 7 octobre 1567 :

« Quant à la demande si suppliante que vous nous faites de vous délivrer de la charge archiépiscopale, en nous rappelant vos tourments et vos chagrins, nous ne pensons pas qu'il y ait lieu de satisfaire votre désir. Nous vous plaignons, à la vérité, par le mouvement d'une charité fraternelle, en vous voyant à cet âge, épuisé par tant de fatigues, et en butte à tant de périls, mais rappelez-vous, mon frère, que nous n'arrivons à la céleste patrie qu'à travers les tribulations. Il

ne faut pas abandonner le poste dans lequel il a plu au Seigneur de nous placer. Ne pensez-vous pas qu'au milieu de tant d'occupations si accablantes, de tant de soins et de tourments dont nous sommes incessamment surchargés, dans l'accomplissement de nos devoirs, nous aussi, nous ne soyons parfois importunés de la vie, et que notre ancien état ne nous paraisse bien désirable. Nous avons résolu pourtant, non-seulement de ne pas secouer, mais plutôt de porter avec courage le joug que le Seigneur a voulu nous imposer, jusqu'à ce qu'il lui plaise de nous dégager des liens du corps. Abandonnez à votre tour cette pensée, et continuez à prouver dans cet emploi, auquel vous avez été appelé malgré vous, ainsi que vous l'écrivez, votre fidélité au Seigneur. »

Non content de rappeler au devoir tous les représentants, quels qu'ils fussent, de la puissance chrétienne, Pie V s'appliquait à susciter ou à favoriser dans toute la catholicité, les plus admirables élans. Trop de consolations naissent au spectacle de cette harmonie entre le chef de l'Église et ses membres, à l'époque où ils étaient le plus accablés d'outrages, pour que nous nous refusions au bonheur d'en citer un mémorable exemple.

« Le père Azevedo ne soupirait qu'après le moment de son départ (pour le Brésil), dit une

ancienne relation (1), cependant le père général de la Compagnie de Jésus voulut le conduire auparavant aux pieds du Souverain Pontife, et demander pour lui et pourles missions la bénédiction apostolique. Le saint Pape Pie V occupait alors le Saint-Siége. Il connaissait la réputation du père Azevedo; son mérite et son nom étaient célèbres à Rome, et il fut reçu du Saint-Père avec les marques d'une considération singulière; mais quand il eut exposé le dessein qu'il avait de retourner au Brésil, et d'y conduire un puissant renfort d'ouvriers évangéliques, pour secourir cette chrétienté naissante, le Pape leva les yeux au ciel en bénissant le Dieu de toute miséricorde de ce qu'il suscitait de tels hommes pour la gloire de son Église. Alors, pénétré des plus vifs sentiments de joie et d'admiration, il donna au père Azevedo sa bénédiction, pour lui et pour tous ceux qui devaient l'accompagner. Le père Azevedo avait marqué à saint François Borgia qu'il avait dessein de choisir la Sainte-Vierge pour la protectrice de son entreprise, et de lui confier par un dévouement particulier le soin de sa mission. Il désirait pour cet effet emporter avec lui une image de la Sainte-Vierge sur le modèle de celle que saint Luc avait peinte, et telle qu'elle est révérée dans l'église de Sainte-Marie-Majeure. Il n'était pas aisé d'obtenir cette grâce, et ja-

(1) *Vie du père Azevedo*, par le père de Bauvais.

mais on n'en avait accordé la permission à personne. Cependant, à peine le Pape eut-il appris de saint François Borgia le pieux désir du père Azevedo, qu'il lui accorda de faire tirer, non pas une seule copie de ce vénérable tableau, mais autant qu'il en voudrait. On y appela les plus habiles peintres; ils copièrent l'image miraculeuse : elle fut aussi gravée en différentes façons. On réserva un de ces tableaux pour une des maisons de la compagnie à Rome, et c'est celui qui se conserve aujourd'hui au noviciat de Saint-André. Le Pape couronna ces bienfaits par de nouveaux gages de son zèle, et fit expédier deux brefs très-pressants. Comblé de tous les secours spirituels, muni de toute les précautions nécessaires à son entreprise, plein d'un courage inexprimable, et tel que peut l'inspirer l'esprit de Dieu, le père Azevedo quitta Rome l'année 1569. »

Récueillant sur sa route un grand nombre de compagnons, Azevedo traversa l'Espagne pour aller s'embarquer en Portugal. « C'était un spectacle bien édifiant, reprend son historien, de voir cette illustre troupe marcher à pied, le bourdon à la main, faisant chaque jour une longue retraite pour gagner au plutôt le terme de l'embarquement désiré, ne vivre que d'aumônes, et essuyer avec confiance les plus extrêmes fatigues. Aux approches de Lisbonne, ils trouvèrent

un autre détachement de missionnaires qui les avaient précédés, et qui les attendaient; ils faisaient en tout le nombre de soixante-neuf. »

Comme l'embarquement ne put avoir lieu immédiatement, ils se retirèrent dans une maison du collége au-delà du Tage. « Ils passaient tout le matin, continue le fidèle narrateur, dans les exercices de piété : l'oraison, la messe, l'exhortation, la lecture, la revue de conscience. Après le repas, pour récréation, ils s'occupaient à exercer quelque fonction mécanique, moins encore pour pratiquer ce qui pouvait les entretenir dans le mépris du monde et d'eux-mêmes, que pour se former à ce qui pouvait être utile au prochain. Tantôt ils allaient dans les bois chercher la provision nécessaire, et ils l'apportaient sur leurs épaules, tantôt ils allaient dans le village mendier, de porte en porte, le pain et les autres secours que la charité pouvait leur présenter. Quoique le père Azevedo se fit un honneur et une loi d'être toujours à leur tête dans ces fonctions ou laborieuses ou humiliantes, il ne laissait pas de ménager chaque jour un temps particulier pour l'instruction commune. Ses exhortations avaient toutes pour objet l'amour des souffrances et la pratique de quelques-unes des vertus religieuses. Tous l'écoutaient avec ce respect qu'inspirait l'estime de sa vertu, et ils sortaient de ses discours embrâsés d'un nouvel

amour pour Dieu, et d'un nouveau désir de mourir pour la gloire de son nom. Le guide prudent était contraint d'y mettre des bornes, de remplacer, d'adoucir des excès nuisibles au corps, et d'y substituer la contrainte de la propre volonté en secret, ou l'humiliation de la vanité en public, sacrifices qui coûtent moins aux sens, mais qui sont plus profitables à l'esprit. Aucun ne se servait de lit : ils prenaient leur repos sur quelques branchages liés ensemble, qu'ils allaient chercher dans les bois, et dont ils couvraient l'endroit où ils se retiraient pour prendre leur sommeil. Leur zèle n'ayant pas seulement pour objet de travailler à leur avancement spirituel, on leur faisait faire ainsi l'apprentissage de celui qu'ils devaient consacrer au salut des sauvages. »

Une croix au pied de laquelle ils avaient coutume de se réunir, devint après leur martyre, l'objet d'une tendre dévotion, et les morceaux en ont été partagés entre le collège de Coïmbre, celui de la Baye, et la chapelle royale de Lisbonne. Sur l'emplacement de cette simple croix, on en a élevé une autre de marbre, qui conserve encore aujourd'hui le nom de Croix des martyrs.

C'est en effet le glorieux titre que nous devons leur donner désormais, mais du moins s'attend-on qu'ils périrent sous les coups d'aveugles et lointaines peuplades. Hélas non! un sang si pur

fut répandu par la main de chrétiens égarés.

Une escadre de six vaisseaux, commandée par Vasconcellos, faisant voile pour le Brésil, Azevedo s'embarqua sous sa protection, sur un vaisseau marchand, le Saint-Jacques, et gagna heureusement la première relâche. Vasconcellos s'arrêtait à Madère, et le capitaine du navire marchand était impatient de déposer des marchandises à Palme : il y eut donc séparation dans la marche. C'était dans le même temps et sur ces mers que Jacques Sourie courait à la tête de cinq navires corsaires. « Il était français, natif de Dieppe, dit l'historien d'Azevedo, obstiné sectateur des erreurs de Calvin et revêtu de la patente de vice-amiral de la reine de Navarre. » De Thou et Lamotte Fénélon le nomment Sores. Tantôt isolé, tantôt réuni à Winter, amiral d'Elisabeth; il avait pour mission avouée de tomber sur les flottilles portugaises ou espagnoles qu'il pouvait surprendre, inférieures en nombre, dans les parages de l'Amérique. Ainsi le protestantisme ne se contentait pas de briser les forces de l'Europe et de paralyser les grands mouvements qui avaient glorifié les siècles antérieurs, il s'opposait de tout son pouvoir à la régénération du nouveau monde par des mains catholiques. Le missionnaire bravait, en cherchant des hommes farouches au sein de forêts sauvages et parmi les bêtes fauves, moins de périls qu'en rencontrant

sur leurs navires habilement gouvernés les champions implacables de la nouvelle parole évangélique.

Les avertissements ne manquèrent pas au père Azevedo : il les dédaigna. Aussitôt que le capitaine du Saint-Jacques eut reconnu le pavillon de la reine de Navarre, qu'il avait tant de raisons d'appréhender, il résolut, quoiqu'on n'eût pour toute défense qu'une cinquantaine de soldats assez mal équipés, de recevoir bravement l'ennemi. Azevedo, s'élançant avec un visage enflammé au milieu du tumulte que causait l'approche des calvinistes, arbora une de ces images de la Sainte-Vierge qu'il tenait de la main même du Pape, et la suspendit au gros mât du navire. Il partagea ses missionnaires en deux troupes : à l'une, le chant des saintes hymnes, à l'autre, le soin des blessés, et lui-même alla se poster au point le plus en évidence pour animer les combattants, et, ainsi qu'il l'espérait, pour attirer les premiers coups.

Sourie s'avançait sur le plus fort de ses vaisseaux et prévoyait peu de résistance. Mais l'équipage du Saint-Jacques était enflammé d'une telle ardeur, par le saint dévouement des missionnaires, qu'il repoussa la première attaque, et que le détestable corsaire fut contraint d'attendre la réunion de sa flotte, pour achever la capture. « Courage, mes frères, s'écria le père

Azevedo, au moment où les calvinistes s'élançaient à l'abordage, donnons notre vie pour Jésus-Christ qui le premier a voulu mourir pour nous. » Et, donnant le signal de déposer les armes, il se présente à cette troupe avide de carnage.

« Les corsaires le reconnurent, continue la narration, pour celui même qu'ils avaient entendu pendant le combat, exalter la foi catholique et le bonheur de quiconque mourait pour sa défense. Ils s'aperçurent encore qu'il était le chef de tous les autres, et prirent le dessein d'en faire leur première victime. Un des soldats s'avance, décharge sur la tête du père Azevedo un grand coup de sabre, l'abat et le laisse baigné dans son sang. Quatre autres furieux, armés de lances, succèdent au premier et lui percent le corps. Malgré ces coups mortels, le père Azevedo recueille le peu de forces qui lui restent, et s'écrie : « J'atteste les anges et les hommes que je meurs dans la sainte Église, et que je meurs de tout mon cœur pour la défense de ses dogmes. » Ensuite jetant un regard sur ses compagnons, que la plus vive douleur saisissait à la vue de leur père expirant : « Mes chers enfants, leur dit-il d'une voix mourante, réjouissez-vous avec moi de mon heureux sort, espérez en un semblable pour vous ; je vous précède de peu. Aujourd'hui, s'il plaît à Dieu, nous nous reverrons tous au ciel. » Les ministres de cette barbare exécution

demeurèrent immobiles et interdits au spectacle d'une si prodigieuse constance, mais bientôt reprenant leurs sentiments féroces, ils essayèrent de lui arracher des mains l'image de la Sainte-Vierge, pour consommer leur barbarie par un nouvel attentat de mépris contre la reine du ciel. Ils ne purent y réussir, et tout agonisant qu'était le père Azevedo, il tenait l'image si étroitement serrée qu'ils furent eux-mêmes effrayés de ce prodige. » Las de tant d'efforts inutiles pour lui enlever ce précieux dépôt, ils le précipitèrent, quoiqu'encore vivant, dans la mer, avec le don précieux de Saint Pie V entre les mains.

Tous les compagnons d'Azevedo périrent dans les supplices les plus variés et les plus atroces. Parmi eux se trouvait un jeune Piémontais, d'une naissance illustre, Simon de Costa. Les calvinistes eurent d'abord la pensée de le sauver pour en tirer rançon, mais bientôt importunés de l'ardeur avec laquelle il sollicitait le martyre, ils l'envoyèrent rejoindre ses compagnons dans la mort. Par une disposition particulière de la providence, Jean Sanchès, qui dans la navigation faisait l'office de cuisinier, échappa, quoique prêtre et jésuite, au massacre général. Son témoignage et celui de quelques Portugais de l'équipage, servirent plus tard à la constatation authentique de ces lamentables circonstances, dont

nous avons été obligés d'omettre les plus touchantes, trop éloignées de notre sujet. Saint François Borgia en fut si fortement ému qu'il craignit de décréditer la gloire de leur dernier sacrifice, en décernant à leur mémoire les prières qu'on a coutume d'offrir pour tous les autres membres de la compagnie; du moins ne voulut-il rien régler à ce sujet sans consulter le Pape. Pie V leva les yeux au ciel avec l'expression de la plus vive reconnaissance, et bénit le Seigneur de ce qu'il faisait refleurir aux jours de son pontificat les palmes qui avaient honoré les premiers siècles de l'Église. Ensuite, se tournant du côté de saint François Borgia, il s'écria : — Bien loin de prier pour eux, recommandons-nous à leur protection, ce sont de vrais martyrs (1).

(1) L'oracle du Souverain Pontife ne fut pas seulement prononcé de vive voix, il fut encore perpétué dans la bulle qu'il dressa peu de temps après en faveur de la compagnie de Jésus.

Après que le général eut connu les dispositions du Saint-Père, il marqua dans la lettre circulaire adressée à toutes les provinces que conformément à ce que Sa Sainteté lui avait déclaré, il exhortait tous ses inférieurs à rendre grâces à Dieu du bienfait signalé que la compagnie venait de recevoir, et de l'honneur qu'il avait daigné lui faire en couronnant dans un seul combat quarante de ses enfants. Il ajoutait en finissant qu'on devait espérer qu'ils feraient au ciel, en qualité d'intercesseurs, plus qu'ils n'eussent fait pour le salut de ces peuples en qualité de missionnaires.

Cela donna lieu à plusieurs évêques de se conformer à l'usage des temps qui permettait d'anticiper la connaissance et le jugement du Souverain Pontife, et de permettre sur la preuve de la

voix publique, qu'on décernât à l'élite généreuse qui avait péri par la main des hérétiques, le culte dont on honore les martyrs. Le glorieux jour de leur mort fut solennisé comme celui des autres saints. Cela fût pratiqué à Rome même. Un tableau représentant ce massacre y fut exposé dans l'église de Jésus. Ce culte se perpétua jusqu'au fameux décret d'Urbain VIII. Ce Pape défendit qu'on rendit aucun honneur public à qui que ce fût, tant que l'Église, par l'organe du Siége apostolique, n'avait pas prononcé sur l'héroïcité des faits et des vertus.

A l'apparition de ce décret, et quoique le culte des martyrs du Brésil eut été en quelque manière autorisé par les paroles du pape Pie V, et par le consentement exprès de Grégoire XV, les jésuites interrompirent tous les témoignages extérieurs de leur vénération, suppliant la congrégation des Rits d'instruire régulièrement cette cause.

L'examen en fut commencé l'année 1628, et alors on n'objecta rien de plus fort contre la certitude du martyre que le trop grand empressement avec lequel ces hommes apostoliques semblèrent s'être exposés à tomber entre les mains des calvinistes, et avaient ainsi encouru une mort volontaire. (Voir pour le détail de toutes ces circonstances la vie du vénérable père Azevedo.)

L'objection cependant, quelque recevable qu'elle se présentât en apparence, ne demeura pas sans réponse. On remarqua d'abord que le père Azevedo, cet homme si éclairé dans les mystères de Dieu, si appliqué à les consulter, à les suivre dans toutes ses entreprises, ne s'en était point écarté par la conduite singulière qu'il avait tenue et qu'il ne pouvait même avoir renoncé aux lumières de la prudence humaine que par une inspiration subite et divine.

On s'attacha ensuite à confirmer par faits consacrés dans notre religion ce que l'esprit de Dieu avait inspiré à plusieurs martyrs dans les mêmes circonstances. J.-C. lui-même, leur chef et leur modèle, après avoir témoigné l'empressement qu'il a de recevoir le baptême douloureux de son propre sang, va au-devant de ses ennemis, il se présente à eux, et s'en fait connaître pour celui qu'ils cherchent. Il n'emploie aucun des prodiges de sa toute puissance contre des ingrats qui méditent de lui ôter la vie, il se livre par choix à tous les opprobres et à toutes les douleurs d'une mort qu'il peut éviter : preuve et autorité qui servent en général à jus-

tifier ces sacrifices volontaires qu'un mouvement surnaturel de la grâce inspire et anime. Aussi l'Eglise ne les adopte-t-elle qu'autant qu'elle y découvre ce caractère d'une suggestion divine. Après que cette difficulté eut été levée par les solides réponses du cardinal de Lugo, qui enseignait alors la théologie au collège romain, on fit les informations nécessaires au Brésil, en Portugal et à Rome, le tout sous la direction du Saint-Siège.

En 1671, Clément X, de l'avis des consulteurs, renvoya la confirmation des preuves à une congrégation générale, afin de procéder à l'expédition d'autres causes, dont le jugement était plus près de la conclusion, particulièrement relatives aux martyrs du Japon.

Mais enfin, en l'année 1719, la cause du père Azevedo et de ses compagnons reparut sur le bureau. Monseigneur Lambertini remplit alors les fonctions de promoteur de la foi, et à peine monté sur le trône pontifical (Benoît XIV) compta au nombre de ses premiers devoirs de faire honorer dans l'Eglise les quarante martyrs. Il convoqua une congrégation générale, y assista en personne, puis après s'être transporté à l'église de Saint-André et avoir célébré les saints mystères à l'autel de S[t] François Borgia, il déclara solennellement que le martyre était authentique et qu'on pouvait procéder aux formalités de la béatification. Ainsi fut consacrée, pour la dévotion et la confiance des fidèles, pour la consolation et l'encouragement de ceux qui sont dans un continuel danger de leur vie au milieu des idolâtres et des hérétiques, l'exclamation spontanée de Pie V.

CHAPITRE XVI.

—

PIE V EXHORTE VAINEMENT PHILIPPE II A PASSER EN FLANDRE. — IL S'OCCUPE DE FACILITER LA CONVERSION DES HÉRÉTIQUES, ET CONDAMNE LES ERREURS DE BAIUS.

> *Multùm mortalibus divinitas largita est, quibus fidem contulit et scientiam non negavit : huic fidei ideò scientiam copulamus.*
>
> **Dieu a beaucoup fait pour l'homme en lui donnant la foi et en ne lui refusant pas la science : unissons donc la science à la foi.**

La puissance espagnole qui se déployait dans toute sa largeur et dans toute sa liberté au midi de l'Europe, présentait une extrémité vulnérable au nord, et y rencontrait de front l'hérésie fortement organisée. La Hollande, la Prusse, le Hanovre, la Suisse enveloppaient pour ainsi dire les Pays-Bas, et devaient essayer de les soustraire à

la domination de Philippe II. C'eut été une pierre détachée d'un rempart qu'aucune brèche n'avait entamée jusqu'alors, et Philippe pouvait compter que l'ennemi ne tarderait pas à s'y montrer : prévision en effet promptement justifiée.

Paul IV avait érigé de nouveaux et nombreux évêchés en Flandre : les Flamands s'en plaignaient à divers titres. Dans cette nouvelle distribution de l'épiscopat, le cardinal Granvelle fut nommé archevêque de Malines, avec la qualité de primat. Les archevêques de Rheims, de Trèves et de Cologne se trouvaient dépouillés de plusieurs privilèges : les églises de Munster et de Liège se virent considérablement diminuées : de là, violents murmures au sein de beaucoup de chapitres : chez les peuples, crainte de voir l'inquisition espagnole s'établir en Flandre à la faveur de ces nouveautés ecclésiastiques : de la part des hommes enclins au protestantisme, mécontentement d'une surveillance plus active, impatience d'une autorité spirituelle plus étendue : dans les rangs de la noblesse, jalousie contre le cardinal Granvelle, élevé d'une classe médiocre aux postes les plus importants de l'État et de l'Église, premier ministre de l'archiduchesse gouvernante, en même temps que prince du Sacré-Collége.

La retraite de Granvelle en Franche-Comté, son pays natal (1564), la déclaration que l'inqui-

sition ne serait pas établie en Flandre, marquent le premier échec de la politique de Madrid, et signalent les premières tentatives du parti protestant.

Les hérétiques se confédèrent, présentent leurs griefs et doléances à Marguerite de Parme, et annoncent hautement le projet de pourvoir, les armes à la main, au succès de leurs prétentions. Le prince d'Orange, le comte d'Egmont et le comte de Horn étaient désignés comme membres nécessaires des conseils du gouvernement. La requête dressée à Saint-Tron (petite ville du pays de Liége), exigeait même qu'un membre de la confédération fut placé dans chaque province pour veiller à la sûreté de ceux qui professaient les nouvelles doctrines.

Rien ne pouvait rendre plus suspecte, qu'une pareille démarche, la fidélité des trois seigneurs, aussi ouvertement salués comme chefs de faction. Aussi le prince d'Orange passa-t-il immédiatement en Allemagne, pour y lever des troupes et organiser une prochaine campagne. Il engagea le comte d'Egmont à le suivre, mais celui-ci moins habile, moins résolu, ou moins coupable, se contenta de se retirer à Bréda, sous prétexte de mettre ordre à ses affaires privées, et retint par son influence le comte de Horn.

L'agitation entretenue dans les esprits se fit jour, plus tôt sans doute que les chefs ne l'au-

raient souhaité, par les désordres de la populace. Des scènes violentes éclatèrent à Ypres, et dès le 20 août 1566, l'église d'Anvers fut saccagée, tandis que les monastères étaient attaqués sur différents points de ces provinces.

A la nouvelle de cet excès, Pie V en comprit le caractère, l'origine et le but. Le nonce, qui résidait auprès de Philippe II, reçut ordre de mettre sous les yeux du roi les plus graves représentations. Le pape insistait surtout pour que la promptitude des mesures, et la présence du souverain sur le théâtre même de la révolte, prévenant de plus grands malheurs, éteignissent ce premier feu qui n'éclatait encore que par étincelles. Mais Philippe II avait souvent critiqué la facilité avec laquelle Charles-Quint se déplaçait d'une extrémité de ses états à l'autre, commettait la Majesté royale dans ses entreprises aventureuses, et avait exposé quelquefois la sûreté de sa personne. Le genre de vie sédentaire de Philippe II était donc en lui l'effet d'un système arrêté autant que d'un goût naturel, et les instances du nonce échouèrent devant d'invariables habitudes érigées en lois. Pie V, espérant un meilleur succès d'une tentative plus directe, écrivit au roi pour lui témoigner sa douleur, et lui représenter les suites de cette pernicieuse négligence :

«Votre Majesté peut encore aujourd'hui, disait

le Saint-Père, à la fin du bref, pourvoir au salut de cette province, mais si elle agit avec lenteur elle ne pourra plus en aucune sorte apporter de remède à l'état de ses affaires. Qu'elle vienne du moins à Milan : là elle délibérera plus commodément sur le voyage de Flandre, et en attendant, le bruit seul de son arrivée, déconcertant les séditieux, affermira les fidèles. Plût à Dieu que Votre Majesté pût clairement connaître nos prévisions et nos angoisses, lorsque nous envisageons, d'une manière aussi frappante que si nous l'avions sous les yeux, la ruine qui est imminente, à moins que vous n'alliez audevant d'un si grand péril. »

Donné à Rome, le 17 janvier 1567.

Pie V ne craignit même pas de joindre la menace à l'avertissement, et il fit annoncer à Philippe II que la bulle de la *cruciata* (bulle qui depuis l'époque des croisades accordait aux rois une levée considérable de deniers par moyen de dispenses), ne serait pas publiée en Espagne, avant qu'il ne se fût mis en mouvement pour aller défendre la religion aux Pays-Bas. En même temps monseigneur Jules Panesio, archevèque de Soriente, prélat d'une piété éminente, et parfaitement versé dans les affaires, se rendit en Flandre, avec le titre d'internonce et la charge d'examiner scrupuleusement la situation de ce pays.

Philippe II continua, malgré les instances réitérées du Saint-Siége, à demeurer à Madrid, et le duc d'Albe alla représenter son souverain auprès des rebelles. Il s'embarqua en Espagne pour Gênes, vint dans le Milanais, rassembla douze mille fantassins et mille cinq cents chevaux, puis s'avança à la tête de ces forces, à travers le Luxembourg.

Les états généraux furent assemblés à Bruxelles, le 24 septembre 1567, et, à l'insu de Marguerite de Parme, le comte d'Egmont, le comte de Horn, un bourguemestre et quelques autres personnes du parti huguenot se virent arrêtés. Ce procédé choqua la princesse, qui s'aperçut que son pouvoir venait de passer tout entier aux mains du capitaine espagnol. Elle demanda au roi la permission de se retirer, l'obtint sans difficulté, et quitta Bruxelles au commencement de l'année 1568.

Le droit de paix et de guerre, de vie et de mort, appartint dès lors sans partage au duc d'Albe, et la hauteur de son caractère n'adoucissait en rien la sévérité de sa mission. Les franchises du peuple flamand furent foulées aux pieds; l'effroi gagna un grand nombre d'habitants bien intentionnés qui émigrèrent et laissèrent en présence deux partis acharnés et furieux. Chaque jour la lutte s'éloigna davantage de son point de départ et finit par dégénérer en un

combat entre la nationalité flamande et l'oppression espagnole.

Pie V, cependant, ne pouvait détourner les yeux d'une lutte où les armes étaient tenues par les catholiques contre des protestants. Tandis qu'il faisait enrégimenter des volontaires italiens, il s'occupait d'envoyer à l'Église belge les dispenses nécessaires afin d'abréger toutes les formalités qui pouvaient retarder la réconciliation des hérétiques repentants avec notre commune mère, permettant aux simples prêtres d'absoudre de l'hérésie, et de réunir à l'Église ceux que l'esprit de vérité viendrait à toucher. Une lettre du duc d'Albe au Saint-Père, datée de l'année 1569, le remercie en ces termes de sa sollicitude.

« Le nombre de ceux qui usent de la grâce que Votre Sainteté leur a accordée est si grand, selon le mémoire fidèle que les évêques et les gouverneurs m'en ont envoyé, qu'il est presque impossible de les compter. Il n'y a personne, Très-Saint-Père, qui n'admire le zèle affectueux de Votre Sainteté à procurer le salut des peuples, à pourvoir à leurs besoins spirituels, et à les recommander à Dieu dans vos saintes prières. Les nouveaux évêques s'acquittent des fonctions de leur ministère avec tant d'édification qu'on voit bien qu'ils sont animés de votre esprit apostolique, et qu'ils suivent exactement les règles que Votre Sainteté leur a prescrites. »

Lorsque le duc d'Albe, disputant au prince d'Orange le passage de la rivière de Geet, l'eut refoulé vers l'Allemagne, Pie V fit chanter un *Te Deum* à Saint-Pierre, et envoya une épée bénite au vainqueur, comme gage des espérances que l'Église attachait à sa valeur, et comme signe de l'usage sacré qu'elle en attendait. Le Souverain Pontife se rendit ensuite à pied, selon sa coutume, dans les principales églises de Rome, jeûna extraordinairement, s'imposa des mortifications particulières, et redoubla la distribution de ses aumônes. L'efficacité de ce secours spirituel, constaté par plusieurs témoignages contemporains, fut aussi consacré par le plus éclatant des témoignages divins, le miracle. Un soldat espagnol, ayant été pris par un détachement orangiste, fut attaché à un arbre et fusillé. Mais les balles qui le frappaient, tombaient à ses pieds comme si son corps eût été d'airain. Les soldats huguenots fouillant alors ses habits, s'aperçurent qu'il portait sur sa poitrine un *Agnus-Dei* béni par Pie V la première année de son pontificat. Le jetant aussitôt à terre avec d'horribles blasphèmes, ils tuèrent leur victime du premier coup.

Mais nous pouvons détourner les yeux de ces sanglantes scènes sans mentir à l'histoire, car plus la guerre avançait, plus la direction en échappait à l'influence du Saint-Siége, et plus

l'autorité souveraine de Philippe II, directement attaquée, imprimait à la lutte un caractère exclusivement politique.

La distinction sur laquelle nous insistons ici, est trop communément négligée dans l'appréciation des calamités du seizième siècle. Trop communément on nomme guerres de religion toute hostilité entre des hérétiques et des orthodoxes, et l'on rend la religion responsable de l'effusion du sang, tandis que son nom n'était souvent, soit dans l'attaque, soit dans la défense, qu'un mot de ralliement commode pour parler aux masses et ébranler leur naïve bonne foi.

Est-ce à dire que la guerre de religion n'exista pas au seizième siècle? non assurément. Mais trop souvent on l'envisage là où elle n'existe pas, et pendant ce temps on néglige de suivre ses traces là où elle se portait en réalité. Oui, le seizième siècle fut un siècle de guerre religieuse, mais la guerre véritablement religieuse, c'est surtout dans la sphère de la foi et de l'intelligence que l'Église prétend la soutenir. La guerre religieuse éclate entre Luther et Léon X, elle se poursuit entre les différentes sectes du luthéranisme et les Pères du concile, elle se continue encore à travers notre ère pacifique, et le terme n'en peut être assigné que par celui qui connaîtrait le dernier jour de l'humanité. Cette guerre dans laquelle l'Église saisit ses véritables armes

et rencontre ses véritables adversaires, elle exista en Flandre à côté du duc d'Albe, et c'est là que nous pouvons contempler l'action personnelle, majestueuse et douce de Pie V.

Les Pays-Bas étaient riches en universités, et celle de Louvain y était renommée entre toutes. On y comptait quarante maisons d'éducation gratuite successivement fondées par un grand nombre d'hommes pieux; les étudiants y étaient admis sans condition de rang ou de nation. Michel Baïus, né à Melin, en 1513, vint demander asile à l'une de ces maisons, nommée le collége Standonck, puis alla recevoir des leçons de philosophie au collége du Porc, l'une des quatre pédagogies de Louvain. Cette ville avait quatre colléges ainsi nommés, dans lesquels on ne donnait que le haut enseignement philosophique. La pédagogie du Porc tirait son nom de l'enseigne du Sanglier, située vis-à-vis et indiquant l'hôtellerie modeste qui desservait beaucoup d'écoliers. L'aptitude et les succès de Baius dans ses thèses lui valurent une bourse dans le collége Adrien, fondé pour les étudiants en théologie, par un Pape flamand, le vénérable Adrien VI. Baïus passa rapidement des bancs de l'école à la chaire de ses maîtres, et devint, en 1544, président même du collége qui lui avait offert sa généreuse hospitalité.

L'université de Louvain, en communication

assidue avec le Saint-Siége, était célèbre par son zèle contre les doctrines protestantes. C'était de son sein qu'émanaient les plus foudroyants démentis et les démonstrations les plus éloquentes. Baïus, aussitôt après avoir reçu la prêtrise, se livra donc avec ardeur aux études de la faculté de théologie; il lut avidement les livres luthériens, y prit le goût de la controverse, et insensiblement se laissa gagner par l'attrait de la nouveauté. Ces premiers symptômes n'échappèrent point à l'œil expérimenté du chancelier de l'université, Ruard Tapper. Mais les avis du savant chancelier furent peu goûtés, et Baius préféra les encouragements de Jean Hessels, son collègue, qui parvenu, comme lui, par ses talents, au grade de licencié, était devenu professeur de théologie de l'abbaye du Parc, de l'Ordre des Prémontrés. Plus jeune encore que Baïus et aussi hardi, Hessels, également élevé aux frais de la générosité publique, s'est fait connaître sous le nom de Jean de Louvain.

Leur liaison devint bientôt une absolue communauté de pensées et de travaux. Les deux amis rédigèrent ensemble un plan de doctrine qu'ils résolurent d'émettre et de propager par tous les moyens en leur pouvoir.

Cette doctrine a reçu et conservé le nom seul de Baïus, récompense ou plutôt châtiment du plus opiniâtre, comme par la même raison le

nom de baianisme s'est effacé plus tard dans celui de Jansénius.

L'occasion seule manquait encore aux deux professeurs pour se signaler ouvertement dans la carrière des innovations; mais cette occasion à une pareille époque, ne pouvait tarder à naître.

Uu dominicain célèbre, Pierre Soto, professeur de théologie à Dillingue, était demeuré frappé des arguments de Luther contre le libre arbitre de l'homme : le concile de Trente avait agité cette matière; il avait prononcé en faveur de la liberté humaine, et Pierre Soto ne se sentait pas encore pleinement convaincu. Blanchi dans la contemplation et dans l'examen du dogme, accoutumé à disputer pied à pied le terrain aux hérétiques, Soto n'était pas homme à reposer son esprit dans des nuages ou à l'y laisser flotter indifféremment. Moins disposé était-il encore à jeter un nouveau brandon de discorde parmi ses frères. Vivant dans un temps où la correction prétendue des abus avait été poussée jusqu'à la destruction des lois les plus saintes et des usages les plus respectables; où chez un grand nombre la réforme de la religion aboutissait à n'en plus avoir aucune, il prit un parti prudent et voulut déposer ses scrupules dans le sein de quelques théologiens habiles. Ses yeux tombèrent sur l'université de Louvain. Soto avait assez de science

pour saisir le nœud des difficultés, le chancelier Tapper assez de sagesse pour le dénouer, et c'est à lui que le dominicain adressa par écrit ses graves confidences.

Le concile n'avait-il pas dans sa sixième session donné atteinte, demandait Soto, à la doctrine de saint Augustin, des Pères de l'Église, et à celle de plusieurs Souverains Pontifes du cinquième siècle, dans les canons suivants?

CANON IV.

« Si quelqu'un dit que le libre arbitre mû et « excité de Dieu, en donnant son consente« ment à Dieu, qui l'excite et l'appelle, ne coo« père en rien à se préparer et à se disposer à « obtenir la grâce de la justification, et qu'il ne « peut refuser son consentement s'il le veut, « mais que, semblable à une chose inanimée, il « ne fait rien du tout et demeure purement pas« sif; qu'il soit anathème. »

CANON V.

« Si quelqu'un dit que depuis le péché d'A« dam, le libre arbitre de l'homme est perdu et « éteint, que c'est un être de raison ou plutôt « un titre sans réalité, enfin une fiction que le « démon a introduite dans l'Église; qu'il soit « anathème. »

CANON XXXII.

« Si quelqu'un dit que les bonnes œuvres de « l'homme justifié sont tellement les dons de Dieu, « qu'elles ne soient pas aussi les mérites de cet « homme justifié : ou que par ces bonnes œu- « vres qu'il fait par la grâce de Dieu et par le « mérite de Jésus-Christ, dont il est un membre « vivant, il ne mérite pas véritablement une « augmentation de la grâce, la vie éternelle et « la possession de cette même vie, pourvu qu'il « meure en grâce, et même l'augmentation de « la gloire ; qu'il soit anathème. »

CANON XXXIII.

« Si quelqu'un dit que par cette doctrine ca- « tholique de la justification exposée par le « saint concile dans le présent décret, on déroge « en quelque chose à la gloire de Dieu et aux « mérites de Notre Seigneur Jésus-Christ, au lieu « qu'en effet la vérité de notre foi, la gloire de « Dieu et de Jésus-Christ y sont rendues plus « éclatantes ; qu'il soit anathème. »

La thèse que Soto opposait au concile, touchant la justification, pouvait se résumer en ces deux propositions principales :

1° La grâce depuis Jésus-Christ n'est point donnée à tous les hommes ; elle est quelquefois

refusée à des fidèles et même à des justes, sans qu'il y ait de leur faute.

2° Il n'est pas au pouvoir du libre arbitre de rejeter la grâce lorsqu'elle est donnée, et sans elle on ne peut faire aucun bien, ni éviter le péché.

Dans la bouche de Luther on connaissait cette doctrine. Partant d'une fondamentale erreur sur la constitution de l'homme primitif, il en était arrivé jusqu'à sacrifier complétement la nature, étouffant sous les lois exagérées de la grâce la liberté morale, premier élément de la volonté humaine et du mérite de ses œuvres. En un mot, Luther avait mieux aimé livrer l'humanité garrotée au joug brut du fatalisme, que de reconnaître l'admirable tutelle de l'Église, et aux vicaires de J.-C. le droit d'enseigner, de lier et de délier.

Mais un docteur catholique ne pouvait s'arrêter long-temps sur cette pente désespérée. Il fallait ou remonter vers le Saint-Siége et accepter la décision du concile, ou descendre jusqu'aux abîmes de l'esprit de secte. C'est ce que démontra le chancelier de Louvain au dominicain Soto. Il réfuta le dilemme dans lequel l'humanité toute entière se verrait placée entre l'immobilité ou le désespoir. Pour concilier la nécessité de la grâce avec le libre arbitre, répondait Tapper à Soto, il suffit de reconnaître les deux points fondamentaux posés par l'Église et les Pères :

1° Que la grâce nécessaire pour la conversion ou pour la vie chrétienne, est donnée à tous et n'est refusée à personne.

2° Qu'après qu'elle est donnée, chacun, par le seul effet de son libre arbitre, peut s'en servir ou la rejeter.

Mais Baïus, initié aux secrets de cette controverse, adopta avec feu les opinions de Soto. Il se les appropria et en forma, de concert avec son ami Jean de Louvain, un corps de système sur la prédestination et la justification. Renchérissant sur le dominicain, les deux professeurs établissaient que la grâce est toujours efficace; qu'elle est refusée à des justes qui tombent, quoique sans elle la chute soit inévitable; qu'elle n'est point donnée aux fidèles qui pèchent; que la soustraction de la grâce n'empêche pas l'homme d'être responsable de ses péchés, parce qu'il pèche volontairement, quoique nécessairement. Ils enseignaient en outre que, sans la grâce actuelle prévenante, l'homme n'a de forces que pour pécher; que toutes ses actions sont des péchés; que les infidèles pèchent dans toutes leurs œuvres; que la première grâce est donnée à l'homme malgré lui.

Sur ces entrefaites, Charles-Quint avait appelé Tapper au concile de Trente, et le professeur d'écriture sainte vint à mourir le 5 janvier 1552. Sa succession fut dévolue à Baïus : c'était l'une

des chaires les plus importantes de l'université à cette époque, et dont l'avait tenu constamment éloigné la prévoyante méfiance du chancelier, alors absent. Une fois installé, et pour ainsi dire muni de toutes armes, Baïus commença la guerre. A l'entendre pourtant, ce n'était pas une nouvelle doctrine qu'il apportait à ses nombreux auditeurs, mais une nouvelle méthode. Il avait remarqué, disait-il, que les défenseurs de la foi contre les Luthériens étaient trop enclins à s'éloigner de saint Augustin, et penchaient vers le Pélagianisme. C'était la crainte de cet écueil qui l'engagait à quitter le sentiment des théologiens modernes pour remonter directement aux Pères de l'Église et à l'Écriture sainte. A cette marche on aurait pu dès lors le confondre avec les partisans avoués de Luther et de Calvin, mais il prenait soin en même temps d'attaquer ces deux hérésiarques avec véhémence sur tous les points de doctrine qui ne leur étaient pas communs.

De retour à Louvain, le chancelier Tapper ne fut pas médiocrement surpris du trouble qui s'était glissé dans les écoles durant son absence; néanmoins il ne voulut pas user de sévérité envers les jeunes professeurs avant d'avoir épuisé les moyens persuasifs de la supériorité de doctrine. Il assista régulièrement à toutes les disputes publiques qui animaient alors les grands corps universitaires et il s'arma d'une patience pleine

de douceur pour soutenir l'autorité du concile contre le choc de ses nouveaux agresseurs. Les fréquents exercices des candidats au bonnet de docteur ramenaient souvent ces combats; un licencié de Louvain, disciple de Baius durant cinq années, nous a donné le tableau fidèle de ces scènes mémorables dans une relation adressée à l'évêque de Midlebourg, Jean Stryen.

« Je me suis souvent trouvé à ces disputes où l'on agitait ces questions avec chaleur; j'en ai encore la mémoire toute fraiche, et je me souviens des raisonnements et des passages de saint Augustin que Baïus alléguait pour établir ses nouvelles opinions, et pour détruire les sentiments anciens reçus dans l'école. Rien n'était moins concluant, et Ruard Tapper, homme très-docte, les réfutait avec la même facilité qu'il aurait rompu des toiles d'araignées. Ses réponses étaient suivies des applaudissements de leur assemblée et de l'approbation des docteurs. Comme il était très versé dans la lecture de saint Augustin, il tirait ses réponses du sein même de saint Augustin dont il développait la pensée avec une solidité, une netteté et une justesse qui offraient à découvert le faux des nouveaux dogmes, et rendaient les anciens respectables aux auditeurs qui sortaient des disputes, également charmés et instruits.

« Baïus et ses adhérens, malgré son invincible

obstination à persister dans ses préventions, n'avaient rien à répliquer. Réduit aux abois, pour toute solution il secouait la tête et disait en murmurant, qu'il n'entendait pas les raisons ni les solutions de Ruard. Le chancelier lui répondait en souriant : « Je suis fâché que vous n'y compreniez rien, je prie Dieu qu'il vous éclaire. » Enfin comme Baïus revenait souvent à la charge, cherchant querelle dans toutes les séances, refusant de se rendre aux arguments les plus lumineux, et rebatant avec importunité toutes les fois qu'il était poussé, qu'il n'entendait pas, Tapper fatigué de ces fuites illusoires répartit avec quelque feu : « Étudiez bien, lisez avec application les théologiens et surtout saint Thomas, et vous comprendrez sans peine mes réponses. »

« Je me souviens que dans une assemblée présidée par Tapper où j'avais proposé exprès l'ancienne doctrine sur la grâce et le libre arbitre, pour la défendre, Baïus répétait de temps en temps que nous soutenions le Pélagianisme, et Tapper se contentait de lui répliquer : « Prouvez notre maître, prouvez ce que vous avancez. » Ce zélé défenseur des sentiments orthodoxes craignait, comme je crois, d'aigrir la plaie en y appliquant le fer, et de rendre le mal incurable s'il venait à éclater; c'est ce qui l'engageait à le manier avec douceur.

« D'ailleurs il avait si solidement et si claire-

ment démontré la fausseté des opinions du nouveau dogmatisant, qu'il se flattait que jamais elles ne prendraient racine dans l'université. Il reste encore un grand nombre de défenseurs de l'ancienne doctrine qui ont assisté à ces disputes, entr'autres les trois avec lesquels j'ai pris le Baccalauréat, gens très-distingués par leur science, et dont les sentiments sont conformes aux nôtres. »

A la vérité Hessels et Baïus faisaient peu de conquêtes dans les séances publiques où *ils* étaient péremptoirement réfutés, mais ils manœuvraient avec plus d'efficacité dans l'intérieur de leurs classes et dans leurs relations privées avec les écoliers. Ceux-ci, affluant de toutes parts, apprenaient sous ces maîtres habiles à manier les armes de l'erreur, et à mesure qu'ils rentraient dans leurs provinces à l'expiration de leurs études, la division gagnait avec eux les familles, les villes et pénétraît jusque dans les communautés religieuses.

Tapper ne pouvait donc plus fermer les yeux sur le danger qu'offrait pour la jeunesse l'union étroite de deux professeurs habiles dans un plan réfléchi de discorde. Il déféra les deux professeurs de Louvain au docteur Vigilius, président du conseil privé à Bruxelles, et à Granvelle, alors premier ministre de Marguerite de Parme. Les docteurs de Louvain relevaient en qualité d'ec-

clésiastique de l'autorité spirituelle de Granvelle, et en qualité de professeur de l'autorité royale. Il les manda devant lui, et en présence de Vigilius leur remontra les scandales dont ils étaient auteurs, leur fit défense de s'écarter à l'avenir des termes et du programme de l'enseignement qui leur était confié, puis les congédiant avec bonté, les renvoya à Louvain sous promesse de fidélité aux engagements qu'ils venaient de prendre.

Le calme et le bon ordre rentrèrent effectivement dans l'école tant qu'exista le chancelier Tapper; mais ce vigilant gardien des conditions du traité ayant été enlevé par la mort le 2 mars 1559, la même année vit réapparaître toutes les tentatives de nouveauté. Tapper fut remplacé dans la dignité de chancelier de l'université par Driucius, docteur en droit plus préoccupé de jurisprudence que de dogme. Il se laissa si bien surprendre aux démonstrations de docilité des deux professeurs reprimandés, que le poste de recteur fut livré à Jean de Louvain. Le baïanisme reprit alors les hostilités à front découvert, et deux couvents, celui des frères mineurs d'Ath en Hainaut, et de Nivelle en Brabant, s'engagèrent dans la mêlée. La voix des supérieurs de ces deux maisons n'étant plus écoutée, ils se concertèrent sur le remède à opposer au désordre et s'accordèrent pour recourir au jugement de la Sorbonne de Paris. Remarquant que l'opiniâtreté des baïa-

nistes s'appuyait principalement sur l'habileté et la science apparente de leurs chefs, ils pensèrent que rien ne serait plus propre à désabuser les disciples qu'un arrêt émané d'une faculté aussi universellement estimée que l'était la Sorbonne de Paris. En conséquence, les diverses propositions de Baïus furent recueillies et expédiées en France, sous le sceau des deux monastères, avec prière instante de procéder au plus sérieux examen; l'assemblée des docteurs parisiens fut aussitôt convoquée, et en juin 1560, elle émit une censure motivée sur chacune des propositions séparément : de dix-huit, quinze furent qualifiées hérétiques, et les trois autres, simplement fausses. La faculté de théologie envoya de Paris en Hainaut et en Brabant deux copies de son jugement qui fut aussitôt répandu dans toute l'étendue des Pays-Bas. Les partisans du baianisme furent ébranlés à la voix d'une compagnie aussi distinguée; Baïus en fut visiblement alarmé. Bientôt pourtant il se décida à la réplique, par voie détournée. Ecrivant à son ami Sablonius, il se plaignit de la rigueur avec laquelle il avait été censuré, maintint contre la Sorbonne le sens de quelques-unes de ses propositions, éluda la discussion sur quelques autres et subtilisa sur certains mots, prétendant que la censure portait sur des expressions dénaturées ou mal comprises. Il louvoyait enfin entre la rétractation

et l'aveu de ses erreurs, en disant assez pour rallier les disciples incertains, pas assez pour être taxé de révolte ouverte à Bruxelles et à Malines. Cet écrit du maître releva le courage des disciples ; ils travaillèrent de leur côté à l'apologie de leur sentiment, et à se justifier, non en le désavouant, mais en s'efforçant de l'appuyer de l'autorité des Pères de l'Église.

A l'aide de la même prudence et de la même hardiesse, Baïus et Hessels reconquirent peu à peu le terrain qu'ils avaient perdu, et bientôt même agrandirent leurs conquêtes. Le cardinal de Granvelle, qui tenait les yeux toujours ouverts sur leurs démarches, crut flatter leur orgueil en leur offrant plusieurs charges honorifiques dans son conseil, et même des pensions considérables qu'ils acceptèrent sans hésiter. Lorsque le cardinal qui ne voulait procéder qu'avec un extrême ménagement les eut ainsi rassurés sur sa bonne volonté à leur égard, il leur montra un bref du Pape Pie IV qui l'autorisait à user des pouvoirs ecclésiastiques pour imposer silence à toute dissension doctrinale dans les Pays-Bas. Les deux professeurs se soumirent, moyennant qu'on imposât la même loi à leurs adversaires, entendant principalement sous ce titre les cordeliers qui s'étaient distingués par leur vigueur à battre en brèche l'enseignement des deux docteurs. Baïus et Hessels leur avaient donc voué un ressentiment

mêlé de passions personnelles et pédantesques dont les universités n'étaient pas absolument exemptes; mais le cardinal Granvelle ne leur refusa aucune satisfaction légitime de ce côté. Il fit venir le général des cordeliers, lui fit accepter toutes les voies de pacification, et il fut convenu qu'on ensevelirait désormais dans l'oubli tous les anciens sujets de discorde.

L'autorité du cardinal tint les esprits en échec pendant deux ans : on s'observait des deux côtés comme des armées en présence et qui ont défense d'attaquer. Mais Baïus ne songeait qu'à mettre à profit la suspension d'armes, et feignit de croire que l'interdiction de soutenir ses thèses qui s'appliquait à sa parole ne comprenait pas ses écrits. Il composa quatre traités sur le libre arbitre, la justice, la justification et le sacrifice, puis, lorsqu'il les eut mis en ordre, les publia.

Le cardinal de Granvelle s'aperçut alors des inconvénients de la pacification qui s'était conclue sous ses auspices : les docteurs orthodoxes, liés par leurs engagements et soumis au bref de Pie IV, laissaient passer sans réplique toutes les propositions de Baïus et des baianistes. Beaucoup de gens prenaient cette contrainte pour une adhésion, et les ouvrages de Baïus se répandirent en profusion, sans contradicteur apparent. Cette position était l'ouvrage de Granvelle : il s'en était fait honneur à Rome et à Madrid; il s'était flatté

d'avoir guéri le mal, en étouffant la plainte, et facilement il avait fait partager au loin ses illusions : rétrograder, avouer son erreur, répugnait à un esprit politique : le cardinal de Granvelle en outre ne manquait pas de motifs légitimes pour persévérer dans sa temporisation : comme archevêque de Malines, il pouvait exercer une pleine juridiction contre les deux chefs d'école, mais le baianisme s'étendait déjà hors de son diocèse, et le remède ainsi restreint n'était même plus un palliatif. Comme premier ministre il pouvait disposer de l'autorité séculière, mais c'était alors confondre des hommes simplement égarés avec les hérétiques en état de révolte ouverte. On pouvait par excès de sévérité ou par précipitation les pousser à des actes que désavouerait le fond de leur cœur, et provoquer imprudemment de nouvelles dissensions dans un pays déjà ravagé par le désordre, envahi par les huguenots français, anglais et allemands, à demi soulevé enfin contre l'autorité du roi. Granvelle ne renonça donc pas encore à l'espoir d'arrêter doucement les deux novateurs sur la route périlleuse dans laquelle ils étaient engagés. Il avait reçu de Madrid des dépêches qui lui enjoignaient de députer aux dernières sessions du concile de Trente, trois évêques et trois docteurs au choix de l'université. Cette occasion lui parut favorable pour éloigner les deux professeurs du

théâtre de leur déplorable influence. Le cardinal ne doutait pas non plus que l'atmosphère d'une assemblée dans laquelle on ne respirait que l'orthodoxie ne suffît pour assainir les opinions de deux hommes jeunes encore, et gonflés surtout de l'estime de leur propre mérite.

Baïus et Jean de Louvain accompagnèrent donc à Trente l'évêque de Namur, l'évêque d'Arras et l'évêque d'Ypres. Mais cette fois encore l'espérance du cardinal fut déçue. Le sacrement de l'ordre et du mariage, le purgatoire et les indulgences furent les seuls objets traités en leur présence. Ces matières n'avaient aucun rapport avec les points en litige dans leur esprit. L'occasion de les ramener au sentiment commun par l'autorité du consentement unanime ne se présenta donc pas, et les deux Louvanistes évitèrent soigneusement de presser une décision particulière; ils revinrent dans les mêmes dispositions qu'ils étaient partis.

Pendant leur voyage, les rênes du gouvernement avaient changé de mains. Le cardinal de Granvelle résidait alors à Rome, où il venait de concourir à l'élection de Pie V. La Belgique était en combustion.

Baïus ne garda plus de ménagements: sans s'associer franchement aux hérétiques, il réglait néanmoins sa prudence ou sa hardiesse sur leurs succès ou leurs revers. Philippe II reconnut l'in-

suffisance et même le danger de laisser subsister l'inégale trève imposée par Pie IV. Il sollicita de Pie V, un bref qui déterminât authentiquement les limites de la vérité et de l'hérésie. Le cardinal de Granvelle demeura chargé du soin de cette affaire près du Saint-Siége; Pie V lui épargna des instances réitérées, et ordonna l'examen approfondi des écrits dénoncés à son tribunal.

Les partisans de Baïus se plaignirent de ce que ni lui, ni Jean de Louvain ne furent avertis ou appelés devant leurs juges ; mais il y a lieu plutôt d'admirer la sagesse des lois ecclésiastiques. Le procès commencé et poursuivi silencieusement à Rome n'était pas attentatoire au droit des accusés, parce qu'il n'y avait pas d'accusés. Le procès ne se faisait nullement aux personnes, mais au livre qui renfermait le corps du délit. Les livres sont faits pour être lus loin de leurs auteurs : le bien ou le mal produit est indépendant de leur présence. Assistant au débat, ils ne pourraient que justifier leurs intentions; mais elles ne sont pas mises en cause : elles sont réputées excellentes, et il n'est pas question pour eux d'encourir ni peine ni dommage corporels. S'agit-il d'expliquer le sens précis des mots? Mais un écrivain est-il bon juge de son ouvrage? Des examinateurs compétents et désintéressés n'offrent-ils pas autant de garanties? D'ailleurs lorsqu'un ouvrage est mis en circulation, il ne

s'agit plus du sens intime attribué par l'auteur à sa pensée, mais de la portée des mots qu'il emploie, de leur valeur comprise et acceptée par le public. Les jugements, prononcés à Rome en pareille matière, n'ont donc point pour but d'atteindre l'homme qui demeure en dehors de la procédure, mais de prononcer sur l'œuvre qui est livrée aux mains de tout le monde : la condamnation ne s'adresse pas tant à l'écrivain qu'au lecteur qui se voit sous les peines canoniques interdire telle ou telle lecture.

Afin du reste que les examinateurs ne fussent pas suspects à Baïus, le Pape les choisit parmi les docteurs de plusieurs nations, et assista lui-même, comme il le déclare dans la bulle, à plusieurs séances d'examen. Le 1er octobre 1567, son jugement définitif fut promulgué d'après le vœu unanime des commissaires délégués à cet effet.

La constitution de Pie V commençait par ces mots :

« Entre toutes les afflictions que le malheur des temps nous suscite dans la place où nous avons été élevé par le Seigneur, il n'y en a point qui nous ait frappé si vivement, que celle de voir que la religion chrétienne, après avoir été agitée depuis longtemps en tant de manières différentes, soit encore troublée tous les jours par de nouvelles opinions ; et que le peuple de Jé-

sus-Christ, divisé par les suggestions de l'ancien ennemi soit entraîné indifféremment dans toutes sortes d'erreurs. En ce qui nous regarde, nous employons tous nos efforts pour étouffer ces opinions dans leur naissance; car nous sommes saisi d'une douleur très-sensible en voyant plusieurs personnes d'une probité et d'une capacité d'ailleurs reconnues, repandre de vive voix et par écrit diverses opinions très-dangereuses et très-scandaleuses, et en faire la matière de leurs disputes dans les écoles. Telles sont les propositions suivantes.... »

La constitution se terminait ainsi :

« Après avoir pesé toutes ces propositions dans l'examen exact qui s'en est fait en notre présence, quoique quelques-unes puissent en quelque sorte être soutenues, en les prenant à la rigueur et dans le sens propre des mots que ceux qui les ont avancées ont eu en vue, nous les condamnons par l'autorité des présentes, comme hérétiques, erronées, suspectes, téméraires, scandaleuses et offensives des oreilles pieuses, le tout respectivement; aussi bien que tout ce qui s'est dit ou écrit sur leur sujet. Et nous défendons à toute sorte de personnes de parler à l'avenir, d'écrire ou de disputer en aucune manière sur ces articles et sur tous autres semblables. »

Dès que la constitution de Pie V fut expédiée

on ne songea plus qu'à la mettre à exécution avec indulgence. Le cardinal de Granvelle en demeura chargé; voici les propres termes de sa lettre à Maximilien Morillon, que son mérite devait placer plus tard sur le siége épiscopal de Tournay et qui était alors vicaire-général du diocèse de Malines :

« Monsieur le Prévost,

« ...... Sa Sainteté se souvient fort bien de ce qui se passa lorsque feu son prédécesseur me commit cette affaire, car Sa Sainteté avoit pour lors la charge de l'inquisition. Je luy ay ramanteu la qualité du dit docteur le Bay (Baïus) et le fruit qu'il peut faire en l'Église de Dieu, la suppliant que tenant respect à ce, et à la vertu et bon zèle du dit docteur, il luy plût traiter cette affaire, de sorte que ce fût avec le moindre scandale du dit sieur le Bay que faire se pourroit; par quoi Sa Sainteté se condescendit avec une piété et une charité vrayement chrétiennes : et ayant compassion au dit le Bay, présupposant qu'il fût tombé en cecy stimulé de la contention de ses émulateurs, et comme il est advenu souvente-fois, que pour soûtenir une proposition qui est échappée, quand l'on prend le chemin du monde, l'on tombe nécessairement à être forcé à concéder et affermer autres plus absurdes et plus éloignées de la religion.

« Et me concéde Sa Sainteté que l'on feroit pour le dit Bay, tout ce que, la vérité et la foy sauve, et sans faire préjudice à la dignité et autorité d'icelle, se pourroit, pourvû que le dit docteur se voulsist soûmettre à ce que la raison veut, et à la censure de Sa Sainteté : et pour y procéder en cette sorte, et avec la charité requise, l'on fit ôter le premier feuillet, afin que l'on ne connût ni l'auteur du livre, ni le lieu où il est imprimé, et s'est examiné l'œuvre par gens savants de plusieurs nations, lesquels uniformément ont censuré plusieurs des propositions trouvées dedans le livre en la forme que vous verrez par la Bulle de N. S. P. le Pape que je vous envoye avec cette çi, déclarant lesdites propositions annotées, aucunes erronées, aucunes suspectes, autres scandaleuses, autres, jaçoit se puissent en rigueur interpréter en quelque sens pour les excuser, donnent toutefois offensions à gens pieux qui les lisent.

« Et s'est fait cette condamnation ainsi générale, avec l'adjonction du mot *respective* pour plus de douceur. Et comme vous verrez, Sa Sainteté me commet d'y faire ou par moy, ou y employant d'autres, ce que je trouverai convenir pour, la dignité de la religion sauve, pourvoir doucement au mal qui de cecy pourroit succéder. Et il m'a semblé que je n'y pourrois entremettre personne, qui, avec meilleur zèle et dis-

crétion, y pût satisfaire que vous. Et tant plus pour l'affection que je sçais que vous portez au dit docteur Bay, lequel je tiens pour si homme de bien et catholique, que voyant la censure, et détermination de Sa Sainteté, il n'y voudra aucunement répugner.

« Autrement il me feroit perdre la bonne opinion que j'ai de lui, et me retireroit de sa protection, laquelle comme vous sçavez j'ai tenu et tiens comme d'un personnage si vertueux et qualifié, et du conseil duquel j'espère tous les jours me valoir de mieux en mieux.

« Ce qu'il convient de faire est à mon avis, que vous l'appelliez et qu'amplement vous lui faites entendre de ma part ce que dessus, lui communiquant la bulle originale par laquelle il verra l'intention de Sa Sainteté et que pour non faillir à mon devoir, je ne puis délaisser de la faire exécuter, mais que je désire bien que ce soit avec le moindre scandale, que fairre se pourra. Il verra que par la bulle il n'est nommé, ni son livre, si bien en icelle il se fait mention des propositions et d'un livre, sans dire quel. Mais toutefois s'étant publié iceluy, il faut regarder par quel moyen on pourra remédier à ce point : car je ne vois qu'il se puisse délaisser de le défendre, afin que les exemplaires sortent hors des mains.

« Et il sera besoin que au doyen et aux prin-

cipaux de la faculté, vous faites ostentation de la dite bulle après toutes fois avoir parlé au dit docteur, afin que voyant la censure de Sa Sainteté, ils ne comportent que telles propositions se soutiennent, quelque interprétation ou glose que l'on y veuille donner : car je puis vous assurer que pour les sauver, l'on a fait tout ce qui a esté possible, et qu'en cette affaire Sa Sainteté a usé d'une telle diligence, que si ce fut esté pour gaigner tout le monde, l'on n'eust sçeu faire plus.

« Et ceci est de telle qualité et importance, et l'a Sa Sainteté tant à cœur, pour la crainte qu'elle a que sans y remédier promptement, inconvénient plus grand en puisse advenir, que j'attendrai avec bien grand désir, nouvelles de vous pour sçavoir et lui faire entendre ce qui s'y sera fait. Et je désire sincèrement que le dit docteur prenne la chose par le bon chemin pour éviter tous les inconvénients, aux quels en usant autrement, il pourroit tomber. Et pourtant vous prie, autant affectueusement que je puis, d'y user toute diligence, vous servant du conseil de ceux que vous verrez convenir; mais ayant grand égard de fuir ceux qui se pourroient montrer passionnez contre le dit docteur; car ce que l'on prétend est de remédier au mal, comme j'ai dit, évitant, tant que faire se pourra, le scandale du dit docteur, sans toute fois rien délaisser, suivant l'intention de Sa Sainteté, qui doige servir pour conserver

la pureté de la doctrine. En me recommandant très affectueusement à vôtre bonne souvenance, je prie le Créateur qu'il, Monsieur le Prevost, vous doint l'accomplissement de vos désirs. »

De Rome, ce 13 de novembre 1567.

Morillon suivit de point en point ces paternelles instructions. Il manda Baïus à Bruxelles, et avant toute autre mesure, voulut l'entretenir en particulier et le préparer à l'obéissance. On ignore les détails de cette entrevue, ni quel effet produisit sur Baïus la nouvelle accablante d'une condamnation en cour de Rome. Du moins il apparut par l'issue, que Morillon l'avait trouvé docile ou qu'il triompha de sa résistance. On convint que dès le 29 du même mois (décembre 1567), on assemblerait le doyen et les professeurs de théologie, ce que l'on appelait à Louvain l'étroite faculté, qu'on y ferait lecture de la bulle, que tous en commun et en particulier souscriraient à la décision du Pape, et qu'enfin on déterminerait de concert les moyens convenables d'extirper de l'université les dogmes proscrits. Enfin on n'exigeait de Baïus rien qu'on n'eût exigé de lui en qualité de professeur, si la bulle eut concerné quelque autre membre de la même assemblée.

Mais de toutes les passions l'une des plus difficiles à dompter est celle d'un chef de parti ou même d'école. L'orgueil qui l'enfante trouve

toujours de quoi la nourrir. En jetant ses armes aux pieds de l'Eglise, on participerait à sa victoire; on serait utilement et pleinement vainqueur tant de soi-même que de l'erreur ; mais le faux honneur donne d'autres conseils, et l'on est sa dupe quand on ne devient pas sciemment son complice. Baïus avait plié; il s'était vu sans appui à Rome, à Madrid, à Bruxelles; il dissimulait, par crainte de tant d'autorités prononcées contre lui, mais son cœur était livré aux mouvements les plus amers de la douleur et du ressentiment.

Morillon avait employé tant d'égards à l'exécution des clauses arrêtées entre lui et Baïus, que celui-ci trouva moyen de ne pas apposer sa signature au bas des pièces souscrites par ses collègues. Plus tard il se plaignit d'avoir été entraîné à trop de condescendance envers le Pape; enfin relevant la tête après l'irruption du prince d'Orange en Flandre, et l'échec du comte d'Aremberg devant Groningue, il rédigea ouvertement une apologie de sa doctrine en regard de la bulle de Pie V. Puis le duc d'Albe ayant repris l'avantage à la fin de la campagne, Baïus n'osa répandre son manifeste, et se contenta de l'adresser directement au Saint Siége, par l'entremise du cardinal Simonette avec lequel il avait noué d'amicales relations à Trente.

Dans une lettre d'envoi au Saint-Père, datée du 8 janvier 1569, Baïus se plaignait des calom-

nies contenues dans la censure de ses écrits et ajoutait : « Ainsi nous avons jugé à propos d'envoyer à Votre Sainteté ces propositions, et de lui exposer le sujet de nos alarmes, soumettant le tout à votre jugement; afin que les ayant mûrement pesées, vous prononciez si nous devons regarder la censure de ces propositions comme légitime et suffisamment réfléchie, ou comme subreptice et arrachée par les importunités et les artifices de ceux qui persécutent les gens de bien, plutôt qu'obtenue pour de justes raisons. Que Dieu conserve votre Sainteté en bonne santé à son Église. A Louvain le 8e de janvier 1569, aux pieds de Votre Sainteté. »

Cette lettre accompagnait un long mémoire justificatif dont le titre seul résumait l'esprit et la hardiesse. Il était ainsi textuellement conçu :

« Propositions condamnées par Notre Saint-Père le Pape Pie V, à Rome, le 1er d'octobre de l'an 1567, avec des explications qui font voir que les unes ne se trouvent, ni quant aux termes ni quant au sens, dans les livres d'où l'on marque qu'elles sont extraites ; les autres sont prises dans un sens forcé et contraire à celui que le texte présente, et que d'autres encore paraissent avec raison n'avoir point été assez examinées. »

Le cardinal Simonette était mort avant que les lettres et apologies de Baïus fussent arrivées à Rome : elles furent néanmoins remises au

Saint-Père qui en prit aussitôt connaissance. Pie V ne fit aucune attention à leur style irrespectueux : il compatit aux infirmités d'un orgueil opiniâtre; il remarqua seulement dans la remontrance les restes de soumission à l'autorité du siége apostolique, et par un trait d'indulgence singulière, accorda spontanément ce qui était et ce qui doit être presque sans exemple à la cour de Rome, c'est-à-dire la révision d'un arrêt rendu avec toute la maturité et dans toutes les formes accoutumées.

Les livres et les propositions de Baïus furent donc soumis à un nouveau procès, confrontés avec les justifications postérieures, mais le résultat du second jugement ne fut pas plus favorable à Baïus, et le Saint-Père daigna l'en informer directement par un bref.

A notre cher fils, salut et bénédiction apostolique.

« Quoique notre décret apostolique, émané dernièrement contre le livre et les propositions déférés à notre tribunal, n'ait pas été rendu sans une mûre délibération, ni sans y donner toute l'attention qu'exigeait de nous l'importance de l'affaire, et la qualité des personnes qui d'ailleurs ont si bien mérité du Saint-Siége : néanmoins voulant vous ôter tout sujet de former de nouvelles plaintes, et désirant satisfaire à vos

demandes, nous avons ordonné que les livres, les propositions et les écrits que vous nous avez récemment adressés, fussent de nouveau examinés et pesés avec une très-grande attention, et une très-grande exactitude : et tout considéré avec beaucoup de maturité, nous avons jugé que si nous n'avions point encore donné notre décret sur cela, il faudrait le donner, comme en effet nous le faisons de nouveau. Ainsi nous vous imposons, et à tous les autres défenseurs desdites propositions, un silence perpétuel avec défense de les avancer ou de les soutenir. Et nous vous exhortons en Notre Seigneur comme nos fils et des enfants du Saint-Siége très-soumis, d'obéir sans tergiversation à ce que le droit et la Sainte Église votre mère et celle de tous les fidèles vous prescrivent, et d'exécuter tout ce que vous ordonnera notre bien-aimé fils Maximilien, prévôt de l'église d'Aire, et vicaire-général de notre vénérable frère l'archevêque de Malines. Par là vous nous marquerez et à votre Saint-Siége une soumission digne de votre respect et qui nous sera très-agréable. »

Donné à Rome, à Saint-Pierre, sous l'anneau du Pescheur, le jour de may, l'an de notre Seigneur 1569, et le quatrième de notre pontificat.

Baïus ne se soumit pas davantage. Un concile national des évêques des dix-sept provinces-unies

fut obligé d'intervenir pour la publication et l'observation de la bulle à Louvain.

L'université ne voulut pas suivre Baïus jusqu'au bout ni se sacrifier toute entière pour défendre des nouveautés solennellement et itérativement réprouvées. Les opinions de Baïus furent donc bannies de l'enseignement public dans les termes dont usait la bulle. Ses livres furent supprimés et retirés des mains de ses disciples; les registres de la faculté demeurèrent chargés du procès-verbal de toutes les mesures prises.

Pie V eut tout lieu de croire qu'il avait délivré l'Église de ce péril, et mourut dans les illusions de sa charité. La soumission de Baïus passa si généralement pour sincère, que dès l'année 1575, et grâce aux ménagements du Saint-Siége, il était replacé à la tête de l'université de Louvain, en qualité de vice-chancelier et doyen de l'Église collégiale de Saint-Pierre.

L'autorité de cette position ne servit qu'à réveiller en lui l'incessante tentation de dogmatiser. L'enseignement des jésuites établis à Louvain depuis quarante ans le contrariait. Il attaqua le professeur Lessius, qui avait reçu lui-même des leçons de Suarez, et élevait, en savoir et en éloquence, une concurrence redoutable. Bientôt toute la compagnie fut en butte aux injures et aux dénonciations, et les dernières années de

Baïus ne sont remplies que de ces nouveaux démêlés, en même temps que de son rapprochement avec les protestants, par l'entremise de Marnix de Sainte-Aldegonde, l'un des plus considérables d'entr'eux. Il ne disparut enfin de la scène qu'après son ami Hessels, laissant derrière lui ce ferment de schisme, subtil, pointilleux, insaisissable, sans cesse condamné, sans cesse renaissant, et qui durant un siècle encore, devait fatiguer le Saint-Siége. Il mourut en 1589. Mais Jansénius était né, et Duvergier de Hauranne, plus tard abbé de Saint-Cyran, était, par son évêque, envoyé de Bayonne, sa patrie, à Louvain, pour y faire ses études. L'intimité qui avait uni Hessels et Baïus, allait unir sur leur tombe, Jansénius et Saint-Cyran.

CHAPITRE XVII.

—

PIE V ENVOIE UNE SECONDE FOIS LE CARDINAL COMMENDON AUPRES DE L'EMPEREUR MAXIMILIEN.

Numquid colligunt de spinis uvas, aut de tribulis ficus?

MATT. 7. 16.

Ceuille-t-on des grappes de raisin sur des épines, et le fruit du figuier sur la ronce sauvage?

Nous avons vu triompher à Augsbourg la politique du Saint-Siége, par l'entremise du cardinal Commendon, et Pie V s'était montré impatient de remercier en personne cet heureux et habile interprète. Commendon appelé à Rome, par ordre exprès du Souverain Pontife, voulait

y rentrer de nuit afin d'éviter la réception flatteuse qui lui était préparée; mais Pie V, s'appliquant à déjouer sa modestie, lui fit dire que l'intérêt de la justice et de l'édification publique exigeait qu'on accueillît avec les plus éclatantes cérémonies celui qui avait rendu de si éminents services à la catholicité. Une députation de cardinaux marcha au-devant de lui hors des portes de la ville, et ce cortége, grossi d'un grand nombre d'amis et de fidèles, le conduisit au Vatican où Pie V l'attendait assis sur son trône. Après avoir été embrassé par le Saint-Père, le cardinal Commendon dut encore se résigner à entendre les témoignages d'estime et de satisfaction que Pie V lui rendit devant toute la cour pontificale, réunie.

Après avoir joui quelque temps de la faveur du Saint-Père, et du commerce des membres les plus distingués de l'Église romaine, Commendon sollicita un congé afin d'aller rétablir sa santé à Vérone, sa ville natale, mais il n'y put goûter qu'un court repos.

Le caractère de Maximilien ne permettait pas une sécurité durable, et rentré dans Vienne, l'empereur n'avait pas tardé à retomber sous l'influence d'un docteur luthérien qu'il admettait souvent, disait-on, à des entretiens familiers. Ce prince ne voulait cependant pas revenir trop ouvertement sur les engagements qu'il venait de

contracter vis-à-vis de l'Église, mais il cherchait un expédient pour se délivrer enfin des récriminations des deux partis. Un jour, il crut avoir découvert un accommodement, et voici celui auquel il s'arrêtait. Il promit aux luthériens de céder à leurs importunités, et de reconaître leur existence légale dans les états héréditaires autrichiens, moyennant les énormes subsides dont ceux-ci offraient toujours de payer chaque concession nouvelle; puis il écrivit à Rome que la religion se trouvant affaiblie et presque défigurée par la multitude des sectes différentes qui opprimaient toute la chrétienté, il voulait mettre des bornes à cette licence; qu'il préférait souffrir une hérésie dans ses états, et réprimer les autres par la force, que de les rejeter toutes ensemble, pour se voir accablé plus tard par toutes à la fois.

A peine Pie V eut-il lu ce message qu'il expédia un courrier à Commendon, et chargea Valéri, évêque de Vérone, de remettre au cardinal la croix d'argent qui est le signe de la légation. Les lettres de Pie V ne permettaient aucun délai, et Commendon déploya sa diligence accoutumée. Cependant les préparatifs d'un voyage de cette nature ne pouvaient s'achever assez promptement, pour que la nouvelle n'en arrivât également à Vienne, et l'ambassade n'était pas éloignée de Vérone de plus de

douze lieues, lorsqu'un courrier d'Allemagne remit au cardinal des dépêches de l'empereur, dans lesquelles ce prince le priait instamment de ne point faire un pas de plus, jusqu'à ce que le Pape fût informé que l'envoi d'un légat n'était pas opportun dans l'état actuel des affaires.

A cette rencontre, les avis des différents membres de la légation se partagèrent. Les uns opinaient pour l'obéissance à l'empereur, les autres pour l'obéissance aux ordres du Pape. Le cardinal qui comprenait toute l'importance de sa démarche, et quels graves résultats pouvaient dépendre de sa résolution, délibéra mûrement, et finit par déclarer qu'il suivrait exactement les instructions du Souverain Pontife, dont il connaissait l'inflexible volonté. Seulement, il expédia un courrier en toute hâte à Rome, et régla son voyage à petites journées, de façon que la réponse de Pie V pût le rejoindre, avant qu'il se présentât aux portes de Vienne. L'archevêque de Salzbourg et le duc de Bavière s'étant trouvés sur son passage, il s'arrêta plusieurs jours à Inspruck, tant pour leur rendre hommage que pour prendre leur avis, et il conférait encore avec eux lorsque son courrier lui rapporta de Rome la réponse impatiemment attendue. Pie V louait en tous points le cardinal, le félicitait de ne s'être point troublé à la réception des dépêches impériales, et le pressant de continuer son

voyage, renouvelait expressément les termes de sa mission. Tous ceux que Commendon avait visités sur sa route ne lui cachaient pas que Maximilien était lié sans retour vis-à-vis des hérétiques, et que les sommes stipulées seraient probablement livrées avant qu'il eût mis le pied à la cour.

Cette inquiétude, jointe aux recommandations du Souverain Pontife, fit succéder une rapidité merveilleuse à une lenteur affectée, et Maximilien tergiversait encore que Commendon parut et sollicita sa première audience. L'empereur, en le recevant, prit la parole sur le ton amical auquel il l'avait accoutumé à Augsbourg, et dit : que s'il avait souhaité qu'on retardât son voyage, ce n'était point par dédain d'une légation qui lui était si agréable, mais par crainte que dans la chaleur de la guerre des Pays-Bas, où plusieurs peuples d'Allemagne étaient engagés, cette légation ne parût suspecte à ses sujets : que puisque Sa Sainteté en avait jugé autrement, il s'en réjouissait : qu'au reste, il voulait bien lui rendre raison de la résolution qu'il prenait de permettre aux peuples d'Autriche de vivre selon le luthéranisme : qu'il croyait que c'était le seul remède à tous les maux qui menaçaient l'empire; qu'il n'accorderait cette liberté qu'afin d'arrêter le cours de tant d'opinions monstrueuses qui s'élevaient tous les jours : que cette grande mul-

titude d'erreurs et de nouveautés causait des séditions, affaiblissait l'autorité des lois, et pervertissait les droits du culte divin : qu'il avait choisi la secte de Luther parmi toutes les autres, parce qu'elle approche plus de la vérité : qu'après avoir détruit toutes les autres sectes il serait aisé de réduire celle-là : qu'au reste il prenait Dieu à témoin qu'il n'avait d'autre dessein que d'ôter l'erreur de l'esprit de ses sujets, de les ranger sous les lois de la discipline, et de les rendre ensuite à l'obéissance de l'Église romaine (1).

Le cardinal légat ne manqua pas de s'emparer de cette dernière assurance, en ajoutant qu'il ne fallait pas, dans cette intention, employer des remèdes capables d'entretenir et d'augmenter le mal, bien loin de le soulager; qu'il n'y avait pas d'autres services à rendre à la religion, que de la maintenir dans sa pureté; que vouloir s'accommoder à la multitude qui se laisse conduire aveuglément par ses passions, lorsqu'elle a une fois perdu le respect des lois et l'amour de la vérité, c'était entretenir sa fureur, et se rendre complice de ses dérèglements; que les exemples en étaient récents. « Pourquoi d'ailleurs, poursuivit Commendon avec véhémence, ces peuples demandent-ils cette liberté ? Si mille sectes

(1) *Vie du cardinal Commendon*, par Gratiani, traduit par Fléchier, et dédiée à Louis XIV.

s'élèvent tous les jours, croyez-vous pouvoir ramener par la douceur tant d'esprits égarés? Avez-vous assez de force et d'autorité pour les contraindre? Si vous êtes assez puissant ou assez persuasif pour cela, il est certain qu'il faut dissiper leurs erreurs, et c'est dans le sein de l'Église qu'ils les faut rappeler. S'ils sont ou trop opiniâtres pour être convaincus, ou en trop grand nombre pour être forcés, il sera aussi difficile de les ranger tous au luthéranisme que de les ramener à la foi catholique; car ils sont aussi animés les uns contre les autres, qu'ils le sont tous ensemble contre nous. Mais je veux qu'ils y consentent, ce qui est très-éloigné de l'esprit des hérétiques : quel profit tirerez-vous de cette union? Y a-t-il un jugement de Dieu plus évident que cette haine et cette fureur qui les emportent? Ils s'attaquent et se détruisent eux-mêmes, et, bien qu'ils aient conspiré tous ensemble de se séparer de nous, ils ne s'accordent pas entre eux sur le sujet de cette séparation. Et cependant nous les réconcilierions ensemble, nous nous opposerions à la justice divine qui les aveugle et qui les agite! Nous accorderons leurs différends, comme si nous étions d'accord avec eux : nous les armerons contre l'Église qu'ils attaquent et qu'ils s'efforcent de ruiner! Si ces peuples s'étaient révoltés, et s'étaient ligués ensemble pour attenter les uns par

les armes, les autres par d'autres voies, à l'autorité impériale, les accorderiez-vous lorsqu'ils viendraient à se diviser? leur assigneriez-vous un chef, leur montreriez-vous les étendards sous lesquels ils devraient combattre? tant nous avons d'ardeur à maintenir nos intérêts et de négligence à soutenir la cause de Dieu! »

Le cardinal ne dissimula même pas à l'empereur, que les hérétiques s'étaient publiquement vantés d'avoir acheté à prix d'or l'indulgence qu'on leur témoignait; fit ressortir l'injure d'un tel bruit à la majesté du trône, et lui représenta enfin qu'en entreprenant de donner des lois religieuses à ses sujets, Sa Majesté usurpait un droit qui ne lui avait jamais appartenu, et qui ne pouvait appartenir qu'au père commun des fidèles.

L'empereur ne trouva point de réplique à ce discours, et Commendon, avant que l'impression en fût effacée, excita les ambassadeurs des autres puissances catholiques à seconder ses efforts. Enfin il communiqua à l'empereur, dans une seconde audience, des lettres de Pie V, par lesquelles ce souverain enjoignait au légat, si le dessein projeté était mis à exécution, de dire la messe en présence de tous les représentants des puissances catholiques, d'y réciter ce texte de l'Évangile : « Si l'on ne vous reçoit point, et si l'on ne veut point entendre vos discours, sortez de la maison ou de la ville, en secouant la poussière

de vos pieds, » et de sortir effectivement de Vienne ainsi que la légation, afin que la chrétienté fût bien avertie, par la cessation de toute communication avec l'empereur, des périls que courait la foi dans ses États.

L'esprit de Maximilien roulait de perplexités en perplexités : il n'ignorait pas avoir affaire à un Pontife qui se confiait en la Providence divine, sans nul égard pour les considérations humaines : d'autre part, les hérétiques, pour lesquels il se sentait une forte inclination, le pressaient de tenir parole, et se montraient impatients de remplir la leur.

Durant ces longues hésitations, le légat s'appliquait avec activité aux autres soins que lui recommandait Pie V, dans chacune de ses dépêches, c'est-à-dire de travailler à la réformation des églises d'Autriche où l'ancienne discipline était notoirement corrompue. C'était une entreprise très-difficile ici, comme dans tous les royaumes que nous avons parcourus, et en vertu des mêmes motifs : par la faiblesse des uns qui louent volontiers la sainteté des grands exemples, sans être prêts à les imiter ; par la longue habitude chez les autres, d'un relâchement qui rend insensiblement aux passions leur premier empire ; par l'injustice enfin de ceux qui tenant en main l'autorité, blâmaient aigrement les vices du clergé, et refusaient leur concours aux

moyens qui en auraient procuré la correction. Vienne, surtout, servait d'asile à tous les déserteurs de l'Église, à tous les fugitifs de l'Italie ou des états espagnols. Ces transfuges s'insinuaient jusqu'à la cour de Maximilien, et ne se croyaient sûrs de l'impunité dont ils avaient besoin, qu'en déversant autour d'eux la corruption et l'amertume qui dévoraient leurs âmes. Les hérétiques, qui avaient déclamé si violemment contre le libertinage des cloîtres, se faisaient les protecteurs de tout ce que les cloîtres avaient rejeté de plus impur, et le mettaient à couvert sous leur manteau. Ces scandales réclamaient la plus urgente répression, et l'autorité catholique se trouvait presque partout désarmée ou défaillante. Le sentiment commun à cette époque estimait qu'il n'y avait pas plus de la vingtième partie de la population qui se garantît de la contagion. Elle s'était répandue dans tous les ordres de l'État : les écoles publiques en étaient infectées; le clergé n'en était pas exempt; l'évêque de Vienne était mort et n'avait pas été remplacé; beaucoup de monastères étaient entièrement abandonnés; plusieurs paroisses manquaient de pasteurs, parce qu'il n'y avait pas eu depuis vingt ans de promotion dans les ordres sacrés; les prédicateurs, redoutant les sarcasmes hérétiques, ne prêchaient plus que rarement et avec une lâche complaisance pour les doctrines nouvelles; Gratz, ca-

pitale de la Styrie, voyait de même son siége épiscopal vacant, et les principales dignités ecclésiastiques demeuraient abandonnées. Beaucoup d'églises dans les provinces étaient fermées, faute de livres et de vases sacrés, ou d'habits sacerdotaux, qui disparaissaient dans de honteux trafics. Enfin, à Trente, l'archiduc Ferdinand, frère de l'empereur, s'était emparé de l'église à force ouverte, et entretenait ses soldats dans la ville avec les revenus de l'évêché. Le cardinal Madrutius, évêque de Trente, ne se trouvait pas heureusement au nombre des lâches complices de toute iniquité puissante; il se retira près du duc de Bavière, et bientôt muni d'un bref de Pie V, en date du 31 décembre 1568, il remontra fortement quelle tache venait de s'imprimer l'illustre maison d'Autriche : des arbitres convenables furent choisis, et le différend se termina, non sans l'intervention directe du Souverain Pontife et du légat, à l'avantage de l'église envahie.

Le cardinal Commendon finit également par obtenir l'installation des évêques de Vienne et de Gratz, et les désordres des églises plus reculées éprouvèrent bientôt l'effet de la vigilance pastorale, qui recevait son impulsion de la chaire de saint Pierre. Cependant tous les efforts du plus saint zèle ne devaient produire que des fruits bien éphémères, si l'empereur persévérait dans

ses projets, et jusqu'alors, ni l'habileté du cardinal légat, ni l'indignation paternelle de Pie V, n'avaient pu obtenir de garantie, quand la Providence vint enfin susciter elle-même un dénouement à de si vives perplexités.

Élisabeth, reine d'Espagne, mourut sans laisser d'enfant mâle. Le bruit de cette mort ne fut pas plus tôt répandu en Europe, que toutes les conjectures se reportèrent sur les chances du quatrième mariage de Philippe II. Bientôt, en effet, on apprit que le prince avait tourné ses regards vers la cour impériale, et sollicitait la main de la princesse Anne, fille aînée de Maximilien. Maximilien ne pouvait se montrer indifférent à la perspective d'une telle alliance, mais il avait déjà lui-même épousé la sœur de Philippe; c'était donc ainsi la nièce qu'il s'agissait d'unir à l'oncle, et les mariages, à un si proche degré de parenté, ne pouvaient se contracter sans l'autorisation de la cour de Rome. Comment solliciter la bienveillance de Pie V en faveur d'un royaume qui aurait secoué l'obéissance due au Saint-Siége? D'un autre côté, les Pays-Bas soutenaient avec acharnement leur guerre contre les Espagnols, et il devenait facile de faire comprendre à l'empereur, qu'en prenant parti pour les luthériens d'Allemagne, il fortifiait du même coup le prince d'Orange, et tous les hérétiques révoltés contre la couronne d'Espagne.

Les considérations temporelles rentraient dans la sphère où vivait le plus habituellement l'esprit de l'empereur Maximilien, et dès que le dessein de Philippe II fut connu avec certitude, il manda le cardinal Commendon en sa présence, pour protester publiquement qu'il voulait vivre et mourir dans la foi catholique. Le Pape en annonçant cette nouvelle au sacré collège, rendit hautement ses actions de grâces à Dieu, sur la délivrance inattendue d'un si grave péril.

Le mariage de Philippe II avec la princesse Anne fut célébré en 1570, et l'empereur Maximilien, étroitement lié désormais aux intérêts de la politique espagnole, mourut à Ratisbonne en 1576, après douze ans d'un règne doux et pacifique.

CHAPITRE XVIII.

—

PIE V ENVOIE LE CARDINAL COMMENDON EN POLOGNE.

Irrequietum cor meum donec requiescat in te.

SAINT AUGUSTIN.

Mon cœur est sans repos jusqu'à ce qu'il repose en vous, ô mon Dieu!

Lorsque le mariage de la fille de l'empereur eut fixé, à la satisfaction des catholiques, les irrésolutions de la cour impériale, Pie V envoya le cardinal Commendon en Pologne. Sigismond-Auguste, qui occupait alors le trône, n'était pas doué d'une trempe de caractère plus forte que Maximilien, mais ses défauts étaient différents. La

galanterie exerçait chez lui une influence aussi funeste que l'avarice chez l'empereur, et menaçait le Saint-Siége, à une autre extrémité de l'Europe, des jours lamentables de Henri VIII. « En ce qui est de savoir si l'on peut posséder plusieurs femmes, l'autorité des patriarches nous laisse dans une complète liberté, » disait Luther dans ses commentaires de la Genèse; et l'on sait quelle application de ce langage fut tirée par le landgrave de Hesse-Cassel. Le catholicisme cependant avait poussé de trop profondes racines en Europe, et par lui la sainteté de l'union conjugale avait pénétré trop avant dans l'organisation sociale et dans les mœurs, pour que Luther et ses sectateurs, tardivement mis à l'œuvre, pussent détruire en quelques jours les bienfaits d'une si antique sagesse. A cet égard, la Pologne ne pouvait pas non plus rencontrer moins de fermeté dans Pie V, que l'Angleterre n'en avait trouvée dans Clément VII.

Par une dérogation formelle à la loi polonaise, Sigismond avait été reconnu roi dès l'âge de dix ans, et élevé dans la mollesse par une mère indulgente. Très-jeune, il épousa Isabelle, princesse de la maison impériale, et après une courte union, qui avait laissé percer déjà de graves symptômes de mésintelligence, la reine mourut sans enfants. De son vivant, une femme de la cour, Barbe Radzivil, avait su prendre un grand

empire sur l'esprit du roi, et elle devint reine à son tour (1548). Barbe Radzivil, issue d'une des plus illustres familles de Lithuanie, avait perdu par une conduite déréglée la considération qui lui appartenait naturellement, et la reine-mère avait en vain cherché tous les moyens d'éclairer son fils : la passion aveugle du roi l'emportait sur toutes les représentations. Cependant la femme, objet de ce violent amour, n'en pouvait jouir avec sécurité : son âge dépassait celui du roi, et elle devait tout craindre de l'avenir si elle ne fondait solidement sa puissance, en donnant un héritier au trône. On dit que pour arriver plus sûrement à ce but, elle ne craignit pas de recourir à des breuvages, auxquels l'ignorance de ce temps attribuait la vertu de la fécondité; sa santé dépérit subitement, et elle mourut en peu de mois, laissant le roi en proie à une affliction qui paraissait inconsolable. Cependant les inclinations de Sigismond ne comportaient pas un long veuvage, et lorsqu'il eut recouvré quelque calme, on lui fit agréer le projet d'un troisième mariage, dans lequel on s'était appliqué à réparer le récent abaissement de la dignité royale. Une ambassade solennelle partit pour Vienne, et y demanda la main de la princesse Catherine, fille de l'empereur Ferdinand et sœur d'Isabelle, première femme de Sigismond. L'empereur Ferdinand était père de onze filles, et il

ne pouvait se flatter de leur donner à toutes des couronnes. Celle de Pologne était l'une des plus brillantes qui pût tenter l'ambition, et comme les mariages de beau-frère à belle-sœur étaient prohibés par l'Église, l'empereur et le roi unirent leurs instances auprès de Jules III, alors souverain pontife. Les Papes n'accordaient de telles dispenses que pour les plus graves motifs, et il ne fallut rien moins que l'inquiétude inspirée par les passions mobiles de Sigismond, pour déterminer le consentement du Souverain Pontife. Enfin les obstacles étant levés, la princesse Catherine, veuve elle-même du duc de Mantoue, fut, en 1553, conduite à Varsovie avec une magnifique escorte.

Sigismond témoigna d'abord beaucoup de joie de son arrivée, et loua hautement les qualités de la reine; mais cette bonne harmonie parut promptement troublée, et la froideur y succéda de part et d'autre. Chacun des deux époux adopta un genre de vie séparé. Catherine fut réléguée à Radom, et réduite à un état de maison inconvenant. Le roi ne lui donnait plus aucune part, ni dans les affaires du royaume, ni dans les fêtes, ni dans les voyages de la cour. La reine ne put contenir ses plaintes, et d'indifférente devint odieuse au roi, dont l'animosité contre elle augmenta tous les jours. Bientôt il ne garda plus aucun ménagement dans les liaisons scan-

daleuses qui usurpaient la place de Catherine. L'empereur Ferdinand joignit ses reproches aux gémissements de sa fille : ni les uns, ni les autres ne parvinrent à toucher un cœur honteusement subjugué.

Ces désordres n'avaient pu se glisser dans la maison royale, sans affaiblir grandement le respect dû à l'autorité. C'était surtout un éveil donné à l'opiniâtre cabale des hérétiques : c'était une complicité assurée d'avance à leurs doctrines, et de semblables provocations ne tombaient pas vainement alors du haut d'un trône.

Socin fut l'hérésiarque qui donna son nom aux erreurs de la Pologne. Il fallait à ce pays chevaleresque un réformateur gentilhomme, et Lélio Socin, originaire de Sienne, appartenait à une maison illustre par les armes. Né au monde à l'heure où Luther naissait à la révolte, son esprit inquiet s'appliqua autant à la transformation du luthéranisme qu'à celle du catholicisme : poussant encore plus loin que ses devanciers, la prétention de n'admettre dans la religion que les faits et les lois passés au caprice de son analyse, il conservait à Marie sa virginité, à Jésus sa filiation du Saint-Esprit, mais n'en déniait pas moins au miraculeux enfant de Bethléem le caractère de sa mission, et à sa parole l'autorité de la révélation. Le Verbe, disait-il, avait pris la chair d'un corps mortel sans âme et sans esprit

divins. Les dogmes du christianisme descendaient donc du même coup au rang de morale platonicienne. Selon les Sociniens ou Antitrinitaires, le christianisme s'était constitué graduellement dans les écoles philosophiques d'Athènes ou d'Alexandrie, se liant à la tradition des mages orientaux, et ne dédaignant pas un emprunt aux brahmanes de l'Inde.

Ne pouvant se produire au grand jour dans les états italiens, Socin tenta inutilement d'initier à ce rêve impie la France et l'Angleterre. Il gagna plus aisément l'amitié de Calvin et s'établit à Zurich, mais bientôt le législateur génevois lui écrivit : « Je vous l'ai dit et je vous le répète plus sérieusement encore que par le passé, si vous ne mettez de l'empressement à réprimer la démangeaison d'innover qui vous agite, je crains bien que vous ne vous exposiez aux plus grands malheurs. » Dans la bouche de Calvin ces mots étaient significatifs, et le conseil promptement commenté par la décapitation de Gentilis son ami, et par l'autodafé de Servet, fut compris à temps : Socin quitta la Suisse pour recommencer ses voyages.

Les germes du socianisme avaient grandi dans sa pensée même ; il ne lui manquait que des disciples; la Pologne eut le triste privilège de lui en donner. Sa jeunesse, la distinction de sa race, l'éclat de sa parole, la courtoisie de ses manières

lui valurent un accueil bienveillant à la cour de Sigismond. La Pologne, prodigue alors de ses élans d'enthousiasme pour toutes les nouveautés revêtues de quelque prestige, et particulièrement sensible au charme de l'éloquence, s'agitait déjà en bruyantes controverses. Socin ne quitta cette contrée, si légèrement hospitalière, qu'en y laissant pour adieu une semence nouvelle de corruption et de discorde. Les Sociniens placèrent ensuite à leur tête un second chef du même nom, Faustus Socin, neveu du fondateur de la secte. Faustus choisit pour métropole la ville de Racovie, dans la petite Pologne, et y déploya une prodigieuse fécondité de prosélytisme : des conférences régulières s'ouvrirent entre lui et différentes chaires de la réformation; un collége fut créé par lui pour la jeune noblesse, et une imprimerie, fondée au centre de cette petite université socinienne, répandit, en profusion et au loin, les provocations hétérodoxes. Le mariage de Faustus avec Elisabeth de Morstein, fille d'un seigneur palatin, acheva de le naturaliser en Pologne, et il mourut dans un village du district de Cracovie. L'épitaphe qui couronna son monument jusqu'au règne de Casimir, résumait fidèlement l'état de l'œuvre de démolition léguée par lui au déisme absolu : « Luther a démoli le toit de la moderne Babylone, Calvin en a renversé les murailles, l'homme qui sommeille ici en

a détruit jusqu'aux fondements les plus reculés (1). »

Il ne manquait au progrès du mal que la connivence de ceux qui étaient chargés de le combattre, et une déplorable apostasie menaçait l'Église polonaise. Deux prélats, investis des plus chers intérêts de la religion catholique, s'étaient engagés à la trahir : Ucange, archevêque de Gnesen, et Padnevi, évêque de Cracovie. Ucange avait d'intimes liaisons avec les protestants prussiens, et une fois l'autorité du Saint-Siége rejetée, il se flattait d'être proclamé chef de l'Église nationale de Pologne. Padnevi le secondait dans la première partie de l'entreprise, et se promettait de le supplanter dans la seconde. Le sénat polonais était trop nombreux et trop bouillant pour ne pas offrir des adhérents à toute innovation. Les deux prélats en avaient déjà gagné un grand nombre. Quant à Sigismond, on ne pouvait encore le taxer que d'indifférence religieuse, mais ses relations intimes avec la cour de Prusse, dont nous connaissons la déplorable origine, l'exposaient sans cesse aux plus pernicieuses influences. De ce foyer ardent du protestantisme lui parvenaient chaque jour des insinuations perfides contre la reine, et des encouragements au divorce. On espérait le voir

(1) *Les Socin et le Socianisme*, par M. Durrieu.

passer promptement de la violation des lois de l'Église, à la rupture ouverte avec le Saint-Siége, et rien n'était négligé pour l'entraîner dans cette voie.

L'envoi d'un nonce vigilant et ferme pouvait seul contrebalancer l'effet d'une si dangereuse obsession. Et Commendon, alors évêque de Zante, avait été désigné pour ce poste glorieux. C'est là qu'il avait acquis l'habitude de porter la parole dans des assemblées publiques, et déployé ces premiers talents dans l'art de la négociation, que Pie V devait faire briller plus tard, comme nous l'avons vu, sous un titre plus élevé. Lorsque Commendon parut pour la première fois en Pologne, toutes les mesures des hérétiques étaient déjà concertées pour arriver promptement à leur fin. Ils avaient arrêté, que le roi laisserait prendre l'initiative des propositions de divorce à quelques-uns des membres influents du sénat; que ceux-ci feraient naître une délibération sur ce sujet; que le roi serait prié publiquement d'envisager de quelle importance il était pour l'État que son héritage fût assuré, et qu'en conséquence, il voulût bien, ou se réconcilier avec la reine, ou obtenir le divorce. Le roi devait répondre qu'il était obligé, en conscience, à demeurer séparé de la princesse Catherine, son mariage avec une sœur de sa première femme ne pouvant être légitime. Sur cette réponse, le

sénat poursuivrait lui-même, au nom de tout le royaume, et en dépit de la cour de Rome, la cassation du mariage. Quoique cette intrigue fût conduite assez secrètement, elle nécessitait cependant trop de confidents, pour échapper à des regards clairvoyants : la reine et Commendon en furent des premiers informés.

Tous les soins du nonce se bornèrent d'abord à empêcher l'affaire d'éclater, prévoyant bien qu'une fois engagée, elle marcherait rapidement jusqu'aux plus funestes extrémités. Le roi de son côté connaissait le but de la nonciature et redoutait Commendon. Il n'osa donc risquer un pas avant d'avoir essayé de le gagner par des démonstrations amicales. Le nonce en profita pour s'avancer dans la bonne grâce du monarque, mais sans accepter néanmoins aucun bienfait personnel, ni se laisser compromettre par aucune concession indirecte. Le roi, ne se rebutant pas, lui dépêcha un jour Pierre Miskow, évêque de Ploscko, l'un des confidents de l'archevêque de Gnesen, et lui offrit sa recommandation près le Saint-Siége, afin de lui obtenir le chapeau de cardinal. L'évêque de Ploscko ajoutait qu'un certain nombre de ces nominations demeurant au choix des couronnes, Sigismond avait d'autant moins à craindre un refus, qu'il n'avait encore usé de sa prérogative en faveur de personne. Commendon répondit modestement :—

qu'il ne se reconnaissait pas digne de l'honneur qu'on voulait lui décerner, qu'il était entièrement dévoué au service du Pape, et ne devait attendre que de lui, les récompenses de sa fidélité.

Le roi, s'apercevant qu'il ne gagnerait rien par cette voie, prit son parti de marcher plus directement à son but, et convoqua une diète à Peterkoff. L'intrigue dont les rôles avaient été distribués d'avance, éclata dès les premières séances, et le sénat ne manqua pas d'adresser au roi la sollicitation convenue, à laquelle Sigismond répondit dans les termes que nous avons rapportés plus haut. Quelques évêques, entendant mettre en avant des scrupules religieux, firent observer qu'on devait prendre le temps de délibérer. Commendon les soutint fortement, et l'archevêque de Gnesen, leur président de droit, les convoqua en assemblée extraordinaire, espérant bien que son crédit et son éloquence emporteraient facilement la pluralité des suffrages. Commendon demanda dans cette réunion une place qu'on ne put lui refuser. Au moment où le nonce vint s'asseoir au milieu des prélats polonais, tous les regards se fixèrent de son côté, et Ucange dut prévoir que la position ne lui serait pas livrée sans combat. Cependant il prit la parole sans perdre contenance, et appuya le divorce, alléguant que les hommes n'avaient pu

dispenser de la loi de Dieu qui défend les mariages au degré d'affinité où le roi se trouvait vis-à-vis de la reine.

Nicolas Volski interrompit l'archevêque sur quelques paroles de Sigismond qu'il prétendait inexactement rapportées, et d'autres évêques, profitant de ce moment de trouble se tournèrent vers Commendon, pour lui demander quels conseils on devait adresser au roi dans une affaire de cette importance. Le nonce se leva sans hésiter, et affirma qu'il n'y avait pas à délibérer sur une affaire qui n'était pas douteuse; que le mariage étant un sacrement, l'homme ne peut séparer ce que Dieu a joint. Ucange, interrompant à son tour, arrêta le nonce sur ces mots, et dit : « J'avoue ceci ; mais une maxime également sainte porte, que ce qui n'est pas légitime dans son principe ne peut être redressé ni validé à volonté. »

Le nonce reprit : « Sans doute; mais les mariages entre parents sont légitimes, parce qu'ils ne sont défendus par aucun commandement de Dieu, ni par aucune loi naturelle, mais seulement par les ordonnances ecclésiastiques : le Pape ayant jugé à propos d'y déroger en faveur de deux rois qui l'en sollicitaient, Sigismond s'est trouvé pleinement dispensé. — Il faut donc, répliqua Ucange, s'adresser au Souverain Pontife qui aura sans doute le pouvoir de rompre le

mariage, comme il a eu le pouvoir de le permettre.—La différence est grande, répondit Commendon, » et établissant la jurisprudence de la cour de Rome, il exposa : que le Pape a droit de lever l'empêchement d'une loi, mais cet obstacle levé, il n'est plus en son pouvoir de rompre ce qui a été saintement lié : qu'un mariage ainsi contracté, après dispense légitime, par l'autorité même qui a promulgué la règle, est devenu un mariage complet, un sacrement en un mot, que nulle puissance ne peut infirmer.

Prenant, de là, texte pour faire ressortir la sagesse de ces lois de l'Église, il décrivit particulièrement les funestes révolutions dont l'Angleterre avait été le théâtre pour les avoir laissé enfreindre à son roi. « Notre siècle a enfanté deux Henri, s'écria-t-il, l'un roi d'Angleterre, l'autre roi de France. Henri II avait reçu bien des conseils de divorce lorsqu'au bout de cinq ans de mariage avec Catherine de Médicis, il ne pouvait concevoir une espérance de paternité ; il n'écouta pourtant aucun flatteur de ses passions, quoiqu'il n'eût point de neveux propres à régner après lui, quoique la France, qui aimait tendrement son roi, le conjurât d'assurer son héritage, quoique la reine même, pour ne pas s'opposer aux vœux de tant de peuples, s'offrît de bonne grâce à descendre du trône. Henri VIII tint une conduite toute contraire, et qu'en vit-on

advenir? Il perdit par là toute la gloire de ses actions passées, et d'un prince très-pieux devint un tyran farouche, viola en peu de temps les droits de six mariages, et se plongea dans le sang de ses propres femmes! Et pourtant, de quel côté sont les héritiers mâles aujourd'hui? Le seul fils de tant de mariages en Angleterre, survécut à peine à son père, tandis que le roi de France est mort entouré de jeunes princes dignes de son sceptre. »

Il représenta ensuite aux évêques avec une grande chaleur, que toutes ces consultations entretenaient le mal, au lieu d'y remédier. Qu'il fallait d'abord ôter de l'esprit du roi toutes les pensées de divorce, et les arracher jusques aux racines, afin qu'elles ne pussent jamais renaître. Qu'ils devaient tenir pour ennemis de l'Église et de l'État tous ceux qui voudraient lui remettre dans l'esprit ces funestes impressions; que c'était tromper le roi par une fausse apparence de religion, et qu'en feignant de le retirer d'un crime imaginaire, on le précipitait dans des crimes véritables dont la suite était incalculable. Qu'il importait de modérer les passions des rois, au lieu de les enflammer, parce qu'ils tombent avec d'autant plus de violence qu'ils tombent de plus haut, semblables aux pierres qui roulent du sommet des montagnes, et qu'aucune main ne saurait arrêter, jusqu'à ce qu'elles soient arri-

vées, avec beaucoup de bruit et de ravages, jusqu'au fond des vallées.

Commendon parlait avec une éloquence et une action auxquelles tous les témoignages contemporains rendent hommage. En cette circonstance, il entraîna si évidemment ses auditeurs, qu'Ucange n'essaya plus de le contredire, et leva la séance sans mettre aucune proposition aux voix, se réservant de reprendre la discussion une autre fois avec plus d'avantage; mais l'assentiment aux conclusions de Commendon, l'applaudissement général de l'assemblée avaient imprimé aux principes de l'Église force de chose jugée. Ucange lui-même ne tarda pas à déclarer au roi qu'on ne devait plus compter sur la coopération du corps épiscopal, tant que l'opposition du nonce ne serait pas vaincue. Commendon eut donc à soutenir un nouvel assaut de la part du roi même.

Sigismond l'appela près de lui, traça un tableau, trop réel, de ses embarras et de ses inquiétudes, et sentant bien qu'il ne pouvait en imposer à Commendon par des prétextes religieux, lui parla sans détour, de sa répugnance pour la reine, protestant qu'il aimait mieux perdre son royaume que de la voir rentrer dans son palais. Ensuite il le pria, par l'amitié qu'il lui avait toujours témoignée, de trouver quelque moyen, tel qu'il pût être, de le tirer de cet état misérable. Qu'il n'attendait du secours que de

ses conseils, qu'il ne demandait rien, qu'il ne ferait rien contre l'autorité du Saint-Siége, mais qu'il voulait recouvrer le repos, et lorsqu'il parlait ainsi, tout le trouble de son cœur se peignait sur son visage, et des larmes s'échappaient de ses yeux.

L'esprit de l'Église si magnanime par la constance et la douceur, au milieu des épreuves les plus délicates, se reproduisit fidèlement dans le langage de son représentant. Commendon répéta à Sigismond l'exposé des raisons qu'il avait présentées aux évêques, ajoutant tout ce qui pouvait pénétrer directement dans l'âme du prince; mais le roi, tout en l'écoutant avec une extrême attention, ne cessait de se montrer agité : chacun de ses mouvements décelait qu'il pourrait être vaincu par la vérité, mais qu'il ne pourrait jamais vaincre ses passions. « J'aime mieux mourir, s'écria-t-il encore, que de consentir à une réconciliation. » Et il adjurait le nonce de dire s'il était au monde un homme plus malheureux que lui. « Il ne reste que moi, disait-il, de la race de tant de rois qui ont gouverné ce beau royaume, et, dans la force de mon âge, on me condamne à ensevelir la couronne avec moi! Serais-je donc le seul prince au monde, qui ne trouve ni remède, ni soulagement, ni fin à ses tourments. » Commendon ne craignit pas d'insister encore, et voyant que le roi avait mis plusieurs fois en

avant l'intérêt de son royaume, il le supplia de réfléchir précisément à combien de factions diverses la Pologne était déjà en proie : que le schisme public allait combler la licence des particuliers, jeter la discorde parmi les magistrats, et armer les uns contre les autres les principaux seigneurs du royaume : qu'en outre, la Pologne avait autant d'ennemis que de voisins. Les Moscovites convoitaient la Lithuanie, les Suédois n'y prétendaient pas moins, l'empereur était offensé dans ses plus chères affections, et les Allemands s'apprêtaient à disputer le partage des provinces prussiennes. « Le roi peut imaginer si ces motifs sont puissants pour sa couronne, s'écria Commendon, puisque moi, étranger, j'y trouve le courage de soutenir, contre Sa Majesté, des vérités qui semblent sans doute bien hardies à son oreille. »

Etonné, effectivement, d'une résistance à laquelle il n'était pas accoutumé, Sigismond passa de l'agitation à l'accablement, et semblant se faire une grande violence, il prit la main de Commendon, et dit : « Eh bien, il ne faut plus s'efforcer de faire ce qui est impossible, je subirai mon destin. Quant à vous, croyez que vos conseils et votre liberté ne m'offensent point. Cette affaire ne me sera jamais que très-douloureuse, mais votre fidélite me demeurera toujours agréable. »

Sigismond congédia le nonce avec calme, et ne témoigna, en aucune rencontre, nul sentiment contraire aux engagements qu'il venait de contracter. La diète se termina sans recevoir de réponse du roi, et sans en demander : le zèle d'un ministre de l'Église venait encore une fois de préserver un royaume. L'empereur Maximilien, alors régnant, envoya des ambassadeurs près de son beau-frère, et l'on conçut un instant l'espoir que leur médiation achèverait l'œuvre du nonce.

Ce fut alors aussi que Commendon fut appelé en Allemagne, qu'il combattit à la cour impériale et à la diète d'Augsbourg, comme à la cour de Pologne, qu'il reçut le chapeau de cardinal, après avoir justifié, comme nous l'avons vu, la confiance de Pie V, qu'il fut de nouveau renvoyé de Rome à Vienne, et de Vienne à Varsovie, car les espérances qu'il avait emportées en quittant la Pologne ne s'étaient pas réalisées.

Les ambassadeurs de Maximilien s'étaient aperçus que l'esprit du roi demandait à être ménagé avec une extrême douceur, et, conseillant à la reine de ne point presser la réparation qu'elle avait le droit d'exiger, l'engagèrent à regagner par sa déférence une humeur aigrie de longue date. Mais la princesse sentait s'épuiser, à son tour, la patience avec laquelle elle avait enduré tant d'affronts. Elle ne voulut pas du

moins se laisser interdire la consolation de revoir sa famille, elle quitta Radom, sans l'agrément du roi, sortit de Pologne et se fixa près de son frère. Dès que Sigismond vit les frontières du royaume s'élever entre la reine et lui, il regarda cette barrière comme désormais infranchissable, ne permit plus qu'on lui parlât de raccommodement, et retomba dans ses premières agitations.

Pie V, voyant toujours la menace d'un schisme perpétuellement suspendue sur ce malheureux royaume, ne cessait de renouveler ses avertissements. C'était surtout dans l'épuration du clergé polonais que le Saint-Père cherchait les garanties de l'avenir, s'efforçant, du moins, de placer la foi des peuples à l'abri de toutes les vicissitudes du pouvoir.

« L'intérêt que notre paternelle bienveillance, écrivait-il à Sigismond, nous inspire pour Votre Majesté, et en même temps pour son honneur et pour sa gloire, nous a fait attendre et espérer qu'elle ferait disparaître elle-même le scandale énorme qui s'est élevé, au sujet de celui qu'on nomma jadis évêque de Kiowie, et qu'elle veillerait à ce que ce détestable hérétique ne tînt pas plus longtemps cette église en sa possession, ni ne parut en qualité d'évêque et de sénateur du royaume dans les assemblées publiques. Nous avons compris à la vérité, par la dernière lettre

de Votre Majesté, combien elle tient pour dangereux de porter remède à ce mal, et à tous les autres maux de son royaume, qui se sont trop accrus et fortifiés, ainsi qu'elle s'en plaint, par la négligence de certains hommes; mais afin qu'elle ne puisse jamais nous reprocher ce qu'elle reproche maintenant à d'autres, qui peut-être ne le méritent pas, nous ne voulons pas nous acquitter négligemment de notre devoir, ni cesser d'exhorter et d'exciter Votre Majesté à faire disparaître ce criant scandale. Elle se trompe, en effet, si en tolérant ou dissimulant les abus, elle pense procurer la tranquillité de son royaume, et la preuve, je la trouve dans l'exemple même du royaume de France qne Votre Majesté allègue pour excuse...... Quant à cette parole de notre divin Sauveur, sur la défense d'arracher les mauvaises herbes de peur d'arracher en même temps le bon grain, Votre Majesté ne l'entend pas, en la citant, comme elle doit être entendue. Nous aimerions mieux qu'elle se fût rappelé ce que ce même Sauveur a dit si clairement de la désolation future des royaumes divisés en eux-mêmes. Or, quelle division plus pernicieuse que les dissensions et querelles au sujet de la religion! Si les scandales se sont accrus, comme vous l'écrivez, au point qu'il n'y ait plus d'espérance de les faire disparaître tous ensemble et facilement, au moins faut-il bannir

ceux qui peuvent être bannis, et de ce nombre est le désordre causé par celui qu'on appelle évêque de Kiowie. Nous exhortons donc paternellement Votre Majesté à le faire, et nous l'en prions vivement. Qu'elle veille à sa réputation, qu'elle veille à l'honneur de Dieu, au salut des âmes et à celui de cette Église. Si elle refuse plus longtemps de le faire, nous serons forcés d'agir selon la rigueur des canons contre le faux évêque, de peur que, pendant l'inaction de Votre Majesté, nous ne manquions nous-même ainsi à notre devoir, ce à quoi nous ne pourrions consentir sans offenser grièvement et Dieu et les hommes. »

Rome, 26 mars 1568.

Sigismond continuant à tergiverser, Pie V renouvèle ses exhortations et insiste de nouveau sur le péril que fait courir à la Pologne la multiplicité des hérésies : « Cela même résulte d'une permission de la Providence divine, s'écrie-t-il, qui a voulu que ceux qui, par orgueil, se sont retranchés eux-mêmes de l'unité de la sainte Église, et ont opéré une funeste division, n'aient jamais pu se réunir en un seul corps. C'est aussi la destinée de la religion véritable, vraiment seule et unique, que les apôtres ont prêchée, que les martyrs ont confessée, d'avoir été attaquée dans les siècles passés, de l'être encore de nos

jours, sans succomber jamais à ces attaques. »

Dans un bref du 27 mai 1568, il faisait retentir ces solennelles paroles dans l'oreille du faible Sigismond. : « L'autorité d'un roi est grande, le respect pour la dignité royale est grand aussi, et un roi n'est méprisé que lorsqu'il se laisse lui-même, par une patience illimitée, mépriser et dédaigner. »

Commendon, étant parti de Vienne dans la plus rigoureuse saison de l'année, traversait avec beaucoup de peine ces régions glacées; cependant il trouva partout sur son passage l'accueil pompeux usité envers un cardinal légat du Saint-Siége. Les principaux seigneurs catholiques vinrent au devant de lui, à son aproche de Varsovie, et quoique le roi marchât péniblement alors, par suite d'une attaque de goutte, ce prince appuyé sur un bâton se traîna jusques à l'escalier du palais, et, l'ayant introduit dans l'intérieur de ses appartements, le retint longtemps assis près de lui.

Pressé par les instructions de Pie V, et encouragé par la réception affectueuse de Sigismond, Commendon ne tarda point à entretenir ce prince des rumeurs publiques touchant un nouveau projet de divorce. « C'est à Sa Majesté même, dit-il, que je demande quelle créance on y doit prêter. » Sigismond répondit que ces bruits couraient de son propre consentement, afin de donner le

change à l'importunité de ses sujets, qui le sollicitaient continuellement d'assurer l'héritage de sa couronne, mais qu'au fond de son âme il était résigné à subir son sort. Le légat reçut pourtant de prompts avis qui lui donnèrent grandement lieu de suspecter la sincérité de cette assurance. Il paraissait au contraire que le roi, se flattant d'abréger ainsi le séjour du légat en Pologne, ne visait qu'à gagner du temps, et à tromper la vigilance de Pie V. Les dépêches du cardinal au Souverain Pontife ne laissaient pas de doute à cet égard, lorsque la Providence dissipa d'un souffle l'orage qui menaçait l'un des plus beaux royaumes de la chrétienté. Catherine, que les chagrins accablaient depuis longtemps, venait d'être enlevée par une maladie aigüe.

Voici en quels termes le secrétaire de Commendon rend compte de ce soudain dénouement : « Le roy parut en grand deuil : il rendit témoignage de la vertu et de l'innocence de cette princesse. Il pleura sa mort très-amèrement, et fit paroître un très-sensible déplaisir d'avoir troublé son repos, et de lui avoir causé tant de peines. Il n'y eut personne qui ne crût que ces larmes étaient feintes. Qui est-ce en effet qui eût pu s'imaginer qu'il fût véritablement touché de la perte d'une princesse qu'il avait chassée de son palais, et qu'il s'apprêtait encore à persécuter, sans considérer ni son salut, ni ses états. Cepen-

dant à la nouvelle de sa mort, non-seulement il prit un air triste et lugubre, mais encore il parut accablé de douleur. Et ce qui est plus surprenant, c'est que depuis ce temps-là, ni le roi, ni ses sujets ne parlèrent jamais de mariage. On ne dit pas un seul mot de la nécessité d'avoir des princes du sang royal, et de laisser le royaume dans la famille où il était, ni de toutes ces autres raisons qui faisaient tant de bruit auparavant (1). »

Cette bizarre et brusque contradiction ne peut pas s'expliquer uniquement par l'attrait qui attire l'esprit humain à l'encontre des prohibitions et des obstacles. Le cœur de Sigismond, cela paraît hors de doute, fut secrétement touché par une mort dont il devait se regarder comme le principal auteur. Ses infirmités, aggravées par les débauches de sa jeunesse, imprimèrent une gravité nouvelle à ces douloureuses réflexions, et sa retenue, après avoir recouvré une légitime liberté, eut sans doute devant Dieu le mérite du repentir et de l'expiation volontaire. Quand au silence soudain de son peuple, il prouve à quel point l'agitation avait été factice. Dès que les hérétiques n'envisagèrent plus dans le mariage du roi la perturbation du pays, le conflit entre le monarque catholique et le souverain pontife, ils cessèrent de s'en occuper, et laissèrent du moins

(1) *Vie du cardinal Commendon*, par Gratiani.

le malheureux prince terminer paisiblement sa carrière.

Sigismond ne survécut que de quelques mois à Pie V, et en lui, s'éteignait l'illustre race des Jagellons, qui gouverna la Pologne durant trois siècles.

CHAPITRE XIX.

—

PIE V SOUTIENT LA CAUSE DU CARDINAL BORROMÉE, ET ABOLIT L'ORDRE DES HUMILIÉS.

Deus non irridetur.

GALAT. 6-7.

On ne se joue pas de Dieu.

Nous quittons maintenant pour toujours les régions du Nord, et, nous rapprochant de la métropole catholique, nous rentrerons en Italie sur les traces de saint Charles Borromée, sentinelle avancée aux pieds des monts tyroliens. On se souvient de l'intervention active du saint cardinal dans l'élection de Ghislieri. Saint Charles,

le premier, avait pressenti ce que l'Église attendait de saint Pie V; Pie V à son tour, désirait le conserver près de lui dans les conseils du Vatican; mais l'Église avait besoin du secours puissant de l'exemple à tous les degrés de la hiérarchie, et le Souverain Pontife voulut que Charles Borromée devint sur le siége de Milan le flambeau de l'épiscopat.

Il le combla des pouvoirs les plus étendus, pour la réforme des mœurs, pour l'établissement rigoureux des décrets du concile de Trente, et dans une bulle, datée du mois même de son couronnement, Pie V attestait au monde chrétien cette affectueuse confiance.

Borromée n'avait pas trente ans lorsqu'il entreprit, sous de tels auspices, de faire mûrir les fruits divins dans l'une des plus belles provinces de la chrétienté. Nous avons déjà vu Ghislieri, simple inquisiteur, lutter au péril de ses jours contre les lieutenants de l'Espagne, empressés de témoigner au maître leur zèle pour l'autorité royale, en entravant celle de l'Église. Borromée, à son tour, ne s'effraya pas de la tâche immense qui lui était échue en partage; la prière et la charité furent ses premières armes. Avant de traiter avec les hommes, dit un de ses biographes (1), il avait déjà traité avec Dieu.

(1) C. Bascape.

Autrefois, sur ce même siége, un évêque entendit sainte Monique, mère éplorée, lui demander jusqu'à quand se prolongeraient les déportements de son fils. « Rassurez-vous, répondit l'évêque, l'enfant de ces larmes ne périra pas, » et le fils de Monique, touché d'une grâce soudaine, était devenu saint Augustin. Aujourd'hui c'était un peuple entier, enfant bien-aimé de son père spirituel, qu'il s'agissait de régénérer par l'effusion adoptive de l'amour et de la foi; mais l'esprit du siècle n'était pas encore vaincu dans sa lutte contre l'esprit de pénitence, et il ne s'agissait de rien moins que de faire changer de face à une vaste capitale et à une portion considérable d'un nombreux clergé. Ce qui aurait abattu un courage vulgaire ne servait qu'à relever celui de Borromée. Il avait voulu recevoir l'onction sainte au jour anniversaire de l'ordination de saint Ambroise, et ce fut, les yeux fixés sur ce grand modèle, qu'il se voua aux travaux, aux souffrances, au martyre même de la charge pastorale.

La simple publication des ordonnances de Borromée souleva les murmures; mais quand il en fallut venir à l'exécution, la résistance prit un autre caractère. Le cardinal, ordonnant alors plusieurs arrestations par les mains du barigel ou prévôt de l'archevêché, les magistrats de la ville protestèrent. Puis ils firent dire au barigel

qu'il ne fût plus assez hardi pour marcher publiquement escorté de ses sergents, sans quoi on se saisirait de sa personne comme contrevenant aux défenses expresses du gouverneur de porter aucune arme dans les rues. La juridiction épiscopale est fort étendue en Italie; l'archevêque en avait étudié les limites, et il ne les outrepassait point : il ne se croyait pas non plus placé dans des circonstances où il lui fût permis d'en rien sacrifier. Le barigel continua donc de recevoir les ordres de l'archevêché et de les exécuter. Mais le capitaine de la justice le fit saisir sur une place publique, le laisssa maltraiter cruellement et le bannit de la ville sous peine des galères. Borromée fit connaître aussitôt cette violence au Pape et au roi d'Espagne, demandant justice à l'un et l'autre. Le duc d'Albuquerque, gouverneur de Milan, excusa ses agents, Philippe II ne se hâta pas de désavouer le gouverneur, et Pie V étant moins prêt encore à abandonner la cause de l'archevêque, cette malheureuse affaire entraîna une ample négociation avec la cour de Madrid.

Le duc d'Albuquerque dépêcha, en octobre 1567, un membre du sénat de Milan, Jean-Paul de Chiesa, pour exposer et plaider sa cause près du Souverain Pontife. Pie V répondit : — que s'il paraissait convenable au duc d'Albuquerque de défendre le pouvoir temporel du roi, il devait lui sembler convenable, en même temps, que le

Pape, ayant sous les yeux l'honneur du roi des rois, n'y laissât pas porter atteinte : « en cela, d'ailleurs, ajoutait-il, nous pensons veiller aux intérêts des monarques eux-mêmes, car le maintien de la majesté divine consolide la majesté des princes. » Il déclarait en outre, que le jugement en serait remis à des arbitres équitables, qui écouteraient attentivement toutes les représentations.

Pie V écrivit lui-même au sénat de Milan, et rendant témoignage au zèle et à la fidélité du sénateur qui lui avait été envoyé, il promit qu'une fois la question suffisamment éclaircie la décision serait rendue avec promptitude. En attendant, le sénat était exhorté à relever par tous ses soins la dignité du ministère pastoral dans la personne de l'archevêque. « Rien, en effet, écrivait le Souverain Pontife, ne fortifie plus sûrement le pouvoir séculier que le respect envers la puissance ecclésiastique. Tout ce que le domaine spirituel gagne en stabilité est autant de force acquise au pouvoir temporel. C'est le rempart des royaumes, c'est la base du droit et son plus inébranlable fondement. Et plaise à Dieu, s'écriait-il, que la perte d'un grand nombre de princes, ne fournisse pas la preuve de ce que nous avançons, à ceux qui refuseront de le croire. »

Mais les hommes qui avaient outragé l'archevêque étaient peu disposés à s'incliner devant la

justice pontificale, et essayèrent de détourner l'accusation contre Borromée lui-même. Ils insinuèrent partout que les plans ambitieux du cardinal visaient plus loin qu'on ne se l'imaginait; qu'il ne prétendait à rien moins qu'à se rendre maître de la ville, et que tout ce zèle de réforme qui semblait éclater dans les moindres actions de Borromée, n'était qu'une embûche tendue aux âmes faibles, un voile transparent sous lequel il cachait mal ses dangereux artifices et son esprit de domination.

Philippe II alors se résolut à envoyer le marquis Seralvio à Rome pour terminer ou assoupir cette affaire. L'ambassadeur se rendit d'abord à Milan, et commença par s'entretenir longuement avec le cardinal archevêque. Il se plaignit de ce que le prélat eût aigri l'esprit du Pape, au lieu de recourir directement au roi dont on devait espérer toute sorte de satisfaction, ajoutant que l'affection qui lui avait été témoignée par Sa Majesté méritait bien cette reconnaissance. Après quelques menaces auxquelles Borromée répondit avec fermeté, l'ambassadeur changea de ton et pria le cardinal de faciliter du moins comme un bon père, la conciliation des esprits, en écrivant à Sa Sainteté pour la préparer à un accommodement. Le cardinal répliqua qu'il aurait mauvaise grâce à vouloir empêcher le Souverain Pontife de procéder contre les véritables auteurs du

trouble, puisque la cause de l'Église y était manifestement intéressée; que pour lui, il avait plutôt lieu d'appréhender que Sa Sainteté ne le blamât de n'avoir pas poursuivi cette affaire avec l'énergie convenable. « C'est ignorer ma conduite, ajouta-t-il, que de m'accuser d'avoir manqué d'égards envers le roi. On sait suffisamment à Madrid que je n'ai point voulu recourir à Rome dès la naissance des désordres, mais que, les supportant avec patience, j'ai cherché tous les moyens de conciliation. Mes peines et mes tentatives devenant inutiles, je n'ai pu différer davantage à élever la voix (1). »

Quant à la lettre qu'on sollicitait de l'archevêque, il ne jugea point à propos de la refuser à l'ambassadeur et voici en quels termes elle lui fut remise :

« Très-Saint-Père, il y a déjà quelque temps que j'informai Votre Sainteté, le plus exactement qu'il se put faire, de tout ce qui concerne la juridiction de cette Église. Je charge à présent le sieur Ormanette de l'entretenir de tout ce qui s'est passé ici avec le marquis de Seralvio qui s'en va à Rome : je n'ai pu lui refuser cette lettre, par laquelle il exige de moi de supplier Votre Sainteté de finir cette affaire, et de

(1) V. la *Vie et l'esprit de saint Charles Borromée*, par le père Antoine Touron, p. 299.

dispenser les sénateurs d'aller à Rome. Je lui dirai en peu de mots mon sentiment touchant cette particularité, ce que j'ai toujours pensé là-dessus, et que j'ai fort librement déclaré au dit marquis.

« Quant aux sénateurs, je ne prétends nullement qu'il me soit fait la moindre satisfaction d'aucune injure que je puisse avoir reçue en mon particulier, et je prie Votre Sainteté de ne s'en point mettre en peine : qu'elle songe seulement, s'il lui plaît, à rendre un jugement digne de l'équité du siége apostolique, et à faire respecter son autorité, sans avoir le moindre égard pour moi, qui ne suis qu'une petite partie du corps auguste dont elle est le chef. Pour ce qui regarde les droits de cette église, je proteste de n'avoir d'autre but que celui d'affranchir son autorité, et de mettre par là mes successeurs dans cet archevêché en état de pouvoir satisfaire en liberté à toutes les obligations de leur charge.

« Au surplus, il me suffit d'avoir envoyé à Votre Sainteté tous les titres et les raisons qui prouvent la possession de l'Église. Vous avez auprès de vous, très-saint-Père, des hommes d'une piété, d'un discernement et d'une doctrine consommée; plusieurs même de ceux qui ayant été présens au concile de Trente, ont aidé à faire ses décrets sur de pareilles matières. D'ailleurs, ce qui est de plus important, Votre

Sainteté étant conduite et dirigée par le Saint-Esprit, il me semble que je ne dois faire autre chose que d'attendre ses décisions, auxquelles je souscrirai toujours sans réplique, ses ordonnances ne pouvant être que très-justes et tous ses jugements très-saints (1). »

Mais Borromée n'était pas au bout de ses épreuves, et son cœur devait être plus péniblement déchiré par le scandale même de quelques églises de Milan.

Borromée ayant voulu procéder à une visite intérieure du chapitre de la Scala, les chanoines lui fermèrent violemment l'entrée de leur église et de leur maison : des coups d'arquebuse furent tirés sur la croix qu'on portait devant l'archevêque qui se retira en disant : « Le disciple n'est point au-dessus du maître : s'ils m'ont persécuté, ils vous persécuteront aussi. » Mais en remplissant ainsi le conseil de la patience, le pieux cardinal ne pouvait oublier le précepte du devoir. Le lendemain même de cette déplorable journée, il mit en interdit l'église de la Scala et déclara solennellement excommuniés, tous les membres du chapitre. Avec la même diligence il envoya un des chanoines de la métropole à Rome pour mettre sous les yeux du Pape ce qui s'était passé, et il expédia des dépêches au nonce apostolique à

(1) *Vie de Charles Borromée*, idem, p. 302.

Madrid, afin que Sa Majesté ne fût pas surprise par des rapports infidèles.

Cette précaution n'était pas superflue. Le chapitre de la Scala s'abritait derrière des privilèges royaux pour décliner la juridiction épiscopale, et le sénat de Milan était bien aise d'appuyer sur la révolte même d'un chapitre ses dénonciations contre l'esprit d'envahissement de l'archevêque. On réussit à faire entrer le gouverneur dans ce complot, et le duc d'Albuquerque, malgré les sentiments de piété qu'il professait ouvertement, ne craignit pas d'écrire au Saint-Père une lettre fort injurieuse au cardinal, qui y était représenté comme un homme prompt à troubler le Milanais par les nouveautés qu'il y voulait introduire. Ces nouveautés étaient aussi celles-là que Pie V introduisait de sa propre main à travers toute la chrétienté : il n'hésita donc point dans la réponse qu'il avait à faire au duc d'Albuquerque, et lui expédia le bref suivant :

A notre cher fils Gabriel de Queva, duc d'Albuquerque, gouverneur de l'état de Milan.

« Nous avons été péniblement affecté, et autant que le demande la gravité du sujet, de la lettre de Votre Seigneurie, qui nous a été remise le premier jour de septembre. Ce chagrin vient de plusieurs causes. Premièrement parce qu'il nous est pénible de voir mépriser la dignité

de cardinal qui nous est si intimement unie à nous et à ce siége apostolique. Ensuite, parce que l'audace des hommes méchants se trouve toujours encouragée par l'issue de toute affaire de ce genre, et qu'ils osent chaque jour davantage, dès qu'ils peuvent espérer la faveur des plus grands princes. Nous nous bornons à ces deux points, pour faire remarquer qu'aucune atteinte n'a pu être portée à la dignité d'un membre si éminent de l'Église, sans retomber en même temps sur nous et sur le Saint-Siége....

« Mais quant à cette partie de la lettre, où Votre Seigneurie veut que nous considérions le cardinal Borromée comme un homme entêté et précipité dans ses déterminations, bien que nous accordions à vos paroles une juste confiance, nous ne pouvons cependant adopter une telle opinion. Nous nous rappelons la conduite et les desseins de ce digne archevêque, lorsque, sous le pontificat de Pie IV, son oncle, notre prédécesseur d'illustre mémoire, il avait en mains les affaires de l'Église et de la société chrétienne. S'il avait été tel que vous le dépeignez, comment se ferait-il que durant son gouvernement il n'eût pas donné quelque signe de ce caractère? Il nous semble pénible, nous devons l'avouer, lorsque Dieu a donné à votre cité un pasteur doué d'une telle pureté, qui ne cherche que le salut des âmes, qui s'efforce de corriger

les vices, et de détruire, autant qu'il dépend de lui, la dépravation des mœurs, que ceux-là mêmes qui devraient l'aimer et le combler de louanges lui adressent des reproches, qui doivent être aussi éloignés de lui qu'il l'est lui-même non-seulement de tout défaut, mais de toute ombre de défaut. »

Donné à Rome, le 10e de septembre 1569.

En même temps, Pie V assemblait une congrégation pour examiner les procédures respectives du cardinal et du chapitre. Les prétentions des chanoines furent déclarées insoutenables sur tous les points. L'excommunication fut renouvelée et les membres les plus séditieux du chapitre cités à comparaître devant le Saint-Père.

A de nouvelles lettres du duc d'Albuquerque Pie V répondit par un second bref ainsi conçu :

« Nous répondons aux détails contenus dans vos deux lettres, qui nous ont été remises le 28 septembre, de manière à laisser dans l'ombre, par une sorte de dissimulation paternelle, ce qui ne nous semble pas de nature à être discuté. Aimant, comme nous le faisons véritablement, Votre Seigneurie, nous voulons que ce que nous lui écrivons, soit écrit autant pour le salut de son âme que pour la défense de la justice, et nous prions le Dieu tout-puissant de découvrir à votre cœur, avec quelle charité paternelle nous vous

avons adressé ces lignes. Et d'abord, commençant par cette partie de vos lettres dans lesquelles vous donnez tant de détails sur les habitudes personnelles du cardinal, nous vous affirmons en vérité, et sans hésitation, que si nous n'avions pas connu parfaitement sa vie, ses mœurs, ses projets, les moyens dont il se sert, ce que vous écrivez nous eût tenu en suspens et dans l'incertitude, mais comme nous nous sommes assuré du but où tendent toutes ses pensées, toutes ses actions, quels ministres, quels agents il emploie, nous sommes forcé de nous arrêter à notre propre opinion, et nous regardons tout ceci comme le résultat des machinations pleines de ruses de cet antique ennemi du genre humain, dont le propre est de s'attaquer à l'union des esprits, de diviser ce qui est joint, de gâter ce qui est bon; qui ayant apperçu, dès le principe, combien d'œuvres précieuses et éclatantes allaient provenir de l'accord mutuel du cardinal et de Votre Seigneurie, a rappelé sa malice invétérée pour troubler et brouiller toute chose....

« Quant à la menace, que fait Votre Seigneurie, de chasser, pour la défense de la juridiction royale, le cardinal lui-même, non-seulement de la ville, mais des états de Milan, quoique nous ne puissions être embarrassé sur la réponse que nous dicterait l'équité, laissant de côté toute autre réplique, notre bienveillance à votre égard

nous porte à vous avertir d'une seule chose, savoir, que vous ayez soin de réfléchir plus d'une fois à ce que vous ferez, de peur que sciemment et en pleine connaissance, vous ne vous avanciez jusqu'à un point d'où il n'y aura plus ensuite de retour possible, du moins que bien difficilement. Pour ce qui concerne le cardinal lui-même, il ne peut rien lui arriver de plus glorieux qu'un exil infligé par violence pour la défense de la liberté et des droits de son église, et s'il lui arrivait de répandre son sang pour la même cause, il se considérerait comme traité par le Dieu tout-puissant avec une grande prédilection. Mais il y va de votre intérêt de prendre garde qu'en lui procurant une gloire immortelle devant Dieu et devant les hommes, cela ne tourne à votre confusion dans tout le monde chrétien, et ne demeure écrit dans les annales de votre ville pour la perpétuelle ignominie de votre nom. »

Donné à Rome, près Saint-Pierre, 8 octobre 1569.

Le duc d'Albuquerque, en même temps qu'il écrivait à Rome, ne manquait pas de faire valoir son zèle à Madrid, mais la cause de l'archevêque y était éloquemment soutenue. La nonciature apostolique se trouvait alors confiée à Jean-Baptiste Castagna, élevé depuis sur la chaire de saint Pierre sous le nom d'Urbain VII. Il s'appliqua sans relâche à dévoiler les artifices de tous les

ennemis de la véritable et sainte réforme, et, secondé par Vincent Justiniani, alors général de l'Ordre des Frères prêcheurs, envoyé exprès en Espagne par Pie V, il empêcha les calomnies, dirigées de Milan contre le cardinal, de faire impression sur l'esprit du roi et de son conseil.

Après longue délibération, Philippe II ordonna lui-même au gouverneur de Milan de révoquer toute mesure prise en contradiction avec les ordonnances de Charles Borromée; enjoignant de procéder contre la mutinerie des chanoines de la Scala par toute voie de justice regulière, et de les contraindre, si besoin était, à donner satisfaction à l'archevêque; le barigel et les autres officiers du tribunal ecclésiastique, qui avaient été violemment expulsés de Milan, furent rappelés et réintégrés dans le plein exercice de leurs charges.

Le peuple entier de Milan, ayant été témoin de la scandaleuse révolte du chapitre, Pie V voulut que le même peuple fut témoin de l'expiation et de la réconciliation.

Le dimanche 5 février 1570, les chanoines de la Scala parurent aux portes de la métropole, avouèrent publiquement leur faute et en demandèrent pardon. L'archevêque, leur faisant alors ouvrir les portes, les attendit au pied de l'autel; là ils renouvelèrent leurs serments dans ses mains. — Ensuite le prélat fut supplié de relever leur église

d'interdit, et le cardinal, s'adressant au peuple, l'instruisit avec une admirable charité de l'importance des cérémonies auxquelles il assistait. Le cardinal, aussitôt après, se dirigea processionnellement vers la collégiale de la Scala : le cimetière, qui avait été le théâtre du tumulte, fut d'abord réconcilié ; ensuite l'archevêque entra dans l'église et en prit posssession au milieu des acclamations unanimes d'une foule innombrable, qu'on n'était jamais parvenu à égarer sur le compte de son saint archevêque.

Un grand désordre venait d'être réprimé et réparé, mais la lutte entre le mal opiniâtre et la constante vigilance du pasteur, ne touchait pas à son terme ; l'esprit de révolte, avant de s'avouer vaincu, devait épuiser jusqu'aux derniers attentats.

L'Ordre, connu sous le nom des Frères humiliés, remontait jusqu'au douzième siècle. A cette époque, l'empereur Frédéric Barberousse, qui était venu saccager Milan, emmena plusieurs gentilshommes milanais, prisonniers en Allemagne. Quelques-uns furent condamnés à perdre la vie, d'autres subirent une étroite captivité. L'esprit de Dieu visita ces derniers durant leurs longues souffrances, et ils résolurent de ne plus servir que J.-C., si la liberté leur était jamais rendue. Leur vœu fut exaucé : les portes de leur prison s'ouvrirent et ils rentrèrent dans leur

patrie. A leur apparition, Milan s'étonna plus de leur existence que de leur pieux dessein, car, à cette époque, la croix qui servait de poignée à l'arme des chevaliers n'était pas un vain symbole. Ces gentilshommes mirent donc tous leurs biens en commun, et à l'instigation de saint Jean de Meda, de l'illustre famille Oldatri, placèrent leur fondation naissante sous la règle et l'invocation de saint Benoît. Alexandre III (1181) et Innocent III (1198) approuvèrent cette congrégation, que leurs successeurs honorèrent de plusieurs priviléges. Quatre siècles de vertus succédèrent aux vertus de ces premiers cénobites, mais ce germe précieux finit par perdre de sa vigueur, et périt étouffé dans l'oisive opulence, qui souillait alors tant de vastes monastères. Le cardinal Borromée reçut de Pie V l'ordre de procéder à une prompte et complète réformation de leurs maisons. Le nombre de ces religieux ne s'élevait pas au-delà de cent soixante-quatre, et ils ne possédaient pas moins de quatre-vingt-quatorze couvents.

Le chapitre général fut convoqué à Crémone, et avec la prudence qui accompagne un zèle éclairé, la règle de l'Ordre fut rétablie dans son ancienne sévérité. Toutefois cette résolution, accueillie avec respect par la majorité des religieux, parut insupportable à quelques autres, et comme ils cherchaient ensemble le moyen de s'y

soustraire, l'un d'eux, Jérôme Farina, promit de les délivrer de la réforme et du cardinal d'un même coup.

« Borromée avait coutume, rapporte Giussano (1), tous les soirs après l'Angelus, de faire oraison dans sa chapelle avec tous ses domestiques, l'espace d'une heure. Outre ceux de sa famille, il s'y trouvait encore quantité de personnes dévotes. Parmi ce nombre se glisse l'impie et détestable Farina, mais avec un dessein bien éloigné de celui des autres. On avait coutume, pour donner plus de dévotion aux assistants, de chanter quelque motet de piété en musique, et pour lors on en chantait un du fameux musicien Orlande. Dans le temps qu'on chantait les paroles suivantes : — *Non turbetur cor vestrum, neque formidet*, que votre cœur ne se trouble et ne craigne point, — ce cruel parricide étant en habit séculier sur la porte de la chapelle, éloigné seulement de quatre ou cinq pas, tira sur le saint archevêque qui était à genoux en méditation devant l'autel, un coup d'arquebuse chargée d'une grosse balle et de plusieurs carreaux. Le bruit fit cesser la musique et lever tout le monde avec un étonnement qui peut mieux s'imaginer que s'exprimer. Mais le très-doux et très-patient cardinal, sans se remuer, ni

(1) P. 210.

être tant soit peu ému, fit remettre tout le monde en sa place, et acheva l'oraison avec autant de tranquillité d'esprit, que si rien ne fût arrivé.....

« Quand saint Charles eut reçu le coup, il crut, à la douleur qu'il lui fit, avoir été blessé à mort, et offrant sa vie à Dieu, il lui rendit grâce de la faveur qu'il recevait de sa bonté, la perdant pour la défense de la justice; mais après l'oraison, s'étant levé, il trouva que la balle qui l'avait frappé au milieu des vertèbres, et qui devait le percer d'outre en outre, n'avait pas seulement percé ses habits, ni même son rochet, qu'elle s'était contentée de le noircir un peu, et d'y laisser une marque large de la grosseur d'une balle, et qu'enfin elle était tombée comme par respect à ses pieds. Un des carreaux, perçant tous ses habits, était venu jusqu'à la chair, et s'y était arrêté sans y faire aucune blessure, comme si, étant plus religieux que les cœurs impies de ces cruels scélérats, il n'eût osé se teindre dans le sang du charitable pasteur. »

Cet événement opéra un changement subit dans l'esprit des Milanais; les autels virent renaître une foule d'adorateurs fervents, et l'on entendait répéter partout, comme un proverbe: « Le rochet du saint archevêque est plus impénétrable que cuirasse. » Bientôt après, les horreurs de la famine achevaient de démontrer quel cœur

apostolique Dieu avait voulu préserver derrière le rochet miraculeux.

L'assassin, favorisé par l'abnégation du cardinal, qui n'avait pas permis d'interrompre les prières, s'était évadé, non-seulement du palais, mais de la ville, et Borromée n'ordonna aucune poursuite. Pie V, apprenant cet attentat, s'en montra touché jusqu'aux larmes, et assembla le consistoire afin d'engager lui-même tous les cardinaux à rendre grâce au ciel du salut de leur saint collègue : s'efforçant ensuite de connaître le coupable, il ne put obtenir de Borromée d'autre réponse, sinon : qu'il n'arrêtait ses soupçons sur qui que ce fût, que les juges de Milan avaient déjà tourmenté plusieurs innocents à ce sujet, et qu'il suppliait qu'on cessât toute enquête. Le Saint-Père, loin de partager une telle indulgence à une époque où les recours à la violence étaient si fréquents, chargea l'évêque de Lodi, Antoine Scarampa, de presser par lui-même toutes les investigations, après avoir convaincu Borromée des dangers de l'impunité. Deux prévôts de l'Ordre des humiliés furent saisis : ils avaient trempé dans le complot; ils en avouèrent toutes les circonstances, nommèrent l'exécuteur du crime, et firent connaître qu'il s'était réfugié dans les états du duc de Savoie. Ce prince fit aussitôt arrêter Farina, et l'envoya sous bonne escorte aux magistrats de Milan. La dégradation

précéda le supplice, et durant ce lugubre châtiment, le criminel ne cessa de s'écrier devant le peuple, qu'il était indigne de l'habit religieux et qu'on l'en dépouillait avec justice. Lorsqu'enfin il fut remis aux mains de l'exécuteur, il supplia les assistants d'implorer de Dieu le pardon d'un crime aussi horrible que le sien, envers un saint prélat dont la vie était si nécessaire au salut de tant d'âmes.

Les aveux, les gémissements et le repentir de Farina augmentèrent la sensation salutaire qui avait été déjà produite. Mais Pie V voulut graver encore une impression plus mémorable dans l'esprit des Milanais, en prononçant la destruction de l'Ordre entier auquel appartenaient le meurtrier et ses complices. Borromée dépêcha vainement l'un de ses plus intimes compagnons, monseigneur Ormanette, pour conjurer cet acte de sévérité. Rien ne fléchit Pie V dans le châtiment d'un attentat qui avait fait courir un si grand danger à la société chrétienne. « La corruption est trop générale et le crime trop grand, pour que nous écoutions vos prières : crime d'autant moins excusable, répondit le Saint-Père à Ormanette, qu'il n'était pas celui d'un particulier désavoué de tout le corps, mais celui des chefs et des principaux de l'Ordre. Il faut donc à jamais délivrer l'Église d'un tel reproche. » La constitution de Boniface VIII fut renouvelée contre

ceux qui attenteraient à la vie d'un cardinal, ou ne révéleraient pas en justice les auteurs de semblables attentats.

L'Ordre des humiliés fut aboli par une bulle du 8 février 1570 : des pensions convenables furent assignées aux religieux qui s'étaient soumis aux premières injonctions de Borromée. Le reste des revenus fut distribué entre de pauvres confréries ou institutions charitables; mais une première part fut prélevée pour la fondation d'un vaste séminaire aux portes de Milan, en sorte que Pie V rattachait ainsi, par un lien perpétuel, le salut de l'Église de Milan à celui du saint archevêque.

CHAPITRE XX.

—

PIE V CRÉE COSME DE MÉDICIS GRAND DUC DE TOSCANE.

Sive enim mente excedimus, Deo,
sive sobrii sumus, vobis!
PAULI EPIST. *Ad.* C. C. V. V. 13.

Soit que le zèle nous transporte, soit que nous demeurions calmes, c'est pour vous, ô mon Dieu!

La Toscane était élevée depuis longtemps au premier rang des états italiens, et, depuis le commencement du siècle précédent, avait vu croître encore sa prospérité avec celle de la maison de Médicis. Au milieu de beaucoup d'alternatives et sous des titres divers, les descendants de Cosme, mort en 1464, avec le nom

glorieux de *père de la patrie*, gouvernèrent presque héréditairement la république, et Cosme, dès l'année qui suivit son avénement à la tête des conseils de son pays, fut revêtu par l'empereur Charles-Quint du titre de duc de Florence (1538). Il prit en 1557 possession de la république de Sienne, et, par un traité avec Philippe II, l'adjoignit au territoire toscan. Eléonore, sa femme, était fille de Pierre de Tolède, vice-roi de Naples. Son fils aîné, François-Marie, épousa, en 1565, Jeanne d'Autriche, sœur de l'empereur Maximilien.

C'est dans cet état de splendeur que Pie V trouva la république de Florence et la maison de Médicis; mais ce qui touchait infiniment davantage le cœur du Souverain Pontife, c'est en Cosme Ier que, parmi tous les princes d'Italie, il rencontra le plus de zèle pour l'honneur du nom chrétien, soit sur les champs de bataille contre les huguenots et contre les infidèles, soit dans les luttes contre l'hérésie.

Un hérétique dont les erreurs, plusieurs fois rétractées et plusieurs fois renouvelées, avaient causé le scandale de l'Italie, Carnesecchi, élevé dans l'église jusqu'à la dignité de protonotaire apostolique, et tombé dans l'apostasie jusqu'au dernier degré de blasphème, s'était réfugié à Florence. Sur la simple demande de Pie V, qui le réclamait comme son sujet, et comme l'un des

plus pernicieux sectaires de son époque, Cosme répondit qu'il remettrait aux mains du Pape son propre fils, s'il était tombé dans le même malheur. Carnesecchi fut saisi à table, au milieu des familiers mêmes du palais Médicis, qui intercédèrent vainement en sa faveur; Cosme l'envoya sur les frontières romaines d'où il fut immédiatement transféré au château Saint-Ange. Le procès étant régulièrement instruit, Carnesecchi fut convaincu et livré au supplice. Aonius Palearius, professeur d'éloquence à Milan, avait été également transféré à Rome pour crime d'hérésie, et exécuté le 3 juillet 1570. Son extradition de Milan à Rome a été l'objet de violentes déclamations contre Pie V, et l'on n'a pas réfléchi, ou l'on a feint d'oublier, que cette mesure n'avait été prise que de concert avec saint Charles Borromée, dont le caractère était si naturellement éloigné de la rigueur.

Lorsque Charle IX eut conclu, ainsi que nous l'avons vu, contre l'avis du Saint-Siége, un traité de paix avec les huguenots, le comte de Santa-Fiore, qui commandait les troupes italiennes, reçut ordre de quitter la France. Le roi demanda cependant que ces valeureux auxiliaires demeurassent encore trois mois dans son royaume : le comte de Santa-Fiore fit connaître la demande de Charles IX à Pie V, qui ordonna au courrier, porteur de son consentement, de s'arrêter à

Florence et de consulter le duc Cosme sur ses intentions en ce qui concernait ses propres soldats. Cosme aussitôt s'écria que le saint Pape Pie V pouvait aussi librement disposer des Toscans que des Romains, et que d'autres renforts se tenaient encore aux ordres du Souverain Pontife, si les besoins de la religion l'exigeaient.

Cette réponse ayant été transmise à Rome, Pie V se tourna vers le crucifix qui était toujours placé en sa présence, et dit les mains jointes: « Mon Dieu, accordez-moi la grâce de ne pas mourir, sans avoir trouvé quelqu'occasion de récompenser ce serviteur de votre Église. »

Cette occasion ne tarda pas à se présenter : Cosme sentait qu'il ne manquait à la grandeur de sa maison que les garanties de l'hérédité, et il aspirait au titre de grand duc de Toscane pour lui et ses descendants : il voulait la consécration d'une dignité dont il avait déjà la puissance, il voulait fonder sur le droit, l'autorité qu'il possédait par une faveur de la fortune. Pie V n'ignorait pas quels obstacles susciterait, chez l'empereur et le roi d'Espagne, cette dernière ambition; quel sourd mécontentement fermenterait aussi dans le cœur des autres princes de l'Italie qui, malgré leurs relations sur le pied de l'égalité avec les Médicis, n'étaient pas accoutumés à l'idée que toute trace de leurs différentes origines pût être effacée d'un seul trait. Mais il s'agissait de

récompenser un zèle éminent, d'encourager cet esprit de pieuse confédération, de solidarité chrétienne, que Cosme avait généreusement pratiqué, et dans lequel Pie V plaçait le salut de l'Europe catholique; il n'hésita donc pas. Sans s'ouvrir de son dessein à personne, et par un acte de son propre mouvement, il publia, le 1er septembre 1569, une bulle dans laquelle était exposée en détail la justice de ses motifs. Il y relevait les mérites du nouveau grand duc, déclarant qu'il lui décernait cette distinction : 1° parce qu'il avait empêché, à force de vigilance, que l'hérésie ne s'introduisît en Toscane; 2° qu'il avait rendu d'importants services à l'Église en plusieurs rencontres; 3° que les gouverneurs et les magistrats de ces pays avaient bien mérité du Saint-Siége, ayant pris souvent les armes pour le défendre contre ses oppresseurs; 4° que depuis le règne de Cosme, la religion et la justice avaient fleuri dans la république; 5° qu'il avait institué et doté un ordre de chevaliers sous le nom de Saint-Étienne, composé des plus illustres personnes de ses états, pour défendre la religion et pour combattre le Turc; 6° qu'il tenait ses peuples en paix, et les gouvernait avec amour; 7° qu'il donnait souvent la chasse aux corsaires qui ravageaient les côtes et qui ruinaient tout commerce, aussi bien qu'aux bandits qui remplissaient l'Italie de meurtres et de pillages; 8° que

la richesse et l'étendue de ses états le rendaient un des plus considérables entre les princes; 9° que ses états étaient remplis de bonnes villes, d'églises métropolitaines, de cathédrales, d'universités en toute sorte de facultés, de bons ports, de places fortes et de quantité de galères; 10° qu'il possédait un pays très-fertile, aussi fécond en hommes consommés dans les sciences qu'en valeureux soldats; 11° que les Médicis alliés à l'empereur, aux rois de France, étaient entrés dans la famille de tous les princes chrétiens; 12° qu'ils comptaient, dans leur maison, trois papes, plusieurs cardinaux et une infinité de personnages illustres; qu'enfin Cosme étant maître absolu des domaines toscans, on pouvait, suivant la distinction du Pape Pélage, le placer au rang des souverains.

Cette dernière considération répondait d'avance aux murmures prévus de l'empereur, mais n'en prévint pas l'explosion. Maximilien reçut, malgré sa récente alliance avec les Médicis, l'annonce de l'honneur qui venait d'être conféré à cette maison comme la nouvelle d'une injure. Il fit dresser une protestation en forme, dans laquelle se trouvaient relatées les prétentions suzeraines de l'empire sur les états de Florence. Cette protestation fut adressée à Rome avec la lettre suivante, écrite de la propre main de l'empereur, au Souverain Pontife.

« Très-Saint Père,

« Le comte d'Arcos, notre ambassadeur, a charge de représenter à Votre Sainteté, en lui rendant cette lettre, quels sont nos sentiments et ceux des princes électeurs, sur le sujet du couronnement et du titre de grand duc que vous avez accordé depuis peu, et de lui faire voir en même temps, dans l'écrit que nous lui envoyons, quels sont nos droits et ceux du Saint Empire. Nous espérons que quand Votre Sainteté les aura exactement considérés, elle suivra volontiers les conseils qu'elle trouvera conformes à son intégrité naturelle, et à la justice qui est dûe à l'autorité impériale, la suppliant de croire qu'il nous est d'autant plus fâcheux de nous trouver en différend avec elle sur ce sujet, que nous avons eu de tout temps pour elle, comme elle sait, une obéissance filiale; mais l'importance de la chose même, le serment que nous avons fait à notre élection, et le jugement que tout le monde ferait de notre négligence, nous obligent à satisfaire à l'obligation dans laquelle nous sommes engagés, de laisser à nos successeurs les droits de notre prééminence et ceux du Saint Empire dans leur entier, comme nous les avons reçus. Protestant au surplus à Votre Sainteté qu'il n'y a rien que nous ne fassions par notre zèle ordinaire et notre obéissance filiale, pour mériter son amitié,

suppliant Dieu que, pour le bien et la gloire de son Église, il lui donne une longue et heureuse vie. »

Pie V n'avait pas pris légèrement sa détermination, et le cardinal Commendon, qui remplissait à Vienne sa seconde légation au moment où éclata le différend, reçut une réponse catégorique à tous les arguments de l'ambassadeur impérial. Le droit des Papes, selon l'ancienne jurisprudence, y était soutenu dans toute son étendue, et appuyé des exemples les plus mémorables. Commendon fut chargé d'abord d'établir que la ville de Florence ne relevait que d'elle-même, qu'elle s'était rachetée de toute dépendance vis-à-vis de l'empire, sous Rodolphe, fondateur lui-même de la grandeur autrichienne. Cosme, disait-on, en possédait la preuve en main.

« Veut-on mettre en doute le droit des Souverains Pontifes à conférer un tel titre, disait ensuite Commendon, et veut-on élever au-dessus d'eux la puissance impériale? Mais s'il faut remonter jusqu'à l'origine des pouvoirs, d'où provient donc ce titre d'empereur qui élève l'Allemagne au-dessus des autres royaumes? Lorsque l'empire romain, transféré en Orient, se démembra par sa propre grandeur, et que ses provinces devinrent la proie des barbares, qui est-ce qui présida aux partages? Qui en conféra une partie aux Allemands? Y a-t-il quelqu'un, si

ennemi du Saint-Siége et de la vérité, qui refuse de reconnaître que ce furent les Papes? A-t-on oublié Léon III et Charlemagne? Il leur a donc été permis d'ôter aux Grecs le sceptre impérial pour vous le transmettre, et il ne leur sera pas permis aujourd'hui de créer un grand duc. Comment ne possèdent-ils pas un droit qu'ils ont pu vous donner? »

Pendant que Pie V faisait plaider à Vienne avec cette énergie la cause du Saint-Siége, il terminait à Rome la contestation en ce qui ne dépendait que de son pouvoir. Appelant près de lui le nouveau prince, il tint chapelle au Vatican le 5 mars 1570, et lui posa de sa propre main la couronne sur la tête. Au milieu de la messe célébrée pontificalement, Cosme s'agenouilla devant l'autel, prêta serment de fidélité à la religion catholique, apostolique romaine, et reçut avec tous les attributs de la souveraineté un diadême sur lequel étaient gravés ces mots : *Pius V pont. Max. ob eximiam dilectionem ac catholicæ religionis zelum, præcipuumque justitiæ studium donavit.* « Pie V l'a donnée pour témoignage de son affection, et en reconnaissance d'un zèle et d'un dévouement extrêmes à la religion catholique et à la justice. » L'usage étant de bénir tous les ans une rose d'or destinée à quelque Souverain, Pie V remit à Cosme lui-même la rose de cette année.

Maximilien n'admit que tacitement d'abord cette nouvelle royauté, puis après la mort de Cosme, survenue en 1574, il reconnut authentiquement François-Marie, époux de Jeanne d'Autriche, et la maison de Médicis régna sans contestation jusqu'à son extinction en la personne de Jean-Gaston de Médicis. Lorsque ce prince eut perdu l'espoir d'avoir des enfants, il consentit à ce que la succession fût réglée de son vivant par des traités. L'empire, la France et l'Espagne stipulèrent, en 1735, entre Stanislas, roi titulaire de Pologne, et le duc François de Lorraine, un échange en vertu duquel, aussitôt que le grand duc Gaston eût fermé les yeux, le prince de Craon fit prêter serment de fidélité au duc de Lorraine. Le roi Stanislas prit possession de Nancy, et François se rendit en Toscane. En 1745 enfin, ce prince, époux de Marie-Thérèse, étant élu empereur, la Toscane fit retour à l'empire, et l'œuvre de Pie V, qui avait tant irrité Maximilien, apporta une province de plus dans la famille impériale.

CHAPITRE XXI.

VIE INTERIEURE DE PIE V.

> *Justorum autem semita, quasi lux splendens, procedit et crescit usque ad perfectum diem.*
>
> PROV. C. IV, v. 18.
>
> **Le sentier des justes est semblable à la lumière qui va toujours croissant jusqu'à ce qu'elle enfante le jour parfait.**

Remettre les armes aux mains de Lavalette; intervenir dans les diètes orageuses de l'Allemagne; maîtriser le caractère chancelant de Maximilien; se jeter au milieu des combats entre les huguenots et les catholiques, exhorter Charles IX à la fermeté, Catherine sa mère à la droi-

ture; pacifier la Corse et fléchir ses vainqueurs; soutenir Marie Stuart de ses conseils, la cause écossaise de ses deniers; affronter la puissance de l'Angleterre, sommer Élisabeth de régner selon Dieu ou de descendre du trône; modérer ou exciter Philippe II, jeter le manteau de l'Église sur toute l'étendue de l'Amérique, dérober des peuples sauvages à la cruauté de leurs maîtres, ou à l'abrutissement de la servitude, pénétrer dans les secrets complots des Maures, éveiller la surveillance à l'égard de l'islamisme vaincu et persévérant au cœur de la chrétienté; combattre dans les Pays-Bas l'hérésie naissante, et trancher avec le glaive de la toute puissante parole la révolte de Louvain; revenir sur ses pas auprès de Maximilien pour consolider une œuvre imparfaite, et redresser un esprit qui s'égare; courir en Pologne pour dompter des passions irascibles et calmer d'impatients chagrins; venger, malgré lui, Borromée à Milan; couronner, malgré l'empire, un serviteur de l'Église à Florence; déjouer les ruses de la politique sans recourir à aucun déguisement, vaincre les penchants de la nature sans entrer dans aucune faiblesse, faire prévaloir partout, en un mot, les principes contre la force dès qu'elle s'aveugle, et prêter sa propre force aux principes dès qu'ils succombent, telle est l'esquisse d'un grand règne, telle serait la gloire d'un grand pape, et pourtant ce n'est que

la moitié d'un éloge de Pie V! Dans l'immensité de ces travaux on pourrait oublier un grand saint, et c'est cependant en lui ce qui ne se doit pas perdre de vue. Il faut se rappeler qu'à la même heure où son nom planait d'un bout du monde à l'autre, comme la vivante terreur des méchants et l'efficace protection des justes, Rome n'était touchée que de son humilité, de ses mortifications, des ineffables douceurs de sa tendresse, et de sa charité pour les petits et pour les pauvres : l'Europe admirait le successeur de Grégoire VII, Rome vénérait l'imitateur des plus fervents cénobites.

L'histoire de Pie V serait donc dépouillée de son plus pur éclat, si nous ne nous arrêtions encore à contempler le religieux, pénitent sur le trône et mortifié dans le souverain pontificat, comme sous la bure.

Dieu même, il est permis de le dire, jetait un œil de complaisance sur la piété du saint Pape, car il aima mieux opérer un nouveau prodige en sa faveur que de le voir victime de sa dévotion même, dans une circonstance que les auteurs contemporains s'accordent tous à raconter (1).

(1) Tous ces traits épars ont été puisés dans les différentes vies de saint Pie V, et nous les citerons une fois, ici, afin de ne pas multiplier les notes. — *Vie de saint Pie V*, par Jérôme Catena, son secrétaire. — *Id.* par Ant. Gabutius, supérieur des Barnabites, écrite en latin et reproduite par les Bollandistes. — *Id.*

Des pervers, dont la magnanimité de Pie V n'a point laissé connaître le nom, parvinrent à enduire du poison le plus subtil un crucifix devant lequel le Saint-Père se prosternait habituellement; un jour, en effet, après s'être agenouillé devant l'image du Sauveur en croix, et y être demeuré dans une fervente oraison, il se releva pour y porter ses lèvres selon sa coutume, mais le pied du Christ se retira de lui-même, avertissant ainsi le Saint-Père de l'embûche sacrilège. Les serviteurs, accourus aux exclamations de Pie V, ne doutèrent pas un instant de la signification de ce miracle; ils essuyèrent le Christ avec de la mie de pain, et ce pain, présenté à des chiens, les fit périr sur le champ. Pie V avait trouvé de puissants motifs pour exiger à Milan le châtiment des meurtriers de saint Charles : il n'en reconnut plus aucuns dès qu'on voulut le défendre lui-même, et ces odieux criminels ne furent pas même recherchés.

Toutes les nuits il se levait pour prier Dieu, lui rendre des actions de grâces et en implorer des lumières : dans les plus affligeantes vicissitudes de l'Église, le jour le surprenait quelquefois à genoux sans qu'il fût entré dans son lit.

par Agatio di Somma, traduite en français, avec un supplément, par Félibien. — Tome IV de la *Vie des hommes illustres de l'Ordre de Saint-Dominique*, par le père Touron. — *Id.* par D. Ant. de Fuenmayor, écrite en espagnol.

Pendant les fêtes du carnaval il se retirait au couvent de Sainte-Sabine, et, au milieu de ses frères dominicains, offrait ses prières et ses larmes pour le peuple qui se plongeait dans la joie, propageant ainsi la dévotion des quarante heures qui venait de naître, peu d'années auparavant à Macerata, petite ville de la marche d'Ancône. Les courses de chevaux, divertissement favori des Romains, durant les mêmes jours, se tenaient, jusqu'à son règne, sur la place de Saint-Pierre, mais Pie V, qui avait toujours présent devant les yeux le sang des martyrs dont cette terre est imprégnée, supportait avec peine cette sorte de profanation. Ne voulant cependant pas interdire complétement une récréation innocente, et qui, par le concours des étrangers qu'elle attirait, procurait beaucoup d'argent au commerce, il en changea seulement le théâtre, et le reporta dans un quartier plus convenable.

Le même esprit de discernement lui fit transporter hors du Vatican une foule de statues païennes dont les appartements intérieurs étaient encombrés : il les réunit en musée, dans le palais du Capitole, et les magistrats romains ordonnèrent que tous les ans, en souvenir de cette fondation nouvelle, le 17 janvier, anniversaire de la naissance et du couronnement de Pie V, ils se rendraient à une messe solennelle dans l'église de la Minerve, et y offriraient un calice de

vermeil : cérémonial qui n'a cessé d'être observé.

On ne peut croire au mystère de la rédemption des hommes, par l'immolation d'un Dieu, sans se sentir enflammé de zèle pour le salut des âmes jugées dignes d'un si haut prix. Ce zèle, qui n'est pas seulement le caractère d'un pasteur, et devrait être celui de tout chrétien, éclatait dans les moindres actions de Pie V. C'était sa force, quand il luttait contre les rois et contre les peuples; c'était son guide, quand il répandait une obscure aumône dans les réduits où la misère pouvait introduire la corruption. Il étendit les privilèges du monastère de Sainte-Catherine, qui retirait des mains mêmes des parents, les filles pauvres dont la pureté courait un danger évident. Par un décret du 18 septembre 1569, il confirma les privilèges et indulgences accordés par ses prédécesseurs à la confrérie du Saint-Rosaire.

« Les pontifes romains, disait la bulle, ont toujours eu coutume, lorsqu'ils étaient pressés par des guerres spirituelles ou corporelles de solliciter le suffrage des saints par des supplications ou litanies, et de lever avec David les yeux vers les saintes montagnes, pleins de confiance et d'une espérance certaine de secours. Déterminé par leur exemple et inspiré, comme on le croit pieusement, par le Saint-Esprit, le bienheureux Dominique, fondateur de l'Ordre des Frères-

Prêcheurs, dans une occasion semblable à celle dans laquelle nous sommes, au moment où l'hérésie aveuglait un grand nombre de séculiers, tournant les yeux vers le ciel où règne la glorieuse Vierge Marie, imagina une méthode facile et accessible à tous, appelée le Rosaire ou psautier de la sainte Mère de Dieu, en répétant la salutation angélique cent-cinquante fois, à l'imitation du nombre des psaumes de David..... Nous aussi, nous levons donc vers cette montagne, d'où provient tout secours, des yeux baignés de larmes, et nous exhortons avec tendresse, au nom du Seigneur, tous les fidèles disciples de Jésus-Christ, à le faire à notre exemple (1). »

Nous avons déjà vu combien Pie V était préoccupé de l'éducation religieuse des enfants du peuple. Sous son règne, les écoles publiques furent multipliées et dotées, et la confrérie de la doctrine chrétienne reçut de lui sa première institution. Il donna cinq cents écus de rente au collége des jésuites à Avignon, et fonda un magnifique établissement à Pavie, qui porte encore aujourd'hui le titre de collége Ghislieri (2). Cette

(1) Voyez pour l'institution primitive du Saint-Rosaire : *Vie de saint Dominique*, précédée du Mémoire pour le rétablissement en France de l'Ordre des Frères Prêcheurs, et suivie de la Lettre sur le Saint-Siége, par le R. P. Lacordaire ; 1 vol. in-8°, 3e édit.

(2) Il existe aussi à Rome un collége Ghislieri, mais cette maison ne fut fondée qu'en 1636, sous Alexandre VII, par Giuseppe Ghislieri, célèbre docteur.

maison, qui s'élevait en même temps que le couvent de Bosco, attestait encore combien son cœur chérissait les premiers souvenirs de sa carrière monastique. Il en donna un autre témoignage par sa constitution du 27 août 1568 qui assigne aux dominicains le premier rang parmi les ordres mendiants.

La fainéantise des pauvres gens lui paraissant aussi pernicieuse que l'ignorance des gens riches, il appliqua de grands soins à remettre les arts mécaniques en vigueur. Il ordonna une dépense de cent mille écus pour fonder une vaste manufacture d'étoffes de laines. Ce travail soulagea une si grande quantité de familles, et produisit de si abondants profits à la ville, que le sénat voulut perpétuer la reconnaissance populaire par l'inscription suivante, qu'on grava sur la porte de l'édifice, proche la fontaine Tibérine :

Pio V. Pontifici max.
Cujus beneficentia lanificium
In urbe institutum.

Le naturel de Pie V, si sensible à l'amour du bien, le portait à témoigner avec une grande vivacité son horreur du mal, et quelquefois il craignait de laisser échapper des mouvements de colère. Ce léger emportement, aussitôt réprimé, lui laissait alors l'oppression d'un insupportable remords, et il ne trouvait le repos qu'après avoir

réparé par des témoignages d'affection ou de faveur une offense souvent imaginaire; d'où venait qu'on entendait courir dans le public la maxime, qu'il suffisait de désobliger le Saint-Père, pour provoquer infailliblement ses bonnes grâces.

Une occasion singulière prouva qu'en réalité, cette confiance n'avait rien d'exagéré : il arriva que le duc de Savoie, ayant à dépêcher un ambassadeur vers la cour de Rome, choisit pour cet emploi le comte Della Trinita, ce même seigneur qui s'était montré jadis, en Lombardie, le plus violent des persécuteurs du père Michel. Le Pape, en le voyant entrer, le reconnut, et ne put dissimuler sa surprise. « Monsieur l'ambassadeur, lui dit-il, je suis ce pauvre moine que vous menaçâtes un jour de jeter dans un puits, » et songeant aussitôt à la gloire de Dieu, plus qu'à la sienne propre, il ajouta : « Voyez combien Dieu est secourable envers les faibles. » L'ambassadeur, dans un grand trouble, voulait se soustraire à l'aspect d'un homme si grièvement offensé, mais Pie V n'eut pas plus tôt démêlé ses pensées sur son visage, qu'il le rassura dans les termes les plus affectueux, et, pour mieux effacer toute trace d'un pénible hasard, l'embrassa cordialement. Durant tout le cours de sa mission, le comte Della Trinita fut comblé des marques d'une distinction particulière.

D'autres occasions vinrent prouver aussi que

Pie V accordait, dans son âme, à la reconnaissance, toute la place qu'il refusait au ressentiment.

Un pauvre garçon, au service d'un gentilhomme milanais, suivant un jour son maître à cheval, rencontra proche de Soncino, un moine harassé de fatigue, qui portait son sac sur ses épaules, par un temps d'excessive chaleur. Il en eut compassion, et offrit au religieux la croupe de son cheval. Celui-ci accepta seulement d'y déposer son fardeau, et ils cheminèrent côte à côte jusqu'à une rivière, où le pauvre garçon voulut absolument, pour achever sa charité, payer le passage au batelier, et ne restituer le sac qu'au lieu même de sa destination. L'assistance d'un homme pauvre et d'un homme de peine, qui oublie cependant sa misère et la dureté de sa condition, pour plaindre et soulager d'autres malheureux, est évaluée au prix d'un trésor dans les récompenses divines, et le religieux l'estima dans la même mesure, mais il ne put alors que demander le nom de son compagnon de route : il fallait que l'humble moine devînt puissant pour témoigner de sa fidèle mémoire. Quel ne fut donc pas l'étonnement du bon serviteur, lorsqu'on vint lui annoncer dans sa province de Milan, que le Pape Pie V le mandait à Rome, et lui destinait un office honorable dans son palais.

La maladie étant une seconde pauvreté aux misérables, et la pire de toutes, puisqu'elle les

met hors d'état de subvenir aux plus pressantes nécessités de leurs familles, Pie V fit toujours paraître une compassion particulière à leur égard. Souvent il visitait les hôpitaux, donnait l'exemple des soins qu'on doit aux malades, cherchait à les consoler, et les exhortait surtout à tourner en mérites devant Dieu, leurs plus cruelles souffrances. Il donna en un seul jour vingt mille écus à l'hôpital du Saint-Esprit. C'est sans doute au sortir d'une de ces visites, où il semblait prendre saint Jean de Dieu pour modèle, qu'il confirma la congrégation des frères hospitaliers de ce nom.

Cette charité, qui s'associe par l'amour à toutes les épreuves de l'humanité, devait s'appliquer au soulagement de tous les genres de détresse, et nous avons vu Pie V descendre dans les prisons, et interposer les divines consolations jusqu'au pied de l'échafaud : là, c'était la sollicitude de la foi. Mais son zèle ne se ralentissait pas quand il ne s'agissait que des plus obscurs détenus; Pie V donna mission à des prélats éminents de visiter toutes les maisons de détention, ordonnant qu'on en fit sortir, à ses frais, les débiteurs tombés malades en prison, et qui ne recevaient pas de secours de leurs créanciers ; ceux qui seraient reconnus dans l'impuissance absolue de s'acquitter jamais; ceux qui offraient de faire cession entière de leur bien, quoique ce bien fût trop modique pour payer leur dette. Il désigna, pour défendre

la cause des pauvres, des avocats et des procureurs qui touchaient de sa main leur salaire. La 27e bulle de son pontificat porte que les pauvres gens qui, par exception, au lieu de se trouver débiteurs, deviendraient créanciers, seraient de droit inscrits les premiers au remboursement, et les premiers satisfaits, tant que la somme qui leur était due ne s'éleverait pas au delà de cinquante écus romains.

Sur un avis que quantité de galériens étaient retenus dans les travaux publics, après avoir accompli le temps fixé par leur sentence, il députa André Doria pour visiter toutes les galères de l'État ecclésiastique et mettre ordre à de si criantes injustices.

Une autre bulle excommunia tous ceux qui pilleraient les bâtiments naufragés, ou profiteraient en quelque autre façon que ce fût du désastre de leurs frères; la confrérie de la Miséricorde, qui rend les derniers soins aux condamnés à mort, obtint de lui la concession d'un autel privilégié, afin que des messes y fussent célébrées après le supplice, pour la délivrance en l'autre monde.

Voulant témoigner de nouveau son estime de la dignité que le sacrement de baptême conférait aux esclaves qui embrassaient le christianisme, il les déclara tous citoyens romains. Cette bulle les invitait à se mettre, en cas de besoin, sous la protection du sénat.

Nous avons vu combien Pie V plaçait en toute circonstance l'esprit au-dessus du corps, combien, dans toutes les grandes négociations de son règne, il était prêt à demander l'immolation de la vie au salut de l'âme, et le sacrifice des jouissances terrestres en vue de l'éternité : on ne peut donc s'attendre qu'il usât de plus d'indulgence envers sa propre chair ; mais les mortifications qu'il lui fit subir dépassaient de beaucoup ce qu'on en peut naturellement imaginer. Non-seulement, il bénissait le martyre continuel que lui faisaient endurer les douleurs de la pierre, mais, à l'exemple de saint Pierre d'Alcantara, il se refusa à tous les remèdes qui blessaient les austères lois de sa pudeur. Il résista de même aux médecins et à ses amis qui le pressaient de soutenir, par quelques aliments gras, sa constitution épuisée : ses repas se composaient d'œufs, de chicorée sauvage, ou de quelque autre herbe amère, auxquels il défendait de mêler le moindre assaisonnement. Ne considérant pas cette abstinence comme suffisante les jours de jeûne, il ajoutait encore aux sévérités de l'Église durant l'Avent et le Carême, ne prenait sa chétive nourriture qu'une fois par jour, et réglait jusqu'au nombre de verres d'eau qu'il se permettait de boire.

Une lecture spirituelle sanctifiait le temps passé à table. Souvent il se faisait lire les lettres

de saint Bernard au pape Eugène, afin de profiter à son tour des avis de ce grand saint. Son exemple porta plusieurs cardinaux à rétablir l'ancienne coutume de la lecture, qui commençait à s'abolir, et Pie V disait qu'il était juste que l'esprit reçût des lumières qui sont sa vraie réfection, pendant que le corps prend les aliments qui réparent ses forces.

Il prenait un soin particulier à ce que la tunique de serge, dont il n'avait pas voulu se séparer sous les habits pontificaux, fût choisie exprès de l'étoffe la plus grossière. S'étant aperçu un jour qu'on lui en avait fait revêtir une neuve, beaucoup moins rude, il se hâta de s'en dépouiller, réprimanda son majordome, et ne consentit pas plus à cet adoucissement qu'à aucun autre.

Tous ces traits de pénitence étaient en même temps de grands exemples d'humilité, vertu sans laquelle les autres ne peuvent atteindre la perfection; mais son humilité même était portée aussi au degré suprême, et tous les actes de sa vie ou de son règne se résument dans ces belles paroles de saint Paul, qu'il adressait, dans un bref, au patriarche d'Antioche : « Bien que nous soyons voués à la culture des champs du Seigneur, ce n'est pas celui qui plante qui est quelque chose, ce n'est pas celui qui arrose, mais c'est Dieu qui donne l'accroissement! »

On comprend cependant que, dans la pléni-

tude de sa foi et l'impétuosité de ses élans, la seule abnégation qui pût lui paraître difficile, était celle de sa volonté, quand il avait prononcé sur une question religieuse; cependant, on le vit souvent, non pas encourager seulement la franchise de ses conseillers, mais remercier ceux qui avaient enfreint ses ordres les plus formels, lorsque la désobéissance pouvait se justifier par la pureté de l'intention, ou par une pieuse réussite.

Ainsi ayant eu de graves démêlés avec le vice-roi de Naples, il envoya au cardinal Corregio l'ordre de lancer un interdit sur cette province. Non-seulement le cardinal n'exécuta pas ces instructions, mais il répondit en taxant hautement le Saint-Père de précipitation, et lui représentant avec chaleur qu'on regarderait cet acte d'autorité, plutôt comme un mouvement hautain, que comme un effet de son zèle pour l'Église. Pie V reçut cette remontrance avec une entière soumission, loua le cardinal Corregio, suivit exactement ses conseils, et cita sa conduite devant un consistoire.

Le sénat de Rome, voulant consacrer de quelque manière éclatante le souvenir de son gouvernement, résolut d'élever sa statue dans le palais du Capitole, mais à peine ce projet fut-il divulgué, que Pie V en défendit expressément l'exécution, et dit aux sénateurs, que si quelque bien

avait été opéré sous son règne, il aimait mieux que cela fût gravé dans le cœur de son peuple que sur le bronze.

La même humilité exagérait tellement à ses yeux ses prétendues faiblesses, qu'il manifesta, nombre de fois, son repentir d'avoir accepté le Souverain Pontificat, répétant qu'il ne possédait aucune des qualités de cette accablante grandeur. Ce profond sujet de regret, lorsqu'il s'y abandonnait en liberté devant ses plus confidents amis, lui arrachait des torrents de larmes, et le jetait dans des angoisses qu'on ne calmait qu'à grand'-peine. Se représentant sans cesse le compte rigoureux qu'il devait à Dieu, il s'écriait que la tiare était un obstacle à son salut, que la papauté ne lui représentait qu'un abîme de soucis et d'inquiétudes, et qu'il endurait plus de tourments, sous le poids d'une telle responsabilité, qu'il n'en avait jamais connus, dans les premières épreuves de son noviciat et de sa vocation monastique.

Ce saint effroi l'obséda jusqu'à lui faire prendre la résolution d'abdiquer : il annonça même un jour l'intention arrêtée de se retirer dans le couvent qu'il venait de fonder à Bosco, et d'y terminer sa carrière comme le plus inconnu des enfants de saint Dominique. Mais son confesseur et les membres les plus vénérés de la cour pontificale ou du Sacré-Collége, surmontèrent les

alarmes de sa conscience; ils lui tinrent le langage que nous lui avons vu tenir lui-même à un prélat défaillant, au milieu de sa tâche inachevée; ils lui représentèrent les détresses de l'Église, et les devoirs évidents auxquels la Providence l'avait lié : Pie V s'immola donc une seconde fois, mais en posant pour condition, que si Dieu lui accordait la grâce de voir les Turcs à jamais repoussés de la chrétienté, on ne s'opposerait plus à son dessein.

Un cœur, détaché comme le sien de toutes les apparences de ce monde, trouvait peu de mérite au désintéressement, parce que cette vertu ne lui coûtait nul effort; aussi, ne peut-elle être relevée dans Pie V, qu'en la rapprochant de ses prodigieuses libéralités. Un de ses principaux mobiles, au milieu des privations qu'il s'imposait si durement, était de penser qu'en retranchant tout à sa dépense personnelle, il pouvait ne retrancher rien à ses bienfaits, ni prélever sur autrui aucun tribut inusité : généreuse économie que possèdent seules les âmes qui savent allier dans un but pieux l'épargne et la munificence.

Ainsi, durant les guerres contre les huguenots français, le comte de Santa-Fiore garda prisonniers un certain nombre de seigneurs, en tête desquels figurait le duc d'Uzès, et il les mit à rançon moyennant dix mille écus d'or. Pie V ne voulut jamais ratifier ce pacte. Il ne craignit pas

de dire, qu'on avait commis une imprudence en sauvant la vie à des sectaires si dangereux, mais il ajouta qu'on commettrait une lâcheté en surbordonnant la clémence à des conditions qui n'intéressaient nullement le bien de l'Église; que ses troupes étaient envoyées en France pour combattre les ennemis de la religion, et non pour trafiquer du butin. Sur son ordre formel, les prisonniers furent relâchés gratuitement.

Tandis qu'il refusait ainsi de grossir le trésor, il n'en répandait pas moins des sommes immenses pour l'achèvement de tous les travaux commencés à Rome par ses prédécesseurs. Les eaux de Salone venaient à travers d'innombrables canaux jaillir, comme une source limpide, du sein des fontaines publiques; Saint-Jean-de-Latran et Saint-Pierre étaient richement décorés, et le Vatican recevait des agrandissements considérables.

Son application aux affaires dérivait du sentiment profond des devoirs de sa charge : ni sa santé qui n'était jamais consultée, ni ses oraisons qui dévoraient une partie de ses nuits, n'y apportèrent de relâche. Chaque matin, à l'issue de sa messe, il donnait audience à tous ceux qui avaient à traiter d'affaires avec lui. Ces audiences se succédaient quelquefois jusqu'à sept heures du soir, sans être interrompues par les repas, durant lesquels il admettait souvent les ambassadeurs ou les négociateurs importants. En hiver,

on voyait un cortège entier de moines des différents ordres, de solliciteurs des différentes classes, d'étrangers de toute nation, se diriger vers le Vatican aux flambeaux, afin de se trouver avant le jour à l'audience du Pape.

Les pauvres avaient un jour déterminé d'audience par mois; le saint Pontife les accueillait avec un visage ouvert, écoutait leurs plaintes, consolait leurs afflictions, se rendait leur protecteur ou leur avocat plutôt que leur juge, et la foi qui lui faisait adorer J.-C. sous leurs haillons, lui inspirait pour eux des sentiments de respect et d'amour tels, qu'il n'employait jamais l'autorité souveraine avec tant de joie, qu'en les secourant dans leurs besoins, ou en les défendant de quelque oppression.

Une étroite communication avec les saints personnages dont il se plaisait à être entouré, ne suffisait point à son insatiable ambition d'honorer la vertu dans ses plus dignes représentants, et d'en étudier les profondeurs dans ses plus parfaits modèles; il cherchait encore dans les annales de l'Église, quel lustre nouveau se pouvait prêter à d'antiques services, quel élan salutaire on pouvait réveiller dans les cœurs par le culte des traditions, ou par l'émulation sans cesse entretenue entre tous les âges de l'Église. Saint Thomas d'Aquin qui avait illuminé le treizième siècle, et illustré particulièrement l'Ordre de saint Domi-

nique, parut digne à Pie V d'un surcroît d'hommages et de vénération. Le savant théologien qui avait renversé l'hérésie des Manichéens, le chantre inspiré des hymnes du Saint-Sacrement, l'éloquent orateur dont l'université de Paris avait disputé les restes au royaume de Naples sa patrie, le vaste génie qui avait, à l'applaudissement de l'Église, résumé *la somme* de la foi catholique, l'athlète indomptable, en même temps surnommé l'ange de l'école, avait joui de toute l'admiration de ses contemporains, et de tous les honneurs de la postérité : le Pape Jean XXII l'avait canonisé en 1323; cependant saint Thomas d'Aquin n'était pas déclaré docteur de l'Église. Pie V lui en décerna le titre solennel par une bulle de la seconde année de son pontificat. Jean XXII avait dit, en l'inscrivant dans la glorieuse phalange des saints, que la recherche des miracles de sa vie eût été inutile, et qu'on pouvait se contenter de présenter aux fidèles la liste de ses ouvrages, dans lesquels les plus hautes questions du christianisme étaient comme miraculeusement résolues. Pie V aussi, s'attacha donc à la restauration de ce précieux monument. Par ses ordres et sous ses yeux, le recueil des œuvres de saint Thomas, défigurées jusqu'alors et demeurées éparses, fut publié en une seule édition complète (1570). Ce n'est donc plus seulement, Philippe de Néri, François Borgia,

Charles Borromée que nous considérerons comme les plus pieux contemporains, comme les plus fidèles auxiliaires du Pontife; trois siècles d'intervalle, effacés par le respect filial, ne doivent pas empêcher désormais d'unir le nom de saint Thomas à celui de saint Pie V.

Ce grand Pape, se souvenant que la plus ancienne des bibliothèques est la bibliothèque vaticane, jugea toujours que la science religieuse devait être opposée à la science impie, et dans aucune circonstance il ne négligea de placer l'antidote sous la même main que le poison (1).

Les principaux ministres du luthéranisme s'étant réunis à Magdebourg, sous la direction d'Illyricus, avaient publié ces fameuses *centuries de Magdebourg* dans lesquelles étaient compilées, avec une extrême malignité, les attaques des hérétiques contre la doctrine et l'autorité de l'Église romaine. Pie V voulut que la réfutation parût aussi en Allemagne, et combattit, pour ainsi dire sur place, ces funestes impressions. Canisius, que

(1) Ces *armoires de livres*, comme parlent les annalistes, remontent jusqu'à saint Hilaire, successeur de Léon-le-Grand, en 461. Plus tard on fut également redevable à Rome de l'usage des bibliothèques publiques. Gabriel Naudé, le premier, introduisit cette innovation à Paris, et avant le cardinal Mazarin il n'existait que trois bibliothèques publiques en Europe : la bibliothèque des Augustins, appelée la bibliothèque angélique à Rome; la bibliothèque ambroisienne à Milan; et celle d'Oxford qui fut brûlée par ordre de Cromwel.

nous avons déjà rencontré évangélisant en Bavière, à l'époque de la diète, lui sembla digne de cette mission. Il s'ouvrit de son dessein à François Borgia, général de la compagnie de Jésus, qui transmit aussitôt à ce Père les intentions de Sa Sainteté (1).

Canisius se retira à Dillingue, et consacra une année entière à la première partie de sa réponse aux centuriateurs. Le titre général du livre était : *Altérations de la parole de Dieu*. Chaque volume devait porter le nom d'un apôtre auquel il était spécialement dédié. La suite de son travail et le désir de profiter directement des lumières du Saint-Père le conduisirent à Rome, mais l'ouvrage ne put être achevé sous le règne de Pie V, et bientôt la santé même de Canisius dépérit visiblement sous le poids de ses pieuses fatigues. Ses supérieurs lui interdirent l'étude, mais il était trop tard, et Canisius s'éteignit rapidement, accablé de douleurs cruelles. L'oisiveté surtout paraissait à ce zèle ardent un supplice insupportable. Plusieurs de ses amis lui demandant un jour si cet état lui causait une vive peine, il répondit cependant : « Ce m'en serait une bien grande de me voir entièrement inutile et incapable de rendre aucun service au prochain, si la volonté de Dieu, qui le permet, n'était pas pour moi un grand

(1) *Vie du R. P. Pierre Canisius*, fondateur du collége de Fribourg, par le R. P. Jean Dorigny.

sujet de consolation; je ne puis plus rien faire pour sa gloire, mais je puis souffrir pour son amour; mon sort n'est pas à plaindre! »

Un des compagnons de jeunesse et d'études de Canisius, Laurent Surius, avait publié en six volumes les vies des saints. Ce recueil admirable rappelait l'ancien livre de Jacques de Voragine, frère prêcheur, presque contemporain de saint Dominique et de saint François d'Assises, qui fut, durant le treizième et le quatorzième siècle, la lecture spirituelle de tous les monastères. Le peuple qui s'édifiait aussi et se nourrissait de cet ouvrage, ne le désignait que sous le titre de *légende d'or.*

Non-seulement Pie V voulut encourager un tel continuateur d'un tel livre, mais il jugea utile de lui adresser de publics remercîments. Surius se vit donc récompensé au terme de son entreprise par le bref suivant :

Pie V, Pape, à son cher fils, frère Laurent, chartreux, salut et bénédiction apostolique.

« Nous avons reçu avec une grande joie le livre de la *Vie des Saints Pères,* que vous avez récemment publié et que vous nous avez envoyé. Il nous a été d'autant plus agréable qu'il contient un travail que toujours nous avions désiré, et qui est très-utile pour repousser les mensonges que

les hérétiques ne cessent de répandre sur l'histoire des Saints. Nous louons du fond de notre âme votre pieux labeur et nous vous recommandons à Dieu, vous, qui ne voulant pas paraître les mains vides en sa présence, avez travaillé dans sa maison et lui avez offert tout ce qui vous a été élargi. Souvenez-vous de rapporter toute la gloire de votre travail, perpétuellement louable, à celui de qui vous avez reçu le don de vouloir et de faire. Ainsi vous mériterez encore plus de louanges de notre part ainsi que de celle de tous les pieux et fervents catholiques. Nous vous exhortons aussi à continuer ce travail pour bien mériter de l'Église et du Dieu tout-puissant, assuré que vous êtes de recevoir du Christ rédempteur, le centuple de votre peine. »

Donné à Rome, sous l'anneau du Pêcheur, 2 juin 1570 (1).

C'est aux Papes que la science est redevable encore d'un de ses plus précieux instruments : les médailles. L'usage de perpétuer, sous cette forme presque impérissable, les évènements de chaque époque, s'était éteint avec l'empire de Rome païenne. C'est à Rome aussi qu'il reparut au commencement du quinzième siècle, sous le pontificat de Martin V. Pisanello, peintre de

(1) Voyez *Introduction à la Vie de saint François d'Assises*, par M. Émile Chavin de Malan.

Vérone, modelant sur la cire les traits de ce Pontife, en reproduisit l'empreinte sur le métal. Cet art une fois retrouvé se propagea rapidement en Europe. Pie V fit frapper trente-cinq médailles en six ans, et ce nombre est le plus élevé qu'on eût connu jusqu'alors sous un règne aussi court (1).

(1) Numismata pontificum romanorum, a Philippo Bonanni, societatis Jesu; 2 vol. in-fol.

CHAPITRE XXII.

—

PIE V RÉFORME LE MISSEL, LE BRÉVIAIRE ET LA MUSIQUE RELIGIEUSE.

Tam multa genera linguarum sunt in hoc mundo, et nihil sine voce est.

S. PAUL, *I. Epist. ad Corinth.*, cap. 14, v. 10.

Il y a tant d'espèces de langues dans ce monde, et rien n'y est sans voix.

L'amour de Pie V pour l'Église parut en lui, dès qu'il put en recevoir les premiers enseignements et en discerner la majesté. Inquisiteur, il en protégea la pureté; évêque, il en répara la discipline; cardinal, il en soutint les intérêts; souverain Pontife, cet amour de l'Église devait-il paraître avec moins de fruit et moins d'éclat?

L'un des premiers témoignages qu'il donna de ce zèle qu'aucune diversion ne pouvait distraire, se reconnut dans son application à n'admettre aux postes éminents de l'état ecclésiastique que les prélats capables d'en étendre la gloire. Il ne fit que vingt-et-un cardinaux durant son règne, en deux promotions, après celle de son neveu, le cardinal Alexandrin. La première, datée du 24 mars 1568, conféra la pourpre à Diégo Spinosa, président du conseil royal de Castille; au père Jérôme Souchère, Français, général de l'Ordre de Cîteaux; à Jean Paul de la Chiesa et à Antoine Caraffa, que sa piété accompagnée de miracles, son érudition profonde faisaient considérer comme une des lumières de ce siècle.

La seconde promotion, du 17 mai 1570, créa seize cardinaux, dont deux étaient Français : Nicolas de Pellevé, archevêque de Sens, et Charles de Rambouillet, évêque du Mans, pour lors ambassadeur de France à Rome; Gaspard Cervantes, archevêque de Messine, Espagnol; Antoine Santorio, Napolitain, archevêque de Saint-Sevérine; Pierre de Cesis, ami de saint Charles Borromée; Charles de Grassis qui avait vieilli dans les plus laborieux emplois de l'Église; Marc-Antoine Maffeo, qui exerçait la charge de Dataire, avec l'estime générale; Gaspard de Zuniga, archevêque de Séville; le père Archange Bianco, dominicain, d'une vie si édifiante que Pie V le prit en même

temps pour confesseur; Félix Perretti, de Montalte, depuis Sixte-Quint, l'éloquent franciscain auquel nous avons vu le Saint-Père promettre un fidèle appui, et devant lequel s'aplanissaient ainsi les degrés du trône pontifical; Paul Aretia, religieux théatin; Jean Aldobrandini; le père Vincent Justiniani, de l'Ordre dominicain et de la famille infortunée des princes de Scio; et enfin Jérôme Albano, éminent docteur, dont nous avons déjà connu les services à Bergame.

Pie V ne dépensait ni moins de vigilance, ni moins d'énergie, dans la protection de chaque église isolée, que nous lui en avons vu déployer pour la défense de l'Église universelle.

Le chapitre d'Albertstadt lui ayant écrit sur l'élection d'un nouvel évêque, petit-fils du duc de Brunswick, et à peine sorti de l'enfance, le Pape recommanda aussitôt de ne point réaliser ce dessein.

« Ce serait une chose, répondit-il, trop éloignée de ce que nous nous sommes proposé de faire dès le commencement de notre pontificat, et elle offenserait trop, non-seulement les catholiques, mais même les ennemis de l'Église. C'est pourquoi nous vous exhortons, et, selon que nous y sommes obligé, nous vous avertissons que, sans avoir d'autres vues que l'honneur de Dieu, vous élisiez une personne telle que ces mauvais temps la demandent. Que sert-il de

conserver le temporel, si l'on néglige le spirituel? Que si l'on a principalement soin de l'esprit de l'Église, et si l'on choisit une personne propre à son office, elle conservera aussi avec l'aide de Dieu, et défendra facilement le reste. »

Les chanoines d'Albertstadt, à la sollicitation du duc de Brunswick, persévérant à demander une dispense d'âge, il la leur refusa nettement, et fit échouer enfin cette iniquité, en leur déclarant que s'ils ne choisissaient pas un autre pasteur, il en nommerait un lui-même.

Le roi Sigismond l'ayant prié d'accorder une grâce expectative à un chanoine polonais, pour un bénéfice qui n'était pas vacant, il lui déclara qu'il n'y pouvait consentir sans blesser sa conscience. Quelque intérêt qu'eût alors le Pape à ménager l'esprit de ce prince, aucune considération humaine ne put le faire passer par dessus les règles invariables qu'il s'était imposées.

Les populations de la Bohême causaient le scandale de l'Église, par leur opiniâtre persistance dans l'usage de la communion sous les deux espèces, opposant une prétendue concession du concile de Bâle aux décrets du concile de Trente dont Pie V se déclarait en toute occasion l'ardent promoteur : aussi le Pape se hâta-t-il d'envoyer à l'archevêque de Prague et à tous les évêques bohêmes, défense de conférer les ordres à un clerc, qui n'aurait pas préalablement abjuré cette

erreur. Les rumeurs, à cet ordre, allèrent en plusieurs lieux jusqu'au soulèvement. L'empereur Maximilien ne manqua pas d'intervenir en faveur de ses sujets, et de leur prêter l'appui de l'autorité impériale; mais la postérité ignorera toujours lequel eût été le plus aisé, d'intimider Pie V ou de le séduire. Toutes les tentatives furent donc vaines : l'interdit ne fut levé qu'après que l'unité catholique eut été parfaitement rétablie. En même temps il prescrivait aux prêtres grecs, répandus dans la Sicile et la Calabre, d'accepter les mêmes conditions, ou de se retirer dans leur patrie, et sa fermeté fut couronnée du même succès au Nord et au Midi.

Mais les décrets du concile de Trente attendaient une dernière sanction, c'était la réforme liturgique.

« Mes paroles sont esprit et vie, dit le Sauveur, elles donnent à la fois la lumière à l'intelligence, et au cœur la charité qui est la vie. Il en est de même des paroles de l'Église qui possède la plénitude des mystères, et la dispense sur le peuple chrétien par des rites remplis à la fois de vérité et d'amour. Aussi, a-t-on toujours considéré la liturgie comme le plus haut enseignement du dogme, en même temps qu'elle est sa forme la plus populaire (1). »

(1) *Institutions liturgiques*, **par le R. P. D. Prosper Guéranger, abbé de Solesmes.**

La dévotion même des âges profondément catholiques avait introduit cependant quelques abus dans cette branche du culte : des additions, ou des interprétations indiscrètes, demandaient à être éloignées par une main souveraine. Le cinquième concile de Latran convoqué par une bulle de Jules II, datée de juillet 1511, appela sur ce sujet l'attention des réformateurs apostoliques, et Léon X se chargea de répondre à leurs vœux; mais Rome subissait alors, nous le savons, les influences profanes qu'enfantait l'étude exclusive des Grecs et des Latins. On n'aperçut donc pas toute la profondeur de la plaie à guérir, on se préoccupa surtout de l'incorrection du style, et un recueil d'hymnes, pour toutes les fêtes de l'année, fut commandé à Zacharie Ferreri, avec la recommandation d'imprimer à son œuvre le cachet de la plus élégante littérature. L'ouvrage de Ferreri ne put voir le jour qu'après la mort de Léon X, et Clément VII, amateur presqu'aussi zélé de l'ingénieuse antiquité, accorda son approbation. Ferreri étant mort à son tour sans avoir achevé le bréviaire qu'il voulait faire succéder au Missel, Clément VII chargea François Quignonez de le suppléer, et en 1535, la mission se trouvant enfin remplie, le bréviaire de Quignonez fut présenté à Paul III, Pape alors régnant.

Cette altération de l'antique dépôt de la prière alarma beaucoup d'églises, et scandalisa les

peuples. Les trois pontifes, qui avaient laissé échapper une approbation privée, n'accordèrent jamais à ces essais la promulgation authentique, et maintinrent intacte la liberté d'action du réformateur prédestiné. Le même siècle allait voir, par la rapide succession des souverains pontifes, et en un petit nombre d'années, l'ébauche et la consommation de la solide et véritable réforme.

Le cardinal Caraffa, l'austère ami de Pie V, montra ouvertement en montant sur le Saint-Siége, son dédain pour Ferreri et Quignonez : l'un de ses premiers actes fut de déclarer qu'on n'accorderait plus, à l'avenir, l'autorisation d'user de cette liturgie abrégée, et avant de retirer les facultés antérieurement obtenues, il se mit lui-même ardemment à l'ouvrage. Mais Paul IV, qui commençait à régner dans sa soixante-dix-neuvième année, ne tarda pas à succomber sous le poids de ses immenses et diverses entreprises, et Pie IV crut compléter dignement la pensée de son prédécesseur, en donnant tous ses soins à la continuation du concile de Trente. Le cardinal de Lorraine, se rendant à Trente en 1562, y apportait l'injonction, de la part du Roi et des états généraux de France, d'insister fortement auprès des Pères sur la nécessité de réviser les cérémonies et les prières de l'Église. L'Allemagne articulait hautement le même désir. Pie IV qui montra toujours dans la direction du concile

une si juste intelligence des besoins de la chrétienté, voulut unir toutes les convenances et satisfaire tous les vœux. Il convia les Pères à terminer l'œuvre tant désirée de la réforme liturgique, et leur envoya, comme un guide sûr, le travail préparatoire de Paul IV. Deux opinions partagèrent l'assemblée : les uns voulaient qu'on établît une parfaite unité dans toute l'Église, et que ce soin fût confié au Saint-Siége, centre de l'unité; d'autres soutenaient les rites particuliers des diocèses, et voulaient qu'il en fût statué dans le concile, représentation auguste de toutes les provinces de la chrétienté. L'évêque de Lérida soutint qu'on avait plus de ressources à Trente, pour traiter cet important objet, qu'on n'en pourrait réunir à Rome, où l'on n'avait pas une connaissance aussi exacte des usages des différents pays. On répondit : qu'il ne s'agissait pas de donner une nouvelle liturgie, mais simplement d'épurer, de ramener à la forme ancienne celle de l'Église occidentale. Or, cette liturgie était romaine : ses sources étaient à Rome, et la capitale de la catholicité était donc réellement le seul endroit où la correction universelle pût s'accomplir : que si le concile voulait former un ensemble de tous les usages épars en Occident, il ne réussirait qu'à enfanter un monstrueux chaos. Enfin les Pères, arrivés à travers ces contestations jusqu'à leur vingt-cinquième session,

rejetèrent définitivement sur le Saint-Siége le fardeau de cette tâche immense.

Pie V poussa, comme il le dit lui-même dans une bulle, avec un très-grand zèle, l'accomplissement de ce ministère sacré. Pie IV avait mandé à Rome plusieurs Pères du concile; Pie V leur adjoignit de nouveaux commissaires pour hâter la conclusion définitive de leurs travaux.

La première bulle concernant le bréviaire s'exprime ainsi :

« Pie, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu;

« Obligé, par l'office de notre charge pastorale, à mettre tous nos soins à procurer, autant que nous le pourrons, par le secours de Dieu, l'exécution des décrets du concile de Trente, nous nous y sentons d'autant plus tenu dans les choses qui intéressent directement la gloire de Dieu, et les obligations spéciales des personnes ecclésiastiques. Nous plaçons au premier rang, parmi ces choses, les prières sacrées, louanges et actions de grâces, qui sont comprises au bréviaire romain; cette forme de l'office divin, établie autrefois avec piété et sagesse par les souverains Pontifes Gélase Ier et Grégoire Ier, réformée ensuite par Grégoire VII, s'étant, par le laps du temps, écartée de l'ancienne institution, il est devenu nécessaire de la rendre de nouveau conforme à l'antique règle de la prière.

Les uns, en effet, ont déformé l'ensemble si harmonieux de l'ancien bréviaire, le mutilant en beaucoup d'endroits, et l'altérant par l'addition de beaucoup de choses incertaines et nouvelles. Les autres, en grand nombre, attirés par la commodité plus grande, ont adopté avec empressement le bréviaire nouveau et abrégé qui a été composé par François Quignonez, cardinal prêtre du titre de Sainte-Croix de Jérusalem. En outre, cette détestable coutume s'était glissée dans les provinces, savoir que, dans les églises qui, dès l'origine, avaient l'usage de dire et psalmodier les heures canoniales suivant l'ancienne coutume romaine, aussi bien que les autres, chaque évêque se faisait un bréviaire particulier, déchirant ainsi, au moyen de ces nouveaux offices dissemblables entre eux, et propres, pour ainsi dire, à chaque évêché, cette communion qui consiste à offrir au même Dieu des prières et des louanges en une seule et même forme. De là, dans un si grand nombre de lieux, le bouleversement du culte divin ; de là, dans le clergé, l'ignorance des cérémonies et des rites ecclésiastiques, en sorte que d'innombrables ministres des églises s'acquittaient de leurs fonctions avec indécence, et au grand scandale des gens pieux. Nous avons aujourd'hui le bonheur, par la grande miséricorde de Dieu (car nous le comprenons ainsi) de voir enfin termi-

ner ce bréviaire romain. Nous étant fait rendre compte plusieurs fois de la méthode suivie par ceux que nous avions préposés à cette affaire; ayant vu que, dans l'accomplissement de leur œuvre, ils ne s'étaient point écartés des anciens bréviaires des plus illustres églises de Rome et de notre bibliothèque vaticane; qu'ils avaient, en outre, suivi les auteurs les plus graves en cette matière, et que, tout en retranchant les choses étrangères et incertaines, ils n'avaient rien omis de ce qui fait l'ensemble propre de l'ancien office divin, nous avons approuvé leur œuvre, et donné l'ordre qu'on l'imprimât à Rome et qu'elle fût divulguée en tous lieux. Afin donc que cette mesure obtienne son effet, par l'autorité des présentes, nous ôtons tout d'abord, et abolissons le nouveau bréviaire composé par ledit cardinal François, en quelque église, monastère, couvent, ordre, milice et lieu, soit d'hommes, soit de femmes, même exempt, qu'il ait été permis par le siége apostolique, même dès la première institution ou autrement. Exceptant cependant les églises qui, en vertu d'une première institution, approuvée par le siége apostolique, ou de la coutume antérieure, l'une et l'autre, à deux cents ans, sont dans l'usage évident d'un bréviaire certain. A celles-ci nous n'entendons pas enlever le droit ancien de dire et psalmodier leur office, mais

nous leur permettons, s'il leur plaît davantage, de dire et psalmodier au chœur le bréviaire que nous promulguons, pourvu que l'évêque et tout le chapitre y consentent. »

Cette bulle, datée du 7 juillet 1568, porte ensuite, pour maintenir ce bréviaire dans toute sa pureté, qu'on ne pourra l'imprimer en aucun lieu, sans la permission du siége apostolique, ou d'un commissaire par icelui délégué. Elle assigne enfin à l'obéissance des délais mesurés sur les intervalles nécessaires à la réception, et l'on remarquera avec quelle efficacité et quelle discrétion, elle respectait la possession et proscrivait l'innovation, en n'astreignant pas à ces mesures l'Église dont les usages remontaient à une époque d'entière pureté. Douceur de la charité, secret de la tradition, autorité de la science, science de l'autorité, tel fut, et tel sera toujours le véritable esprit du Saint-Siége.

Un docteur qui écrivait avec les préjugés du XVIII[e] siècle, Grancolas, ne peut refuser cet hommage au pontife réformateur. « Si au IX[e] siècle, dit-il, le bréviaire romain mérita tant d'applaudissements, et d'être préféré à tous ceux des autres églises, il parut avec plus de lustre après que le Pape Pie V l'eut fait revoir : aussi peut-on dire que, depuis ce temps-là, toutes les églises l'ont tellement adopté, que celles qui ne l'ont pas pris sous le nom de bréviaire

romain, l'ont presque tout inséré dans le leur, en l'accommodant à leur rit. »

Restait à publier une portion non moins importante de la liturgie : le missel. La commission romaine y avait simultanément donné ses soins, et, au bout de deux ans, en 1570, Pie V accompagna la promulgation du nouveau missel, de la constitution suivante :

« Pie, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu ;

« Du moment que nous avons été élevé au sommet de l'apostolat, nous avons appliqué de grand cœur toutes nos forces et dirigé toutes nos pensées aux choses qui concernent la pureté du culte ecclésiastique, travaillant avec toute notre application à préparer et obtenir ce but. Comme, entre les autres décrets du saint concile de Trente, il en est un qui nous donne le soin de statuer sur la publication et correction des saintes écritures, du catéchisme, du missel et du bréviaire ; ayant déjà, avec le secours de Dieu, fait paraître le catéchisme pour l'instruction du peuple, et corrigé le bréviaire, qui contient la manière de rendre à Dieu les louanges qui lui sont dues ; comme il était indispensable que le missel répondît au bréviaire (puisqu'il convenait et semblait même tout-à-fait nécessaire que, dans l'Église de Dieu, il n'y eût qu'un seul mode de psalmodie et un seul rite pour la célébration

de la messe), il nous restait à nous occuper au plus tôt, de la publication du missel qui manquait encore.... Ce missel, ayant donc été reconnu et corrigé avec un grand soin, afin de mettre tout le monde à même de recueillir les fruits de ce travail, nous avons donné l'ordre qu'on l'imprimât et qu'on le publiât au plus tôt à Rome, pour que les prêtres connusssent quelles prières, quels rites et quelles cérémonies, ils doivent désormais retenir dans la célébration des messes. Afin donc que tous embrassent et observent en tous lieux les traditions de la sainte Église romaine, mère et maîtresse des autres églises, nous défendons pour l'avenir et à perpétuité, que l'on chante ou récite la messe autrement que suivant la forme du missel par nous publié, dans toutes les églises ou chapelles du monde chrétien, patriarchales, cathédrales, collégiales, paroissiales, tant séculières que régulières, de quelque ordre que ce soit, tant d'hommes que de femmes, même de milice régulière, et sans charge d'âmes, dans lesquelles la messe conventuelle doit être, suivant le droit ou la coutume, célébrée à voix haute ou basse, au chœur, d'après le rite de l'Église romaine, quand bien même lesdites églises, même exemptes, seraient munies d'indult apostolique, coutumes, privilèges ou toutes facultés, confirmés par serment ou sanction

apostolique : à moins qu'en vertu d'une première institution ou d'une coutume, antérieures, l'une et l'autre, à deux cents ans, on aît gardé assiduement dans les mêmes églises un usage particulier dans la célébration des messes; en sorte que, de même que nous n'entendons pas leur enlever le droit ou la coutume de célébrer ainsi, de même nous permettons que, s'il leur plaît davantage, ils puissent, du consentement toutefois de l'évêque ou prélat, et du chapitre entier, célébrer les messes selon le missel que nous publions par les présentes. Quant à toutes les autres églises susdites, nous ôtons et rejetons entièrement et absolument l'usage des missels dont elles se servent.

« Statuons et ordonnons, sous la peine de notre indignation, en vertu de cette constitution qui doit valoir à perpétuité, qu'on ne pourra rien ajouter, retrancher ou changer au missel que nous publions. »

L'Italie entière salua cette constitution avec joie, et adopta immédiatement les nouveaux livres.

L'église de Milan était la seule qui eût une liturgie propre. Saint Charles Borromée n'en déploya pas moins un grand zèle pour concilier le nouvel office avec le rite ambroisien, et la catholicité y puisa une nouvelle démonstration de cette vérité proclamée par le Souverain Pontife,

c'est-à-dire que la liturgie, publiée par Pie V, n'était point une liturgie nouvelle, mais simplement la restitution et correction de la liturgie antique. En effet, les prélats des seize églises du Milanais, réunis en concile provincial, reconnurent, en adoptant la réforme de Pie V, qu'il ne s'agissait pour eux que de simples modifications au rite ambroisien, et non de l'introduction d'un rite inconnu.

Philippe II donna, selon son pieux usage en matière ecclésiastique, l'exemple de la docilité aux lois de Pie V, et celui même d'un respect infini de la liberté religieuse. Le Pape n'avait pas jugé à propos de placer la prière pour le roi dans le canon de la messe; et le Saint-Siége, conformément aux maximes du droit public alors en vigueur, se réservait de déterminer de son plein gré quels étaient les princes en communion avec lui. Le monarque absolu ne dédaigna pas de se mettre en instance à Rome, pour obtenir que cette parole, *pro rege nostro,* fût insérée dans les missels à l'usage de l'Espagne, et Pie V lui octroya sa demande.

Les bulles apostoliques ne furent pas reçues en France avec moins d'acclamations. L'université de Paris avait naguères déployé une rigoureuse orthodoxie, sur la doctrine liturgique, en censurant Quignonez. Elle se joignit donc au clergé pour proclamer la supériorité des livres ro-

mains sur tous ceux qui leur étaient postérieurs; et comme, à cette époque, l'Église de France avait encore le droit de se réunir en conciles provinciaux, on entendit ces saintes assemblées réclamer, en même temps que l'exécution du concile de Trente, la soumission aux décrets du Souverain Pontife.

Huit conciles provinciaux se succédèrent, de 1581 à 1609, à Rouen, à Rheims, à Bordeaux, à Tours, à Bourges, à Aix, à Toulouse et à Narbonne : tous adhérèrent, et tous reconnurent la conformité des liturgies diocésaines de France, avec la liturgie romaine tant ancienne que réformée. Dans l'application des décrets, mais dans la limite tracée par les décrets eux-mêmes, les divers diocèses maintinrent quelques réserves, spécialement pour le propre des saints. La Bretagne fut, de toutes les provinces de France, celle qui s'unit le plus étroitement au Saint-Siége. Tous les livres romains réformés par Pie V furent adoptés dans la chapelle du roi, et dans celle de tous les châteaux royaux, à partir de l'année 1583.

Voulant enfin que l'inestimable bienfait de l'Incarnation fût constamment présent à l'esprit des fidèles, Pie V plaça à la fin de la messe, l'évangile : — *In principio erat Verbum*, — et comme dans ces temps de blasphème, les droits sacrés de Marie subissaient les mêmes outrages que la

parole de son divin fils, il se hâta de mettre, avec la plus tendre dévotion, l'office de la Sainte-Vierge dans le bel ordre où il s'est conservé jusqu'à nos jours.

Après ces importantes mesures, d'autres se présentaient, importantes également, bien que dans un ordre comparativement secondaire : ce n'était rien moins que la question de l'influence des arts dans la religion, et de l'empire de la religion sur les arts.

Il est impossible, en effet, que le cœur, rempli d'une foi vive, ne se répande pas en invincibles épanchements, et ne cherche pas dans sa captivité des issues vers le ciel. L'architecture, le plus gigantesque effort de l'imagination humaine ; la peinture, le plus saisissable de ses organes ; la musique, le plus mystérieux de ses interprètes, tous les arts enfin, dans les siècles chrétiens, ne provenaient que de l'amour de Dieu, et ne tendaient qu'à sa gloire. Cette poésie de l'âme, indivisible à son origine, multiple dans ses symboles, ne formait de tous ses tributs qu'un seul enchaînement de supplications ou d'actions de grâces, variées dans leur mode, uniformes dans leur but. L'une des sœurs de cette pieuse famille ne pouvait succomber sans qu'on vît sa sœur dégénérer et périr : en même temps que la flèche gothique s'élançant, comme un cri, dans les airs, indiquait à l'œil la direction de l'âme, les

vitraux fixaient à toujours, sous les plus brillantes couleurs, l'image du saint patron dont l'hymne et le cantique répétaient la légende au pied de l'autel.

Dès lors, aussi, que la dévotion s'attiédit et s'égara, le jet de nos temples se raccourcit, se brisa en lignes carrées et parallèles à la terre, la toile se couvrit d'une anatomie savante que ne vivifiait plus le souffle de l'âme, et le chant s'épuisa au hasard en intonations machinales. Lorsqu'enfin l'égarement progressif s'érigea, sous Luther, en attentat contre le dogme, on vit les arts eux-mêmes atteints et ensevelis avec le culte. La froide et impuissante raison qui niait tout l'édifice du monde surnaturel (comme si elle était plus habile à expliquer le monde appelé naturel), mit en fuite le cortége de la cour céleste, et devant le protestantisme, disparurent les figures et les ombres, qui du moins donnent à l'impatiente humanité l'emblême, en attendant la réalité éternelle. Le temple ne convia plus, de loin, à pénétrer dans son enceinte : le sanctuaire muet fut dépouillé d'ornement : le langage mystique expira, comme le sentiment au fond des cœurs.

La peinture remplissant dans nos églises un rôle moins actif que celui de la musique, c'est principalement sur celle-ci que devait porter la vigilance du Saint-Siége placé toujours entre

l'exagération artistique de la renaissance et la mutilation sauvage du luthéranisme (1).

La musique devait parler le nom de Dieu puisqu'elle sait pénétrer dans les plus délicates sensations de l'être humain. Saint Augustin se plaît à décrire l'influence, sur sa conversion, de la musique de l'église de Milan, qu'il ne pouvait entendre sans verser des larmes. Dans les siècles où les cœurs ne semblaient recevoir d'impressions qu'à travers le bouclier et l'armure, les exemples d'un noble attendrissement se reproduisent sous d'autres traits, avec le même caractère. Vers l'an 818 un évêque d'Orléans, Théodulphe, l'un des signataires du testament de Charlemagne, était renfermé au château d'Angers, pour offense à l'empereur Louis. Il y avait composé un hymne qui commence par les mots : *Gloria laus et honor*, et se mit à le chanter à

(1) Le pinceau du Dominiquin a exprimé, dans une admirable fresque, les représailles qui se prolongeaient encore de son temps contre l'esprit de la renaissance. Saint Jérôme s'accusant de s'être livré avec trop de passion, dans sa jeunesse, à l'étude de la réthorique païenne, raconte qu'il se crut, en songe, transporté devant Notre Seigneur Jésus-Christ qui lui demanda : — *Quis es tu?* Qui es-tu? — *Christianus sum*, répondit-il tremblant, je suis chrétien. — Jésus-Christ ordonnant alors de le châtier, reprit : — *Tu es mendax*, *ciceronianus es.* — Tu mens, tu es cicéronien.

C'est cette vision que le Dominiquin a représentée dans la galerie extérieure qui précède l'église de Saint-Onofrio, dans le couvent où mourut le Tasse.

l'heure où le prince, à la suite d'une procession, passait sous les murs de sa prison. Cette voix plaintive émut le cœur du monarque, il pardonna, et cet hymne est chanté maintenant chaque année au dimanche des Rameaux (1).

Non, ce n'est pas un puéril spectacle, ni de vaines pompes que nous offre l'Église, mais c'est une pensée dominante qui la dirige et qu'elle évoque, en soumettant toutes les formes du beau à l'esprit d'unité, en prenant à son tour les organes dont Dieu enrichit l'homme, pour messagers entre l'homme et Dieu. Dans cet intelligent concours de gratitude, il était impossible que le plus spiritualiste des hommages demeurât banni de la sphère catholique; il était impossible que le génie inspirateur du christianisme qui élève, en les sanctifiant, toutes les puissances humaines, après avoir combiné dans sa vaste abstraction tant d'éléments divers, n'eût pas su tirer un accent profond et pathétique de la science du son et de l'harmonie (2).

(1) *Conférences sur les cérémonies de la semaine sainte à Rome*, par Mgr Wiseman, traduites de l'anglais par l'abbé de Valette, p. 57.

(2) Le mot science n'est pas placé ici témérairement. L'ingénieux auteur du *traité* sur le beau, définit la musique : *la géométrie des sons*. « En tant que science mathématique, dit-il, elle considère les rapports géométriques des intervalles, des tons qui en résultent, et des accords qu'elle en compose : elle exprime ses rapports par des nombres, pour les représenter à l'esprit avec précision : enfin, elle forme des proportions et des progressions

Cette partie du culte divin devait donc comme tous les autres attirer une attention particulière.

Dans la plupart des églises l'antique chant grégorien avait presque complétement disparu, dès le commencement du seizième siècle. L'engouement profane avait envahi les plus augustes basiliques : des sons bruyants, empreints de réminiscences mondaines, étouffaient ou travestissaient les textes sacrés : le divin instrument de la voix humaine se laissait pervertir comme la pensée qui lui dictait ses modulations.

Le Pape Marcel II (1555) fut si choqué de cet abus, que dans la durée d'un règne de vingt-un jours, il songea à proscrire la musique des églises. Le concile de Trente sembla d'abord s'associer à cette rigueur, puis adopta de sages tempéraments, et se contenta de fixer le caractère général de la musique religieuse, tant sur l'orgue que dans le chant proprement dit. Le décret qui fonda les séminaires, place parmi les exercices auxquels on doit appliquer les jeunes clercs, l'étude du chant ecclésiastique. La Provi-

harmoniques pour mettre tout en règle dans ses compositions. » T. I, p. 179.

Newton, selon le même auteur, établit que les sons ont été rangés par le créateur dans une sorte de tablature naturelle, et d'après son système, les sept couleurs de l'arc-en-ciel occupent, dans la bande colorée, des espaces qui sont entre eux dans la même proportion que les intervalles des sept tons de la gamme.

dence aussi tint en réserve le dernier moyen de réhabilitation de la musique religieuse : c'était le génie d'un artiste catholique : cet artiste fut Palestrine.

Jean Pierluigi, appelé Palestrine du nom de sa ville natale, fit promptement remarquer sa vocation, et, d'enfant de chœur d'une obscure église, devint, très-jeune encore, maître de chapelle à Saint-Jean de Latran. Lorsque plusieurs personnages zélés eurent réclamé à diverses reprises la proscription absolue de la musique dans nos cérémonies, Pie IV forma une commission à cet effet, et lui confia l'examen de toutes les questions qu'impliquait cette grave réforme. Saint Charles Borromée et le cardinal Vitellozzi en faisaient partie. Borromée ne voulut pas prononcer un irrévocable arrêt, sans avoir épuisé tous les moyens de conciliation, et il manda chez lui le modeste et éminent compositeur, le chargeant d'écrire une messe d'après les rigoureuses règles posées par le concile, sans lui dissimuler que du succès de cette épreuve dépendait le sort de la musique d'église.

Palestrine, ému d'orgueil et d'effroi, accepta cette responsabilité, et, en trois mois, présenta au cardinal Borromée trois messes, qui furent exécutées dans le palais du cardinal Vitellozzi. L'une de ces messes porte communément le nom de messe du Pape Marcel II, et sur le manuscrit

on lisait ces mots, tracés en tremblant par la main de l'artiste : « Seigneur, aidez-moi. »

Le 29 juin 1565, cette messe fut exécutée devant Pie IV, et tout le sacré collège se réunit pour l'entendre. Au sortir de la chapelle Sixtine, le cardinal Pirani, voulant exprimer son enthousiasme au cardinal Serbelloni, lui cita ces vers du Dante :

Render e questo voce a voce in tempra
Ed in dolcezza ch'esser non puo nota
Se non cola dove'l, gioir s'insempra.

« Une harmonie si belle et si douce ne peut venir que des cieux où le bonheur est éternel. »

Et le cardinal Serbelloni continuant, dans le langage du poète chrétien, répondit :

Oh fortunata sorte!
Risponda alla divina cantilena
Da tutte parti la beata corte
Si ch'ogni vista ne sia piu serena.

« O sort heureux! que de toute part la cour céleste réponde à ces chants divins, et que la joie se peigne plus vive sur chaque visage. »

La mort de Pie IV suivit presqu'aussitôt ce triomphe, et remit tout en suspens : mais le cardinal Alexandrin était au nombre des assistants qu'avait désarmés le génie de Palestrine, et dès qu'il monta sur le trône pontifical, la cause de la musique sacrée fut victorieuse. Pie V ne se contenta même pas d'encourager les efforts du su-

blime compositeur, qui venait de retrouver la harpe de David, il le créa maître de la chapelle papale, afin d'imposer plus sûrement encore son autorité à toutes les chapelles de la chrétienté.

Il ne restait plus à la sollicitude de Pie V qu'une dernière réforme à tenter, c'était celle du calendrier, tombé dans un complet désordre. Le concile s'était préoccupé de ce grave objet et en avait également renvoyé le jugement au Pape. Dès l'origine de l'Église les Pontifes romains avaient été chargés de fixer la date pascale, centre de l'année chrétienne, et, au seizième siècle, on voyait encore le monde civilisé « redemander à Rome la clef perdue de la science des temps (1) ». Mais les forces et la vie devaient s'éteindre en Pie V avant le zèle et la persévérance. Son successeur Grégoire XIII eut l'honneur de couronner ce dernier service rendu par l'Église à la société tout entière. L'opposition des protestants à l'introduction du calendrier grégorien causa en Livonie et en Pologne des troubles qui durèrent depuis 1585 jusqu'en 1590. Le Danemarck et l'Allemagne protestante résistèrent jusqu'en 1700. L'Angleterre et la Suède ne l'adoptèrent qu'en 1752. La Russie vit encore sur ce point en schisme avec l'unanimité européenne.

(1) *Institutions liturgiques*, par l'abbé de Solesmes.

CHAPITRE XXIII.

—

COMMENCEMENT DE LA GUERRE DE CHYPRE.

Cumque venisset arca fœderis Domini in castra, vociferatus est omnis Israel clamore grandi, et personuit terra.

Lib. Reg. C. IV, v. 5.

Lorsque l'arche d'alliance eut paru dans le camp, Israël tout entier poussa de grandes acclamations et la terre en retentit.

Nous avons vu Pie V parcourant, pour ainsi dire, l'Europe, royaume par royaume, arracher aux mains des sectaires les lambeaux profanés de la tunique du Seigneur : partout nous avons cru justifier le catholicisme par le tableau sincère de

son action même, et par l'impartial récit de l'action opposée, mais ce n'est pas assez. Pie V ne s'est pas enfermé dans ce cercle, quelque vaste qu'il fût. Il faut contempler en outre le Saint-Siége dans la plénitude de ses pensées et de sa liberté. Il faut montrer à quelle largeur d'expansion il invitait, dans quelle carrière il prétendait conduire une époque, où on le représente comme asservi lui-même et égaré dans les complications européennes. Il faut mesurer de quelle hauteur, de quelle indépendance de conception, il planait au-dessus de la politique dont on prétendrait encore aujourd'hui le rendre solidaire.

Non content de raffermir une à une les pierres successivement ébranlées de l'édifice catholique, Pie V ne cessa de faire sentinelle autour de l'enceinte sacrée : pas un jour, il ne perdit de vue le péril général de la chrétienté ni ne cessa de dresser ses batteries contre l'ennemi du dehors.

L'islamisme à son tour ne s'endormait ni dans l'oubli, ni dans l'indifférence. Ce n'était plus, à la vérité, comme aux jours de Soliman, une irruption gigantesque sur l'Allemagne par les confins de la Hongrie, sur l'Italie à travers Rhodes et Malte; ce n'était plus le bélier terrible heurtant les deux portes du monde civilisé : mais la ruse substituée à la violence se glissait vers le même but à la faveur d'autres moyens. Reportons-nous donc sur le théâtre de cet anta-

gonisme fondamental qui doit clore le règne de Pie V plus glorieusement encore qu'il ne l'inaugura.

Sélim, nous l'avons déjà vu, ne possédait pas les qualités d'un conquérant, mais l'ambition inhérente au trône ottoman, faisait partie de son héritage. A défaut des sollicitations de son propre cœur, le jeune sultan était assailli du reproche de ses souvenirs, de l'exemple de ses ancêtres, et du conseil de ses vices mêmes. Piali et Mustapha, qui avaient conduit longtemps les armées de son père à la victoire, étaient dépositaires de son intime confiance : Mohamed, premier visir, était ce ministre habile qui lui avait mis le sceptre à la main, en cachant la mort du vainqueur de Zighet, et déjouant par de rapides mesures les complots qui pouvaient arrêter le fils de Soliman sur les marches du trône. Ces hommes, avec des vues diverses, étaient associés dans un intérêt commun. Tous trois savaient qu'un crédit tel que le leur suscite l'envie; que les princes changent facilement de favoris; que les despotes se sentent promptement importunés par la mémoire d'un service, et par la présence des sujets assez puissants pour le leur avoir rendu; qu'enfin, il entrait plutôt dans les mœurs du sérail, de saisir le premier prétexte pour colorer une ingratitude que de rechercher les occasions de témoigner la reconnaissance. Tous trois avaient donc à cœur

de se montrer nécessaires en jetant l'indolent Sélim dans quelque entreprise nouvelle.

Mohamed était frappé des murmures croissants qui s'élevaient parmi les satellites du dernier règne. Ces vieux soldats, accoutumés aux pillages des nations conquises, s'étonnaient et s'indignaient de l'oisiveté. Leurs plaintes accusaient le divan, n'osant encore remonter jusqu'au maître lui-même. Ils s'en prenaient au visir qui se plongeant, disaient-ils, dans la jouissance de son autorité, captivait le grand seigneur par de honteuses délices. Ils considéraient cette létargie comme une honte pour la majesté de l'empire; les sultans à leur gré n'étaient pas nés pour s'ensevelir dans le mystère des harems, mais pour étendre glorieusement le joug du prophète jusqu'aux extrémités de l'univers.

Les prêtres encourageaient aussi ces rumeurs. Le moufti Ebousououd, souverain interprète de la religion musulmane, leur prêtait l'appui et les intrigues de la mosquée. C'était une antique coutume aux sultans, de signaler leur avènement par la construction d'un temple magnifique qui leur dût servir de tombeau. Ces monuments somptueux, éclairés de mille lampes, constamment allumées, étaient d'ordinaire l'ouvrage d'habiles ouvriers de l'Occident que la cupidité attirait aux gages des infidèles. La coutume voulait encore qu'on y joignît un caravansérail dont

l'abri est offert gratuitement aux pauvres et aux étrangers, et dans lequel le grand nombre n'a jamais fait refuser l'hospitalité à personne. Sélim désirait attacher son nom à une fondation de ce genre, mais ces établissements ne peuvent être dotés que sur les fonds nouveaux tirés d'une province nouvellement assujettie; le moufti représentait que les descendants du prophète avaient toujours respecté cet usage, et que de toutes les œuvres de piété, ils regardaient celle-là non-seulement comme la plus propre à éterniser leur renommée, mais comme la plus agréable à Mahomet.

Une expédition militaire, quelle qu'elle fût, assurait donc en même temps la satisfaction du visir, des capitaines, des soldats et des imans. Sélim, dont l'orgueil naturel était entretenu dans l'ignorance et nourri par l'adulation, se laissait gagner à l'appât d'une facile victoire, et se demandait dans un dédain superbe sur quelle partie du monde chrétien, il laisserait tomber ses coups.

Mohamed, alors, conseilla de porter secours aux Maures d'Espagne et de renverser à jamais leur tyran Philippe. Mais Mustapha, secondé par Piali, objecta que les circonstances n'ouvraient pas un si beau chemin qu'on l'affirmait, pour pénétrer au cœur de l'Espagne; que les Maures portaient déjà la peine d'une révolte mal concertée, et qu'il était plus avantageux de se diriger

droit sur le royaume de Chypre, dont le grand seigneur s'emparerait, rien qu'à étendre le bras. Mohamed répliquait que le royaume de Chypre, relevant des états de Venise, ne pouvait être attaqué sans rompre tous les traités conclus avec la république. Mustapha et Piali soutenaient que les Vénitiens avaient, les premiers, violé la foi jurée en protégeant le brigandage des Uscoques sur les frontières de la Dalmatie, et en recélant dans leurs ports, ces essaims de corsaires maltais qui vivaient de surprises et de captures sur les vaisseaux turcs. Le destin de Venise, ajoutaient-ils, est de servir de première étape aux armées ottomanes qui achèveront la conquête de l'Europe. Ne se souvient-on plus que Soliman, quoiqu'à demi dévoré par la mort, jurait de ne pas rentrer à Constantinople sans châtier pour toujours l'insolence vénitienne. Les conjectures sont favorables aux plus vastes desseins : les princes chrétiens, embarrassés dans des guerres intestines, divisés par les nouveautés, s'empressent peu à s'assister les uns les autres; le roi d'Espagne songe moins aux Maures qu'aux prédicateurs du nouvel évangile dans les Pays-Bas; le prince français est trop jeune, et son royaume trop affaibli, pour se jeter dans la querelle d'autrui; l'empereur Maximilien ne rompra pas volontiers la trève conclue sur les ruines fumantes de ses plus belles places; la Pologne vieillit avec son

monarque dans d'autres soucis que ceux de la guerre. Ainsi verrons-nous, disaient-ils, les Vénitiens, délaissés, perdre l'île de Chypre avant que la nouvelle de l'attaque arrive à leur sénat.

Tant de suggestions, adroitement combinées pour entraîner Sélim, rencontraient encore, dans son propre caractère, un complice que l'histoire n'a pas négligé de mentionner : c'était son penchant invincible à l'ivrognerie. Les préceptes de sa loi ne parvenaient ni à l'en corriger, ni même à l'en faire rougir. Maintes fois on l'enleva sans raison ou sans connaissance de ses orgies, poussées fort avant dans la nuit. Sa table entourée de bouffons, couverte des viandes les plus délicates, était surchargée de vins étrangers. Les vignes de l'île de Chypre versaient leurs plus rares produits dans son sérail : il les préférait aux plus riches tributs de la Grèce, et n'attendait qu'avec impatience l'heure où, maître absolu d'une pareille récolte, il ne serait plus réduit à l'acheter furtivement au poids de l'or.

Sélim reculait pourtant encore devant une provocation décisive de la colère des chrétiens, lorsqu'un dernier auxiliaire vint assurer le triomphe de Piali et de Mustapha. Michès, juif portugais que l'apostasie, et la bassesse de ses emplois avaient introduit parmi les familiers du sérail, apporta au grand seigneur des lettres écrites par d'autres juifs italiens. Cette correspondance, trop

véridique, dévoilait la détresse de Venise. Dès le commencement de l'année 1569, les côtes de l'Adriatique avaient été désolées par la disette; les magistrats ne pouvaient trouver de remèdes suffisants à ce fléau, et le trésor public s'épuisait, tant à prévenir la révolte des villes qu'à entretenir la subsistance des campagnes : en même temps une autre catastrophe fondait au centre même de la république. Le treize septembre de la même année, un incendie se déclara dans l'arsenal de Venise. Les magasins de poudre s'enflammèrent au milieu de la nuit, et l'explosion fut si épouvantable que l'idée du jugement dernier saisit toutes les imaginations à la fois. L'effet prodigieux de cette secousse fut ressenti par les édifices les plus solides de la ville; les habitants éperdus croyaient s'abîmer au fond des flots avec les débris de leurs maisons, les barques mêmes se soulevèrent dans le grand canal, et la plupart des récits contemporains affirment que les îles voisines furent ébranlées; Trévise et Padoue sentirent l'air embrasé, tandis qu'on y entendait sous les pieds la rumeur sourde d'un tremblement de terre. Ainsi la population vénitienne se trouvait sans pain et sans armes. Le feu et la famine, qui suivaient d'ordinaire les hordes musulmanes, leur servaient cette fois d'avant-garde. Sélim n'hésita plus.

L'île de Chypre, que Strabon appelle la troi-

sième des sept îles principales de la Méditerranée, mérite en effet ce rang et compte 650 milles de circonférence. Passant de l'empire romain à l'empire de Constantinople, elle lui demeura assujettie jusqu'à l'an 1190, époque à laquelle Richard Cœur-de-Lion en chassa Isaac Comnène pour avoir refusé asile à la flotte que le roi d'Angleterre conduisait au recouvrement de Jérusalem. Peu après le prince anglais abandonna sa prise aux Templiers qui bientôt eux-mêmes, cédèrent cette souveraineté à Guy de Lusignan. Guy mourut au bout d'une courte possession, et la couronne se transmit glorieusement dans sa famille jusqu'au quinzième siècle. Des révoltes, des revers et des trahisons livrèrent plusieurs places de l'île, les unes aux Génois, les autres aux Egyptiens; puis cette royauté périlleuse vint se poser sur la tête d'une femme, Charlotte, fille unique de Jean de Lusignan. Cette princesse, après avoir cherché force et protection dans son alliance avec un prince de la maison de Portugal, se vit bientôt privée de son mari par le poison, et épousa en secondes noces Louis, fils du duc de Savoie. Mais Charlotte avait un frère naturel, nommé Jacques, qui prétendit faire valoir ses droits au détriment d'un prince étranger, eut recours à l'appui des Egyptiens, et avec leur aide, chassa de l'île sa sœur et Louis de Savoie son mari. Se retournant ensuite contre ses incommodes alliés,

il éloigna les Musulmans moyennant rançon, repoussa les Génois et régna souverainement sur l'île entière. Une fois affermi sur le trône, il envoya des ambassadeurs à Venise, demandant une noble fille de la république pour en faire une reine de Chypre. Le sénat déféra cet honneur à Catherine Cornaro.

Il la fit solennellement conduire au prince Jacques qui la laissa bientôt veuve et enceinte, non, sans léguer par testament son royaume à sa femme et à l'enfant qu'elle devait mettre au monde. Cet enfant ne vécut que peu de mois : le royaume de Chypre redevint alors l'objet de la convoitise des Ottomans, tandis que plusieurs princes chrétiens se mirent à ambitionner la main de la reine veuve. Venise, à son tour, qui se considérait déjà comme en possession de ces admirables contrées, prit de justes alarmes sur l'avenir de cette conquête, et dépêcha Georges Cornaro vers sa sœur Catherine, afin de l'attacher inviolablement aux intérêts de sa patrie. La mission réussit à un tel point que la reine se démit de tous ses droits en faveur de Venise, et l'an 1489, François Prioli recevait l'investiture au nom du doge, tandis que Catherine revenait en sujette terminer ses jours au sein de la république natale (1).

(1) Le portrait de Catherine Cornaro, par le Titien, existe encore à Venise dans le palais Manfrin.

Cet agrandissement de puissance causait du reste à la république autant d'inquiétude que de gloire, et, s'il lui était honorable de réduire un royaume en province, il lui était souvent fâcheux de se trouver aussi voisin des sultans, sans cesser d'être en butte à la jalousie des princes italiens, et particulièrement de la maison de Savoie. Les différents partis intéressés dans cette illustre contestation se trouvaient donc ainsi, depuis un siècle environ, dans cet état de méfiance réciproque, lorsque Marc-Antoine Barbaro, alors ambassadeur de Venise à Constantinople, fut mandé par le visir en audience secrète.

Là, Mohamed lui déclara que Sa Hautesse, en possession de l'Égypte, revendiquait les anciens titres de ce pays vis-à-vis du royaume de Chypre : Que si l'île était restituée de bonne grâce, la paix et l'alliance subsisteraient comme ci-devant; mais que si l'on prétendait résister, le sultan contraint à prendre les armes, ne répondait plus de sa modération. Après cette ouverture officielle, le visir parla, de son propre mouvement, à Barbaro comme à un ami, et lui conseilla d'engager le sénat à ne point irriter Sélim, lui remontrant la disproportion de leurs forces, et le péril manifeste dans lequel s'engagerait l'Etat tout entier, pour retenir aveuglément une île lointaine et usurpée.

L'ambassadeur, qui depuis quelques mois

épiait les préparatifs de guerre que Mustapha et Piali pressaient d'un bout de l'empire à l'autre, n'avait cessé d'avertir le sénat de prendre ses sûretés. Il comprit, au premier mot, que l'orage promptement formé allait éclater sur la république, et que ses soins devaient se borner à gagner le temps indispensable pour réparer les derniers désastres de Venise, remettre une flotte en mer, grossir les garnisons de Chypre, et renforcer les postes avancés en Dalmatie et en Illyrie. Après avoir essayé de plusieurs discours qui demeurèrent inutiles, Barbaro se borna donc à demander qu'on notifiât à Venise même les intentions du grand seigneur, insinuant que le sénat trouverait peut-être moyen de le satisfaire sans renoncer à la paix. La demande de l'ambassadeur ne devant apporter aucun retard dans les préparatifs de la campagne, Sélim jugea plus digne de la grandeur ottomane de dénoncer la guerre avant de mettre les armées en marche; Mohamed espérait que les Vénitiens, éclairés par la réflexion, sacrifieraient un membre au salut du corps entier, et le laisseraient libre alors d'employer ce grand armement à son plan favori contre l'Espagne : la satisfaction que sollicitait l'ambassadeur lui fut donc accordée.

A peine avertis, les Vénitiens résolurent de braver toutes les chances de la guerre. Loredano, leur doge, venait de mourir dans sa quatre-

vingt-dixième année. Les quarante magistrats se renfermant aussitôt dans le palais Saint-Marc, décernèrent d'une voix unanime la dignité ducale à Mocenigo, déjà procurateur de la république, homme dans toute la force de l'âge et distingué par ses propres services comme par ceux de ses ancêtres. Le jour même de son élection, Mocenigo prononça devant le sénat un discours qui confirma la haute estime que chacun professait pour sa capacité, et les sénateurs, enflammés d'une même ardeur pour la cause de la république, dépêchèrent un exprès au Souverain Pontife.

Pie V qui, depuis son avènement au trône, méditait la destruction du constant ennemi de la croix, eut peine à reconnaître lui-même s'il devait s'affliger ou se réjouir de semblables conjonctures, et n'hésita point à promettre son assistance. Vainement, au début de son règne, il avait tenté d'élever Maximilien jusqu'au rôle de libérateur de la chrétienté. L'Allemagne, autrement préoccupée, avait strictement pourvu à la défense de son territoire, et son empereur avait déposé les armes dès que Sélim avait consenti à replier ses tentes. Le croissant reparaissait sur un autre horizon : Pie V pouvait se flatter maintenant que les princes du Midi se montreraient plus généreux que ceux du Nord, et il reprit avec un dévouement nouveau ses projets

de confédération contre l'envahissante barbarie.

Le Sacré Collége fut aussitôt convoqué. Pie V lui communiqua les confidences de Venise. Les avis ne se partagèrent pas sur l'imminence du danger, et aucun des cardinaux ne se dissimula que l'île de Chypre tomberait infailliblement dans les mains de Sélim, avant que les différents souverains de l'Europe eussent répondu à l'appel du Saint-Père. Le moyen le plus efficace de prévenir une telle désolation parut donc l'intervention particulière de Philippe II, en attendant qu'on parvînt à cimenter l'union si désirable des couronnes chrétiennes. Le roi d'Espagne pouvait en un clin d'œil détacher des troupes de ses ports de Sicile, et ce renfort immédiat suffisait pour parer les premiers coups.

Le cardinal Granvelle, voyant l'assemblée tout entière se ranger à cette opinion, se leva et se constituant alors l'avocat des intérêts espagnols, conjura Sa Sainteté de ne point précipiter l'Église et le monarque catholique au milieu des hasards. Il récrimina aigrement contre Venise, suppliant le Souverain Pontife de laisser la république gouverner seule ses propres affaires, déclarant qu'il serait toujours opportun de secourir les Vénitiens, quand ils auraient senti, par la perte d'une province, ou par la défaite d'une armée, le besoin qu'ils avaient de leurs voisins : à son compte, Dieu n'exposait cette orgueilleuse puis-

sance à l'invasion des infidèles, que pour la punir de son égoïsme, et la convaincre à son tour, qu'elle pouvait être réduite à implorer secours et protection.

Ce discours véhément provoqua les murmures des cardinaux Cornaro, Amulio et Delfini, sujets de Venise ; mais on craignait que le langage de Granvelle ne décelât la secrète pensée de Philippe, et ce soupçon eût peut-être intimidé l'assemblée si le caractère tant de fois éprouvé de Pie V, n'eût en même temps affermi les esprits craintifs. Plusieurs cardinaux prirent la parole pour réfuter l'opinion du cardinal flamand. Ils rappelèrent les anciens exploits de Venise, et ses titres à la reconnaissance du Saint-Siége. Ils remontrèrent que la prudence même conseillait de les secourir hâtivement. « Il importe, dirent-ils, de seconder leur ressentiment, au lieu de le décourager par un lâche abandon. Si l'on se défie de leur valeur avant qu'elle ait essuyé aucun échec, on trouvera bien d'autres motifs pour leur refuser confiance après qu'ils auront été battus : tous les peuples d'Italie ne sont-ils pas menacés aussi directement que les Vénitiens eux-mêmes ; tous n'ont-ils pas la même raison de s'opposer à l'agression ? Il y a lieu de s'étonner, disaient-ils encore, du reproche qu'on adresse à Venise, d'avoir déserté la cause de ses alliés, tandis que la sérénissime république se

plaignait naguères à toutes les cours de l'Europe de mauvais procédés dont il serait bon, pour l'honneur de quelques souverains, d'effacer la mémoire. »

Réduit au silence par l'énergie de ces répliques, le cardinal Granvelle vit l'assemblée entière exhorter le Souverain Pontife à pour voir, dans le plus bref délai possible, au salut de la chrétienté.

Pie V, quoique épuisé de ressources, et hors d'état de se promettre à lui-même de grands résultats, voulut cependant, selon sa coutume en toute circonstance, appuyer ses démarches de l'autorité de son exemple. Il fit équiper à ses frais douze galères que Venise envoya dans le port d'Ancône, sans équipage et sans milice; et Louis de Torrès, clerc de la chambre apostolique, reçut ordre de gagner l'Espagne. Torrès, porteur des plus pressantes instructions, arriva rapidement en Andalousie où se trouvait alors la cour, et présenta le bref suivant à Philippe II :

Mon cher fils, salut et bénédiction apostolique.

« Quand nous faisons réflexion sur l'état présent de la chrétienté, il se présente en foule à nos yeux tant de malheurs, de calamités et de désordres, que ne pouvant plus retenir nos larmes, qui témoignent par leur abondance l'extrême affliction de notre cœur, nous désirons passionément, avec l'apôtre, nous dégager des

liens du corps et être avec Jésus-Christ. La triste image de tant de désastres nous oblige souvent de nous adresser à Dieu, et de lui dire dans l'amertume de notre cœur avec le prophète Elie: Seigneur, j'ai assez vécu, retirez-moi de ce monde, s'il vous plaît, je ne suis pas meilleur que mes pères qui sont morts.

« ...... Enfin, Dieu qui ne laisse jamais de crimes impunis, voyant qu'au lieu d'apaiser sa colère, nous l'irritons tous les jours par de nouvelles offenses, nous envoie de nouveaux sujets d'affliction. Sélim II succédant à la haine aussi bien qu'au trône de l'empereur Soliman, son père, se prépare à faire une sanglante guerre aux chrétiens. Il a déjà mis en mer une puissante flotte, et levé des troupes fort nombreuses d'infanterie et de cavalerie. Après avoir lâchement violé la paix qu'il avait jurée avec les Vénitiens, il menace fièrement tous les princes chrétiens de leur ruine, la campagne de désolation, et les villes de l'incendie et du pillage.

« Ne sommes-nous donc réservés en ce monde que pour être les spectateurs d'une si sanglante tragédie? Verrons-nous les maux qui accablent la chrétienté, sans y apporter aucun remède? Mais que pourrions-nous faire seuls, nos forces étant si inégales et incapables d'être opposées à de si puissants ennemis? L'empire des Turcs s'est tellement étendu par notre lâcheté, que nous ne

sommes presque plus en état de nous opposer à leurs usurpations, à moins que les princes chrétiens ne fassent des efforts considérables, qu'ils ne se liguent ensemble contre cet ennemi commun, et qu'ils ne lui opposent de puissantes armées de terre et de mer.

« Nous ne pouvons faire autre chose à présent pour nous acquitter des devoirs de notre charge, que suivre ce conseil du prophète : que Dieu nous ayant établi comme une sentinelle, pour veiller par une application pastorale à la conservation de son Église et des chrétiens qui en sont les enfants, nous annoncions aux rois et aux peuples que nous apercevons déjà le glaive des vengeances de Dieu. Pour ne nous rendre point coupables du sang de ceux qui périront, nous vous avertissons donc maintenant et nous élevons puissamment notre voix, afin qu'elle serve de trompette qui avertisse les chrétiens, des malheurs épouvantables dont ils sont menacés.

« Pour détourner ces effroyables calamités, nous implorons le secours de tous les princes chrétiens, et particulièrement celui de Votre Majesté, mon très-cher fils en Jésus-Christ, et nous la prions instamment de se liguer avec tous les princes chrétiens, pour faire la guerre au plus implacable et au plus cruel ennemi du nom de Jésus-Christ : la grandeur du péril que nous voyons si proche, ne nous permet point de diffé-

rer plus longtemps à chercher les moyens d'en garantir l'Église. Elle est à présent resserrée dans un petit coin de la terre, et encore craignons-nous avec fondement de voir bientôt les déplorables restes de la chrétienté réduits aux dernières extrémités, si les princes, qui peuvent et qui doivent la protéger, ne prennent sa défense.

« Mais comme nous sommes persuadé qu'il n'y a point de monarque dans la chrétienté qui puisse résister seul aux forces des Turcs, et que les forces des princes chrétiens unies ensemble peuvent s'opposer à leurs efforts, il est absolument nécessaire qu'ils se liguent ensemble pour abattre l'orgueil des Ottomans, leurs ennemis communs. Votre Majesté, qui est si considérable par sa piété et la grande étendue de ses états, doit conspirer des premiers à un si glorieux dessein. Vous voyez une nation barbare et infidèle, qui, n'étant pas contente d'avoir réduit tant de peuples sous la tyrannie de ses lois, veut étendre les bornes de son empire, et se promet la conquête de tous les royaumes de l'Europe, pour satisfaire à son avarice et à son ambition.

« Pour savoir de quoi les Turcs sont capables d'oser et d'entreprendre, nous n'avons qu'à voir ce qu'ils ont déjà fait. C'est pourquoi, mon très-cher fils, vous que Dieu a orné de tant de vertus, et qu'il a fait souverain de tant de royaumes,

exhortez, le premier, les princes chrétiens à se liguer ensemble contre cet ennemi commun. Les autres rois se rendront aux sollicitations de Votre Majesté, ils suivront votre exemple et ils regarderont tous le danger commun, où la république chrétienne est exposée, comme un danger qui leur serait particulier.

« Nous seconderons vos saintes intentions avec joie, et nous épuiserons la chambre apostolique. Cependant, nous prions incessamment Dieu pour ce sujet, lequel étant le père des miséricordes, nous espérons qu'il nous en fera ressentir les effets, et qu'il ne permettra point que son peuple tombe sous la domination tyrannique de ces infidèles. Il sera assurément avec nous pour nous protéger, si nous défendons généreusement les intérêts de son Église. C'est en lui et par lui que nous combattons, et comme sa main n'est pas raccourcie, nous devons tenir pour assuré qu'il confondra nos ennemis. Quoique nos péchés nous rendent indignes de sa protection, on le peut fléchir par la pénitence; il est toujours disposé à nous recevoir, si nous retournons à lui avec un cœur contrit. Dès qu'il nous verra combattre pour la gloire de son saint nom, il jetera l'épouvante et l'effroi dans l'âme de ces barbares qui fuiront à la vue de nos armes.

« Pendant qu'on ménagera l'esprit des princes chrétiens pour les faire entrer dans cette sainte

ligue, qu'on levera des soldats, et qu'on prépa-rera toutes les choses nécessaires à la guerre, nous prions Votre Majesté et nous la conjurons, par les entrailles de la miséricorde de Dieu, de faire incessamment mettre en mer la plus puis-sante flotte qu'elle pourra équiper, pour l'en-voyer en Sicile, afin que si les Turcs en voulaient à Malte, elle secourût cette île, elle étonnât les ennemis, et relevât le courage des nôtres, comme il arriva au dernier siége de cette île. Si ces infi-dèles voulaient attaquer la Goulette, cette flotte serait dans un poste avantageux pour secourir à temps ceux qui défendent ce fort. Si enfin les Turcs (comme on le croit) avaient dessein sur l'île de Chypre qui appartient aux Vénitiens, et qu'ils entreprissent d'empêcher le secours avec leur flotte, celle de Votre Majesté, jointe à celle de la république de Venise, leur ôtera la liberté de la mer, et pourra même les combattre et les vaincre avec le secours du ciel. C'est la grâce que nous demandons très-instamment à Votre Majesté, parce que nous sommes persuadé qu'une flotte en Sicile renverserait tous les des-seins des Turcs, et les empêcherait de rien entre-prendre sur les terres des chrétiens.

« La grandeur du péril dont toute la chré-tienté est menacée, et la conservation de vos propres états, doivent vous y porter. Souvenez-vous des promesses que vous avez faites au bap-

tême, songez aux obligations que vous avez à Dieu et à son Église : à Dieu qui vous a créé, et racheté par le sang adorable de son fils unique, et qui vous a fait souverain de tant de royaumes : à l'Église, puisque les rois d'heureuse mémoire, ancêtres de Votre Majesté, ont souvent reçu de signalées faveurs du Saint-Siége apostolique, et le nom glorieux de catholique. Cette sainte mère est maintenant plongée dans la tristesse, elle pleure, elle gémit, elle soupire, elle implore votre secours ; si le fils n'écoute point les prières de sa mère, de qui peut-elle espérer d'être entendue? Et nous que Dieu a chargé du gouvernement de toute son Église, quoique nous en soyons très-indigne, nous qui veillons sur le troupeau du Seigneur parmi les ténèbres épaisses des hérésies répandues de tous côtés, et au milieu des tempêtes effroyables que les Turcs ont suscitées à l'Église, nous vous avertissons autant par nos larmes et par nos gémissements, que par cette lettre, que nous entendons déjà les hurlements terribles des loups cruels qui s'approchent. Et comme nous sommes résolu de nous exposer à tous les dangers, et de ne fuir ni peine ni travail pour défendre le cher troupeau que Dieu a commis à notre fidélité et à nos soins, de la gueule béante de ces loups carnassiers, nous prions aussi Votre Majesté, et nous la conjurons au nom du Dieu tout-puissant, de faire connaître à toute la terre

sa piété et son zèle pour la gloire de J.-C., ce qu'elle fera, avec gloire, si elle envoie promptement son armée navale en Sicile, si elle se ligue avec tous les princes chrétiens, et si elle emploie tout ce qu'elle a de force à repousser les Turcs des terres des chrétiens. Quoique nous n'ayons jamais douté que Votre Majesté ne se portât d'elle-même à une action si glorieuse, nous avons cru être obligé par le devoir de notre charge de l'en solliciter. Pour les autres choses qui regardent cette affaire, et que nous n'avons pu vous déduire dans cette lettre, nous avons donné ordre à notre très-cher fils, Louis de Torrès, clerc de notre chambre apostolique, de les exposer à Votre Majesté; outre que sa probité et sa fidélité envers le Saint-Siége nous est assez connue, il est né sujet de Votre Majesté et fort affectionné à son service; c'est pour cette raison que nous l'envoyons vers elle, la priant de donner la même créance à ses paroles qu'elle ferait à nous-même. »

Donné à Rome, le 8 mars 1570, le cinquième an de notre pontificat (1).

Philippe II entra dans les sentiments d'affliction du Souverain Pontife, reçut sa lettre respectueusement, écouta son envoyé avec bienveillance et témoigna une inaltérable vénération pour sa Sainteté. Il promit même d'ordonner au plus tôt

(1) Feuillet, p. 335.

la jonction de ses galères à celles du Pape; mais en ce qui touchait le projet de ligue, il ajouta que l'affaire était assez importante pour être soumise aux délibérations du conseil, après son retour au milieu de ses ministres.

Le zèle du Pape à presser les secours fut si actif que ses galères se montrèrent en état de prendre le large dès que la saison n'y mit plus d'obstacle, et le 3 Juin 1570, il en confia le commandement à un capitaine renommé, Marc-Antoine Colonna. Pierre de Monte, Grand Maître de Malte, fournit trois galères : le duc de Savoie, quatre. Zane commandait l'escadre vénitienne, et Philippe désigna André Doria pour aller se mettre à la tête de cinquante galères espagnoles, déjà réunies sur la côte de Sicile.

Ce choix donna beaucoup d'ombrage aux Vénitiens, parce que Doria était le chef d'une des plus puissantes familles de Gênes et que la république génoise, bien que déchue, se souvenait toujours d'avoir disputé à Venise la préséance maritime et même le royaume de Chypre.

Zane et Colonna, ralliés à Messine dès le mois de juin, ne virent apparaître leur collègue que vers la fin du mois de juillet, et ne mirent à la voile que le 25 août. Ils abordèrent à Candie. Là une maladie contagieuse se déclara à bord, et entrava les opérations, jusqu'à ce que le mauvais temps fût assez proche pour faire mettre en

question entre les trois généraux, s'il fallait prendre des quartiers d'hiver ou essayer en toute diligence la délivrance de Nicosie, capitale de l'île de Chypre, vigoureusement assaillie depuis plusieurs mois par les lieutenants de Sélim. Zane avait ordre formel de s'opposer à tout délai : Colonna n'envisageait pas sans inquiétude l'état d'épuisement de la flotte : un premier succès ou un premier revers devait décider de toute la campagne ; mais il craignait les réprimandes du Souverain Pontife.

André Doria soutint opiniâtrement qu'on ne devait pas exposer l'armée toute languissante encore du mal qui l'avait ravagée à la rencontre des troupes ottomanes fraîchement ravitaillées. Il accusait les Vénitiens de ne songer qu'aux intérêts de leur domination, et Colonna de sacrifier les forces du roi d'Espagne à l'avidité de la république. Colonna, qui partageait au fond de son âme les soupçons, généralement répandus, sur la bonne foi du cabinet espagnol dans cette lutte, finit par adopter vivement l'opinion de Zane contre celle de Doria. « Il sera plus glorieux, dit-il, et même plus utile au roi Philippe, de perdre des vaisseaux dans un combat, que de manquer si gravement à tout ce que l'Europe attend de ce puissant Souverain. Devions-nous amener un secours de si loin, et si longtemps attendu, devions-nous réveiller l'espérance de la

chrétienté au bruit de nos armements, sans autre but que d'assister à la prise d'un royaume par les infidèles. La terreur à laquelle nous céderions, ajouterait plus à la puissance de ces barbares que la capture même d'une île. Il est juste en outre, ajoutait-il, de se rendre au sentiment des parties les plus intéressées, puisque d'ailleurs les Vénitiens s'offrent d'ouvrir la voie et s'engagent les premiers dans cette périlleuse expédition. » Colonna enfin ne déguisa pas au général espagnol que les instructions du Pape lui enjoignaient formellement de marcher droit à l'ennemi, de terminer cette guerre par une résolution décisive, et qu'il ne pouvait méconnaître des ordres, dont l'inexécution serait également préjudiciable à son propre honneur et à celui du nom chrétien.

Ainsi poussé dans ses derniers retranchements, Doria se rendit, mais en laissant craindre que sa condescendance ne fût pas de longue durée. En effet, après avoir contraint ses collègues à délibérer jusqu'au 13 septembre, il déclara, au moment de lever l'ancre, qu'il ne risquerait pas la flotte espagnole contre son gré, au delà du mois d'octobre, et qu'il se séparerait de l'armée navale, pour venir hiverner, en quelque occurrence ou en quelque lieu que se trouvassent ses collègues.

CHAPITRE XXIV.

—

FORMATION DE LA LIGUE.

Tremueruntque Philistii dicentes :
« venit Deus in castra. »
Lib. Reg. C. IV, v. 7.

Et les Philistins conçurent la crainte, disant : « Dieu est venu dans le camp d'Israël. »

Au premier jour de juillet 1570, la flotte ottomane apparaissait, à pleines voiles, à la hauteur de l'île de Chypre. Mouillant à Limisso, elle mit des gens à terre pour reconnaître le pays. Ces émissaires vinrent rapporter que le débarquement pouvait s'opérer sans obstacle, les généraux

vénitiens s'étant renfermés, avec tous les hommes en état de porter les armes, dans les deux places les plus capables de résistance : Nicosie, capitale du royaume, située au centre de l'île ; Famagouste, ville maritime entourée d'ouvrages considérables. Mustapha et Piali se partagèrent alors la direction d'une double attaque. Le premier débarqua des troupes pour investir Nicosie; le second conduisit ses vaisseaux, abondamment montés en hommes et en artillerie, au blocus de Famagouste.

Dans l'attente des secours dont nous avons vu la marche lente et incertaine, les Chypriotes se défendirent avec une admirable énergie ; les Turcs, dans la crainte de voir poindre avec chaque aurore des forces supérieures aux leurs, ne donnaient pas un instant de relâche aux assiégés, et renouvelaient les assauts plusieurs fois le jour, ayant assez de monde pour relever les troupes fatiguées, tandis que la garnison chrétienne s'affaiblissait d'heure en heure. Les vaillants Chypriotes demeuraient à leur poste jusqu'à la dernière extrémité : ils se tenaient aux coups de canon comme si leurs corps eussent servi de murailles, et la place de celui qui venait d'être emporté, était aussitôt remplie par un autre. Quelquefois les barbares doutaient de la victoire, mais le vigilant Mustapha, faisant son profit de toutes les nouvelles interceptées, et voyant la

flotte chrétienne retenue à Candie par les maladies et la discorde, demanda à Piali un renfort de janissaires. Il lui garantissait que, d'ici à un certain temps, aucune surprise n'était à redouter sur mer; que moyennant son aide, la chute de Nicosie devenait infaillible; que la brèche, déjà ouverte, n'était plus défendue que par les derniers efforts du désespoir; et qu'enfin, après l'entière extermination des Chypriotes, il viendrait à marches forcées lui rendre son bon office. Piali envoya effectivement Hali, son collègue, à la tête d'un détachement grossi par une foule de volontaires, qu'attirait l'espoir du pillage.

Le 8 septembre, on décida une attaque générale, et cette journée funeste ne fut qu'un long et impitoyable carnage : « tout ce qu'on peut s'imaginer d'horrible, dit l'historien de cette guerre (1), n'approche point de l'état de cette ville, naguères si belle et si florissante. » L'évêque de Nicosie, qui, durant le siége, n'avait cessé d'assister les combattants, fut tué dans la mêlée. On se défendait dans les rues sans commandement et sans ordre, selon qu'on se trouvait en état de faire quelque résistance, et personne, pour ainsi dire, soit des troupes régulières, soit des habitants, soit du clergé, ne songeait au salut qu'on pouvait trouver dans la soumission ou dans la fuite;

(1) Gratiani.

Huit jours entiers se consumèrent à épuiser la rage des vainqueurs sur les vaincus, et à transporter les dépouilles dans le camp des barbares. « Mustapha, dit le biographe de Pie V, fit apporter devant lui le butin encore moite et tout dégouttant du sang des morts et des larmes des vivants; il en tira tout ce qu'il y avait de plus précieux, et, avec tout ce qui se trouva de beautés rares et entières, soit en la ville prise, soit sur la campagne désolée, les fit mettre sur quatre vaisseaux de charge, et les envoya à Sélim comme les plus glorieuses et les plus certaines dépêches qu'il pût recevoir. Déjà les vaisseaux s'éloignaient du port, quand la plus belle et la plus courageuse de cette misérable troupe, considérant derrière soi sa liberté, son honneur, sa patrie captive et à demi-brûlée, et devant soi la servitude, l'infamie et la prison déshonnête où elle était portée par le vent, résolut de mourir plutôt que de servir dans un sérail. Comme elle était pleine de cette pensée, elle aperçut un soldat qui entrait dans le magasin de poudre. Elle y entra adroitement derrière lui, et ayant trouvé du feu à propos, assistée de son bon ange, et inspirée du Dieu jaloux de l'honneur des vierges, elle se saisit de ce feu, et le jeta dans un tonneau de poudre. Au même moment, l'embrasement se répand sur tout le vaisseau, et de celui-là sur les trois autres. L'embrasement de ces quatre vais-

seaux vengea le sol de Nicosie sur le Victorieux, et brûla, avec la prison et la servitude de tant de vierges chrétiennes, le nouveau sérail que Mustapha avait fait embarquer pour Sélim (1). »

Maître de Nicosie, le collègue de Piali se hâta de lui tenir parole. Une médiocre garnison fut laissée pour veiller sur les débris, et dès le seizième jour de septembre, Mustapha se dirigea vers Famagouste avec toute son armée. Il se fit précéder par un esclave chargé de présenter devant la place, la tête de Dandolo, l'un des intrépides défenseurs de Nicosie, sans y joindre ni message, ni menace; estimant que ce spectacle instruirait suffisamment les assiégés du sort de leurs frères, et de celui qui leur était réservé, s'ils ne mettaient bas les armes. Mais les soldats de Famagouste en tirèrent une induction différente: ils donnèrent une sépulture à la tête de Dandolo avec tous les honneurs militaires qu'eussent pu lui rendre des compagnons victorieux, puis, jurèrent à l'envi, ou de venger sa mort ou d'imiter sa constance. L'armée navale des infidèles ayant combiné ses opérations avec l'armée de terre, les sommations commencèrent et furent suivies des plus formidables décharges d'artillerie; mais les unes ne réussirent pas mieux que les autres, et les généraux de Sélim reconnurent avec éton-

(1) Mille jeunes esclaves périrent dans les flammes. Hammer, t. VI, p. 406.

nement qu'il fallait poursuivre un siége en règle contre une poignée de héros.

Au même moment la flotte chrétienne abordait, de nuit, Castel Rugio, place à moitié chemin entre Candie et Chypre. Là, ils apprirent par Louis Bembo, envoyé en éclaireur, la prise de Nicosie et la reddition de l'île, à l'exception de Famagouste. Colonna et Doria montèrent aussitôt sur le bord de Zane et recommencèrent les délibérations. Doria déclara la campagne manquée, et annonça la résolution de ramener en Sicile les vaisseaux, désormais inutiles, que le roi lui avait confiés. Zane fit beaucoup d'instances pour le détourner de son dessein. « Voulez-vous nous voir poursuivis comme des fugitifs, lorsque les infidèles, lui dit-il, apprendront que des chrétiens arrivés jusqu'à Castel Rugio, n'ont osé tenter la délivrance de leurs frères. Si nous avons manqué l'occasion de sauver une ville, celle de la reprendre ne demeure-t-elle pas toujours en notre pouvoir ? » Colonna ne laissa point le général vénitien sans appui, et considérant enfin tous deux le refus du Génois comme une félonie, ils en vinrent à une altercation déclarée. Doria finit par s'écrier que le roi d'Espagne avait coutume de commander plutôt que d'obéir, et ne s'enrôlait ni sous la bannière de la république, ni sous les ordres du Pape. Quittant alors le conseil avec les démonstrations d'un violent dépit, il fit mettre

à la voile dès qu'il eut posé le pied sur sa galère. L'escadre espagnole ne pouvait se séparer des confédérés sans traverser l'escadre vénitienne : Doria lui rendit en passant le salut d'honneur, léguant pour tout adieu à ses collègues ce dernier acte de courtoisie.

Colonna et Zane, dont les forces étaient réduites de moitié par cette subite défection, se virent non-seulement hors d'état de continuer leur route, mais craignirent même de ne pouvoir soutenir la défensive, si les infidèles, informés de leur situation, levaient un instant le blocus de Famagouste pour se mettre à leur poursuite. Prenant donc leur parti de laisser en lieu sûr vingt-cinq galères, sous le commandement de Palavicini, ils se replièrent sur Corfou : ensuite Zane envoya sa démission à la seigneurie de Venise, et Colonna revint en Italie.

On peut aisément juger quelle amertume inonda le cœur de Pie V, à la réception de ces désastreuses nouvelles! Les chrétiens étaient tombés sous le cimeterre comme une moisson : Les forces de l'Italie semblaient épuisées avant d'avoir livré le combat! Comment arrêter le découragement! comment ranimer l'espérance! Pie V, Pie V seul, trouva, dans son zèle apostolique, l'énergie nécessaire pour un tel effort.

Tandis que l'Europe ne voyait, dans la retraite de la flotte confédérée, que le signal d'une

incorrigible division, et l'aveu d'une irrémédiable impuissance, le Pontife croyait lire les conseils de Dieu dans les traits multipliés de l'héroïsme chrétien : c'est l'inspiration divine qu'il reconnaissait dans la mort volontaire des captives de Nicosie (1); il comptait pour un éclatant succès dans une sainte cause, un martyr de plus au ciel, et de glorieux modèles légués aux soldats de la croix. Les gémissements superflus, les récriminations inutiles, n'usurpèrent point, dans son âme, la place des actions de grâces et d'une confiance invincible envers la divine miséricorde. Le jeûne et la prière furent d'abord son premier refuge : ensuite, et plus que jamais, il se consacra à poursuivre l'affranchissement de la société chrétienne. De nouveaux envoyés furent expédiés à travers toute l'Europe : de nouvelles instructions atteignirent partout les légats déjà partis pour de précédentes missions.

Torrès, qui avait passé de Madrid à Lisbonne, fut promptement suivi, comme nous l'avons vu par anticipation, du cardinal Alexandrin. L'un et l'autre y furent accueillis avec effusion. Sébastien leur répondit qu'il louait Dieu tous les jours d'avoir donné à son Église, un si saint et si vigilant pasteur, dans un temps où elle était attaquée

(1) Voyez, au sujet des morts volontaires, la doctrine de saint Augustin, dans les premiers chapitres de la cité de Dieu, traduction nouvelle de M. L. Moreau.

de toutes parts; qu'il n'avait rien de plus à cœur que de coopérer à une telle entreprise, et même d'obliger la république de Venise qui avait été marraine du feu roi son père; que toutefois, il s'en rapportait au jugement même de Sa Sainteté pour déclarer si la guerre qu'il soutenait chaque jour en Afrique, si une expédition projetée en Éthiopie, ne rendraient pas autant de services à la chrétienté que pourrait le faire, cette année, la présence de quelques bataillons au milieu des confédérés. Du reste, il prenait pour l'année suivante des engagements dont la sincérité n'était pas suspecte, et c'est alors que, négociant par l'entremise du cardinal légat son mariage avec la sœur de Charles IX, il ne demandait, pour dot, que l'accession de ce prince à la sainte ligue.

Le cardinal Alexandrin ne fut pas plus heureux, à Paris, dans ses tentatives pour entraîner la politique de Catherine de Médicis hors de ses voies accoutumées, que pour rompre le mariage de Marguerite de Valois avec Henri de Navarre. Charles IX, qui déjà, en 1568, avait envoyé près de la Porte un ambassadeur huguenot, M. de Gran Campagnes, allégua les traités qui, depuis le commencement du siècle, liaient la France et la Porte-Ottomane. Pie V maîtrisait, à grande peine, l'indignation que lui causait ce langage:

« Nous avons reçu la lettre que Votre Majesté vient de nous adresser, écrivait-il à Charles IX (1). Ce que Votre Majesté nous dit de la douleur dont elle a été affectée, tant pour la république de la chrétienté en général, que pour celle de Venise en particulier, nous le croyons aisément. En effet, parmi les rois chrétiens il ne semble appartenir à personne de concevoir de la douleur d'un malheur qui frappe tout le peuple chrétien, plus qu'à celui qui a reçu par tradition, comme de main en main, le surnom de roi très-chrétien que ses ancêtres avaient mérité par leurs belles actions contre les infidèles. Et cependant, dans cette même lettre, il est un point que nous n'avons pu lire, ni sans étonnement, ni sans un profond chagrin, et sur lequel nous avons cru devoir nous expliquer avec Votre Majesté, en mettant dans nos plaintes la liberté qui convient au caractère dont nous sommes revêtu. En effet, Votre Majesté désigne le tyran le plus inhumain, qui est en même temps l'ennemi le plus acharné de la religion chrétienne, sous le nom d'*empereur des Turcs*, comme si celui qui ne connaît pas le vrai Dieu, pouvait jamais être empereur! Très-cher fils en Jésus-Christ, donner le nom d'empereur à un tyran et à un infidèle, ce n'est pas autre chose que d'appeler le mal, bien, et le bien, mal. Votre Majesté

(1) Bzovius.

ignore-t-elle qu'en décorant de ce nom l'ennemi du Dieu tout-puissant, elle scandalise les fidèles adorateurs de Jésus et leur est une pierre d'achoppement.

« Quant à cette amitié formée par les rois vos ancêtres d'illustre mémoire, et que Votre Majesté nous écrit vouloir conserver dans l'intérêt même des chrétiens en général, nous pensons qu'elle se trompe grandement. Il ne faut jamais faire le mal pour qu'il en résulte du bien. Votre Majesté ne peut s'exempter de reproche, si en vue d'un avantage qui lui est personnel ou de tout autre que ce soit, elle pense devoir continuer ses relations amicales avec les infidèles. Pourquoi, en effet, lier amitié avec ceux qui haïssent le Seigneur? Pourquoi placer sa confiance dans un homme, et encore dans un homme infidèle, au lieu de s'en remettre à la Providence de notre Rédempteur. Dieu exerce quelquefois jusque sur les fils les châtiments dus aux parents; combien plus accomplira-t-il sa justice sur ceux qui croient devoir imiter eux-mêmes la conduite de leurs pères..... »

Le cardinal Commendon soutenait en même temps, à Vienne, une négociation non moins laborieuse, quoique plus utilement persuasive. L'empereur voulait témoigner au Pape le ressentiment de leur querelle à Florence, et cependant ne pouvait pas se dérober aux charges du titre

impérial. Le cardinal fit donc entendre à Maximilien que le déplorable état de la chrétienté imposait au saint-empire germanique des obligations trop sensibles pour qu'il fût besoin de recourir aux pressantes sollicitations. « Le Pape, alarmé des malheurs de l'Europe, avait prodigué jusque-là, dit-il, de vaines exhortations pour éteindre les haines parmi les princes, et rétablir entre les couronnes la paix de Jésus-Christ. Dès son avènement au pontificat, il adressa ses ferventes suppliques à Dieu pour le maintien de la religion, et la défaite de son plus cruel ennemi : et ses vœux auraient apparemment été exaucés si les chrétiens ne travaillaient pas eux-mêmes à leur propre ruine; quant aux conjonctures présentes, elles sont de nature à perdre sans retour ceux qui s'endormiraient ou qui se détourneraient à la vue du péril, tandis que le salut commun est assuré, pourvu qu'on agisse de concert après avoir envisagé la situation sans faiblesse : Sa Majesté Impériale, ajouta le cardinal, profiterait beaucoup plus qu'aucun autre prince de la destruction des Ottomans; aucun état n'est aussi intéressé que le sien à conjurer le fléau; la prérogative insigne de précéder tous les rois impose d'ailleurs le devoir particulier de soutenir l'honneur du nom chrétien; et sa dignité même le lui prescrirait, si le Saint-Siége était vacant, ou si le Saint-Père négligeait

ses droits; jamais, enfin, l'occasion fut-elle plus opportune pour prévenir le retour de semblables invasions et pour effacer tant d'insultes, dont je m'abstiens d'éveiller le souvenir devant Sa Majesté Impériale. »

Maximilien tergiversa quelques jours, puis remit au légat une réponse écrite dont la substance portait : qu'aucun prince, en effet, n'était intéressé comme lui à la chute de la puissance musulmane, mais que, par la même raison, aucun prince ne devait s'assujettir à plus de prudence : qu'une trève avait été conclue avec Sélim après la mort de Soliman, et qu'avant de la rompre il importait de connaître comment en useraient le roi de Pologne, ainsi que les autres rois, ses voisins.

Le légat répliqua qu'il était pénible de voir S. M. I. contredire tous les principes pour lesquels on attendait de sa part une éclatante sanction : que c'étaient les peuples molestés, et, pour ainsi dire, prêts à s'engloutir, qui devaient imprimer l'élan aux états les moins menacés : que l'empereur devait donner l'exemple, et non le prendre sur la démarche des princes au-dessus desquels la couronne impériale était placée : que, s'il tardait davantage à manifester de promptes et généreuses résolutions, la plupart de ceux qui balançaient encore, se retireraient complétement : que lorsque lui, légat de Sa Sainteté, irait

solliciter le roi de Pologne et d'autres souverains à prendre parti, ceux-ci l'interrogeraient d'abord sur les sentiments de l'empereur et lui demanderaient quelles troupes étaient déjà sur pied : qu'on pouvait juger d'avance du succès de sa légation, s'il devait répondre que S. M. I. épiait leurs déterminations pour régler sa conduite : que les Vénitiens, cessant de compter sur des secours efficaces, et sur une diversion du côté de la Hongrie, n'avaient plus qu'à céder le terrain et se réfugier derrière leurs lagunes, qui ne serviraient pas longtemps de sauvegarde à la chrétienté. Quant anx scrupules sur l'infraction de la trêve, le légat répondait nettement ne pouvoir les partager, puisque S. M. I. s'était plainte, dans plusieurs diètes de l'Empire, que les traités n'étaient plus exécutés, que les infidèles se permettaient des courses continuelles sur ses frontières, contrairement à tout droit des gens : qu'on ne pouvait donc couvrir de ce prétexte le défaut de zèle pour la défense sacrée de la religion, et que la qualité de légat obligeait celui qui en était revêtu à rendre compte au Souverain Pontife, de la nature des difficultés qu'on lui opposait. Ces derniers mots pénétrèrent plus avant un esprit inquiet et irrésolu que n'avaient pu le faire les arguments les mieux fondés. L'hommage qui en ressort pour la personne de Pie V, l'évidence irrécusable, qui en résulte, de

l'ascendant exercé par son caractère, engagent à conserver ici le texte même de la lettre adressée par l'empereur à Commendon.

« Je n'ay pas fermé l'œil depuis l'entretien que j'eus hier avec vous, tant j'ay l'esprit accablé par vos raisons et par les miennes, l'affaire que nous traitâmes, et sur laquelle je dois enfin me déterminer, ne me regardant pas moins que tout le reste de la chrétienté. J'espère cependant, avec l'aide de Dieu, prendre un party dont le Pape et vous aurez lieu d'être contents. Mais je vous prie par l'amitié que vous m'avez témoignée de ne rien mander de positif à Rome, que nous n'ayons encore une conférence : je tâcherai que ce soit entre cy et deux jours. Ne vous impatientez pas, je vous en conjure, pendant ce petit délay (1). »

Maximilien effectivement manda le légat trois jours après, et souscrivit à tout ce que Sa Sainteté réclamait de lui, s'engageant à attaquer les Turcs par terre aussitôt que la diète allemande aurait grossi ses troupes d'un contingent fixé à vingt mille hommes.

Le cardinal Commendon gagna ensuite Var-

(1) Il (Maximilien) écrivit le lendemain dès le point du jour ce billet au légat, lequel en fit confidence à l'auteur de cette histoire pour l'éclaircissement de laquelle il a cru devoir le rapporter ici mot à mot.

P. 187, *Histoire de la guerre de Chypre*, par Gratiani, secrétaire de Commendon.

sovie avec autant d'empressement que d'espérance; car nous avons vu quelle heureuse influence il avait exercée déjà sur les résolutions les plus délicates du roi Sigismond : mais ce prince était usé par les chagrins domestiques, par les excès de sa jeunesse et par la mélancolie profonde qui s'empara de ses dernières années. Les symptômes de sa fin prochaine n'échappèrent point à l'œil du légat qui en avertit le Saint-Père. Sigismond mourut au mois de juillet 1572, et l'interrègne qui sépare cet événement de l'élection du duc d'Anjou (Henri III), fut dévoré par des cabales aussi stériles pour le bien général de la chrétienté que l'éphémère royauté qui leur servit de dénouement.

Pie V s'occupa d'envoyer aussi une nonciature à Moscou, mais ce projet rencontra dans l'esprit schismatique d'insurmontables obstacles, et le Saint-Père se contenta d'écrire à Iwan pour lui faire part des projets de la ligue, en le pressant d'y entrer, dans l'intérêt même de ses états. Dans ce bref, daté du 10 août 1570, il saisissait du reste l'occasion de lui faire connaître avec quelle bienveillance l'accueillerait l'Église latine, lorsqu'il voudrait revenir dans ses bras.

Pie V n'attendait pas le résultat de tant de vicissitudes diverses, de tant de négociations lointaines, pour reprendre l'offensive et entraîner à sa suite ceux dont l'apathie ne pouvait

être vaincue que par une sorte de violence. D'un côté, soutenant le courage des Vénitiens, de l'autre, reprochant au roi d'Espagne les tristes fruits de son inertie, il ne cachait pas à Philippe II quelles accusations la conduite de son général avait soulevées d'un bout de l'Europe à l'autre, ni quels soupçons pesaient sur la politique de son cabinet.

Philippe II était personnellement sensible aux représentations du Saint-Père et aux défiances de sa loyauté en cette occurrence, mais il éprouvait de l'embarras à prendre les mesures, qui seules pouvaient dissiper toute équivoque. Son conseil, quoique présidé par un membre du Sacré-Collége, le cardinal Diego Spinosa, penchait visiblement pour l'expectative. Surchargés de préoccupations, ses ministres lui représentaient l'inconvénient d'envoyer ses forces maritimes à l'extrémité de la Méditerranée, quand la révolte des Maures était à peine assoupie, quand la sédition s'étendait de jour en jour dans les Pays-Bas : lorsqu'en même temps le voisinage des huguenots français alimentait l'inquiétude, et que le prince d'Orange ourdissait de secrètes machinations jusque dans le palais même de l'Escurial. Ils n'omettaient pas non plus de relever quelques griefs contre Pie V lui-même, qu'ils accusaient d'envahissement journalier sur la couronne d'Espagne, dans les diocèses de Naples et

de Milan. Cependant quelques membres du conseil unissaient leurs vues à celles du Souverain Pontife. Si la république de Venise, disaient-ils à leur tour, était assez forte pour repousser les Turcs, l'intérêt de la monarchie espagnole prescrivait hautement de prendre part au triomphe : si, au contraire, les Vénitiens étaient battus, rien ne pourrait soustraire les états espagnols aux conséquences immédiates de la défaite. En outre, on reprochera au monarque catholique d'avoir déserté la cause sacrée de la religion. C'est précisément au milieu des conjonctures difficiles qu'un grand prince doit craindre d'aliéner l'opinion publique, et qu'il lui importe au contraire de stimuler le zèle des gens de bien. Les Maures, ajoutaient-ils, ne pouvaient se relever de leur dernier échec ; les corsaires d'Afrique ne manqueraient pas d'être châtiés tôt ou tard, et d'ici là semblaient peu redoutables en comparaison des Turcs ; la France n'était occupée qu'à se déchirer elle-même. Quel état policé, d'ailleurs, oserait rien entreprendre contre un souverain étroitement lié avec Venise, et avec un Pape, qui non-seulement disposait de toute l'Italie, mais s'était concilié la vénération universelle. Ils établissaient enfin, que la dépense ne devait pas entraver le zèle de S. M. C., puisque Sa Sainteté autorisait à lever sur le clergé les frais de cette expédition.

Philippe, après mûre délibération, adopta ces dernières considérations. Il écrivit à Pie V que malgré les mouvements de l'intérieur de ses royaumes, qui eussent pu le dispenser légitimement d'entrer dans aucun démêlé nouveau, il préférait la cause de la chrétienté à la sienne propre, et se reposait du résultat sur la protection de Dieu et l'intercession du saint Pape. Cette lettre fut confirmée par d'amples instructions qui conféraient au cardinal Granvelle, au cardinal Pacheco, et à Jean Zuniga, son ambassadeur à la cour de Rome, le pouvoir de conclure avec les Vénitiens une alliance immédiate, dont les conditions seraient soumises au Souverain Pontife.

Tressaillant, à ces nouvelles, d'une joie apostolique, Pie V ne perdit pas un instant pour fermer toute voie rétrograde. Les ambassadeurs d'Espagne et de Venise furent aussitôt mandés au Vatican : il leur adressa les plus touchantes félicitations au nom de la république chrétienne, et commit une congrégation de cardinaux pour arrêter avec eux les bases d'une première ligue, à laquelle adhéreraient successivement les autres cours. Morone, doyen du Sacré Collége, Donato Cœsi, Charles Crossi, Aldobrandini et Jérôme Rusticucci, secrétaire du Pape, furent les cardinaux négociateurs. On pouvait dès lors se flatter de toucher à l'aplanissement des plus graves

difficultés : elles ne faisaient que commencer.

Le sénat de Venise avait vu naître dans son sein quelque opposition à la continuation des hostilités. Mais la voix timide d'un petit nombre de sénateurs avait été promptement couverte par l'impétuosité des jeunes patriciens, la fermeté du doge Mocenigo, et la fierté traditionnelle de l'aristocratie vénitienne. Jean Sorantio partit en mission extraordinaire et alla renforcer Soriani qui résidait déjà près du Saint-Siége, en qualité d'ambassadeur. Mais tous deux refusèrent de souscrire aux préliminaires et d'entamer les conférences sur le pied qu'indiquaient les Espagnols, assurant que le bénéfice de l'entreprise commune appartiendrait à la communauté chrétienne, et que le sénat ne pouvait se laisser attribuer le rôle de suppliant vis-à-vis des autres états. Le cardinal Granvelle, dont l'aversion pour Venise était mal domptée par les ordres émanés de Madrid, se récria sur cette prétention, et à son tour se refusa aux moindres avances, en sorte que les conférences eussent été rompues sur cette simple contestation, si le Pape n'y eût coupé court de son propre mouvement, en se reconnaissant lui-même promoteur de la confédération, et se réservant, à ce titre, l'initiative de toutes les questions à résoudre.

Il fallut ensuite approfondir l'examen des intérêts privés de chaque contractant, et déterminer

les participations respectives. Alors encore éclatèrent de sérieuses dissensions. Les Vénitiens visaient à sauver et étendre leurs conquêtes. Les Espagnols n'avaient d'autre but que d'arrêter les Turcs et redoutaient la prépondérance de Venise, soit dans les mers de Grèce, soit sur les côtes d'Italie. Chacune de ces pensées différentes tendait à modifier, dans son sens, les opérations militaires. Granvelle et Zuniga insistaient pour que la guerre fût déclarée à tous les peuples compris sous la dénomination d'infidèles, et se préparaient ainsi d'avance à employer une partie des ressources de la ligue contre les régences africaines. Soriani et Sorantio objectèrent que la confédération chrétienne n'aboutirait qu'à une puérile démonstration, si les contractants pouvaient agir séparément, ou disséminer leurs forces sur un plan sans limite; que le premier objet de la guerre était de soustraire les Grecs à la domination des Turcs, et de refouler ces barbares assez loin pour qu'on demeurât désormais à l'abri de leurs menaces. Les Espagnols, sommés de contracter un engagement formel, le refusèrent. Vainement Pie V épuisa l'habileté, la patience et l'autorité de son langage : vainement offrit-il de marcher en personne au rang des soldats et de couronner ainsi ses travaux en immolant sans regret sa vieillesse, les négociateurs du roi finirent par se retrancher derrière l'insuffisance de leurs pou-

voirs. Restait encore un dernier moyen d'accélération et de salut : c'était le recours direct à la religion de Philippe II. Le Saint-Père expédia Colonna vers Madrid pour remontrer à ce prince comment l'obstination de ses ministres ruinait le fruit de ses pieuses intentions, et encore une fois, Philippe II répondit à la confiance du Souverain Pontife. Colonna n'abandonna l'Escurial que muni d'une impérative approbation, et les entraves disparurent. La volonté de Dieu apportant le dernier complément à l'œuvre de son serviteur, tout obstacle fut surmonté par la persévérance du Saint-Siége, que ne rebutèrent ni la hauteur, ni l'astuce, ni les prétentions intéressées, ni les arrière-pensées jalouses, ni les refus ouverts, ni les délais affectés, mais le cardinal Granvelle ne parvint jamais, depuis cette époque, à recouvrer les bonnes grâces de Pie V.

Un seul point litigieux restait encore à vider. La précédente campagne avait échoué (Rome ne pouvait l'oublier) par la pluralité des chefs : la même organisation, reproduisant les mêmes chances, aurait conduit aux mêmes revers. Pie V ne considéra donc la ligue comme solidement conclue qu'après avoir fait consentir les signataires à l'obéissance d'un seul commandant, sous le nom de généralissime. Venise et l'Espagne, une fois d'accord sur ce sujet, déférèrent sans répugnance la nomination au Pape; car la république

appréhendait par dessus tout la suzeraineté de Doria, et Philippe ne descendait à sacrifier un Espagnol qu'avec la certitude d'exclure un Vénitien. Pie V, auquel ne pouvaient échapper des sentiments d'ailleurs imparfaitement dissimulés, comprit que le succès de l'entreprise allait dépendre de son choix. Il s'appliqua donc à chercher l'homme dans lequel l'expérience et le rang, justifiant d'avance le commandement, enlèveraient tout prétexte aux rivalités.

Le duc d'Anjou, qui avait donné récemment une haute idée de ses talents militaires, fixa d'abord ses regards. Aux motifs qui le plaçaient alors en évidence, se joignait l'espoir que ce prince ne marcherait pas sans une valeureuse escorte de la noblesse de France, et que Charles IX, voyant son frère et la fleur de son royaume intéressés dans une si belle cause, y tournerait bientôt lui-même ses pensées et ses forces. Mais le duc d'Anjou, dont les dessins tendaient ailleurs, accompagnant son refus des expressions de la plus respectueuse gratitude, allégua qu'il ne pouvait s'éloigner de son pays dans l'état d'agitation où le tenaient continuellement les factieux.

Le duc Emmanuel Philibert de Savoie s'était montré grand capitaine dans plusieurs combats, et sa piété ne le signalait pas moins que sa bravoure, mais les confédérés traversèrent avec empressement cette nomination. L'ancien droit d'un

de ses ancêtres au royaume de Chypre donnait de l'alarme à Venise, et Philippe en concevait aussi à cause du voisinage de Milan et de Gênes. Cependant le choix ayant été déféré sans réserve au Saint-Siége, on craignit de heurter trop ouvertement la fermeté de Pie V dans le légitime usage de sa prérogative, et l'on se borna à demander des garanties contre l'ambition présumée du duc de Savoie, par l'adjonction de don Juan d'Autriche, fils naturel de Charles Quint, dans le suprême commandement. Mais Pie V, que ne guidait aucune susceptibilité humaine, et qui ne contemplait dans l'étendue de ses priviléges que l'immensité de ses devoirs, mettait souvent autant de magnanimité à modifier ses vues qu'à les défendre. Il renonça donc à sa prédilection en faveur du duc de Savoie plutôt que d'encourir le péril qu'il avait surtout à cœur d'éviter. Trop récemment averti que ces transactions, en apparence conciliatrices, sont d'infaillibles éléments de discorde, il rejeta toute proposition de partage; et sans prolonger une attente qui le fatiguait déjà, il nomma Don Juan seul et unique général des armées de terre et de mer.

Marc-Antoine Colonna, lieutenant général sous ses ordres, fut investi du commandement en son absence, afin de hâter les préparatifs de l'expédition, et reçut dans l'église de Saint-Pierre le pavillon pontifical, au 11e jour de juillet 1571,

fête de saint Barnabé, patron de l'île de Chypre. Zane avait été remplacé par Sébastien Venieri: Requescens commandait les troupes espagnoles: derrière lui, Alvaro de Baçan, marquis de Santa-Cruz et Doria servaient aux premiers grades.

Pie V pourvut en outre à de nouvelles mesures financières en vue des nouvelles dépenses. L'emprunt auquel il recourut était puisé tout entier dans les états romains, et voici comment les Souverains Pontifes, en pareille circonstance, trouvaient moyen, sans surcharger leur peuple, d'acquitter les intérêts du capital emprunté. On constituait un impôt modique sur quelque produit nouveau ou sur le débit de quelque denrée non encore taxée, et l'on affectait uniquement cet impôt au service des prêteurs. Ces prêteurs formaient un collége sous le titre de *Mont* et administraient collectivement avec l'État le gage de leur créance. Ce procédé fut employé en 1552, par Jules III, à l'imitation de Clément VII qui avait constitué ce qu'on nomma le *Mont Clémentin*. Les actions de ces Monts étaient ou viagères ou perpétuelles, *vacabili* ou *non vacabili*. Leur cours était public. On en tira toujours d'abondantes ressources dans les nécessités urgentes. Pie V imposa d'un *quatrino* la livre de viande, et ce Mont reçut le nom de *Monte lega*, Mont de la ligue.

En même temps, Antoine Salviati et Paul

Odescalchi, parcouraient les différentes cours d'Italie pour les rallier sous la bannière de l'Église. Leur tâche était facile, et fut rapidement accomplie. Le duc d'Urbino équipa mille fantassins; le duc de Ferrare, autant d'hommes de pied et trois cents hommes de cavalerie; le duc de Mantoue, mille fantassins et deux cents chevaux; le duc de Savoie, le double en infanterie et en cavalerie. Les républiques de Gênes et de Lucques fournirent deux mille hommes et deux cents chevaux. Le grand duc Cosme de Médicis, qui voulait témoigner un dévouement spécial au Saint-Siége, offrit d'abondantes contributions en argent, et mit sur pied quatre mille fantassins et mille cavaliers dans le plus bel ordre.

Malte avait perdu les trois galères envoyées à la première expédition, et Pierre de Monte, parvenu à un âge avancé, voulait remettre la maîtrise dans des mains plus jeunes et plus actives. Mais Pie V sentait que l'interrègne et l'embarras d'une réélection causeraient plus de dommage à l'entreprise que la vieillesse même du Grand Maître, et il se hâta de relever son courage comme il avait fait, naguères, auprès de Lavalette. Dans un bref écrit de sa propre main, le 10 septembre 1570, il disait à Pierre de Monte :

« Vous ne pouvez trouver aucun motif d'abattement ni dans l'âge qui s'avance, ni dans les forces qui s'évanouissent, mais vous en devez trouver

bien plutôt pour porter joyeusement votre croix sur les traces du Seigneur qui porta la sienne pour nos péchés. Vous devez vous sentir d'autant plus vivement animé que ce qui vous reste de ce pélérinage sera de courte durée. Parvenu déjà presqu'au terme de la carrière, déposerez-vous le fardeau qu'il vous était imposé de porter jusqu'au bout? Vous n'ignorez pas, je crois, combien la croix qui pèse sur moi est plus lourde que la vôtre, combien est débile le reste de mes forces, combien sont ardents et nombreux ceux qui s'efforcent de me faire succomber ; et nous eussions succombé en effet, nous eussions abdiqué assurément (ce dont nous nous sommes occupé plus d'une fois) si nous n'avions mieux aimé placer notre entière confiance dans celui qui a dit : « Que celui qui veut me suivre, se renonce lui-même. » Il viendra en effet à notre secours en temps opportun, autant qu'il le jugera convenable pour sa gloire et pour notre propre intérêt, lui, sans la permission duquel une simple feuille elle-même ne se détache pas de l'arbre. Jetons donc nos pensées dans le sein de J.-C. Notre Seigneur : ce que nous avons coutume de dire si souvent chaque jour : « Que votre volonté soit faite! » en le proférant de bouche, disons-le du fond du cœur, et avec le sentiment d'une intime résignation. Voulons-nous goûter

le calme au sein de la tempête, et le repos au milieu du travail, disons ce que disait lui-même notre docteur, notre libérateur et notre maître : « Que ce ne soit pas ma volonté, mais la vôtre qui s'accomplisse. » Munis alors de cette ressource constante et assurée, les événements nous paraîtront légers, quelque accablants qu'ils puissent être, leur amertume se changera en douceur, et leur tristesse même la plus naturelle en joie! Souvenez-vous qu'il nous a été dit : « Vous souffrirez persécution dans le monde, mais prenez confiance, j'ai vaincu le monde. » Il en triomphe sans cesse, encore, et il en triomphera jusqu'à ce que ses ennemis tombent à ses pieds ; ce qui se fera dans le temps qu'il s'est fixé lui-même.

Donné à Rome, le 10 décembre 1570 (1).

Tant de zèle allait enfin obtenir sa récompense! Le 25 mai 1571, Pie V, versant des larmes de joie, apposa sa signature au traité dont voici les stipulations principales.

« Art. I. Que le Pape Pie V, Philippe II, roi d'Espagne, et la république de Venise déclareraient la guerre offensive et défensive aux Turcs pour recouvrer toutes les places qu'ils ont usurpées sur les chrétiens, même celles de Tunis, d'Alger et de Tripoli.

(1) Bzovius, p. 785.

« Art. III. Les préparatifs de l'armement se feront tous les ans, aux mois de mars ou d'avril au plus tard, dans quelque port de la mer Méditerranée, afin que les généraux puissent s'en servir plus commodément pour le secours et la nécessité des confédérés.

« Art. V. Les députés et ambassadeurs des princes ligués s'assembleront à Rome tous les ans vers l'automne, pour conférer avec Sa Sainteté des entreprises qu'il faudra faire à la campagne suivante, et des soldats qu'il faudra lever pour fortifier l'armée.

« Art. VI. Sa Sainteté fournira douze galères munies des choses nécessaires, trois mille hommes de pied, et deux cent soixante-dix chevaux.

« Art. VII. Sa Sainteté fournira la sixième partie des frais de la guerre et des dépenses qu'il faudra faire pour l'entretien de l'armée, le roi d'Espagne la moitié, et la république de Venise un tiers.

« Art. VIII. Le roi catholique et la république suppléeront à ce que Sa Sainteté ne pourra fournir, en sorte néanmoins que si le sénat avance plus que sa portion, le roi sera obligé de lui en tenir compte.

« Art. IX. Les Vénitiens prêteront au Pape les douze galères armées qu'il est obligé de fournir, que Sa Sainteté remplira de soldats et de munitions, et qu'elle leur rendra après la

guerre, excepté celles qui auraient péries dans le combat.

« Art. XIV. Si le roi d'Espagne assiège Tunis, Alger ou Tripoli, lorsque l'armée confédérée ne sera pas occupée à quelque expédition, et qu'il n'y aura aucun danger que les Turcs attaquent les Vénitiens, ceux-ci enverront cinquante galères armées et munies de toutes choses au secours du roi : et Sa Majesté catholique fournira le même nombre de galères aux Vénitiens, si les Turcs leur viennent faire la guerre dans le golfe Adriatique, depuis la ville de Velone jusqu'à Venise.

« Art. XVIII. Dans les expéditions communes le généralissime n'aura point d'autre étendard que celui de la ligue, mais, dans les entreprises particulières, celui qui les fera, pourra arborer son pavillon.

« Art. XXI. Les places prises sur les Turcs seront partagées entre les confédérés, comme on fit en l'année 1537, excepté les villes de Tripoli, d'Alger et de Tunis, qui seront livrées au roi d'Espagne. Quant aux canons, galères, esclaves et autres depouilles prises sur les ennemis, ils seront distribués aux confédérés à proportion de ce que chacun aura contribué pour les frais de la guerre.

« Art. XXIV. Aucun des confédérés ne pourra faire ou la paix ou la trève par soi ou par

personne interposée sans la participation des autres (1). »

On réserva des places honorables pour la signature de l'empereur, des rois de France et de Portugal.

L'émotion, rarement goûtée, d'une pieuse allégresse ne pouvait monter jusqu'à l'âme de Pie V, sans s'y exhaler en actions de grâces envers la Providence. A elle seule, le Pontife rapportait le succès de ses vœux les plus chers : aussi, voulut-il, le jour même où les ratifications avaient été échangées, célébrer la messe au Vatican, devant tous les ambassadeurs. Du pied de l'autel, il annonça lui-même au peuple romain la conclusion authentique de la sainte ligue : les prières de quarante heures furent ordonnées dans les églises romaines; il assista trois jours de suite aux processions des basiliques, et publia un jubilé universel pour attirer sur les soldats chrétiens la protection du Dieu des armées.

(1) *Vie de saint Pie V*, par Feuillet, liv. IV, chap. VII.

CHAPITRE XXV.

BATAILLE DE LÉPANTE.

Incipiens voce patriâ, et cum hymnis clamorem extollens, fugam Gorgiæ militibus incussit.

Lib. Machabæorum. C. XII, v. 37.

Commençant par invoquer la patrie, et élevant la voix au milieu des hymnes, il dispersa les soldats de Gorgias.

Don Juan quitta rapidement l'Espagne, fit un court séjour à Gênes et à Naples, et, sans prendre le temps d'aller, en personne, solliciter la bénédiction du Saint-Père, envoya le comte de Cariglio à Rome, porter ses excuses.

Pie V embrassa ce messager, et ne le congédia point sans recommander au prince, par son entremise, une extrême diligence. « Que Son Altesse se souvienne perpétuellement, dit-il, de la cause qu'elle est chargée de défendre, et qu'elle se tienne, ensuite, assurée de la victoire, car je la lui promets de la part de Dieu. » Marc-Antoine Colonna, ainsi que les officiers qui le suivaient, reçurent la même assurance. « Allez, dit Pie V, à haute voix, en les bénissant, allez, au nom du Christ, combattre son ennemi, vous vaincrez ! »

Le cardinal Granvelle, qui s'était rendu à Naples, pour y remplir les fonctions de vice-roi, remit à don Juan, au milieu d'une messe solennelle, le bâton du commandement et l'étendard envoyé par le Souverain Pontife. Pie V avait fait représenter sur le drapeau de l'armée confédérée, d'un côté, Notre Seigneur en croix, de l'autre, les armes de l'Église, entre les armes du roi d'Espagne et celles de Venise. Immédiatement au-dessous des clefs pontificales se dessinait l'écusson du généralissime. De Naples, don Juan gagna Messine, où il fut accueilli par les acclamations unanimes des flottes et des armées confédérées. Toutes les grandes maisons d'Espagne et d'Italie avaient fourni des volontaires à cette expédition, et, en prêtant un éclat infini au cortège du jeune capitaine, redoublaient l'es-

pérance et l'ardeur du soldat. Alexandre Farnèse, le duc d'Urbino, le duc de Zaragola, Jean, Paul, Horace et Virgile Orsini, Antoine Caraffa, le comte de Lannoy, le marquis de Cararre, les Sfortia, qui avaient récemment quitté la France, Honoré Gaëtani, petit-neveu de Boniface VIII, Marie de la Rovère, petit-neveu de Jules II, un Bonelli, frère du cardinal Alexandrin, neveu de Pie V, ne se distinguaient par aucun titre dans l'armée, et ne voulaient y être signalés que par le pur zèle de la croix.

Lorsque Odescalchi, nonce du Saint-Siége près de l'armée, vit l'expédition en état d'appareiller, il ordonna un jeûne de trois jours, publia une indulgence plénière, en forme de jubilé, distribua parmi les simples soldats des *Agnus Dei*, bénis à leur intention par Pie V, et les admit à une communion générale, où les précédaient leurs officiers. Nulle pompe n'était comparable, s'accordent à dire les historiens contemporains, au spectacle de cette innombrable armée, lorsqu'elle leva l'ancre (15 septembre 1571), et s'élança du port, sous les rayons du soleil de Sicile, aux plus favorables jours de l'automne. La flotte était divisée en quatre escadres; don Juan commandait le gros de l'armée, porté à soixante-dix galères; André Doria conduisait l'aile droite, composée de cinquante-quatre galères; Venieri l'aile gauche, formée d'un même nombre de bâ-

timents vénitiens. Marc-Antoine Colonna montait la générale du Pape, soutenue par la capitane de Savoie, qne commandait le comte de Ligny. La capitane de Malte et la capitanesse du grand commandeur de Castille étaient montées par Pierre Justiniani et par Louis de Requescens. Jean de Cardonne, à la tête de dix galères, se détacha pour aller découvrir l'ennemi.

Don Juan, qui avait montré, déjà sur le champ de bataille, quel sang illustre coulait dans ses veines, prit à tâche, aussi, de rappeler à propos l'empire sur lui-même, dont se vantait son père Charles-Quint. En effet, malgré les précautions de la plus prévoyante sagesse, un nouveau conflit eût encore anéanti les espérances de la chrétienté, si le jeune prince, consultant plutôt son devoir que son âge, n'eût justifié, par sa prudence, le titre suprême dont il était investi. Les Vénitiens avaient amené plus de vaisseaux que de soldats, et Philippe, au contraire, envoyait plus d'hommes que de navires, en sorte que plusieurs compagnies espagnoles furent embarquées sur les bâtiments de la république, à la condition qu'en cas de délit commis par un soldat étranger, le coupable serait arrêté par les troupes du bord, et remis aux officiers de sa propre nation, pour y être jugé selon son code. Bientôt il arriva qu'un officier castillan voulut empiéter sur les droits du capitaine de navire,

et maintint ses prétentions d'un ton qui provoqua l'intervention du général vénitien. Venieri manda l'Espagnol, et lui adressa une sévère réprimande. Celui-ci, répondant qu'il n'en voulait supporter que de don Juan, Venieri ordonna qu'on mît fin à cette mutinerie, en s'assurant de la personne de l'Espagnol, qui résista à force ouverte. Il appela même ses compagnons à l'aide, chargea les Vénitiens, et en blessa plusieurs. Venieri, quoiqu'alors âgé de soixante-dix ans, se laissant aller à son emportement, fit immédiatement cerner les rebelles, et en fit pendre quatre à son mât, sans avoir égard à aucune représentation, ni même en donner avis au généralissime. A peine cette violente exécution fut-elle connue, que don Juan assembla son conseil, et déclara qu'il en tirerait une satisfaction rigoureuse. Les Espagnols se montraient plus irrités encore que leur général. Les Vénitiens, de leur côté, jurèrent qu'ils soutiendraient la querelle de leur chef, et l'on ne pouvait prévoir où s'arrêterait cette scène, lorsque Colonna reprit ce rôle de médiateur, auquel il s'était montré toujours si apte et si fidèle. Entraînant le prince à l'écart, accordant d'abord un libre épanchement aux bouillants accès de sa colère, il lui fit comprendre, peu à peu, combien serait honorable, pour un capitaine qui n'avait pas trente ans, la leçon de modération infligée

à un guerrier septuagénaire; puis, il rappela le prix de la confiance dont il avait été investi par le Souverain Pontife, au nom de la chrétienté; enfin, il le ramena à juger de sang-froid quelle odieuse responsabilité peserait à jamais sur sa gloire si deux escadres, armées sous l'inspiration d'une étroite et sainte fraternité, allaient en venir, sous ses yeux, aux prises l'une contre l'autre. Après avoir retenu don Juan jusqu'à une heure fort avancée dans la nuit, il ne s'éloigna qu'assuré des sentiments du prince, et, laissant dans son cœur, à la place d'une naturelle impétuosité, le calme d'un héros chrétien. D'autres intermédiaires obtinrent à leur tour, de Venieri, qu'il ne parût pas trop vite devant l'escadre espagnole. Barbarigo, durant quelques jours, occupa son siége aux conférences ordinaires du conseil, et ces excuses tacites suffirent pour rétablir l'ordre sur tous les points.

Il ne fallait rien moins que l'harmonie tant désirée, et l'appareil imposant des forces chrétiennes, pour compenser les désastres dont le retentissement parvint à Rome, avec les heureuses nouvelles du départ. Famagouste, pressée sans relâche par les Turcs, capitula après onze mois d'une défense aussi opiniâtre que l'attaque. Mustapha feignit d'accorder à leur défaite des conditions honorables, et, jusqu'à ce qu'il eût désarmé la garnison, dissimula sa haine impla-

cable. Mais, au moment où Bragadini, l'intrépide gouverneur de Famagouste, venait traiter sous sa tente de l'embarquement des vaincus, les Turcs élevèrent une contestation perfide, et Mustapha, comme emporté par un soudain courroux, ordonna de jeter tous les chrétiens dans les chaînes. Leur infortuné capitaine fut mutilé et condamné à porter une hotte pleine de pierres, pour la réparation des brèches sur lesquelles il venait de succomber. Puis, au bout de trois jours de ce supplice dérisoire, Mustapha le fit coucher à terre et écorcher. Sans laisser échapper aucune plainte, Bragadini récita le *Miserere*, et en prononçant le verset : « Seigneur, accordez-moi un cœur pur », exhala son dernier soupir (1). Par un raffinement de fanatisme, l'exécution hideuse de Bragadini avait été ajournée au 17 août 1571, jour de l'inauguration de l'église cathédrale, transformée en mosquée. Mustapha fit ensuite hisser à une antenne cette peau remplie de paille, afin de la promener en vue des côtes. Plus tard, cette glorieuse dépouille fut rendue à Venise, et déposée dans une urne du panthéon de San-Giovanni e Paolo. Les ossements sont inhumés dans l'église de San-Gregorio.

Corcyre, Candie, Zante, Cerigo et Céphalonie, tombèrent du même coup, et sous le même joug

(1) Hammer, t. VI, p. 414; *Histoire de l'empire ottoman.*

que l'île de Chypre. Les chrétiens de ces contrées, plongés dans la consternation, lassés de tendre inutilement leurs mains à l'Europe, ne les levaient plus que vers le ciel, tandis que les Ottomans, ivres d'orgueil, se vantaient des vastes projets auxquels ils n'entrevoyaient plus d'obstacles.

Pie V était présent, en esprit, sur le théâtre de tant d'afflictions. Sa pensée accompagnait tous les mouvements de la flotte, et ses vœux en devançaient la marche; nuit et jour, ses plus ardentes prières la recommandaient au Tout-Puissant. Son exactitude même aux affaires, que les précédentes angoisses de son pontificat n'avaient point troublée, se montrait altérée, et, quelquefois, on l'arrachait avec peine de sa préoccupation habituelle. Lorsqu'il jugea que les confédérés pouvaient être en mesure de rencontrer les infidèles, et d'engager enfin le combat, il multiplia ses austérités et ses aumônes. Les différentes maisons religieuses de Rome reçurent l'ordre de prier et de veiller, afin que les supplications s'exhalassent sans aucun intervalle au pied du Très-Saint-Sacrement. Lui-même persévérait nuit et jour dans l'oraison, et, lorsque l'impérieuse nécessité du repos ou des affaires le ravissait à ses gémissements devant le Seigneur, il confiait à des hommes d'une dévotion exemplaire le soin de prier à sa place.

Un jour, le trésorier, nommé Bussoti, vint l'entretenir au Vatican, selon le devoir de sa charge, et lui soumettre, en présence de plusieurs prélats, un travail important. Tout d'un coup, Pie V lui impose silence de la main, il se lève brusquement, se dirige vers la fenêtre, l'ouvre, et y demeure quelques minutes dans une profonde contemplation. Son visage, son attitude, décelaient une profonde émotion; puis, se retournant, transporté, il s'écrie : « Ne parlons plus d'affaires; ce n'en est pas le temps! Courez rendre grâces à Dieu dans son église, notre armée remporte la victoire! » Ces mots à peine achevés, il congédia les assistants grandement surpris, et ils n'étaient pas encore sortis, que le Saint Pontife se précipitait, baigné de larmes, à genoux dans son oratoire.

Bussoti et les prélats, témoins privilégiés de ce miracle, allèrent le confier aux cardinaux les plus considérés dans Rome, et aux personnes les plus éminentes en piété. Tous ensemble notèrent le jour et l'heure de la vision du Saint-Père : septième jour d'octobre, cinquième heure après midi.

C'étaient bien le jour et l'heure où triomphait la croix dans le golfe de Lépante (1).

(1) Ranke s'exprime ainsi sur ce fait : « Le Pape était tellement absorbé par cette grande entreprise que, le jour de la bataille, il eut une extase où il vit la victoire des armées chrétiennes. T. II, p. 176.

Les Turcs avaient été avertis de l'approche des Chrétiens, mais ils refusèrent d'y croire, ne comprenant pas d'où serait venu ce nouveau courage. Accoutumés à l'impunité, livrés à un absurde mépris de la puissance chrétienne, ils ne s'imaginaient plus qu'on eût assez de hardiesse pour leur offrir le combat. Les généraux eurent donc à peine le loisir de se mettre sur la défensive, et lorsqu'ils prirent l'alarme, il n'était plus temps d'avancer, de fuir ou de choisir la place. Les Chrétiens eux-mêmes ne s'attendaient pas à trouver sitôt les infidèles sur leur route, et marchaient presqu'au hasard, au-devant d'un évènement qui devait, dans tous ses détails, comme dans ses résultats, être empreint du sceau providentiel. La rencontre eut lieu à la hauteur des îles Cursolari, non loin des côtes de Morée, du rocher de Leucade, et du cap d'Actium, comme si les souvenirs les plus fameux de l'antiquité eussent dû mêler aussi leur aiguillon à l'ardeur de cette journée. Mais le débat, vidé jadis sur ces mers entre deux proconsuls, se renfermait dans la sphère des ambitions humaines : Antoine et Auguste disputant, légions contre légions, le manteau de pourpre et les licteurs, demandaient à la force d'adjuger la tyrannie; tandis que la victoire, suspendue entre les les deux peuples de l'Islamisme et de l'Évangile, allait clore une longue lutte entre la civilisation

et la barbarie, entre la liberté et la servitude.

Don Juan, reconnaissant l'ennemi, donna aussitôt l'ordre de la bataille, et rallia sa flotte en quatre corps séparés. Il se réserva le premier poste au centre, étendit son aile droite vers la mer, et son aile gauche vers la côte. Le marquis de Santa-Cruz formait la réserve, et se disposait à soutenir, avec soixante galères, le premier corps qui viendrait à plier; les vaisseaux de charge furent relégués au loin, afin que rien n'entravât les évolutions de l'armée.

Ces préparatifs accomplis, don Juan arbora l'étendard donné par le Saint-Père. L'image révérée de N. S. J.-C. ne fut pas sitôt déployée, que d'unanimes cris d'amour la saluèrent sur toute la ligne. Don Juan, prenant alors à ses côtés Requescens et Cardone, descendit du vaisseau amiral sur une chaloupe, et alla de galère en galère, surveillant l'exécution de ses ordres, stimulant les uns du geste, les autres de la voix, et augurant partout sur son passage, de l'élan victorieux de l'armée, par les acclamations des combattants. De retour au milieu de son équipage, don Juan s'agenouilla devant l'étendard sacré, et appela, avec les expressions de la plus profonde humilité, la faveur de Dieu sur ces valeureuses milices, dévouées à l'honneur de son saint nom. Dans le même instant, les religieux, placés en tête des navires, donnèrent le signal de la prière. D'un

seul coup d'œil, on put voir d'innombrables rangs de soldats, prosternés à la face des infidèles, attachant leurs regards sur le crucifix, demandant pieusement que le pardon de leurs péchés précédât la gloire de leur mort; puis, chacun, pénétré de la pensée qu'il tenait dans ses mains la délivrance de la Grèce, et le salut de la patrie, se releva pour ne songer qu'à l'ennemi.

L'armée ottomane n'avait plus à sa tête Mustapha et Piali : le premier était allé se glorifier lui-même près de Sélim du sac de Nicosie, et Piali, devenu gendre du sultan, n'avait pu supporter l'ennui d'une longue absence de Constantinople. Hali-Pacha et Pertau, qui les remplaçaient, modelèrent l'ordonnance de leur flotte sur celle de la flotte chrétienne. Un vent favorable, qui les avait secondés d'abord, passa, avant l'engagement, du côté des chrétiens : préjudice notable pour les barbares, gage précieux de la bienveillance divine envers nos soldats, dont le zèle s'enflamma d'un surcroît de reconnaissance.

Hali prétendit à l'honneur d'ouvrir la lice, et fit tirer, le premier, de son bord, une énorme pièce d'artillerie. Don Juan lui répondit par un coup de canon tiré de sa capitane. Les Turcs, alors, remplissant l'air de hurlements sauvages, auxquels se joignit le bruit discordant de leur musique militaire, heurtèrent les galères de

Malte, qui s'offraient à leur front. Bientôt, la lutte devint générale; la fumée enveloppa les combattants, et la confusion, inséparable d'une si gigantesque mêlée, enveloppa cette première action dans une sorte d'étourdissement et de ténèbres. Cependant, grâce aux précautions du généralissime, ce désordre ne fut qu'apparent du côté des chrétiens, et ne compromit pas leurs avantages.

Bientôt, on s'aperçut qu'un certain nombre de galères ottomanes, voulant prendre le dessus de notre aile gauche, s'était approché trop près de terre, et courait le risque de s'y briser. Siroch voulut se détacher de l'aile droite des Ottomans pour leur porter secours, mais des galères vénitiennes lui barrèrent passage, et le chargèrent en flanc avec une extrême vigueur. La retraite de Siroch, à la vue des deux corps d'armée, commença par abaisser l'orgueil des infidèles, et anima dans la même proportion la chaleur des confédérés, qui, dédaignant l'artillerie dont ils s'étaient servis jusque-là, abordèrent les Turcs à coups de mousquet.

L'usage existait encore à cet époque de n'employer que des forçats à tenir la rame des galères, et don Juan leur avait promis la liberté, s'il remportait la victoire. Il fit rompre leurs chaînes, dès que les vaisseaux furent assez rapprochés pour rendre inutile toute autre manœuvre que

l'abordage; et ceux-ci, dans la première ivresse de l'affranchissement, sautèrent, sans rien redouter, dans les galères ennemies. Ils y portèrent un tel ravage, que don Juan, à l'accomplissement de sa parole, joignit ensuite de généreuses récompenses. Les Ottomans recoururent au même expédient; mais leurs esclaves étaient entremêlés de chrétiens qui, regardant les auteurs de leur servitude comme leurs seuls ennemis, ne se saisirent des armes qu'on leur présentait que pour les décharger contre leurs maîtres. Plusieurs galères périrent par le désespoir même de ceux qu'on y avait amassés; et la guerre intestine mêlait encore sa fureur au carnage universel.

Colonna, Venieri et l'escadre espagnole se battaient à l'aile droite, vers la pleine mer, avec le même acharnement.

Don Juan, entouré de quatre cents hommes du régiment de Sardaigne, et de l'élite des gentilshommes volontaires, s'attacha au bâtiment d'Hali, que montaient à ses côtés les formidables janissaires, et qui bientôt ne cherchèrent qu'à fuir, comme le jeune prince ne cherchait qu'à vaincre.

Les Turcs avaient commencé la journée, gonflés de présomption et de jactance. Leur première attaque avait été terrible, mais bientôt l'étonnement ralentit leur ardeur, et le découragement s'empara des chefs, qui mesurèrent promptement de quel invincible esprit étaient animés ces nou-

veaux adversaires. Pertau, l'un des amiraux les plus accrédités parmi les Ottomans, se mit à maudire tout haut sa témérité; et, en moins de trois heures, l'issue ne fut plus douteuse, quoique l'effort des combattants ne touchât point encore à son terme.

Notre aile gauche avait tourné son premier succès en une supériorité décisive. Siroch périt sur sa galère qui coulait bas, et cette perte jeta la consternation dans toute cette partie de la flotte ottomane. Hali était mort d'un coup de mousquet, et les Espagnols, maîtres de sa galère, en arrachèrent l'étendard du commandement, pour l'arborer en trophée, au dessous de la bannière de don Juan. Louchiali, chef de corsaires, en vint aux prises avec Doria, et lui coula cinq galères; les armes chrétiennes furent longtemps tenues en échec, sur ce seul point. Il fit courir même un péril évident au capitaine génois qui, par une fausse manœuvre, s'était encore isolé de ses compagnons, mais Justiniani et Santa-Cruz accoururent pour le dégager, firent reculer le pirate, et le contraignirent à leur abandonner la mer. Colonna captura le navire qui portait les enfants d'Hali; Venieri, qui courait impétueusement, l'épée à la main, de la poupe à la proue de sa galère, fut blessé dans le fort de la mêlée, après avoir, lui-même prodigué les coups. Enfin, cette bataille semblait destinée à épuiser sur les

infidèles, la vengeance d'un siècle de cruautés et d'insolences accumulées. La merci ne trouvait plus de place dans le cœur des chrétiens, entraînés par la fougue du combat. Les blessés, prêts à disparaître sous l'eau, luttaient en vain contre la mort; on les immolait sans quartier, et s'ils saisissaient la rame d'un navire, on abattait avec le sabre la main qui s'y cramponnait. La mer elle-même, couverte de cadavres, semblait les repousser de son sein, et les débris jonchaient la côte.

La perte des infidèles ne s'éleva pas à moins de trente mille hommes, parmi lesquels on comptait à peine cinq mille prisonniers. Cent-trente galères tombèrent au pouvoir des confédérés; quatre-vingt-dix se brisèrent contre terre, ou furent coulées à fond, ou consumées par le feu. Huit mille chrétiens furent mis hors de combat. Vingt capitaines de galères vénitiennes perdirent la vie. Trois frères de l'illustre famille Cornaro, origine première de cette sanglante journée, périrent sous les coups de Luchiali et de ses Corsaires. Fabien Gratiani (frère de l'historien de cette guerre) tomba aux pieds de Colonna, sur une galère pontificale. Le poète Cervantès fut dangereusement blessé; Virgile Orsini, Horace Caraffa, Bernard de Cardenas succombèrent les armes à la main. Barbarigo, autant regretté à lui seul, disent les témoignages contemporains, que les huit mille autres ensem-

ble, reçut un coup de flèche dans l'œil, et mourut entre les bras de ceux qui voulaient lui arracher le trait de la blessure. Il eut cependant la force de demander des nouvelles du corps d'armée éloigné du sien, et, apprenant la déroute des infidèles, de faire signe qu'il mourait content.

La nuit et un gros temps, qui s'éleva vers le coucher du soleil, obligèrent les vainqueurs à cesser la poursuite des vaincus. Don Juan partagea la flotte entre les ports les plus prochains, prit autant de soin des blessés qu'il en avait pris des combattants, et ne songea à son propre repos qu'après s'être assuré en personne de l'état de Venieri, et l'avoir embrassé cordialement, en le priant, dans les termes les plus vifs, d'effacer de sa mémoire tout souvenir de leurs anciens ressentiments.

Les généraux n'eurent pas plus tôt détourné leur pensée du champ de bataille qu'ils la reportèrent vers leurs frères d'Europe et vers le Souverain Pontife. Les dépêches furent rédigées en commun, et un courrier expédié à Pie V alla prier Sa Sainteté d'annoncer, en leur nom, la victoire à tous les monarques chrétiens.

Venieri, étendu sur son lit de douleur, pensa, peu après, que le sénat de Venise lui saurait mauvais gré de n'avoir pas reçu, en même temps que le Pape, information directe d'un

aussi grand événement, et communiqua ses réflexions à Onfroy Justiniani. Le jeune officier, tout bouillant encore de la chaleur du combat, applaudit sans hésiter à son général, et se proposa lui-même comme porteur d'un message. Venieri, toujours incapable de réprimer la vivacité de ses premiers mouvements, traça quelques lignes à la hâte, et Justiniani s'élança vers l'Adriatique, sans prendre le conseil ni les ordres du généralissime. Don Juan témoigna beaucoup de mécontentement de ce procédé, dès qu'il en fut averti.

Cependant on dut à cet acte d'insubordination les premières nouvelles qui se répandirent dans la chrétienté, car Contarini, chargé des dépêches officielles, fut assailli par des tempêtes et extraordinairement contrarié dans sa marche. Il ne put aborder à Otrante, et, selon son projet, courir la poste jusqu'à Rome; tandis que Justiniani cingla sur Venise, avec une si heureuse diligence, que sa traversée ne dura pas plus de neuf jours.

Le jeune Vénitien se garda de manquer à l'usage qui prescrit de saluer les châteaux et l'entrée du port. La salve de toutes ses pièces et la vue de son pavillon attirèrent sur le grand canal une population avide de renseignements sur les destinées de la flotte. A mesure que Justiniani pénétrait dans la ville, les enseignes ottomanes

dont sa galère était parée, se laissaient apercevoir, et, faisant naître d'avance l'espoir de quelque bonne nouvelle, soulevaient déjà les battements de mains et les cris de joie.

L'esquif aborde enfin. Justiniani rejette son manteau, pour marcher plus légèrement, saute à terre, et s'ouvre avec peine un passage à travers la foule qui se précipite sur ses pas. Mocenigo, étonné du tumulte, s'avance aussi à sa rencontre, et le reçoit sur les marches du palais ducal. Mais, après avoir entendu ses premières paroles, il le serre étroitement dans ses bras, et répète au peuple ces simples mots : Victoire! victoire! Puis, sans prendre le temps de revêtir son costume de cérémonie, le doge marche à l'église patriarchale, pour offrir à Dieu les actions de grâces de la république. La place Saint-Marc était tellement envahie par la multitude que plusieurs sénateurs ne purent fendre la presse, et occuper leur poste auprès de Mocenigo. Après une courte et fervente prière, on lut haut, en présence du peuple, la lettre par laquelle Venieri annonçait que le triomphe des chrétiens avait surpassé tout ce qu'il était permis de souhaiter. Venise, passant ainsi de l'extrême inquiétude au comble de l'allégresse, éclata en transports inexprimables. Les plus illustres personnages pressaient les mains des plébéiens les plus obscurs; on s'embrassait sans se connaî-

tre; le même cri sortait de toutes les bouches; la même émotion rayonnait sur tous les visages. Un peuple innombrable reconduisit, ou plutôt porta Justiniani jusqu'à son palais dont les avenues se trouvèrent encombrées de telle sorte que sa mère, qui priait à l'écart dans une église lorsque le retour soudain de son fils vint la surprendre, ne pouvait approcher de sa demeure, et se serait trouvée la dernière à lui tendre les bras, si ses larmes et ses instances, la désignant enfin au respect de la multitude, ne lui eussent fait trouver place.

Après ces premières heures d'élan universel, le sénat voulut donner à ces démonstrations un caractère public et une solennité dignes de la seigneurie. Gusman de Silva, ambassadeur du roi d'Espagne, et en même temps revêtu de la dignité épiscopale, célébra, le lendemain, une messe dans l'église de Sainte-Justine, la bataille s'étant donnée au jour placé sous l'invocation de cette sainte. Le doge et les principaux officiers de l'État, couverts des insignes de leurs charges, communièrent. Ensuite, le doge présida les jeux improvisés par les communautés de métiers, puis parut un décret portant : que chaque anniversaire serait fêté, dans toute l'étendue des États Vénitiens; que le peuple cesserait ses travaux, et que les magistrats veilleraient à ses réjouissances. Les familles dont quelque mem-

bre avait péri dans le combat, étaient invitées à leur accorder plutôt des hommages que des pleurs, et à n'en point prendre le deuil, afin qu'aucune douleur domestique ne vînt troubler les joies de la patrie. Les statues de Venieri et de Barbarigo furent coulées en bronze. Vittoria consacra son habile ciseau aux bas-reliefs d'une chapelle du Saint-Rosaire, et Padoue éleva une église nouvelle, sous l'invocation de Sainte-Justine.

Tandis que Venise s'occupait ainsi de perpétuer la glorieuse mémoire de sa délivrance, Rome demeurait dans l'anxiété.

Pie V ne maîtrisait plus son étonnement, et ce retard dans la confirmation d'un événement qu'il ne mettait pas en doute, lui semblait inexplicable. Ce fut à la fin d'octobre seulement, que parvint au Vatican, par les soins de Mocenigo, l'écho des foudres de Lépante. Aussi, quoique le messager du doge arrivât au milieu de la nuit, on l'introduisit sur-le-champ près du Saint-Père. Pie V se prosternant aussitôt, s'écria, dans le langage de l'Écriture : « Dieu a regardé la prière des humbles, et n'a point méprisé leur demande. Que ces choses soient écrites pour la postérité future, et le peuple qui naîtra louera le Seigneur! » — Ensuite il fit éveiller tous les habitants du palais, afin que leur adoration se confondît dans la sienne. Le lendemain, dès l'aurore, le peuple

romain fut convoqué au cantique du triomphe. Le *Te Deum* retentit dans les quatre basiliques, dans toutes les paroisses et dans tous les cloîtres. Le son des cloches, l'harmonie des hymnes sacrés, furent les premières acclamations de la capitale catholique; le parfum de l'encens son premier tribut d'amour. Néanmoins, le sentiment général se manifesta sur les places publiques avec le même accent qu'à Venise. Mais la vénération qui redoublait envers le Pontife prophète, mais les effusions intarissables envers la Vierge Marie, imprimèrent un aspect auguste à toutes les réjouissances. Dans ces premières fêtes, d'ailleurs, la ville aux victoires éternelles préludait seulement à des pompes plus magnifiques et plus populaires encore.

CHAPITRE XXVI.

—

PIE V DÉFÈRE LE TRIOMPHE A COLONNA.

Euntes ibant et flebant, mittentes semina sua.
Venientes autem venient cum exultatione, portantes manipulos suos.
Ps. CXXV, 5, 6.

Ils allaient et pleuraient en répandant des semences.
Ils reviendront pleins de joie, portant des gerbes dans leurs mains.

La stupeur de Constantinople, autant que la joie de la chrétienté, doit servir à mesurer l'importance de la journée de Lépante (1).

(1) De cette bataille que l'ennemi mortel de la dignité humaine a pu, seul, tenter de ravaler, dit le c[te] de Maistre, en désignant Voltaire. Au sujet de Pie V, Bacon a écrit : « Je m'étonne que l'église romaine n'ait pas encore canonisé ce grand homme. » Dialogue *de bello sacro*, cité par de Maistre, *du Pape*, t. II, p. 220.

Les habitants du Bosphore crurent voir les avant-coureurs de l'armée chrétienne fondre sur eux, avec la nouvelle de leur désastre. Ils ne doutèrent pas que don Juan et ses alliés ne vinssent au siége même de l'empire, exiger le prix de leur victoire. La populace fut saisie d'une telle épouvante, qu'un grand nombre d'infidèles abordaient en tremblant les rares et chétives maisons chrétiennes dont ils avaient toléré l'existence, et leur apportaient, en dépôt, les objets précieux qu'ils se disposaient à dérober au pillage : retour prodigieux, propre à enseigner combien est courte la distance morale qui sépare l'insolence de la bassesse : confiance surprenante du bourreau envers la victime : touchant et naïf hommage que la barbarie consternée rendait, involontairement, à la vertu d'une autre loi.

Sélim accourut d'Andrinople, au premier bruit du désordre, et la présence du sultan, signal d'ombrageuses précautions, ramena l'apparence du calme. Le divan ne se départit pas, en ces graves circonstances, de son ancienne coutume, qui ne laisse jamais pénétrer à l'oreille de la nation que des rumeurs dénaturées ou mensongères. Un pacha s'inquiétant, devant le visir, de la difficulté d'équiper de nouveaux armements : « Seigneur pacha, répondit le visir, la richesse et la puissance de l'empire sont telles que, s'il y avait nécessité, nous lèverions une

flotte avec des ancres d'argent et des voiles de soie (1). »

Ne pouvant cependant empêcher chaque flot, pour ainsi dire, de jeter une révélation sur la plage, on prit du moins un soin particulier à détourner, sur la tête des généraux, l'orage inévitable des imprécations et des murmures. Pertau fut choisi pour laver l'honneur des armes ottomanes, en supportant toute la honte de la défaite. Il fut accusé de trahison, dépouillé de ses emplois, banni de l'empire et voué pour toujours au ressentiment du peuple dont on essayait de ranimer le courage.

La chrétienté renvoyait donc enfin aux infidèles la terreur qu'elle avait trop longtemps subie! et cette vengeance pouvait aller bien au-delà d'une telle représaille, si les généraux confédérés eux-mêmes eussent eu conscience de l'étendue de leur triomphe et de la portée de leurs coups; mais la blessure de Venieri, le besoin de réparer et de ravitailler la flotte, firent perdre aux chrétiens l'heure rapide de tout oser. L'approche de l'équinoxe, la crainte de la mer plus que celle de l'ennemi, l'impatience, enfin, disent quelques historiens, de savourer les félicitations de leurs compatriotes, rendirent le généralissime et quelques-uns de ses lieutenants accessibles aux conseils de la temporisation. A l'issue de longs

(1) Hammer, t. VI, p. 433.

pourparlers, la dispersion des confédérés fut résolue. On arrêta seulement que l'escadre vénitienne continuerait, après le rétablissement de Venieri, le cours d'opérations partielles, combinées dans le but de préparer, pour le printemps suivant, un déploiement nouveau de force et d'énergie.

Don Juan, voulant se tenir à portée du théâtre de la guerre, se contenta de regagner Palerme.

Mantoue, Ferrare et Florence, revirent leurs illustres volontaires.

Le retour de Colonna fut à peine annoncé dans Rome que Pie V se mit en devoir de l'honorer selon ses services.

Désireux, avant tout, de tourner vers le ciel la reconnaissance publique, et d'enseigner aux peuples, non-seulement le mérite, mais aussi le pouvoir de la prière auprès de Dieu, il institua au septième jour d'octobre la fête célébrée depuis cette époque sous l'invocation de Notre-Dame de la Victoire. Le Pape Calixte III avait accordé des indulgences à tous ceux qui, vers le milieu du jour, répétaient trois fois l'oraison dominicale et la salutation angélique, à l'intention des Hongrois, alors en guerre avec les Turcs; et telle fut l'origine de *l'Angelus*, usage consacré et étendu depuis par l'Église. Voulant célébrer aussi, à perpétuité, l'assistance spéciale de Marie, Pie V ajouta aux litanies de la Sainte Vierge le

verset : *Auxilium Christianorum, ora pro nobis.* Les prisonniers détenus pour une dette au dessous de 120 ducats furent mis en liberté aux frais du trésor pontifical.

Enfin les Romains furent autorisés à décerner au vainqueur l'accueil antique du triomphe.

Les magistrats marchèrent au-devant de lui, à la tête de la population en masse, tandis que, de son côté, Colonna s'avançait entouré de la garde même du Souverain Pontife et de la plus noble chevalerie italienne. Les fanfares de deux cents trompettes rivalisaient avec les cris d'un peuple enthousiasmé. L'étendard béni qui flotta sur l'armée, à l'instant de la bataille, était porté par le commandeur de Malte, Joachim de Romégas. A la porte de la ville, appelée aujourd'hui porte Saint-Sébastien, s'élevait un arc de triomphe d'une prodigieuse hauteur; sur le frontispice, on lisait :

Marco-Antonio Columnæ
Pontificiæ classis præfecto, de apostolicâ sede
Sociorumque salute, ac populi romani
Dignitate optimè merito.
S. P. Q. R.

A Marc-Antoine Colonna,
général de la flotte pontificale, ayant bien mérité
du siége apostolique, du salut des confédérés,
et de la dignité du peuple romain.

Aux deux côtés de ce portique, des trophées sans nombre représentaient les dépouilles opimes et les esclaves attachés au char de lavictoire.

Sous la voûte de l'arc on lisait :

Exultans in Domino, clarissimum civem suum
Victorem amplectitur Roma.

Tressaillant dans le Seigneur, Rome embrasse son très-illustre citoyen, victorieux.

Entrant ensuite dans la rue Appia, le cortége rencontrait l'arc de Constantin, sous lequel on faisait passer le triomphateur que saluaient encore les inscriptions suivantes :

Cogita aditum tam patefieri ad
Constantini urbem, juvante Deo,
Recuperandam.

Songe que le passage est frayé pour recouvrer, avec l'aide de Dieu, la ville de Constantin.

Primus romanorum Imperato'um Constantinus,
Crucis vexillo usus, cum acerrimis christiani
Nominis hostibus felicissimè certavit.

Le premier des empereurs romains, Constantin, arborant l'étendard de la Croix, combattit heureusement les ennemis les plus opiniâtres du nom chrétien.

Primus romanorum, Pontificum Pius V, cùm rege cath. et rep. Ven. societate initâ eodemque salutari signo fultus, victoriam contra maximam Turcorum classem consecutus est lætissimam.

Le premier des Pontifes romains, Pie V, ayant contracté alliance avec le roi catholique et la république de Venise, réunis sous le même signe de salut, a obtenu contre une très-grande flotte turque une très-heureuse victoire.

L'arc de Vespasien, recevant à son tour le vainqueur, lui offrait l'inscription suivante :

Lætare, Hierusalem, quam olim Titus Vespasianus Captivam duxit, Pius liberare contendit.

Jérusalem, que Titus Vespasien conduisit autre fois en captivité, réjouis-toi, Pie s'efforce de te délivrer.

Toute la garnison romaine l'attendait sous les armes, dans le vaste espace rempli des monuments de l'ancienne Rome, qui sépare l'arc de Constantin de celui de Septime-Sévère. Sur ce dernier, on lisait :

Stat etiam nunc vetus Parthicæ victoriæ S. P. Q. R. monumentum, ut novos de Parthis triumphos Deo approbante excipiat.

Cet antique monument de la victoire du sénat et du peuple romain sur les Parthes, est resté debout, afin de recevoir, par la permission de Dieu, les nouveaux triomphateurs des Parthes.

Sur la main droite de l'arc :

Prisci illi duces rom. imperium Parthorum armis vastatum fortiter pugnando, in suam pristinum dignitatem restituerunt.

Ces anciens généraux, combattant vaillamment, rétablirent, dans son ancienne dignité, l'Empire dévasté par les armes des Parthes.

Sur la gauche :

Nostri insigni atque inusitato prorsùs prælio, parta victoria, Turcorum furorem à christianorum cervicibus expulerunt.

Les nôtres, dans une insigne rencontre navale, et par une victoire inouïe, ont repoussé, loin de la chrétienté, la fureur des Turcs.

Du pied de cet arc de triomphe l'ancienne voie romaine le conduisait jusques au Capitole pavoisé, sur toute la façade, des drapeaux enlevés aux Ottomans. Le front de l'édifice portait :

Adhuc viget virtus, flagrat amor, pollet pietas.

La vigueur du courage, la flamme de l'amour, la ferveur de la piété vivent encore.

Du Capitole, Marc-Antoine se dirigea vers le Vatican, à travers la place Altieri, le Giordano et le pont Saint-Ange. Arrivé au pied de la basilique de Saint-Pierre, il descendit de son cheval et fut reçu par le patriarche de Jérusalem,

qui l'attendait, revêtu des habits pontificaux, sous la grande porte de l'église. On le conduisit alors processionnellement à la chapelle du Saint-Sacrement, où les chanoines de Saint-Pierre entonnèrent le *Te Deum*.

De là, il monta au Vatican, où Pie V le reçut, entouré des cardinaux revêtus de la pourpre. A peine en présence de Sa Sainteté, Marc-Antoine s'agenouilla pour lui baiser les pieds; mais Pie V, le relevant aussitôt, le serra dans ses bras avec effusion. Plusieurs des captifs qui étaient échus en partage au général romain, furent alors présentés au Saint-Père, et recommandés à sa bonté, entre autres, l'un des fils d'Hali-Pacha, son frère étant mort à Naples de chagrin, à la pensée de servir au triomphe d'un chrétien. Pie V lui promit sa sollicitude paternelle, et les effets s'en étendirent sur tous ses compagnons d'infortune, qu'on instruisit dans la religion catholique, et qu'on s'efforça d'y ramener doucement par des traitements généreux. Au sortir du Vatican, les clameurs d'une foule innombrable, qui inondait l'immensité de la place Saint-Pierre, furent couvertes par l'artillerie du château Saint-Ange dont les canons ne firent plus silence avant que le triomphateur eût été reconduit jusqu'au seuil de son palais (1).

(1) Un tableau représentant cette entrée triomphale existe à Rome dans la galerie du palais Sciara-Colonna.

Dans cette magnifique concordance de tous les âges du monde, de tous les souvenirs, de toutes les espérances; dans cette fête mémorable où le génie romain, inspiré par celui du Pontife, chantait, dans la victoire obtenue, la gloire passée et la gloire à conquérir encore, ce qu'il y eut, sans doute, de plus admirable, ce fut le vainqueur lui-même. Ni la pompe des cérémonies, ni l'exaltation communicative de la foule, ni le sentiment légitime de ses services, n'altérèrent dans Marc-Antoine Colonna la mâle humilité d'un soldat catholique. Le lendemain de son entrée dans Rome, il fut contraint d'entendre son propre panégyrique, prononcé par Marc-Antoine Muret, dans l'église d'Ara Cœli, choisie comme la plus proche du Capitole; mais, aussitôt, le héros glorifié résolut, par un vœu solennel, de témoigner à son tour que la victoire, dans ses mains, était considérée comme un pur don de Dieu. En conséquence, il fit hommage à l'église d'Ara Cœli d'une colonne d'argent couronnée, qui forme les armes de sa maison. La bataille de Lépante était gravée sur le socle, en même temps que ces mots :

Christo victori
M. Antonius, Ascanii F.
Pontificiæ classis præfectus
Post insignem contra Turcos victoriam
Beneficii testanti causâ.

Au Christ vainqueur,
Marc-Antoine, fils d'Ascagne,
Général de la flotte pontificale,
En témoignage
De l'insigne victoire remportée sur les Turcs.

Un riche plafond dans l'église d'Ara Cœli conserve aussi la mémoire de ces beaux jours de la chrétienté. Les peintures n'ayant pu être achevées que sous le règne de Grégoire XIII, ce pontife ne voulut pas qu'on y joignît ses armes, selon l'usage, et fit placer celles de Pie V à côté de celles de Marc-Antoine.

CHAPITRE XXVII.

—

PIE V PRÉPARE LA CAMPAGNE PROCHAINE.

Auxilium christianorum,
Ora pro nobis.

Litanies de la sainte Vierge.

Secours des chrétiens,
Priez pour nous.

Le Pape, qui prenait soin d'honorer avec tant de faste un capitaine romain, était le même qui, à son propre avènement, avait interdit les manifestations d'hommage public, et, en toute occasion, se montra si parcimonieux des deniers consacrés aux vaines pompes. Abandonnait-il donc sa politique accoutumée? Détournait-il

les yeux du champ de bataille pour se reposer et se complaire dans le spectacle du triomphe ?

Ecoutons-le lui-même ; assistons, pour la dernière fois, aux pensées de cette grande âme que son aspiration vers Dieu tient constamment élevée au-dessus des fortunes humaines :

A nos chers fils et à noble homme, duc et gouverneur de la république de Gènes, Pie V, Pape :

« ...... Dans cette entreprise (la guerre contre Sélim) nous n'avons pas cru devoir envisager seulement les affaires présentes, mais prévoir aussi les évènements futurs, tâchant de nous maintenir sans découragement, sans abattement dans l'adversité; d'un autre côté, ne nous efforçant pas moins de demeurer dans la prospérité et au comble de nos désirs, sans nous laisser transporter hors de nous-mêmes, sans imaginer que les choses ne peuvent plus changer de face; mais, en tout état de choses, nous avons cherché à placer d'abord notre espérance en Dieu, afin de ne rien omettre de ce que la prudence peut accomplir, avec le secours des ressources terrestres, tant pour les dangers qui existent actuellement que pour ceux qui nous menaceraient dans l'avenir, tant pour retenir les avantages qui sont déjà dans nos mains, que pour en préparer de plus grands encore. Moyennant cette dispo-

sition, il nous est arrivé de ne point désespérer des intérêts de l'Église, lorsqu'au commencement le monstre terrible semblait devoir envahir toutes les mers, et dévorer toutes les rives des états chrétiens; et, dans le moment actuel, nous ne pensons pas non plus que, tout affaibli, tout brisé que soit cet ennemi, il se tienne oisif. Bien au contraire, nous pensons que plus irrité par ce désastre, il songe nuit et jour aux occasions nouvelles de vomir sur les chrétiens le venin de sa haine implacable, et de consoler son désespoir par quelque insigne vengeance. Les chrétiens demeurent donc toujours étroitement unis dans un même danger, et tous doivent, pour le conjurer se concerter plus que jamais.... »

16 décembre 1571 (1).

Dans l'esprit de Pie V les mesures indispensables pour continuer l'offensive marchaient de pair avec le soin de populariser les héros de la victoire remportée, et ses soucis se transportèrent jusqu'en des contrées presque inconnues. Par une conception hardie, il essaya de soulever, au sein même de l'Islamisme, les peuples ennemis de la puissance ottomane, afin de l'isoler tout à coup entre l'Orient et l'Occident.

En première ligne, parmi les états rivaux de la Porte, l'Egypte étant réduite sous la domination

(1) Bzovius, p. 955.

ottomane, se présentait le royaume de Perse qui, depuis plus d'un siècle déjà, avait soutenu une lutte opiniâtre, sans se laisser abattre par les revers.

Ismaïl, fondateur de la dynastie des Saffis, était venu au commencement du XVIme siècle, retirer son pays de la fange sanglante des querelles et des crimes de harem, pour organiser l'administration et régler la succession royale. Avant d'être vaincu dans sa vieillesse, ce prince avait illustré son règne par la défaite successive de quatorze petits états voisins.

Sélim Ier, en attaquant Ismaïl, ne prétendait pas seulement profiter de l'épuisement des forces persanes, il était en outre appelé aux armes par des événements d'une nature remarquable.

Au même instant où la réforme allait diviser l'église chrétienne et la mettre en péril, le schisme divisait aussi les Asiatiques en deux camps, sous les noms de *Sunnis* et de *Schiis* : les premiers prirent parti pour les Khalifes Aboubekr, Omar et Osman; les seconds, pour Ali, gendre du Prophète, et ses descendants. Il s'agissait de savoir si la domination du monde musulman devait appartenir aux fils d'Ali ou à la famille d'Ommia. Les Sunnis, se flattant de suivre à la lettre la loi du Prophète, accusèrent les Schiis de scepticisme et d'hérésie, parce que Ali et

plusieurs autres avaient découvert certaine aventure nocturne d'Aïsché, la plus aimée des femmes de Mahomet, qui, depuis ce moment, devint l'ennemie jurée d'Ali. Les Schiis, à leur tour, accusaient leurs adversaires de fermer les yeux à l'évidence, et, pour soutenir l'innocence d'une favorite du Prophète (hérésie digne de la religion), les mahométans se séparèrent en deux sectes dont l'acharnement mettait, depuis cette heure, l'Asie à feu et à sang.

Or, la doctrine des Schiis, favorisée par le shah Ismaïl, s'était répandue jusque dans les pays soumis à la Porte, et bientôt y étendit de telle sorte ses progrès que, pour l'étouffer, Sélim fit dresser une liste de tous ses sujets d'Europe et d'Asie appartenant à cette secte; le nombre des Schiis, pris depuis sept ans jusqu'à soixante dix ans, s'éleva à quarante mille. Tous furent égorgés ou condamnés à de rigoureux châtiments. Des firmans, expédiés dans les provinces, portaient l'ordre d'une exécution simultanée, et, après cette cruelle extermination, Sélim marcha contre les Persans, défit Ismaïl dans une bataille rangée, et resserra étroitement les bornes de sa puissance.

Son fils et son successeur, Shah Tahamase, s'efforça de relever peu à peu son royaume des désastres du précédent règne, et bientôt devint assez redoutable pour que Soliman marchât contre lui; mais, de part et d'autre, on était las de

la guerre, et la campagne se termina par un traité de paix conclu à Amassia le 29 mai 1555.

C'est ce prince que Pie V rencontrait encore sur le trône et auquel il ne dédaigna pas d'adresser un bref, avec cette suscription :

« A l'illustre shah Tahamase, très-puissant roi de Perse, a qui nous souhaitons l'illumination de l'esprit-saint de la vérité. »

Et Pie V terminait par ces mots le tableau de la campagne des chrétiens :

« Prenez la peine de bien penser que la fortune vous appelle, par notre moyen, pour prendre plutôt part à la victoire qu'aux fatigues de la guerre, puisque jamais vous ne pouvez trouver une occasion plus favorable, ni un temps auquel, comme dans celui-ci, la puissance ottomane sera attaquée de tous côtés. Nous prions le vrai Dieu, qui tient dans sa main le cœur de tous les rois de la terre, qu'il veuille vous inspirer et vous encourager à une entreprise si pleine de gloire, qui doit si fort accroître votre empire, et où tout le monde doit prendre intérêt. Et, parceque celui que nous avons envoyé pour vous rendre cette lettre vous entretiendra sur ce sujet, nous mettons fin à la présente. »

De Rome, le 16 novembre 1571.

Menna, roi d'Ethiopie, et Seriph Mutahat,

prince de l'Arabie heureuse, fixèrent ensuite son attention.

L'avantage de posséder dans son enclave les villes de Médine et de la Mecque, berceau et tombe du Prophète, suffiraient pour assurer à l'Arabie une place importante dans l'histoire de l'Orient. C'est aussi du fond de ses royaumes que partirent les terribles Sarrazins dont le débordement ne fut arrêté que par Charles Martel. Le caractère de ces peuples demeura toujours tel que la Genèse l'a dépeint d'un trait : « Levant leurs bras contre tous, et voyant le bras de tous levé contre eux (1). » Mais leurs mœurs nomades n'ont jamais laissé de prise à la civilisation. Ils ont planté leur lance dans les trois parties de l'ancien monde, sans que leur lance y poussât de racine; et ils n'ont encore d'autre institution que la famille, d'autre patrie que le désert.

Avant Mahomet, la religion juive dominait pourtant un grand nombre de tribus, et l'on suit, à la trace des persécutions, la présence de quelques races chrétiennes dans leur histoire. En 1569, on admirait encore à Sanaa, capitale de l'Yémen, une belle église chrétienne fondée par le roi Abraha. Ce temple était doté d'immenses richesses et destiné à détourner les caravanes de la Mecque, pour les attirer à Sanaa.

(1) Hic erit ferus homo, manus ejus contra omnes, et manus omnium contrà eum. — Génès. XVI. 12.

Quant à l'Ethiopie et à l'Abyssinie, ces vastes contrées reçurent et conservèrent plus fidèlement la divine empreinte du christianisme. La conversion des Abyssiniens remonte au IVme siècle.

Enhardi par le succès des voyages de Métrodore, qui s'était attiré par là les bonnes grâces du grand Constantin, Mérope de Tyr résolut de marcher sur ses traces, et il partit, accompagné de ses deux neveux, Frumentius et Edesius, dont il avait entrepris l'éducation; mais arrivé dans un port de la mer Rouge, ils virent leurs vaisseaux surpris par les naturels du pays qui massacrèrent tout ce qui tomba entre leurs mains; leur fureur n'épargna que Frumentius et Edesius, dont la jeunesse et la beauté les désarmèrent. Néanmoins ils furent faits prisonniers et conduits chez le roi d'Abyssinie, qui résidait alors à Axoum. Le prince noir conçut pour ces deux enfants un attachement soudain : Edesius fut nommé grand échanson, et Frumentius reçut le titre de trésorier. Tout le temps de sa vie, le roi les honora de sa protection, et, en mourant, il leur donna la liberté. Son fils Abréha était mineur; la régente chargea les deux blancs de l'éducation du jeune prince. Alors surgit dans le cœur de Frumentius une magnifique espérance : celle de convertir toute l'Abyssinie au christianisme; et, profitant de son influence sur l'esprit du jeune monarque, il l'éleva dans sa croyance,

et lui fit goûter les doctrines de la croix. Mais un obstacle arrêta tout à coup le jeune apôtre de l'Abyssinie. Frumentius n'était pas prêtre, et ne possédait pas, d'ailleurs, les connaissances nécessaire pour s'élever à la hauteur du rôle sublime qu'il ambitionnait.

Animé d'une inspiration divine, il se rend aussitôt près de saint Athanase, qui occupait alors le siége d'Alexandrie, lui raconte le but de son voyage, et le supplie de ne pas laisser inachevée une œuvre si heureusement commencée. Quelque temps après, Frumentius, sacré évêque d'Axoum par saint Athanase, revint évangéliser l'Abyssinie, baptisa le roi, avec les principaux personnages de sa cour, et convertit, avec eux, une grande multitude de peuple. Plus tard, quand l'arianisme vint déchirer le monde chrétien, et arracher l'intrépide Athanase de son siége, l'évêque d'Axoum resta ferme dans la foi. L'empereur Constance, qui favorisait les Ariens, écrivit une lettre à la cour d'Ethiopie, pour ordonner au roi de livrer Frumence entre les mains de George, patriarche intrus d'Alexandrie; mais cette lettre fut considérée comme non avenue, et saint Athanase, qui en eut communication, l'inséra dans son *Apologie à Constance*.

Les rois d'Ethiopie font remonter leurs prétentions jusqu'à Salomon et à la reine de Saba, Makéda, dont le fils Ménilek monta sur le trône,

vers l'an 986 avant J.-C. Si l'on s'en rapportait à cette tradition profondément enracinée dans le pays, nulle dynastie européenne ne pourrait lui disputer l'antiquité. L'exclusion des femmes y a toujours réglé la succession à la couronne; et la formule de l'avènement d'un prince, semble avoir servi de modèle à la nôtre : « Pleurez le roi qui vient de mourir; réjouissez-vous à cause de celui qui est vivant. »

Vers l'an 1268, la funeste influence du patriarche d'Alexandrie jeta ces princes dans le schisme grec.

En même temps que Pie V, régnait le roi David III, connu dans quelques histoires sous le nom de Prestre ou Prestre Jean (1). Il avait appelé, de son propre mouvement, les Portugais à son secours, et ne craignit point d'entrer en relation avec les Souverains Pontifes. Pendant qu'au sein de l'Europe l'unité de l'Église était violemment attaquée, il est curieux d'observer comment, parmi ces enfants sauvages, égarés aux extrêmes limites du christianisme, la puissance des successeurs de Pierre apparaissait encore comme l'arche universelle du salut.

(1) Le chevalier Legouz de la Boullaye, voyageur angevin, qui a parcouru l'Abyssinie, au commencement du XVII[e] siècle, dit, à la page 210 de ses voyages, au sujet du roi d'Abyssinie qu'on appelait Prêtre-Jean : « Prete-Gent signifie noire nation, en portugais; c'est, à mon advis, d'où nous l'appelons Prete-Jan, parce qu'il est noir. »

Voici en quels termes ces sentiments s'exprimaient envers l'un des prédécesseurs de Pie V, Clément VII.

Lettre du Seigneur David, roi d'Ethiopie, au Pape Clément VII, présentée par François Alvarez, son ambassadeur :

« Au nom de Dieu!... Paix soit avec toi, ô grand Seigneur, Père saint, puissant et consacré, chef de tous les prélats de l'univers, et à qui homme vivant ne peut donner sa malédiction, gouverneur des âmes, ami des pélerins, maître et prédicateur de la foi, ennemi capital des choses contraires à la vérité et à la conscience, je te reconnais pour Saint-Père, et te rends hommage, les genoux fléchis contre terre; désirant, tant qu'il est possible, toutes choses succéder à l'avancement et honneur de ton Saint-Siége, lequel j'ai en grande révérence, pour en avoir été simplement informé par les pélerins qui viennent de Rome, bien qu'eux, comme gens rudes et ignorants, n'en peuvent bien et disertement parler, étant, du tout, occupés à la dévotion et accomplissement de leurs vœux. Et encore que leur parler soit lourd et confus, je prends plaisir à les ouïr deviser, pour autant qu'en les ouïant conter le fait, il me semble, par une fantaisie, que je vois ta face, laquelle j'estime pareille à celle d'un ange; et certes, comme celui qui est

altéré de la soif désire fort l'eau froide, tout ainsi mon esprit est désireux de savoir nouvelles des parties lointaines de nous. Et, outre cela, votre bon plaisir soit de me vouloir envoyer des gens doctes et bien versés en lettres saintes, et aussi de bons ouvriers. Mais je vous demanderais volontiers, Très-Saint-Père, d'où vient que les rois chrétiens, vos voisins et enfants, ne s'accordent pas ensemble, afin de faire guerre universelle aux mahométans et aux autres infidèles. Si nous étions tous unis ensemble, nous pourrions ruiner le sépulcre de ce faux prophète, Mahomet, étant présent à Médine; et pour ces causes, je vous prie de donner ordre qu'ils soient d'accord, et aussi, de votre part, veuillez y apporter faveur et aide, comme pour une affaire qui touche le bien public et la conservation de la république chrétienne, de laquelle vous êtes chef, et nous coadjuteurs. Puisque, donc, les confins de mon royaume sont le détroit des Maures, infidèles et faux mahométans, qui se supportent l'un l'autre, à bien plus forte raison, nous devons nous unir, joindre et maintenir ensemble, nous princes et chefs chrétiens (1)..... »

Ces expressions orthodoxes révèlent aussi, dans la bouche d'un prince du rite grec, l'in-

(1) *Voyages en Nubie et en Abyssinie*, par MM. Combes et Tamisier; 4 vol. in-8°.

fluence des Portugais qui effectivement entretenaient une ambassade à sa cour, et avaient su captiver sa confiance.

L'Arabie heureuse était gouvernée par un prince, vulgairement nommé Seriph Mutahat, et dont le véritable titre était celui de Schérif Mutahar.

Les Turcs l'avaient fait attaquer en 1567 par le gouverneur d'Égypte, et avaient réduit son empire à l'ancien royaume des Seydiés. Circonscrite dans les limites de l'Yémen, leur indépendance sut s'y défendre et s'y perpétuer contre de nouvelles agresssions.

Telle était la situation des monarques asiatiques que le Pape voulut avertir de l'humiliation des sultans, et faire concourir à leur ruine.

Dans la crainte, toutefois, de compromettre, sans garanties préalables, la dignité du Saint-Siége vis-à-vis de ces barbares, il fitsonder leurs dispositions par l'entremise du roi de Portugal. Don Sébastien, toujours docile à l'appel du Souverain Pontife, envoya en Afrique et en Asie des agents intelligents et fidèles, avec charge de dérouler aux yeux de ces différents princes l'opportunité des circonstances, l'avantage qu'ils en pouvaient tirer et la facilité de recouvrer les conquêtes qui leur avaient été ravies. Ces envoyés ne devaient pas négliger, surtout, après les premières ouvertures, de faire luire au sein

de ces épaisses ténèbres la véritable lumière du Christ.

En même temps on réparait, dans les chantiers pontificaux, les galères turques, afin que, montées par des soldats de la ligue et grossies des renforts qui se préparaient de toutes parts, l'armement, le plus formidable que l'Europe eût jamais déployé, balayât les mers des derniers vestiges ottomans.

Mais la Providence cachait d'autres vues.

Les desseins qui devaient avoir saint Pie V pour auteur étaient accomplis. Le monde chrétien admirait encore la fécondité de son prosélitisme, l'activité de ses prévisions, que ses proches et ses amis découvraient, en frémissant, les symptômes d'une constitution épuisée et d'une vigueur expirante.

CHAPITRE XXVIII.

—

MORT DE PIE V.

Sic et vos, cum fecistis omnia quæ præcepta sunt vobis, dicite : « Servi inutiles sumus. »

LUC. XVII. 10.

Quand vous aurez fait tout ce qui vous est commandé, dites : « Nous sommes des serviteurs inutiles. »

Pendant tout l'hiver Pie V avait enduré des douleurs excessives, et, dès le commencement de janvier, les médecins déclarèrent que si le Souverain Pontife ne se soumettait pas à l'opération de la pierre, sa vie courait les plus grands dangers. Mais cette répugnance, dont nous avons déjà dit

les motifs ne put être vaincue, ni par les sollicitations, ni par les souffrances croissantes; et tout autre remède que l'usage abondant du lait fut obstinément refusé par l'auguste malade. Il gagna ainsi le mois de mars, époque du carême, et quoique déjà sa faiblesse fût extrême, il modifia encore son régime selon les règles du jeûne.

Son maître d'hôtel, le voyant abattu et presque réduit à l'inanition, crut que la religion même n'interdisait pas de le tromper, afin de lui procurer quelque soulagement. Du jus de viande fut mêlé aux légumes qu'on lui présentait; mais le Pape, accoutumé à une austérité rigoureuse, eut à peine porté ce mets à sa bouche qu'il reconnut la fraude, et appelant son maître d'hôtel, il lui dit, avec une amère affliction : « Mon ami, voulez-vous donc que pour si peu que j'ai à vivre, je transgresse les lois que j'ai toujours professées, et que Dieu m'a fait la grâce de garder inviolablement depuis cinquante-trois ans? »

Lorsque les accès de sa cruelle maladie redoublaient de violence, on l'entendait soupirer devant le crucifix, ou bien, y attachant ses regards et ses lèvres, murmurer doucement : « Seigneur, Seigneur, augmentez le mal, mais aussi, augmentez la patience! »

Tant que ses forces lui permirent de se tenir debout, il célébra lui-même le saint sacrifice de

la messe; quand sa faiblesse le priva de cette consolation, il s'efforça, du moins, d'y assister chaque matin dans sa chambre, et y communiait fréquemment. Le jeudi-saint, il voulut que son neveu, qui revenait en hâte de ses légations, lui donnât la nourriture divine; et comme, en lui présentant l'hostie, le cardinal Alexandrin prononçait les mots : « Le corps de Notre Seigneur Jésus-Christ conserve votre âme pour la vie éternelle! » Je vous en prie, dit Pie V, appliquez-moi les paroles dont l'Église se sert à l'égard des mourants : « Le corps de Notre Seigneur Jésus-Christ conduise votre âme à la vie éternelle! » Le lendemain, 4 avril 1572, jour du vendredi-saint, il fit apporter une grande croix dans son oratoire, se leva et alla pieds nus l'adorer, avec une inexprimable dévotion, arrosant de ses larmes les cinq plaies du Sauveur.

Les audiences publiques ayant été suspendues, afin de ménager les courts instants qui lui restaient à consacrer aux pensées de l'éternité, le bruit de sa mort se répandit dans Rome. Cette fausse alarme servit du moins à lui faire entendre les gémissements dont cette nouvelle, prochainement véritable, serait accompagnée. Non-seulement les gens de bien et les pauvres éclatèrent en lamentations, mais on ne vit aucune de ces cabales effrontées, de ces agitations populaires, de ces ingratitudes avides que provo-

que habituellement un interrègne. Les mœurs avaient été si profondément améliorées sous son gouvernement, que personne ne s'avisa de renouveler des scandales qu'eût étouffés aussitôt la réprobation publique et des cœurs; qui, peu d'années auparavant, ne se seraient livrés qu'à la cupidité, à l'ambition, à la vengeance, ne s'occupèrent alors que de leurs propres regrets et de la désolation de l'Église.

Le Pape se sentit intérieurement si ému de l'attachement filial des Romains qu'il voulut encore une fois les bénir. Encore une fois, la force de l'âme surmonta la défaillance du corps. Il revêtit, au jour de Pâques, ses habits pontificaux, se fit transporter dans la loge, au-dessus de la grande porte de Saint-Pierre, et laissa descendre sa bénédiction solennelle sur le peuple, accouru de toutes les extrémités de la ville et de la campagne, à l'annonce de ce dernier bienfait. Dieu seconda visiblement son ardente charité, et permit que la vie reparût un instant sur son visage, avec la joie. Sa voix même se trouva fortifiée, de manière qu'au milieu du recueillement universel, elle fut distinctement entendue jusque dans les rangs les plus reculés de cette multitude agenouillée sur la place de Saint-Pierre.

On crut que cet état surprenant pouvait durer, et l'on se plaisait à considérer déjà le péril comme évanoui. Des membres du clergé et de la no-

blesse se présentèrent même, en grand nombre, soit pour offrir leurs félicitations, soit pour reprendre les travaux de leurs charges; mais le Saint-Père les détrompa : « Mes enfants, leur répondit-il, je n'ai plus d'affaires à traiter qu'avec Dieu, et le compte que je vais lui rendre de toutes les actions, de toutes les paroles de ma vie, exige que j'y emploie toute l'application de mon esprit. »

Cependant, la septième année de son pontificat venant à s'ouvrir, il voulut bénir les *Agnus Dei* qu'on lui présenta en grand nombre, car la dévotion des Romains y attachait un prix infini.

Il voulut aussi prendre congé des reliques des saints qu'il espérait contempler bientôt dans le ciel, et annonça le 21 avril l'intention de faire les stations des sept églises. Son médecin et ses serviteurs tentèrent vainement d'ébranler sa volonté. Il se mit en marche, soutenu par dessous les bras. Sa pâleur était si livide qu'on crut plusieurs fois le voir expirer pendant le trajet. Marc-Antoine Colonna, l'ayant rencontré, fut tellement effrayé de son état, qu'il se jeta à ses genoux pour le conjurer, au nom même de l'Église, de monter dans une litière, et de souffrir qu'on le reconduisît à son palais. Le Saint-Père, le repoussant doucement, continua sa route jusqu'à Saint-Jean-de-Latran.

Arrivé dans cette basilique, il eut à subir de nouvelles instances : on le suppliait d'ajourner seulement au lendemain le reste du pélerinage, et son épuisement fut tel qu'il parut près d'y consentir. Cependant, après un mouvement d'hésitation, levant les yeux au ciel, il répondit : *Qui fecit totum, ipse perficiet opus.* « Celui qui a tout fait par sa grâce achèvera lui-même son ouvrage. » Se sentant alors comme soudainement ranimé, il monta l'escalier saint à genoux, baisa trois fois la dernière marche, et ne pouvait se résoudre à quitter ce saint lieu.

Lorsqu'on l'eut ramené au Vatican, on voulut prendre soin d'écarter de son lit toute préoccupation extérieure, mais on ne put lui cacher l'arrivée d'un certain nombre de proscrits anglais qui fuyaient, en qualité de catholiques, devant les persécutions d'Elisabeth. Pie V exigea qu'on les introduisît en sa présence, les combla de gages d'affection, s'informa de tous les détails qui intéressaient la religion dans leur patrie, et recommanda particulièrement au cardinal Alexandrin de pourvoir aux besoins de ces étrangers, qui avaient débarqué sur le sol italien dans un complet dénument. Quand il les eut congédiés, on l'entendit s'écrier en croisant les mains : « Mon Dieu, vous savez si j'ai toujours été prêt à répandre mon sang pour le salut de cette nation ! »

Pie V s'était rendu si familier avec la mort et si doux envers la maladie, que rien n'altérait, un instant, la sérénité de son caractère et de sa physionomie. Jamais on ne l'avait vu si tranquille que depuis l'approche de sa fin, et tandis que ce spectacle arrachait continuellement d'involontaires sanglots autour de lui, seul, il se montrait consolé, et s'efforçait de consoler les autres. Parmi les prières qu'on lisait à son chevet, une grande partie du jour et des nuits, il affectionnait surtout les sept psaumes de la pénitence, exigeant du lecteur une pause à chaque verset, afin de produire, en même temps, des actes de contrition conformes à ceux du roi pénitent. Plusieurs fois on lui lut la passion de N. S. J.-C., et à chaque fois qu'on prononçait ce nom sacré, il se découvrait. Quand ses mains, déjà roides et glacées, lui refusèrent service, il s'acquitta de ce devoir respectueux avec l'aide d'une personne placée près de lui.

Le 30 avril, dès le matin, il annonça que les heures de son existence étaient désormais comptées, et il pria l'évêque de Segnia, préfet de sa chapelle, de lui administrer l'extrême-onction. Il voulut, encore une fois, s'agenouiller et, dans la plus humble attitude, il invoqua Dieu pour les nécessités de son Église : comme elle avait rempli tous ses soins pendant sa vie, elle occupa toutes ses pensées jusqu'à la mort. C'est pourquoi,

rejetant encore les conseils et les supplications de ses proches, il voulut confier lui-même ses dernières instructions à divers membres du Sacré-Collége, et appela près de lui, outre le cardinal Alexandrin, qui ne le quittait plus, les cardinaux Rusticucci, Montalte, Aquaviva et le père Caballi, maître général de l'Ordre des dominicains.

On eût dit qu'en les apercevant, il cessait tout à coup de mourir, sans pourtant laisser à personne l'espérance de le voir revivre ; et, avec un accent où respirait encore son invincible courage, il leur adressa ces mots : « Si vous avez aimé ma vie mortelle, remplie d'une infinité de misères, vous devez beaucoup plus aimer cette vie immuable et très-heureuse, de laquelle, par la miséricorde de mon Dieu, j'espère bientôt jouir dans le ciel. Vous n'ignorez pas que ma plus grande passion eût été de voir renverser l'empire des infidèles ; mais, puisque mes péchés et mes crimes m'ont rendu indigne de goûter la satisfaction d'un si beau jour, j'adore la profondeur des jugements de Dieu : que sa volonté soit faite; je me reconnais indigne de cette grâce! Il ne me reste donc qu'à vous recommander de toute mon âme cette même Église que Dieu avait commise à ma garde. Faites vos efforts pour m'élire un successeur plein du zèle de la gloire de Dieu; qu'il ne soit attaché à nul autre intérêt en ce

monde, et ne cherche que le bien de la chrétienté. »

Ces paroles avaient été prononcées avec chaleur, et l'agitation de ses bras défaillants fit remonter sa tunique de laine, de façon que voyant son bras nu, l'instinct de sa rigoureuse modestie fut encore assez puissant pour lui prêter une sorte de vivacité à rabattre sa longue manche. Ce fut là son dernier effort.

A partir de ce moment, les regards fixés sur la croix, il ne laissa plus échapper de ses lèvres que des textes, à peine articulés, de la sainte écriture. Il achevait ce passage d'un hymne des vêpres après Pâques, selon le rite romain :

Quæsumus, auctor omnium,
In hoc paschali gaudio,
Ab omni mortis impetu
Tuum defende populum.

lorsque son âme, libre enfin, s'élanca vers son créateur.

C'était le premier jour de mai 1572, à cinq heures et demie du soir. Il était âgé de soixante huit ans. Son règne avait duré six ans, trois mois et vingt trois jours.

Les médecins voulurent constater eux-mêmes l'héroïsme de son courage, et procédèrent à l'autopsie. Ils trouvèrent trois pierres noires dans la vessie, et déclarèrent que l'exercice de sa patience,

dans une situation si douloureuse, avait été surhumain.

Non-seulement le saint Pontife fut pleuré dans Rome, mais des larmes coulèrent dans les contrées les plus lointaines. Partout où était arrivé son nom parvinrent aussi le deuil et le sentiment d'une perte irréparable. Sainte Thérèse eut en Espagne révélation de sa mort, et s'écria, toute éplorée, devant ses carmélites : « Ne vous étonnez pas, mes sœurs, et pleurez plutôt avec moi, car l'Église est veuve de son très-saint pasteur (1). »

Son corps fut d'abord placé dans une chapelle du Vatican, puis, le lendemain, exposé en pompe dans la basilique de Saint-Pierre. La foule du peuple était prodigieuse, non-seulement pour assister aux cérémonies funèbres, mais pour se disputer les moindres restes de tout ce qui lui avait appartenu. On coupa les ornements pontificaux dont il était revêtu sur son lit de parade, et la multitude, voulant ensuite s'emparer de ses cheveux et de sa barbe, on dut alors appréhender les suites d'un zèle qui se serait porté jusqu'à la mutilation. La garde suisse fut obligée de s'interposer et de protéger son corps contre les excès de la vénération. L'exposition se prolongea quatre jours, durant lesquels l'église de Saint-Pierre, la plus vaste qui existe dans le monde, ne cessa pas

(1) *Chron. Carmel.* T. I. Lib. 3. C. 1.

d'être remplie. Ceux qui n'avaient pu dérober aucun vestige de relique, apportaient des chapelets ou d'autres objets de dévotion, et s'efforçaient de les consacrer, par le contact du cercueil. Au bout de ces quatre jours, le corps fut déposé dans la chapelle de Saint-André, jusqu'au temps de l'inhumation définitive.

Il n'est pas un fait de l'histoire de Pie V qui n'implique son éloge et ne glorifie sa mémoire. A chaque page nous nous sommes abandonnés aux mouvements naturels de notre admiration. Nous ne nous astreindrons donc pas maintenant à suivre l'exemple de ses biographes, qui dédient un chapitre distinct à chacune de ses éminentes vertus. Un devoir cependant nous reste encore : c'est de compléter les annales de sa vie par le tableau des jours qui ont suivi sa mort; c'est de mesurer par le vide soudain que creusa son absence, la place qu'occupait le saint pontife au centre de la chrétienté.

L'esprit de Pie V, présidant, pour ainsi dire, le Sacré-Collége, les cardinaux se hâtèrent de procéder à l'élection de son successeur. Frappés encore de la promptitude des décisions qui, naguères, gouvernaient l'Église, ils voulurent épargner au monde chrétien les périls d'une lente délibération, et d'un mouvement spontané, proclamèrent Grégoire XIII le cardinal Hugues Buon Compagno, le 11 mai 1572.

L'Église avait à fonder les mêmes espérances sur les mêmes vertus. Ses ennemis, cependant, s'aperçurent bientôt que l'héritage de Pie V ne passait pas tout entier à son successeur.

Un jour que Colonna visitait les prisonniers turcs dans le château Saint-Ange, l'un d'eux, Mahomet, Bacha de Négrepont, dit au général romain : « Vous nous avez coupé la barbe, mais elle reviendra, tandis que les Vénitiens ne pourront jamais rejoindre à leur corps les membres que nous leur avons coupés. »

En effet l'escadre vénitienne reparut dans la Méditerranée; don Juan et Colonna arborèrent encore une fois leurs pavillons amis; mais ce fut moins une carrière nouvelle que la trace de leurs hauts faits qu'ils semblèrent chercher. Venise, alors, voulut mettre à profit le souvenir menaçant qui grondait encore sur les rives du Bosphore, et ne visa plus qu'à un traité de paix séparé. Elle l'obtint par la médiation de François de Noailles, ambassadeur de Charles IX à Constantinople.

Néanmoins de trop nobles rêves avaient bercé l'imagination des chrétiens pour qu'ils se sentissent déchus sans colère. Le courrier, porteur des conditions négociées, conclues et signées secrètement, reparaissant, à deux ans d'intervalle devant le même peuple et au même lieu qu'abordaient Justiniani et son navire ombragé d'ensei-

gnes ottomanes, fut introduit, la nuit, près du conseil des dix. Il demeura caché durant trente-six heures dans le palais du doge. On n'osait livrer ses dépêches ni sa personne à la sombre indignation de ses concitoyens.

Rome se borna à refuser longtemps une audience aux ambassadeurs de Venise.

A Madrid, Philippe II répondit : qu'il estimait le sénat assez sage pour n'avoir rien fait qu'après mûre délibération; que, pour son compte, il lui suffisait d'avoir fait connaître à toute l'Europe, qu'il avait soutenu ses engagements jusqu'au bout, et qu'enfin il était juste de se rendre au sentiment des parties intéressées.

Venise avait donc stipulé à part son bénéfice particulier, dans la journée de Lépante; mais cette bataille, engagée avec une partie des forces chrétiennes, avait été donnée pour l'honneur et à l'avantage de la chrétienté toute entière. Ce but était spécialement celui de Pie V, et, quoique la mort de ce grand Pontife ait laissé derrière lui ses vues inachevées, ce but fut atteint. La bataille de Lépante fut la dernière, il est vrai, où l'on vit la croix guider les combattants; mais ce fut aussi la dernière où le croissant menaça sérieusement le christianisme. A partir de ce jour, l'empire ottoman ne compta plus parmi les puissances maritimes, et fut, pour longtemps, réduit à la défensive; Sélim l'avouait en bâtissant

le château des Dardanelles qui défend encore, aujourd'hui, l'entrée de sa capitale.

Ce fut l'Europe, et non le Saint-Siége, qui manqua à l'accomplissement de son œuvre. Don Sébastien délaissé alla mourir au milieu des sables de l'Afrique, avec le renom inutile, mais glorieux, de sa témérité. Philippe II recueillit le rôle de régulateur suprême des grands intérêts catholiques, mais le rétrécit trop souvent par une politique égoïste et jalouse. La France continua à s'épuiser en guerres civiles. Jacques Ier se montra, sur le trône, l'héritier d'Élisabeth plus que le fils de Marie Stuart, et, tout en consacrant un poëme aux vainqueurs de Lépante, poursuivit l'extermination du catholicisme dans ses états. Maximilien, délivré de l'ascendant que sa faiblesse, plutôt que sa piété, avait laissé prendre aux légats du Saint-Siége, proportionna à sa mesure la majesté du saint empire germanique, laissant derrière lui une politique si timide envers les musulmans, que leur armée de terre finit par se frayer un chemin jusqu'aux portes de Vienne. On aurait vu l'étendard de Mahomet flotter au cœur même de la république chrétienne si les Polonais, se réveillant en héros de la léthargie des temps de Sigismond, n'étaient accourus avec Sobieski, pour refouler une dernière fois la barbarie dans ses anciennes limites.

Ainsi se préparaient et s'accomplirent les temps qu'ont vu nos pères, et ceux auxquels nous assistons nous-mêmes. L'esprit des guerres saintes, exhalé dans une victoire, sembla s'être à jamais retiré du monde chrétien, avec le dernier Pontife canonisé. Tout ce qui tient à la vie morale des peuples, tout ce qui les unit et tout ce qui les divise, les institutions, la paix, la guerre, se personnifièrent dans quelques traditions isolées, et se concentrèrent dans le conseil de quelques hommes. Les couronnes se crurent émancipées du gouvernement de la Providence; les peuples, parce qu'ils s'affranchirent de leurs contributions collectives envers le christianisme, ne s'aperçurent pas que la foi, qui demande les sacrifices du dévouement, est aussi celle qui donne les vraies conditions de la force et de la grandeur dans la liberté. L'esprit de secte, à l'infini subdivisé ou déguisé, se posa partout à la place du vieux patriotisme chrétien, jusqu'à ce que cet esprit d'isolement et d'individualité, descendant graduellement de sphère en sphère, vînt aboutir aux abîmes du dernier siècle.

Grâce, cependant, à cette grande unité de vues de la Providence qui sait se passer de l'hommage des hommes, la décadence des infidèles fut autrement profonde encore que celle de l'Europe. La portion du catholicisme qui coule dans nos veines suffisait pour y maintenir la vie,

tandis que la barbarie, en perdant la confiance et l'audace, avait perdu plus que la moitié de ses forces. Quand les Ottomans n'eurent plus de butin à dévorer, ni de terre à envahir, les passions, seul élément de leurs conquêtes, devinrent les germes de leur ruine. Les Persans donnèrent à l'Égypte l'exemple du démembrement et des luttes intérieures; le génie ombrageux du despotisme fit le reste. Ses crimes furent punis par sa dégradation.

Si l'Europe hésite aujourd'hui à effacer de la carte le nom et l'empire du sultan, c'est à force d'avoir cessé de le craindre; et comme on reculait autrefois devant la difficulté d'une telle entreprise, on ne s'arrête aujourd'hui que par l'embarras anticipé de la victoire.

Dieu connaît l'heure secrète où ces hésitations cesseront : ce que les hommes peuvent savoir seulement, c'est le passé. Qu'ils se souviennent donc que la dernière parole d'union entre les chrétiens fut prononcée au concile de Trente; que la dernière halte du christianisme dans la conquête du monde date de la bataille de Lépante! Qu'ils se souviennent donc et qu'ils espèrent! Alors, et au premier signal de la levée de nos tentes, les cieux se réjouiront avec la terre. Le chœur des élus éternels répétera nos hymnes à saint Pie V!

CHAPITRE XXIX.

—

DE LA TRANSLATION DU CORPS DU B. PIE V DANS LE TOMBEAU MAGNIFIQUE QUE SIXTE V LUI AVAIT FAIT DRESSER EN L'ÉGLISE DE Ste-MARIE-MAJEURE (1).

« On a toujours remarqué une espèce de contestation entre Dieu et les saints ; plus ceux-ci ont-ils affecté d'ensevelir leur nom avec la mémoire de leurs vertus par leur humilité, plus

(1) Les passages de ce chapitre, enfermés de guillemets, sont extraits de la *Vie de saint Pie V*, par Feuillet.

Dieu a pris plaisir de les retirer de cette obscurité pour les rendre fameux à la postérité, et pour les proposer aux peuples pour l'objet de leur vénération.

« Quoique toutes les actions du B. Pie V fussent éclatantes dans son état religieux, sous la mitre, sous la pourpre et sous la thiare, sa profonde humilité en a dérobé une infinité de très-saintes à la connaissance des hommes, et cette vertu qui l'avait accompagné pendant sa vie, le suivit jusque dans le tombeau. Il avait choisi le bourg de Bosco, lieu de sa naissance, pour y être enterré, ne s'estimant pas digne de l'être à Rome, parmi tant de saints Papes qui l'avaient précédé. Son humilité lui fit préférer l'église des FF. Prêcheurs qu'il avait bâtie, et l'incomparable église de Saint-Pierre au Vatican.

« Il avait fait bâtir un tombeau fort simple, mais Dieu qui voulait honorer ce saint Pape, se servit de la reconnaissance de Sixte V, de l'Ordre des cordeliers, pour lui dresser un des plus magnifiques mausolées qui soit au monde.

« Sixte V ne pouvant souffrir qu'on transférât hors de Rome les reliques du B. Pie V, son insigne bienfaiteur, et voulant rendre sa reconnaissance éternelle envers ce très-saint Pape, qui l'avait consolé dans ses persécutions, qui l'avait fait évêque de Saint-Agnès, et créé cardinal, fit bâtir une superbe chapelle au côté droit en en-

trant, dans l'église de Sainte-Marie-Majeure, dans laquelle il fit mettre la crèche de Notre Sauveur, qui avait été autrefois apportée d'Orient.

« Au côté droit il fit élever un superbe mausolée de marbre blanc, qui tient depuis le bas de la chapelle jusqu'à la voûte. On voit au milieu, dans une corniche, la statue du B. Pie V, assis la thiare en tête, revêtu de ses habits pontificaux, au-dessous de laquelle on lit cette épitaphe :

PIO V. PONT. MAX.
EX ORDINE PRÆDIC.
SIXTVS V. PONT. MAX.
EX ORD. MINOR.
GRATI ANIMI
MONUMENTUM
POSUIT.

« Et un peu plus bas :

Pius V, gente Gisleria Boschi, in Liguria natus, theologus eximius, a Paulo III in insubria hæreticæ pravitatis inquisitor, a Julio III sanctæ inquisitionis officii commissarius, generalis, a Paulo IV, Episcopus Sutrin. deinde S. R. E. TT. Sanctæ Mariæ super Minervam presbyter cardinalis : et a Pio IV, eccles. Montis regal. in Subalpinis administrator factus, eo vita functo, summo cardd. consensu, Pontifex max. creatus. Qui veteres sanctos pontifices emulatus, catholicam fidem propagavit, ecclesiasticam disciplinam restituit,

et tandem gestarum rerum gloria clarus; dum majora molitur, totius reipublicæ christianæ damno nobis eripitur calend. Maii M. D. LXXII. Pontific. an. VII. ætat. suæ LXVIII.

« Cette statue est accompagnée de quatre grandes colonnes de jaspe verdâtre. Entre les deux premières, du côté de l'autel, est une statue de saint Dominique, de marbre blanc, dans sa corniche, et entre les deux autres, qui sont du côté de l'église, est celle de saint Pierre, martyr, de la même matière, dans une autre corniche.

« Entre ces statues et celle du B. Pie V, on voit de riches soubassements d'albâtre et de marbre blanc, admirablement ciselés : deux petits, dans l'un desquels on voit le couronnement de ce saint Pape, et dans l'autre la cérémonie qu'il garda en donnant le bâton de général des troupes de l'Église à Marc-Antoine Colonna.

« Plus bas à côté droit, dans un des soubassements, on voit représentée la célèbre victoire, que les chrétiens remportèrent sur les Turcs à la bataille de Lépante, avec cette inscription au-dessous qui l'attribue en partie aux prières de ce bienheureux Pape :

Selymum Turcorum tyrannum, multis insolentem victoriis, ingenti paratâ classe, Cyproque expugnatâ, christianis impia minitantem Pius V fœdere cum Philippo II; Hispaniarum rege ac

republica veneta inito, Marcum-Antonium Columnum, Pontificiæ classi præficiens, ad æquinadas hostibus XXX *mill. cœsis*, X *mill. in potestatem reductis, triremibus* CLXXX *captis*, XC *demersis*, XV *mill. christianis a servitute liberatis, precibus ac armis devicit.*

« Dans l'autre grand soubasssement, du côté gauche, est représentée la victoire que Charles IX, roi de France, remporta sur ses sujets huguenots à la bataille de Montcontour, par la valeur du duc d'Anjou, son frère, généralissime de ses armées, grossies des troupes d'infanterie et de cavalerie, que le B. Pie V avait envoyées pour conserver la religion catholique, sous la conduite du comte de Sainte-Flore, lesquelles contribuèrent beaucoup à cette mémorable victoire.

« Au-dessous on y a gravé cette inscription :

Galliam, Carolo IX rege, perduellium hærœticorumque, nefariis armis vexatam, ut de regno, deque religione actum videretur, Pius V, Sfortiæ comitis sanctæ Floræ ductu, missis equitum peditumque auxiliaribus copiis, periculo exemit : hostibusque deletis, victoriam reportavit. Regi regnum cum religione restituit, signa de hostibus capta ad lateranensem basilicam suspendit.

« Cette magnifique chapelle étant achevée, Sixte V tira le corps du B. Pie V de la chapelle de Saint-André, où il avait été mis en dépôt dans

l'église de Saint-Pierre, pour être transporté dans le magnifique tombeau qu'il lui avait fait bâtir.

« Rome n'avait rien vu depuis longtemps de plus auguste que cette pompeuse procession à laquelle tout le clergé et les magistrats assistèrent. On ne saurait trop exprimer la dévotion du peuple qui l'accompagna depuis l'église de Saint-Pierre jusqu'à celle de Sainte-Marie-Majeure; la foule était si prodigieuse, que non-seulement les rues étaient trop étroites, l'église même de Sainte-Marie-Majeure, quoique très-ample, se trouva trop petite pour contenir une partie du peuple qui était accouru à cette auguste cérémonie, qui se fit le 9 janvier 1588.

« Le lendemain qui était un jour de dimanche, on eût dit que tout Rome s'était rendue au sépulcre du B. Pie V. Les rues étaient remplies de peuple. L'église de Sainte-Marie-Majeure ne désemplit point, depuis le matin jusqu'à la nuit, d'une infinité de personnes de toutes sortes d'états et de conditions, qui allaient rendre leurs hommages à ce B. Pape, que la voix du peuple, qui est la voix de Dieu, canonisait déjà par les vœux et les prières qu'ils faisaient à son tombeau.

« Le lundi II, Sixte V, accompagné de quarante-quatre cardinaux, et suivi de toute sa cour, alla à Sainte-Marie-Majeure, où il assista aux ob-

sèques qu'il fit faire avec une extraordinaire magnificence pour ce saint Pape, son bienfaiteur. Le cardinal Antoine Caraffa chanta la grand'-messe, et le sieur Antoine Buccapadulio fit l'éloge de ce très-saint Pontife, dans lequel il releva ses héroïques vertus par les plus beaux traits de l'éloquence et d'un style proportionné à la dignité d'un si riche sujet.

« Depuis le jour de cette translation, le peuple n'a cessé de visiter son tombeau et d'implorer sa protection auprès de Dieu comme d'un saint qui régnait avec lui. Sixte V lui-même qui a fait bâtir son tombeau vis-à-vis celui du B. Pie V, dans la même chapelle, était tellement persuadé de sa sainteté, qu'il s'est fait représenter en relief à genoux et les mains jointes, regardant ce saint Pape, et en posture de suppliant qui implore sa protection auprès de Dieu. Sa statue de marbre blanc le représente la thiare à ses pieds et revêtu de ses habits pontificaux. »

Sixte Quint ayant si intimement uni sa mémoire à celle de saint Pie V, il ne sera pas hors de propos de réfuter, ici, l'anecdote de la béquille jetée en l'air par ce Pontife, au moment de son élection. Cette fable si généralement accréditée se trouve produite pour la première fois dans l'histoire de Sixte Quint par *Gregorio Leti*, « dont l'imagina-

tion romanesque et satirique, dit Feller, rend les récits très-suspects. »

Feller ajoute encore à l'article *Leti* : « Cet auteur répondit à une princesse qui lui demandait si tout ce qu'il avait écrit dans la vie du Pape Sixte Quint était vrai ? *Une chose bien imaginée fait plus de plaisir que la vérité destituée d'ornements*.

« Leti s'était lié à Gênes avec un calviniste qui lui inspira ses principes. Il passa de là à Lausanne où il fit profession de la nouvelle religion. » (Feller, article *Leti*.)

Ranke, appréciant cette anecdote à son tour par des considérations plus générales, dit : « Tout homme qui regarde sérieusement au fond des choses, juge d'avance combien sont ridicules et fausses ces imputations. Ce n'est point par de semblables moyens que s'acquièrent les hautes dignités.

« Montalto vivait retiré et paisible ; il était économe et appliqué au travail...... On prit aussi son âge en considération ; il avait alors soixante-quatre ans ; car, ainsi qu'il est dit dans le récit fidèle de cet événement, il était vert encore, d'une complexion bonne et forte, et tout le monde s'accordait à dire que dans les circonstances présentes, on avait besoin, avant tout, d'un homme énergique et vigoureux (1). »

(1) *Histoire de la papauté*, t. II, p. 262.

Bien des occasions de rectification se sont rencontrées déjà dans le courant de cette histoire, et je ne me suis attaché qu'à celles qui ressortaient indispensablement de mon sujet. Je ne crois pas sortir de cette juste mesure en signalant à la suite des historiens infidèles les auteurs, non moins condamnables, de la plupart des *guides* en Italie.

Le plus répandu de ces ouvrages est sans doute le *voyage historique et littéraire* en Italie, de M. Valery, bibliothécaire à Versailles. Nous n'avons pas mission de contester son mérite littéraire : quant à sa valeur historique, nous prendrons pour juge le public, en mettant simplement sous ses yeux les différents paragraphes qui concernent saint Pie V.

— T. IV chap. XX. — SainteSabine.

« Sainte Sabine, monastère de dominicains, dans une ravissante situation, a, sur la porte de l'église, une inscription en mosaïque qui la dit fondée, en 425, par un prêtre illyrien, nommé Pierre, sur l'emplacement de la maison de la sainte, près du temple de Diane et de Junon. Le célèbre *Rosaire*, de Sasso Ferrato, passe pour l'un de ses plus gracieux ouvrages. Le tombeau d'un dominicain espagnol, de 1300, mosaïque composée de petites pierres noires et blanches sur un fond de marbre blanc, est remarquable par la composition de la figure du religieux. C'est à Sainte Sabine que l'on se donne

rendez-vous, et que l'on s'explique à la sortie du carnaval; les intrigues commencées dans le Corso se dénouent dans cette église, non loin de l'ancien temple de la chaste Diane et de l'auguste Junon. »

Voilà tous les renseignements qu'un ouvrage très-volumineux et qui a la prétention d'être sérieux, offre aux voyageurs sur le couvent possesseur des plus précieux souvenirs de l'Ordre de Saint-Dominique, et sur les deux oratoires dont nous avons parlé en leur lieu. *L'historique* est représenté sans doute ici, par « la mosaïque en petites pierres noires et blanches, » et le *littéraire*, par l'épigramme inintelligible sur le carnaval qui se dénoue dans une église!

— T. IV, chap. XIX. Sainte-Marie-Majeure. — « Peu de temps après le pâtre de Montalte devint Pape; la chapelle fut terminée et chantée par le Tasse. On y voit le tombeau de l'ambitieux pontife, approbateur du régicide, fondateur de ce gouvernement ecclésiastique des états romains, machine détraquée, que sans doute il réformerait lui-même aujourd'hui dans quelques parties, mais dont il conservait l'esprit d'égalité et la constitution plébéienne, son premier, son plus ancien, son plus sage principe. »

Et de saint Pie V, et de son tombeau, et de Sixte Quint s'inclinant devant lui, pas un mot. Il est vrai que si M. Valery eût arrêté son attention,

et attiré celle des voyageurs sur l'un des monuments de Rome, les plus remarquables à tant de titres, il n'eût pas écrit les phrases suivantes dans son tome V, page 84. On va voir ce que nous y aurions perdu.

« J'ai visité la belle abbaye des dominicains *del Bosco* qui a quelques tableaux de Vasari; mais je n'ai pu y découvrir les sculptures de Michel Ange annoncées par le livret, quoique le dominicain qui me conduisait fût de Bologne et eût la prétention de s'entendre aux arts. Pie V, né au Bosco, de parents pauvres, fondateur de l'abbaye, avait voulu y être enterré. On y montre le cercueil vide qu'il s'était destiné, ainsi que le porte l'inscription. Ce Pontife Souverain, opiniâtre, inexorable, ce Grégoire VII lettré et du XVI siècle, ne put obtenir la sépulture à laquelle il avait aspiré, et son ambition de tombeau fut déçue. »

Je n'ai pas l'honneur de connaître M. Valery, et je répugnerai toujours à tout ce qui peut prendre l'apparence d'une attaque personnelle. Cependant la vérité a des droits comme l'urbanité : qu'il soit donc permis de prendre ici, en flagrant délit, cette manie d'agression perpétuelle contre l'Église qui fausse les esprits les plus honnêtes, et égare les intentions les plus naturellement droites. Je cite M. Valery et non M. de Stendhal, pourquoi? parce que M. de Stendhal est nettement hostile au catholicisme : ses lecteurs sont

avertis, dès le premier mot, de ce qu'ils doivent trouver, et de ce qu'ils ne peuvent pas chercher dans son livre. M. Valery, à en juger par ses ouvrages, appartient à une autre classe. C'est l'homme qui, sans calcul et sans fiel, dirige historiquement et littérairement ses lecteurs comme il a été élevé lui-même : c'est la continuation banale de cette filière d'erreurs et de préjugés qui porte déjà une ancienne date parmi nous, *et qu'il est* grandement temps, enfin, d'interrompre.

Ainsi M. Valery admet sans doute les bienfaits du catholicisme, mais à condition d'*attaquer* le plus légèrement du monde, et sans autre malice, les institutions catholiques, les saints et les papes, chaque fois qu'il les rencontre sur son chemin. Or, cette rencontre se renouvelle souvent quand on voyage en Italie, et s'il fallait réfléchir à chaque pas, on n'en finirait jamais. On entre donc, assez au hasard, par exemple dans une abbaye de Bosco; on y voit un pape qui voulut y être enterré, et qui ne l'a point été, on dit : Pie V était pape, donc il était ambitieux! il a voulu être enterré au lieu où il était né *de parents pauvres*, donc il était ambitieux! Un de ses successeurs a retenu sa dépouille mortelle et lui a élevé, à la place de l'humble monument qu'il s'était destiné lui-même dans son village, un magnifique mausolée, dans l'une des plus magnifiques chapelles de l'une des plus magnifiques basiliques de Rome:

donc son *ambition de tombeau fut déçue*. C'était un *Grégoire VII lettré*, mais Sixte Quint lui a bien fait la leçon, et M. Valery aussi !

En sortant de Bosco on poursuit sa route jusqu'à ce que terre vous manque, et au retour on publie cinq volumes in-8° qui sont rangés parmi les ouvrages les plus estimables du genre.

Le public serait cependant inexcusable de leur continuer sa faveur, car il n'est plus réduit à n'en pouvoir adopter d'autres. M. de la Gournerie vient de prouver dans *Rome chrétienne* ce que valent l'érudition vraie, le sentiment profond de l'art et la foi. D'autres le suivront dans cette carrière, malheureusement nouvelle, et un écrivain illustre, qui ne se hâte pas d'y paraître afin de ne décourager personne, fera passer enfin la popularité du côté de la vérité, si longtemps et si impunément bafouée.

CHAPITRE XXX.

DE LA BÉATIFICATION DU B. PIE V, PAR CLÉMENT X, ET DES CÉREMONIES QU'ON EN A FAITES A ROME.

« Cette constante opinion que tous les peuples avoient de la sainteté du B. Pie V, est chèrement conservée dans l'Ordre sacré des Frères Prêcheurs, qui en fait une honorable mention dans son martyrologe, imprimé à Rome, en l'année 1604, en ces termes :

F. Michael Ghislierius Alexandrinus, vir eximiæ sanctitatis et virtutis, inquisitor contra hæreticos, postea episcopus Nepesinus et cardinalis a Paulo IV, et anno 1566 creatus summus Pontifex, Pius V in ordine et cardinalatu, atque Pontifex summa sanctitatis et pietatis gloria effulsit, per quem Dominus miracula quoque efficere dignatus est, illustrissimum tum catholicæ ecclesiæ, tum dominacanæ religionis decus. Obiit 1572. 1 Maii; porta les rois et les princes chrétiens à solliciter sa canonization. Les Papes Sixte V, Paul V et Urbain VIII, firent commencer le procez et les informations de sa vie, et des miracles que Dieu avoit operez par luy pendant sa vie et après sa mort, pour le canoniser. Trois auditeurs de la Rotte députez, ayant examiné cent quarante-six témoins, rapportèrent avec serment en plein consistoire au Pape Paul IV, que le B. Pie V estoit mort vierge, qu'il n'avoit jamais commis un seul péché mortel dans tout le cours de sa vie, qu'il avoit possédé toutes les vertus en degré héroïque, que Dieu luy avoit communiqué le don de prophétie, et qu'il avoit fait plusieurs miracles.

« Sur leur rapport, la sacrée congrégation ordonna, par son décret de l'année 1625, qu'on ne célébreroit plus de messes des morts pour luy, mais qu'au jour de son anniversaire on chante-

roit la messe de la Très-Sainte-Trinité. Urbain VIII confirma ce décret.

« L'Ordre des Frères Prêcheurs a sollicité de temps en temps sa canonization. En 1616, le père Archange de Carraccia estoit allé à Rome pour ce sujet solliciter le Pape Paul V, qui luy permit de faire dresser le procès de sa vie, de ses vertus et des miracles que Dieu avoit opérez par ses mérites. Il poussa l'affaire avec tant de vigueur et tant de zèle qu'il fit entendre juridiquement soixante-sept témoins, entre lesquels il y avoit six cardinaux, plusieurs évêques, d'autres gens de qualité.

« Les ducs de Florence ont employé leur crédit auprès du Saint-Siége pour le mesme sujet, aussi bien que les rois de France, d'Espagne et de Portugal. Urbain VIII, Innocent X, Alexandre VII et Clément IX, avoient témoigné vouloir rendre cet honneur à la sainteté, avérée par les miracles et par la voix de tous les peuples, du B. Pie V, leur prédécesseur.

« Le R. P. Jean Thomas de Rocaberti, éleu maistre général de tout l'Ordre des Frères Prêcheurs, en l'année 1670, voyant la bénédiction que Dieu avoit donnée à ses fortes sollicitations pour la canonization de saint Louis Bertrand et de sainte Rose, qu'il obtint heureusement à l'entrée de son généralat, entreprit la béatification du B. Pie V avec une merveilleuse confiance. La lettre

très-obligeante, que Sa Majesté très-chrestienne luy avoit écrite sur son élection, le fit résoudre à implorer son crédit auprès du Pape, et comme il sçavoit qu'il estoit très-grand à la cour de Rome, il écrivit à Sa Majesté, et la supplia très-instamment, au nom de tout son Ordre, d'interposer son authorité royale pour supplier le Pape de procéder à la béatification du B. Pie V, qui avoit tant obligé la France.

« Le roy qui ne cherche que les occasions de signaler sa haute piété, agréa la très-humble prière du R. P. Général; il écrivit au cardinal d'Este, protecteur des affaires de son estat en cour de Rome, et à M. de Bourlemont, auditeur de Rote, pour lors chargé de ses affaires en l'absence de son ambassadeur.

« Il chargea le mesme cardinal d'Este de présenter trois lettres de sa part à Sa Sainteté, et de la prier en son nom de procéder à la béatification du B. Pie V. Je croy que le lecteur sera bien aise de voir cet illustre monument de la piété de cet invincible monarque, et les marques glorieuses de la reconnaissance qu'il luy a témoignée du zèle qu'il avoit fait paroistre pour conserver la religion en son royaume, que l'hérésie introduite par la rebellion d'une populace furieuse, et appuyée par les armes et par les factions des grands, s'efforçoit d'en bannir.

« Très-Saint-Père,

« Vostre béatitude estant pleinement informée de ce qui s'est passé en la vie et depuis la mort du Pape Pie V, d'immortelle mémoire, il seroit inutile de luy rapporter des preuves de la sainteté de ce véritable serviteur de Dieu ; aussi n'est-ce pas dans cette veuë que nous luy faisons cette lettre, mais seulement pour nous acquitter du devoir que nous impose en ce rencontre la qualité de fils aîné de l'Église, et la reconnoissance parfaite que nous conservons des soins particuliers qu'a pris ce grand successeur de saint Pierre, d'arrester les progrez qu'auroit pu faire en nostre royaume l'hérésie qui commençoit à s'y glisser durant son pontificat. Pour satisfaire donc à l'une et à l'autre de ces obligations, nous supplions Votre Sainteté d'agréer que nous joignions nos vœux à ceux que fait l'Ordre des Frères Prêcheurs avec toute la chrestienté, à ce qu'il plaise à vostre béatitude d'inscrire dans le catalogue des saints ce digne vicaire de Jésus-Christ, qui a régy son Église avec toute l'application et les glorieux succez que les fidèles pouvoient espérer de sa bonté paternelle. Et nous promettant que vostre béatitude recevra d'autant plus favorablement les instances affectueuses qui luy seront faites en notre nom pour l'expé-

dition des ordres et commissions nécessaires à cette canonization, qu'outre le contentement que nous recevrons, en nostre particulier, de la prompte expédition de cette affaire, nous sommes persuadez qu'elle sera d'une très-grande édification et consolation pour toute l'Église, nous prions Dieu qu'il vous conserve, Très-Saint-Père, longues années au régime et gouvernement d'icelle.

« Ecrit à Versailles, 15e jour de février 1671.

« Vostre dévot fils, le roy de France et de Navarre, Louis.

« Et plus bas : de Lionne.

« Sur la lettre est écrit. A nostre Tres-Saint-Père le Pape. »

« Le pape, voulant donner cette satisfaction à Sa Majesté très-chrestienne et à toute l'Église, ordonna à la congrégation des Rits de mettre incessamment les choses en estat, afin qu'il pust procéder seurement à la béatification de ce saint Pape.

« Le 15 novembre 1671, elle confirma par son décret toutes les informations faites, et déclara qu'on avoit invinciblement prouvé que ce B. Pape avoit possédé toutes les vertus en un degré héroïque, et approuva deux miracles que Dieu avoit faits après sa mort par son intercession. Celuy qui estoit arrivé au palais du duc de Sesse,

où les deux images de ce saint Pape avoient esté préservées des flammes ; et la guérison miraculeuse de Tiburce Florentia, native de la ville d'Ozimo, laquelle ayant réclamé l'intercession du B. Pie V, se trouva guérie dans l'instant qu'on luy appliqua un morceau de la tunique de serge dont ce B. Pape s'estoit servy.

« Le 8 mars de l'année suivante elle approuva encore deux miracles, la révélation qu'il eut de la victoire de Lépante, et la multiplication des farines au monastère de la ville du Prat, de l'Ordre des Frères Prêcheurs.

« Sur ce décret de la congrégation des Rits, Clément X fit expédier son bref pour cette béatification, le 27 avril, et on prépara toutes choses en l'église de Saint-Pierre à cette fin, avec toute la pompe qui pouvait rendre cette action des plus éclatantes. La cérémonie s'en fit le 1er mai 1672.

« Au frontispice de cette église, au-dessus de la grande porte du milieu, estoit un tableau en ovale, où le bienheureux paroissoit enlevé au ciel par des anges : l'on y voyoit les armes du Pape et au-dessous celles de l'Ordre de Saint-Dominique, duquel ledit B. Pie V est sorty. Le dedans de l'église estoit tout tendu de damas cramoisi, frangé d'or ; et dans le vuide de la grande tribune on avoit disposé, en forme de superbe théâtre, la chapelle où se devoit accomplir la so-

lennité, avec une merveilleuse symétrie, et de telle manière, qu'elle se trouvoit très-commode pour y placer ladite congrégation des Rits, le clergé de Saint-Pierre et le peuple.

« Dans la perspective du théâtre, sur l'autel dressé au-dessous de la chaise de saint Pierre, estoit exposé un très-beau tableau du Bienheureux, avec un ange qui lui montroit la bataille de Lépante.

« Cette peinture estoit attachée immédiatement sous la chaise de saint Pierre qui, par sa disposition et par les ornements qu'on y avoit ajoutez, sembloit luy servir d'une précieuse couronne, dont l'or augmentoit la majesté et la richesse; et aux costez sur le mesme autel, on voyoit les magnifiques statues des quatre docteurs de l'Église, avec l'image du Bienheureux au milieu.

« Il y avoit aussi quatre balcons, admirablement parez, pour autant d'excellents chœurs des plus fameux musiciens de Rome.

« Toutes choses ainsi disposées dès le matin choisi pour cette fonction, qui fut le premier mai, on alluma une infinité de lumières, qui augmentèrent extraordinairement la majesté et l'éclat de l'appareil, y en ayant non-seulement sur tous les autels, mais encore devant et à l'entour du sépulchre des saints apostres.

« Le patriarche Colonna, qui avoit esté convié par le chapitre pour y célébrer la messe, ayant

pris dans la sacristie la mitre et les autres ornements pontificaux, fut processionnellement à l'adoration du Saint-Sacrement, au milieu de deux chanoines, en habits de diacre et de sous-diacre, et précédé de la croix, avec tout le clergé de ladite église.

« Après cette adoration, il fut à l'autel des saints apostres, où il revéra leurs reliques : et de là se transporta en la chapelle, où après une inclination très-profonde devant l'autel du Bienheureux, il se plaça à la gauche, dans le fauteuil qu'on luy avoit préparé.

« Les cardinaux de la congrégation des Rits prirent leur séance du costé droit, sur des siéges richement ornez : près d'eux, mais en un rang plus bas, les consulteurs de la mesme compagnie; les chanoines de l'église, à la gauche, précédez par le cardinal Charles Barberin, qui en est archiprestre, et les bénéficiers, et autres du clergé de Saint-Pierre, sur des bancs plus bas.

« Les places ainsi prises, le sieur Casale, sécretaire de ladite congrégation, devancé par le maistre des cérémonies du chapitre, alla au devant du cardinal Brancacci, préfet aussi de cette congrégation : et en mesme temps le père Pierre Maria Passerini, procureur général de l'Ordre des Frères Prêcheurs, conduit par un autre maistre des cérémonies, se présenta à cette Eminence, et luy mit entre les mains le bref du Pape, pour

cette béatification, le suppliant de vouloir ordonner qu'il fust écouté, ce qu'il fist en ces termes :

« La congrégation des Rits ayant esté bien informée des mérites du vénérable serviteur de Dieu, Pie V, Souverain Pontife, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, comme aussi de la sainteté de sa vie, de ses vertus théologales et cardinales, et du grand nombre de miracles que Dieu a operez après sa mort en faveur de ses intercessions, a ordonné que lorsqu'il plaira à Sa Sainteté, il soit procédé à la béatification dudit serviteur de Dieu, en sorte que désormais on en puisse réciter et célébrer les offices et la messe, ainsi que des confesseurs pontifes, tant en toute église du clergé régulier et séculier de ceste ville, que dans les territoires de Bosco, diocèse d'Alexandrie, en la cité de Sutri et de Nepi, de la province du Patrimoine, où il fut évêque, de celle de Mondovi dans le Piémont, en laquelle il fut encore élu à la dignité épiscopale, et par tout l'Ordre de saint Dominique, où il fut religieux profez, et inquisiteur du Saint-Office. Depuis sur les instances continuelles de plusieurs rois et princes, et mesme dudit Ordre des Frères Prêcheurs, le Pape a, par sa bonté, donné son bref en date du 27 avril dernier, afin que ledit Pape Pie V puisse estre appelé du nom de Bienheureux, et en cette qualité vénéré de tous les fidèles. C'est pourquoy je

supplie humblement cette congrégation, en qualité de procureur dudit Ordre, et vostre Emінence, qui en est le préfet, de commander que la chose soit exécutée, afin qu'elle demeure indubitable dans la créance de tous les fidèles, pour la plus grande gloire de Dieu et de son serviteur.

« Le cardinal préfet ayant après cette instance receu le bref, il fut remis par le sieur Casale au cardinal Charles Barberin, afin que comme archiprestre de l'église de Saint-Pierre, il donnast son consentement à l'exécution, qui se passa en la manière suivante :

« Un des commissaires de Saint-Pierre, monté sur un échafaut, fit à haute voix la lecture du bref : ensuite de quoy le patriarche Colonna s'estant rendu encore entre le diacre et le sous-diacre, au pied de l'autel, il y déposa sa mitre, et commença le *Te Deum*, qui fut continué par une excellente musique.

« Alors un voile qui couvroit l'image du Bienheureux ayant esté levé, ledit patriarche Colonna, tous les cardinaux et prélats, le clergé et le peuple, luy rendirent leurs respects à genoux ; et en mesme temps le tableau de ce bienheureux qui estoit au dessus de la grande porte de l'église, fut pareillement découvert, et l'on entendit, tant dans la grande place de Saint-Pierre qu'à l'entour de toute l'église, les fanfares des trompettes, le

son des tambours et les décharges de plusieurs pièces d'artillerie, ainsi que des boëtes et des mortalets, qui publièrent au loin l'allégresse publique de cette béatification.

« On répondit à ce concert, de plusieurs endroits de la ville, et particulièrement des huit monastères de l'Ordre de Saint-Dominique par d'autres mortalets; et ce tintamarre estoit accompagné du carillon des cloches des églises des mesmes couvents, qui inspiroit partout des sentiments de piété, et faisoit verser à chacun des larmes de tendresse.

« A la fin du *Te Deum* et des autres prières, le prélat célébrant chanta l'oraison du Bienheureux, après quoy estant monté sur le plus haut dégré de l'autel, il encensa son image, puis il alla avec ceux qui l'assistoient se revêtir des habits pontificaux, afin de célébrer la messe.

« Cependant, on distribua à chacun des cardinaux présents à la cérémonie un petit récit de la vie du Bienheureux, avec son image, imprimez sur du satin, enrichis d'une broderie d'or et d'argent; et d'autres figures avec de pareilles récits imprimez sur une étoffe de soye, furent aussi donnez aux consulteurs de la congrégation, et aux chanoines de l'église de Saint-Pierre, ainsi qu'aux bénéficiers, et à tous les autres du clergé, ensuite de quoy la messe fut commencée. Le concours fut extraordinaire en cette occasion, de

mesme que la joye, par un effet de la magnificence avec laquelle le Pape y épancha les trésors de l'Église; ayant accordé indulgence plénière à tous les fidèles de l'un et l'autre sexe qui, confessez et communiez, assisteroient à la messe sollennelle qui se chanta en ladite église de Saint-Pierre pour la béatification de ce pontife Pie V, ou qui pareillement confessez et communiez visiteroient ce jour-là la mesme Église.

« Ainsi, depuis le matin jusques bien avant dans la nuit, il y eut une foule prodigieuse de dévots qui rendirent leurs devoirs au Bienheureux dont l'image estoit exposée à leur vénération.

« Sa Sainteté, pour animer leur piété par son exemple, alla signaler la sienne en la visite de ladite église et de son image, accompagnée de quantité de prélats et de princes à cheval en très-bel ordre.

« La reine de Suède fit la mesme chose : et pendant trois soirs consécutifs, les cardinaux, les ambassadeurs et les princes, marquèrent les respectueux sentiments qu'ils avoient de ce Bienheureux par des feux de joye, et grand nombre de flambeaux allumez devant et aux fenestres de leurs palais.

« Mais l'ambassadeur de Bologne se signala particulièrement, comme parent dudit Bienheureux, ayant fait éclairer toute la face de ladite église de Saint-Pierre et de celle de Sainte-Marie-Ma-

jeure, où son corps repose dans la chapelle de Sixte V, comme aussi la place et les rues aux environs de l'église de Sainte-Marie de la Minerve des Frères Prêcheurs : de sorte que rien ne fut oublié pour honorer la mémoire de ce grand Pape, et le faire revivre dans une mémoire perpétuelle, après cent années de sa mort (1). »

La fête de saint Pie V est célébrée le 5 mai.

(1) Feuillet, p. 606.

OFFICE

DE SAINT PIE V.

DIE V MAII IN FESTO SANCTI PII QUINTI, PAPÆ ET CONFESSORIS.

(*Duplex.*)

Ad Magn. *Ant.* Pii nomen comprobarunt piæ operationes : et ex hoc beatum dicent omnes generationes, allel.

ORATIO.

Deus qui ad conterendos ecclesiæ tuæ hostes, et ad divinum cultum reparandum, beatum Pium quintum pontificem maximum eligere dignatus es, fac, nos ipsius defendi præsidiis, et ita tuis inhærere obsequiis, ut omnium hostium superatis insidiis perpetua pace lætemur. Per.

Ad Matut. *Invit.* Christum in Pio famulo rite collaudemus : Pium in Christo Domino pie celebremus, allel.

HYMNUS.

Noctis fuget caliginem
Pii corusca gloria :
Depellat et formidinem
Tanti ducis victoria.

Is a tenellis unguibus
Christi jugo se subdidit :
Mox igne sancti spiritus
Totis medullis ferbuit.

Adhæsit innocentiæ
Candor Pii virtutibus ;
Nitorque conscientiæ
Lethalis expers criminis.

Intacta carnis puritas
Monstratur in fragrantia :
Infracta mentis firmitas
In pectoris constantia.

Tantis gradatim dotibus
Paratur ad sublimia :
Donec subit divinitus
Apostolatus culmina.

Quæsumus , etc.

IN NOCTURNO.

Ant. Fidem zelans in cathedra æternæ sapientiæ, forti contrivit dextera cathedram pestilentiæ , alleluia. II. Spe loricatus prævalet , cum fremuerunt gentes : fregit in virga ferrea meditantes inania , Christumque persequentes , alleluia. III. Pii charitas orantis dum præstat auxilia populi me circumdantis non timebo millia , alleluia.

DE LIBRO ECCLESIASTICI.

Lectio I. Cap. 50.

Ecce sacerdos magnus, qui in vita sua suffulsit domum, et in diebus suis corroboravit templum. (a I. Mach. 12. 6. 2. Mach. 3. 4.)

2. Templi etiam altitudo ab ipso fundata est, duplex ædificatio et excelsi parietes templi.

3. In diebus ipsius emanaverunt putei aquarum, et quasi mare adimpleti sunt supra modum.

4. Qui curavit gentem suam, et liberavit eam a perditione.

5. Qui prævaluit amplificare civitatem, qui adeptus est gloriam in conversione gentis; et ingressum domus et atrii amplificavit.

6. Quasi stella matutina in medio nebulæ, et quasi luna plena in diebus suis lucet.

7. Et quasi sol refulgens, sic ille effulsit in templo Dei.

8. Quasi arcus refulgens inter nebulas gloriæ et quasi flos rosarum in diebus vernis, et quasi lilia quæ sunt in transitu aquæ, et quasi thus redolens in diebus æstatis.

9. Quasi ignis effulgens, et thus ardens in igne.

10. Quasi vas auri solidum, ornatum omni lapide pretioso.

11. Quasi oliva pullulans, et cypressus in altitudinem se extollens, in accipiendo ipsum stolam gloriæ, et vestiri eum in consummationem virtutis.

12. In ascensu altaris sancti, gloriam dedit sanctitatis amictum.

13. In accipiendo autem partes de manu sacerdotum, et ipse stans juxta aram. Et circa illum corona fratrum, quasi plantatio cedri in monte Libano.

14. Sic circa illum steterunt quasi rami palmæ, et omnes filii Aaron in gloria sua.

℟. Ad ceram agni candidi a Pio benedicti, captant salutem languidi : resiliunt piroboli :

Sclopos evadunt icti, alleluia.

℣. Dat Tarinis incrementa, sedat ignium tormenta; tranquillantur maria Sclopos.

EX BREV. ROM. LECTIO II.

Pius in oppido insubriæ, quod Boschum vocant, natus, sed e Bononia oriundus ex nobili Ghisleriorum familia, cum quatuordecim esset annorum, Ordinem Prædicatorum ingressus est. Erat in eo admirabilis patientia, profunda humilitas, summa vitæ austeritas, continuum orationis studium, et regularis observantiæ, ac divini honoris ardentissimus zelus. Philosophiæ vero, ac Theologiæ incumbens, adeo in iis excelluit, ut illas docendi munus magna cum laude per multos annos exercuerit. Sacras conciones pluribus in locis cum ingenti auditorum fructu habuit. Inquisitoris officium inviolabili animi fortitudine diu sustinuit : multasque civitates, non sine vitæ discrimine, ab hæresi tunc grassente immunes servavit.

A Paulo quarto cui ob eximias virtutes charissimus erat, ad Nepesinum et Sutrinum Episcopatum promotus, et post biennium inter Romanæ Ecclesiæ presbyteros cardinales adscriptus fuit. Tum ad ecclesiam Montis Regalis in Subalpinis a Pio quarto translatus,

cum plures in eam abusus irrepsisse cognovisset, totam diœcesim lustravit, rebusque compositis Romam reversus, gravissimis expediendis negotiis applicatus, quod justum erat, Apostolica libertate et constantia decernebat.

℟. Priscos agones martyrum ostentans Romanorum, ingens edit miraculum.

In turba populorum alleluia.

℣. Oratori christiano dans e campo vaticano cruentatos pulveres.

LECTIO III.

Mortuo autem Pio, præter omnium expectationem electus pontifex, nihil in vitæ ratione, excepto exteriori habitu, immutavit. Fuit in eo religionis propagandæ perpetuum studium, in ecclesiastica disciplina restituenda indefessus labor, in extirpandis erroribus assidua vigilantia, in sublevandis egentium necessitatibus indeficiens beneficentia, in sedis Apostolicæ juribus vindicandis robur invictum.

Selimum Turcorum tyrannum multis elatum victoriis ingenti comparata classe, ad Echinadas insulas non tam armis, quam fusis ad Deum precibus devicit. Quam victoriam ea ipsa hora, qua obtenta fuit, Deo revelante, cognovit, suisque familiaribus indicavit. Dum vero novam in ipsos Turcas expeditionem molitur, in gravem morbum incidit, et acerbissimis doloribus patientissime toleratis, ad extrema deveniens, cum sacramenta de more suscepisset, animam Deo placidissime reddidit, anno millesimo quingentesimo septuagesimo secundo, ætatis suæ sexagesimo octavo, cum sedisset annos sex, menses tres, dies viginti

quatuor. Corpus ejus in Basilica sanctæ Mariæ ad præsepe summa fidelium veneratione colitur, multis a Deo ejus intercessione patratis miraculis. Quibus rite probatis, a Clemente undecimo pontifice maximo Sanctorum numero adscriptus est.

℟. Christi plantas osculari fixas cruci gestiit : sed pro vita sui chari pedes ista retrahit.

Toxico imbutis dari oscula prohibuit, alleluia.

℣. Absit mihi gloriari, absit oscula venari, nisi in cruce Domini. Toxico gloria. Alleluia.

AD LAUDES, ET HORAS.

Ant. Pie, secundum nomen tuum, ita et laus tua sit : laudat grex pastorem suum, nec laudare sufficit, allel. II. Pii vigil prudentia firmavit sedem Petri, monstra fugans horrentia, ut radius fulgetri, allel. III. Aqua Pii justitia rectificans stateram, mundi depressit vitia, lanceam tenens sinceram, allel. IV. Constans Pii fortitudo hæresim compescuit : animique magnitudo toti orco restitit, allel. V. Pii temperantia in carnis fragrantia cœlitus monstratur : rigor abstinentiæ dono continentiæ, Pie, coronatur, allel.

HYMNUS.

Aurora cœli purpura,
Asperge rorem floribus :
Pii triumphos explica
Circumdatos fulgoribus.

Zelosus iste Phinees
Sacris stetit pro mœnibus :
Ut barbaros acinaces
Arceret a fidelibus.

Hic disciplinam moribus
Cura revexit sedula :
Et impiis erroribus
Objecit hic repagula.

Pii talenta largitas
Non vinxit in sudario ;
Necessitates publicas
Toto juvans œrario.

Pater benignus pauperum ,
Manus habent tornatiles ,
Pavit greges famelicos
Effusione munerum.

Quæsumus , etc.

AD BEN.

Ant. Pie , pastor mirifice , tuarum memor ovium , sta coram summo judice pro partibus fidelium, allel.

AD SEXT. CAPIT. — *Eccl.* 49.

Ipse est directus divinitus in pœnitentiam gentis : princeps fratrum , firmamentum gregis, stabilimentum populi.

AD NON. CAPIT. — *Eccl.* 47.

De omni corde suo laudavit Dominum , et dilexit Deum, qui fecit illum : et dedit illi contra inimicos potentiam.

AD MAGN.

Ant. Qui exaltat humiles , Pium exaltavit, et in apostolica sede collocavit, alleluia.

PER OCTAV. IN LAUDIBUS AD BEN.

Ant. Pius instar facis seculum illuminat; ut in viam pacis pedes nostros dirigat , alleluia.

IN VESP.

Ant. Exultat Pii spiritus in Deo salutari; qui jussit piis ritibus Pium magnificari, alleluia.

Ext. T. P. In I Noct. tres Ant. Diei. Lect. I ut supra II et III de conf. Pont. pag. XVII. In II Noct. Lect. tres divisæ.

Evang. Homo peregre proficiscens XXI. ℟℟ III, IV et IX, ex Festo.

ELOGIUM

BEATI PII QUINTI, PONTIFICIS MAXIMI.

Pio supremo Pastori,
Sacri gregis defensori,
    Pio sit laudatio.
Sit devota, sit sonora,
Sit jucunda, sit decora.
    Vocis exultatio;
Sanctæ fidei cultoris,
Ecclesiarum Pastores
    Celebrent solemnia.
Gens plaudat dominicana,
Tota simul christiana
    Intonet præconia.
Admirentur Michaëlis
Nomen faustum, omen felix
    Futuræ victoriæ;

Quod sumit dum expingatur
Aquis infans, dum sacratur
Fideli militiæ :
Cujus nomen hic sortitur,
Hujus zelo communitur
Pro divina gloria;
Pro domo Dei zelatus,
Est Elias inflammatus
Adhuc in infantia.
Angeli nomen meretur,
Qui in carne vivens, videtur
Præter carnem vivere.
Sed præsertim Michaëlis,
Qui jam hostes Dei, telis
Zeli vult conterere.
Angelus hic memorosus,
Hujus agri flos formosus,
Prætiosum lilium.
Mundi nos decipientis,
Carnis quoque blandientis
Vitavit contagium :
Ex insigni stirpe natus,
Tener fuit educatus
Sub toga Dominici;
Sub hoc doctus coruscavit,
Dei verbum prædicavit
Cum fructu multiplici.
Nunciando Christi legem,
Fidelem tuetur gregem,
Latrans lupos abigit;
Tam insignem ovatorem,
In dignum inquisitorem

Summus pastor eligit.
Zelo fidei inflammatus,
Hæreticorum conatus
Fortiter sustinuit;
Calvinistos, Lutheranos,
Horum fautores profanos
Verbis, nimis terruit.
Quot destruxit falsitates?
Quot servavit civitates
Horum ab incendio?
Hos evertit perversores,
Reformavit pravos mores
Lucis suæ radio.
Hinc ad sedem næposinum,
Michaël atque sutrinum
Regendum extollitur.
Ejus zelo conservatur,
Sana fides propagatur,
Hæresis confunditur.
Constitutus custos gregis,
Hunc frequenter sacræ legis
Enutrivit pabulo:
Oves singulas amavit,
Verus pastor nominavit
Proprio vocabulo;
Non fugit dum venientem
Vidit lupum rapientem,
Tanquam mercenarius;
Hunc intrare non permisit
In ovile, nec dimisit
Oves, pastor proprius.
Quem tam novit inflammatum,

Hunc videre purpuratum,
Voluit Ecclesia :
Ergo sanctis jam æqualem
Laudant virum cardinalem
Ova Pontificia.
Pilei signi colore
Rubet caput, cor mœrore
Humile consumitur;
Qui flammescit charitate,
Erubescit dignitate,
At honor hunc sequitur.
Tot, tantis ornatus donis,
Trinis fulgere coronis
Pergit vir eximius :
Specialis laudis thema,
Sponsæ Christi diadema,
Quo nullum sublimius.
Cardinalis promœretur,
Ad supremum promovetur
Navis gubernaculum;
Electum Roma miratur,
Sacer cœtus gratulatur,
Plaudit omne seculum.
Michaëlis nomen mutat,
Non ardorem, hunc salutat
Grex per Pii titulum.
Hoc mansuetum, et dignum,
Virum mitem et benignum
Decebat vocabulum.
Sedem in sublimiorem
Elatus, se digniorem
Pii monstrat nomine;

Post susceptum gregis onus,
Oves rexit pastor bonus
Summa cum dulcedine;
Per doctrinam, per exemplum,
In vita suffulsit templum
Sacerdos hic maximus;
Sponsam suam defendentem
Pium in hostes potentem
Reddidit altissimus;
Hic domum amplificavit,
Pietatem roboravit,
Suis in temporibus.
Charitate decoratus,
Vitam dare præparatus
Pro dilectis ovibus.
Ardens ille Seraphinus,
Igne Deo sit divinus,
Illud sit quod diligit.
Quid mirum si successorem
Quem tam novit amatorem
Sibi Christus eligit.
Vigilantis conductoris,
Christi gregis defensoris,
Vera gerens munera,
Pastorali, non servili
Cura, pellit ab ovili
Lupos, fuves, ulcera.
Pius sublimis honoris,
Pius supremi Pastoris
Assumptus ad solium,
Cunctos sublevat egentes,
Nullos agnoscit parentes

Parens factus omnium;
Semper prudens, mansuetus,
Castus, sobrius, quietus.
Irreprehensibilis,
Iram Dei qui placeret,
Legem excelsi servavit
Nullus ei similis.
Quem bonum experientur
Boni, mali persequentur
Veneni sub osculo;
Crucifixus hunc salvavit,
Sacros pedes elongavit
A fideli famulo.
Pius indignum amore
Se putat, dum a favore
Prohibetur solito;
Dolet, timet, contristatur,
Donec timor auferatur,
Reo vero cognito.
At qui suis dignitate
Præest, ut benignitate,
Omnibus beneficus.
Miram servat firmitatem,
Erga morum pravitatem,
Impiis terrificus.
David fuit lenitate,
Sed Moses auctoritate,
Elias ardoribus;
Zelo plenum æquavit,
Infideles debellavit
Sacris stans pro mœnibus.
Dum incolit legislator

Pius ad Deum precator
　　Clamat pansis manibus,
Ad Naupactum profligator,
Dirus Amalech sectator
　　Absorbetur fluctibus:
Classis vincit expugnando,
At Moses pugnat levando
　　Pura ad cœlum brachia,
Occultum licet certamen,
Manifesta fuit tamen
　　Orantis victoria:
Fundit preces, cadunt hostes,
Barbarorum ruunt postes,
　　Stupent, rubent maria:
De tyranno Christiani
Pauci triumphant immani
　　Fortes per Rosaria;
Pio Deus revelavit,
Quam fidelis reportavit
　　De Turcis victoriam:
Almæ Dei genitricis
Castæ Judith, et victrici,
　　Piam egit gratiam;
Hic adverte (Christiane)
Potens esse, non inane
　　Mariæ Rosarium.
Ergo signum tam præclarum,
Hæreticorum Turcarum,
　　Fulmen, et exitium.
Toto corde venerare;
Cum hoc Deum deprecare
　　Cunctis in periculis.

Miram probavit virtutem ,
Cum per hoc Pius salutem
    Piis dedit populis.
At tyrannum qui dejecit ,
Mortis legi se subjecit ,
    Quia necessaria :
Hanc lætus Pius aspexit ,
Timorem ejus despexit.
    Per sacra misteria,
De morte tanti pastoris
Quanta fuit vis doloris .
    Relictarum ovium ?
Verum quale hæreticorum
Turcarum nefariorum ,
    Extitit et gaudium ?
Isti gaudent ; sed lugebunt ,
Illæ dolent , sed gaudebunt ,
    Pro pastoris gloria :
Hostes fidei expugnabit ,
Dum oves Pius servabit
    E cœlesti patria.
Potens Pius vita functus
Ad hunc currit miser cunctus
    Deposcens auxilium.
Potens agni , per icones ,
Tempestates et agones
    Sedat et incendium.
Piam ejus largitatem
Sentit , atque pietatem ,
    Utilem ad omnia.
Ad sepulchrum ejus orans ,
Æger, afflictus , implorans

Pia patrocinia,
Pie mitis, et benigne,
Vas charitatis insigne
Fac ut hoc uramur igne
Quo tu nunc succenderis;
Ut te pastorem sequentes
Oves vocem audientes,
Simus tandem perfruentes
Luce qua nunc frueris.
O Decus prædicatorum,
Flagellum hæreticorum,
Profligator impiorum,
Pontifex egregie:
Quem patronum invocamus,
Dum spem sanctam expectamus,
Fac ut in mundo vivamus
Pie, juste, sobrie.

Ager Dominicanus a Reverendo Patre Thoma Gay Doctore Theologo conventus Tarascon. Ord. Fratrum. Prœd. alumno.

PIÈCE JUSTIFICATIVE.

LETTRE DE MONSEIGNEUR GOUSSET, ARCHEVÊQUE DE REIMS, A M. L'ABBÉ BLANC.

Reims, 1841.

.... Au moyen âge, dans quelques parties de la France et de l'Angleterre, on éloignait tout ministre de la religion des criminels qu'on devait exécuter, et on les faisait périr, sans leur avoir offert le moyen de se réconcilier avec le souverain juge. L'Eglise qui a toujours veillé comme une tendre mère sur le salut de ses enfants, s'est élevée fortement contre cet abus, qui n'était pas moins contraire aux droits de l'humanité qu'aux lois du christianisme. Au concile de Lambeth, de l'an 1261, Boniface, archevêque de Cantorbéry, et ses suffragants, regardant le sacrement de pénitence comme une seconde planche après le naufrage, comme le dernier port de salut qui reste au pécheur, ordonnent aux magistrats, sous peine d'excommunication, d'accorder aux criminels un confesseur avec le temps suffisant pour se confesser. Ils se plaignent de ce que, le plus souvent, on pousse l'inhumanité jusqu'à leur refuser un prêtre, ou de ce qu'on leur donne trop peu de temps pour la confession.

Le synode d'Excester, de l'an 1287, menace de la

privation de la sépulture ecclésiastique, quiconque empêche les prisonniers de se préparer au sacrement de pénitence.

Cependant, malgré le zèle du chef de l'Eglise et de l'Episcopat français, ce ne fut qu'en 1396; quatre-vingt-cinq ans après le concile de Vienne, que le roi Charles VI permit de donner un confesseur à ceux qui étaient condamnés, pour quelque crime que ce fût : encore, ce n'était qu'en les conduisant au gibet, qu'on les faisait arrêter au pied d'une croix pour se confesser. Aussi, voit-on par les réglements de Poncher, évêque de Paris, qu'au commencement du XVI[e] siècle, il y avait encore, de la part des magistrats, des difficultés relativement à la confession des criminels. Il est vrai que, suivant l'ordonnance de 1670, « le sacrement de confession sera offert aux condamnés à mort, et qu'ils seront assistés d'un ecclésiastique jusqu'au lieu du supplice. » Mais cette ordonnance voulait qu'on exécutât les jugements, en matière criminelle, le jour même qu'ils avaient été prononcés, sauf le cas d'appel qui suspendait l'exécution.

Or, on ne pouvait autrefois obtenir pour les criminels condamnés à mort le moyen de se préparer à la communion, puisqu'ils avaient eux-mêmes de la peine à obtenir un confesseur, ou qu'ils ne l'obtenaient que pour se confesser en allant au supplice, ou qu'ils ne l'avaient à leur disposition que pour trop peu de temps. Celui qui venait d'entendre la sentence qui le condamnait au dernier supplice, avait à peine le temps de reprendre ses sens, avant d'être livré au bourreau : le jugement était exécuté le même jour qu'il avait été prononcé.

Aussi, tout en reconnaissant que les condamnés à mort, qui donnent des signes non équivoques de repentir, ne sont point indignes de la communion, la plupart des anciens rituels de France leur refusaient l'eucharistie, parce que, le plus souvent, ils devaient être exécutés le jour même que leur condamnation leur avait été signifiée; le respect dû à un sacrement aussi saint, aussi grand que l'eucharistie, ne permet pas, disent les rituels, d'unir le corps de Jésus-Christ à un corps qui doit, *quelques heures après*, être détruit ignominieusement, et *exposé au public comme un objet d'horreur et d'exécration.*

Je dis donc que la différence qui existe entre la France et presque toutes les autres parties de la chrétienté, au sujet de la question qui nous occupe, provient principalement des difficultés qu'on éprouvait autrefois, relativement à la confession des condamnés à mort, et de la trop prompte exécution de leur jugement, qui ne leur laissait pas le temps de se préparer à la sainte communion.

C'est à ces difficultés locales qu'il faut attribuer la discipline particulière de l'Eglise de France, concernant le refus de l'eucharistie aux criminels qui doivent périr sur l'échafaud.

Mais il n'en est pas aujourd'hui comme autrefois; par suite des changements introduits dans notre législation, le condamné peut faire venir un confesseur; et la loi lui accorde, ordinairement, tout le temps qui lui est nécessaire pour se disposer convenablement à la réception des sacrements de pénitence et d'eucharistie, surtout s'il se pourvoit en cassation, ou s'il a recours à la clémence du roi; il a *trois jours francs*

après celui où son arrêt lui a été prononcé pour déclarer au greffe qu'il se pourvoit en cassation.

D'ailleurs nous n'avons plus lieu de craindre que corps d'un criminel justicié soit jeté à la voirie comme cela se faisait souvent avant la révolution.

Il est donc à désirer que les évêques de France introduisent dans leurs diocèses respectifs la discipline qui est suivie en Italie, en Allemagne, en Belgique et généralement dans les autres parties de l'Eglise. On ne peut invoquer un usage particulier, contrairement au droit commun, quand la cause ou la raison principale de cet usage n'existe plus, quand les circonstances qui le rendaient légitime ont cessé. Continuer à refuser, d'une manière absolue, la sainte communion aux condamnés à mort, ce serait, si toutefois je ne me trompe, s'écarter jusqu'à un certain point de l'esprit de l'Eglise et de l'institution des sacrements, qui sont pour les hommes, surtout pour les pécheurs : *Non veni vocare justos*, dit le Sauveur du monde, *sed peccatores*.

Mais est-il bien vrai qu'il soit plus conforme à l'esprit de l'Eglise d'accorder que de refuser l'eucharistie aux criminels qui sont vraiment pénitents? Je le crois, et j'en juge d'abord par la sollicitude avec laquelle, de tout temps, les papes et les évêques ont recommandé la sainte communion, le viatique à tous ceux qui sont à l'extrémité, même aux plus grands pécheurs, lorsque toutefois ils paraissent repentants de leurs crimes.

Innocent VIII, Léon X, Clément VII, Paul III, Jules III et Pie V ont accordé plusieurs priviléges aux confréries qui s'occupaient alors à assister les

prisonniers, et à préparer les condamnés à mort à recevoir dignement le sacrement de pénitence et la communion.

Pie V va jusqu'à permettre au chapelain de la confrérie de Saint-Jean de célébrer la messe avant l'aurore, dans le cas de nécessité, en présence du condamné; de lui appliquer l'indulgence plénière en forme de jubilé, et de lui administrer ensuite le saint viatique.

Au rapport de Suarez, Philippe II, roi d'Espagne, publia un édit pour faire exécuter les règlements de ce saint Pape, qui portaient qu'on ne refuserait point la communion aux condamnés à mort : ce qui était d'ailleurs conforme à la jurisprudence reçue dans la Castille et dans le Portugal.

Le concile provincial de Milan présidé par saint Charles en 1579, suppose assez clairement qu'en Italie on administrait l'eucharistie aux criminels, puisqu'il supplie les magistrats de ne pas les faire mourir le même jour qu'ils auront communié.

On connaît d'ailleurs la conduite admirable du saint cardinal Borromée, à l'égard des condamnés à mort. Avec quel zèle, avec quelle charité, n'a-t-il pas travaillé à procurer à ces malheureux toutes les consolations de la religion, en leur procurant les moyens de se préparer à la sainte communion (1)?

(1) *Conduite de saint Charles à l'égard des condamnés à mort;* il s'appliqua avec soin à mettre en bon ordre la confraternité appelée de Saint-Jean-Décolé, établie pour accompagner les criminels au supplice. Elle s'était remplie de personnes de basse condition qui négligeaient fort cet office de charité. Mais par la vigilance et les exhortations du saint cardinal, toutes les

Le concile provincial tenu à Mexico en 1585, et confirmé par le Pape en 1589, ordonne de communier les condamnés, avant le jour de l'exécution afin que, fortifiés par le saint viatique, ils fassent servir au salut de leur âme les angoisses de la mort et les horreurs du supplice. Ce concile s'appuie sur le droit et sur les constitutions de saint Pie V.

Ni les Papes, ni les conciles qu'on vient de citer, n'ont appréhendé, dit le judicieux Thomassin, que ce fût diminuer les honneurs qui sont dus à la victime de nos autels, que d'en rendre participants ceux qui vont achever de laver leur crime dans leur sang, puis-

personnes de condition, dans Milan, s'y firent enrôler, et le gouverneur même en voulut être. Les anciens évêques, comme nous apprenons de saint Augustin, dans une épître qu'il écrit à Mandonius, demandaient aux magistrats la grâce des criminels avec beaucoup d'instance, non pas pour favoriser le vice par l'impunité ou par une fausse miséricorde, mais parce qu'ils craignaient pour leur salut, sortant de ce monde sans avoir expié leurs péchés. En effet, quand ils les avaient retirés du supplice, ils les mettaient au rang des pénitents publics, où ils les laissaient souvent jusqu'à la mort, afin que, par des satisfactions en quelque façon proportionnées à leurs crimes, ils apaisassent la colère de Dieu et guérissent les blessures de leurs consciences. Mais aujourd'hui que cet usage est aboli dans l'Église, ce que les évêques peuvent faire pour les criminels, est de procurer qu'ils fassent une mort véritablement pénitente, et non pas stupide ou orgueilleuse et philosophique, comme elle est le plus souvent. Car la plupart de ceux qui périssent par la main d'un bourreau, ou n'envisagent pas la mort qu'ils vont souffrir, soit par insensibilité, soit par le trouble de leur esprit, effrayés de l'horreur de leur supplice, ou ils affectent une constance superbe, ou ils répètent ce que leurs confesseurs leur font dire comme des échos, sans aucun sentiment de dévotion. Saint Charles, qui connaissait ces vérités, prenait un grand soin de

que tout ce qui est salutaire aux hommes ne peut jamais déshonorer cette divine hostie qui a été immolée pour leur salut.

Il y a un siècle que Thomassin écrivait :

« Comme nous n'avons rien oublié de ce qui pouvait servir à justifier la conduite de la France (sur le refus de l'eucharistie aux condamnés), on nous permettra de souhaiter que les autorités, les preuves et les exemples que nous avons rapportés, aient assez de poids pour persuader, avec le temps, aux magistrats du royaume et aux ministres de se conformer aux autres parties de l'Eglise catholique, en ce point de discipline purement spirituelle, et de faire observer le

ces misérables ; et comme il ne pouvait ni ne devait leur rendre lui-même les assistances dont ils avaient besoin en ce terrible passage, il procura que les confrères de cette sainte société, dont je parle, les leur rendissent avec charité. De cette institution les condamnés reçurent beaucoup de soulagement. Car c'était le prieur de la compagnie, ou quelqu'autre officier qui leur annonçait leur supplice, et qui en même temps les exhortait à se conformer à l'ordre de la justice de Dieu, et à recevoir cette mort ignominieuse en esprit de pénitence. Cela se faisait deux jours avant l'exécution, suivant l'institution de saint Charles, durant lesquels le prêtre de la confraternité les confessait et les communiait. Car en Italie on donne la sainte eucharistie à ceux qui doivent être exécutés, ce qui ne se pratique pas en France, et à mon avis sans raison, car celle du respect que l'on croit porter par ce refus au très-saint sacrement, n'est nullement considérable, au prix de la force que recevaient de la communion ceux qui ont à soutenir un combat aussi difficile qu'est celui d'une mort ignominieuse, dans la fleur de l'âge et dans une vigoureuse santé. (*Vie de saint Charles*, *par messire Antoine Godeau*, *évêque de Vence*, *tome* Ier, *page* 257 *et suivantes*, *chapitre* 15, *livre* Ier.)

décret des ordonnances synodales de Paris, dressées en 1515, par Etienne Poncher. »

Les vœux de ce savant oratorien sont exaucés; les difficultés qui existaient encore de son temps, de la part des magistrats qui étaient liés eux-mêmes par les ordonnances de Charles VI et de Louis XIV, n'existent plus. Aujourd'hui les condamnés à mort ont la liberté de faire venir un confesseur, et ils ont tout le temps nécessaire pour se préparer à recevoir dignement le sacrement de l'eucharistie, même avant le jour fixé pour l'exécution.

Il convient donc que les évêques de France introduisent dans leurs diocèses, pour ce qui regarde la communion des condamnés à mort, ce qui se pratique généralement ailleurs, conformément aux décrets des Papes et des conciles, et qu'ils fassent revivre parmi nous les anciens règlements des églises de Reims, de Paris et de Cambrai. Mais c'est aux évêques à statuer sur ce point; le prêtre qui a reçu mission pour préparer un criminel à la mort ne doit, en aucun cas, lui donner la communion, contrairement aux dispositions de l'ordinaire.....

FIN DU SECOND VOLUME.


VITTORIO EMANVELE
BIBLIOTECA IN ROMA

TABLE

DES CHAPITRES DU SECOND VOLUME.

FIN DE LA TABLE DES CHAPITRES.

ANCIENNE MAISON DEBÉCOURT.

CATALOGUE

DE

SAGNIER ET BRAY, LIBRAIRES-ÉDITEURS,

RUE DES SAINTS-PÈRES, 64.

A

ABBAYE DE CLUNY (Essai historique sur l'), avec pièces justificatives, contenant de nombreux fragments de la correspondance de Pierre le Vénérable et de saint Bernard, par LORRAIN, ex-doyen de la Faculté de droit de Dijon; 1 vol. grand in-8°, papier fin satiné, orné de gravures. 10 fr.

ABRÉGÉ DE L'HISTOIRE ANCIENNE, rédigé d'après le nouveau programme d'histoire arrêté par le Conseil royal de l'Instruction publique, le 14 juillet 1840, à l'usage des colléges et des autres établissements d'instruction publique; par A.-J. MEINDRE, professeur d'histoire; 1 fort vol. in-12. 3 fr. 75 c.

Après un travail long et consciencieux, l'auteur a atteint le but de présenter d'une manière simple et attachante, aux jeunes élèves, les mouvements si grands, si rapides et si variés de l'histoire ancienne. En leur rendant l'étude agréable, il sait les inviter à penser, par de courtes réflexions, par la méthode avec laquelle il développe la suite des révolutions. Mais le résultat qu'il a voulu surtout obtenir, au prix des plus grands efforts, a été de les instruire peu à peu, et sans ennui, des préceptes généraux de la morale, de former leur cœur et d'élever leur âme.

Sous presse : Histoire romaine, Histoire du moyen âge et Histoire moderne, par le même auteur; 3 forts vol. in-12. Prix : 3 fr. 50 c. le volume.

ABRÉGÉ PRATIQUE DE LA VIE DES SAINTS pour tous les jours de l'année, connu sous le nom de Vie des Saints du mois, édition nouvelle entièrement refondue et ornée de 392 gravures en taille-douce. 6 fr.

ABRÉGÉ DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE, par M. COUTURIER, ancien curé de Léry; in-18. 40 c.

ABRÉGÉ DE L'HISTOIRE Chronologique, Généalogique et Géographique de la Religion Catholique, depuis la création du monde jusqu'à nos jours, suivi d'une introduction sur le dogme et la morale, par la comtesse DE SEMALLÉ; 3 vol. in-12. 10 fr.

ACTES (les) du Martyre de Louis XVI, roi de France et de Navarre; 1 vol. in-8°. 6 fr.

ADIEUX DU PRÊTRE (les), ou Nécessité, Obstacles et Moyens du Salut, par un curé de province; 2 vol. in-12. 5 fr.

AME FIDÈLE (l') au pied de la croix, faisant suite à l'*Horloge de la Passion*, par S. Alphonse de LIGUORI; 1 vol. in-18. 1 fr. 10 c.

AME ET LA SOLITUDE (l'), par M. Achille DU CLÉSIEUX; 1 vol. in-8°. 4 fr.

AMERTUMES ET CONSOLATIONS, par LÉGER NOEL; 1 vol. in-8°. 3 fr.

AMIE DES JEUNES PERSONNES (l'), par Mlle Anaïs MARTIN, ouvrage couronné par l'Académie Française; 2e édition, revue et corrigée avec soin; 1 beau vol. in-12, avec gravures. 2 fr.

AMOUR ET FOI, par TURQUETY; 2e édition; 1 vol. in-8°. 7 fr. 50 c.

M. Turquety est le poëte catholique par excellence. Il y en a d'autres qui expriment une tendance plus ou moins religieuse; M. Turquety chante les dogmes et les mystères chrétiens tels que la foi nous les propose à croire. Ses chants sont aussi harmonieux qu'ils sont orthodoxes.

AMUSEMENTS PHILOLOGIQUES, ou Variétés en tout genre ; 3[e] édition, revue et augmentée; par G. PEIGNOT ; 1 vol. in-8°. 6 fr.

ANALYSE DE L'HISTOIRE ROMAINE, par E.-G. ARBANÈRE ; 4 vol. in-8°. 24 fr.

L'auteur juge en chrétien et en homme le tableau de la conquête romaine et de la civilisation moderne; ce mode d'appréciation est évidemment le seul juste et profitable. Les résultats en sont féconds et neufs.

ANALYSE DE L'HISTOIRE ASIATIQUE ET DE L'HISTOIRE GRECQUE, par E.-G. ARBANÈRE, membre de plusieurs sociétés savantes ; 2 vol. in-8°. 15 fr.

L'auteur prend les peuples à leur origine et les suit sur le globe : gouvernement, religion, sciences et arts, littérature, mœurs, relations de tout genre avec les autres peuples, tous ces modes de la vie nationale sont présentés en tableaux distincts et appréciés avec une grande largeur de vues. L'auteur en déduit les conséquences politiques et morales dont l'application à notre civilisation doit contribuer à ses progrès.

ANDRÉAS OU LE PRÊTRE SOLDAT, épisode de la révolution française, par M. l'abbé A. DEVOILLE ; 2 vol. grand in-18. 3 fr. 50 c.

ANNALES DE L'ARCHICONFRÉRIE du Très-Saint et Immaculé Cœur de Marie, publiées par M. l'abbé DUFRICHE-DESGENETTES, par bulletin de 80 pages d'impression, format in-8°. Les 1[er], 2[e] et 3[e] bulletins sont en vente. Prix de chaque bulletin : 75 c.

ANNALES DU MOYEN AGE, comprenant l'histoire des temps qui se sont écoulés depuis la décadence de l'empire romain jusqu'à la mort de Charlemagne, par M. FRANTIN aîné; 8 gros vol. in-8°, pap. fin, caract. neufs. 32 fr.

ANNÉE LITURGIQUE (l'), première section ; AVENT LITURGIQUE, par le R. P. dom Prosper GUÉRANGER, abbé de Solesmes ; 1 vol. in-12. 3 fr. 75 c.

ANNÉE DE PREMIÈRE COMMUNION (l'), ouvrage destiné aux enfants des deux sexes; 1 vol. in-18. 1 fr. 25 c.

ANNUAIRE DE LA CHARITÉ, n° 1 ; in-18. 50 c.

ANTHOLOGIE CATHOLIQUE, ou instructions dogmatiques et morales sur les vérités de la Religion, par l'abbé HUET ; ouvrage approuvé par Mgr l'Archevêque de Paris; 1 vol. in-12. 2 fr.

ANTIQUITÉS GRECQUES ET ROMAINES, ou Tableau de l'organisation politique et de la vie privée des Grecs et des Romains, par LEBAS, maître des Conférences à l'école normale ; 1 vol. in-12. 2 fr.

APERÇUS PHILOSOPHIQUES sur le Christianisme, par M. le baron DE ROMÉCOURT, conseiller à la Cour royale de Metz, chevalier de la Légion d'Honneur ; 1 vol. in-8°. 2 fr. 75 c.

APPEL A LA FRANCE, ou Réclamations des Pères de famille contre le Monopole universitaire, avec l'approbation de plusieurs Évêques de France ; in-8°. 1 fr.

ARCHIVES HISTORIQUES ET ECCLÉSIASTIQUES DE LA PICARDIE ET DE L'ARTOIS, publiées par P. ROGER, membre de la société des Antiquaires de Picardie; 2 beaux vol. grand in-8° ornés d'un grand nombre de gravures représentant les monuments, les armes des villes, des abbayes et des châteaux des deux provinces. 15 fr.

ARCHICONFRÉRIE (l'), ou Guide des âmes pieuses dans la dévotion au Cœur Immaculé de la Mère de Dieu, par Théodore NISARD ; 1 vol. grand in-32. 40 c.

ARITHMÉTIQUE SIMPLIFIÉE, par QUEYRAS ; 1 gros vol. in-12. 3 fr.

ART DE CONVERSER AVEC DIEU, ou Méthode d'Oraison mentale, par demandes et par réponses, augmenté de pratiques de piété, par A. M. D. G. ; in-18. 80 c.

ART DE RENDRE HEUREUX (l') ceux qui nous entourent, ou petit Traité sur les caractères, par l'abbé CARRON ; 1 vol. in-18. 80 c.



ATHANASE, ou l'Archevêque de Cologne, par JOSEPH GOERRES, prof... et de philosophie à l'Université de Munich ; traduit de l'allemand ... seur d'I... M. Albe... RESSÉGUIER ; in-8°. 2 fr.

Il appartient à l'homme qui a pris la part la plus active aux premières lu... de l'éman... tion allemande, au rédacteur de l'ancien *Mercure du Rhin*, à l'éloquent pro...seur de Bo... de Munich, au catholique de conviction surtout, à GOERRES enfin, d'interven... dans les gra... questions que soulève l'arrestation de Monseigneur l'Archevêque de Cologne.

ATHANASE LE GRAND et l'Église de son temps, par Jean-Adam MOEHLER, pro... fesseur de théologie à la Faculté de Munich ; traduit de l'allemand, par Jean COHEN, bibliothécaire à Sainte-Geneviève ; 3 vol. in-8°. 15 fr.

Voilà peut-être la meilleure publication qui se pût faire contre ceux qui ...nt attaquer la di... vinité de Jésus-Christ. La vie de saint Athanase est, dès le troisième siè... de l'Église, une éloquente réponse aux blasphèmes modernes de Salvador et d'autres sophi... Les efforts vic... torieux du saint évêque ne pouvaient trouver un interprète plus digne ...e Mœhler, dont l'Église déplore la perte récente.

AVENTURES DE TÉLÉMAQUE (les), précédées d'une notice sur ... manuscrits et les éditions de ce livre et d'un discours sur le poëme épique, par ...ÉNELON ; 1 vol. in-8°. 2 fr. 50 c.

AVIS AUX ENFANTS qui se préparent à la Première Communion, ... qui veulent en conserver les fruits ; in-18 avec fig. 40 c.

B

BEAU SOIR DE LA VIE (le), ou petit Traité sur l'amour divin, par l'abbé CARRON ; 1 vol. in-18. 80 c.

BEAUTÉS DE LA FOI (les), ou le Bonheur de croire en Jésus-Christ et d'appartenir à la véritable Eglise, par le R. P. J. VENTURA ; traduites de l'italien par M. l'abbé J. Christophe, ancien aumônier de l'ambassade de France à Rome ; 2 volumes in-12. 4 fr. 50 c.

Dans cet ouvrage sont exposés, d'après la méthode et avec l'aide des Saints Pères, les mystères de l'Épiphanie de Notre-Seigneur.

BELGIQUE ET L'ALLEMAGNE (la), par M. le baron de MENGIN-FONDRAGON ; 1 vol. grand in-12. 3 fr. 50 c.

BERTHE, ou Mémoires d'une jeune Fille, par Mlle Alexandrine DESVES ; 1 vol. in-12. 1 fr. 75 c.

Ce livre, dont l'auteur a reçu les félicitations et les encouragements de plusieurs ecclésiastiques, offre la touchante histoire d'une jeune personne élevée dans le sein de l'opulence et des grandeurs, et qui finit tristement sa carrière dans un hospice, au printemps de sa vie. Style simple et facile, scènes attendrissantes, empire de la religion sur un cœur cruellement blessé, courageuse résignation, mort édifiante, tout dans cet ouvrage inspire un véritable intérêt.

BIBLE DES FAMILLES, extraits textuels des livres des Saints, à l'usage des gens du monde, par M. l'abbé ORSINI, de Saint-Thomas d'Aquin. Un magnifique volume de 980 pages, orné de 120 sujets gravés ; format Grand-Elzevir. 10 fr.

BIBLIOTHECA SACRA, seu Repertorium Biblium, par M. Auguste MONCHI, prêtre du diocèse d'Amiens ; 3 vol. in-8°. 20 fr.

L'approbation qu'a donnée Monseigneur l'évêque d'Amiens à cet ouvrage, et le témoignage flatteur de M. Frère, professeur d'Écriture Sainte, est un sûr garant du succès qu'il obtiendra.

BLANCHE DE BOURBON, chronique du XIVe siècle, par Mlle Alexandrine DESVES, auteur de Berthe ; 1 vol. in-12. 1 fr. 75 c.

Les vieilles chroniques de l'époque où vécut Blanche ont servi de guide à l'auteur pour faire connaître cette noble Princesse, dont les vertus brillèrent d'un si vif éclat au milieu des plus grandes infortunes.

BON MARIAGE (le), par COUTURIER ; 1 vol. in-18. 70 c.

BONHEUR DES ÉPOUX CHRÉTIENS (le), ou moyens qu'offre la religion pour vivre heureux et se sanctifier dans l'état du mariage ; 1 vol. in-18. 70 c.

BONNE JOURNÉE, par M. COUTURIER; in-18. 20 c.

BONHEUR D'UNE FAMILLE CHRÉTIENNE, ou Esquisses sur quelques travers de la société, et sur l'unique moyen de trouver la félicité dès ce monde; 1 volume in-18. 70 c.

C

CAEN EN 1786, Chronique normande, par M. Adolphe POIGNANT; 1 vol. in-8°. 5 fr.

CANTIQUE DES CANTIQUES de Salomon; traduit du latin de la Vulgate, en vers français, avec le texte latin; plusieurs discours préliminaires et des notes tirées de divers auteurs, par J.-B. DELABORDE, receveur de l'enregistrement et des domaines; 1 vol. in-8°. 3 fr. 50 c.

CARACTÈRES CHRÉTIENS et religieux, ou Règles de conduite pour réformer son caractère et perfectionner l'Éducation, par M. PERRODIN, supérieur du petit séminaire de Bourg (Ain); 1 gros vol. in-18. 1 fr. 50 c.

CARMINA, par M. LALLIER, vicaire-général à Sens; 1 vol. in-8°. 2 f. 50 c.

Ces poésies, ouvrage d'un ecclésiastique distingué, autrefois proviseur d'un collége royal, offrent d'excellentes matières de composition pour les élèves des classes de littérature. Les maîtres y trouveront de très-bons modèles et des sujets qui n'ont été traités nulle part ailleurs. Plusieurs des morceaux que renferme ce volume sont des traductions de nos meilleurs auteurs français, dont le texte est en regard.

CASTEL AUX CHÊNES, ou la jeune philosophe convertie, par Madame la comtesse ELFRIDE DE MALLERAIX; 3 vol. in-8°. 12 fr.

Une grande vérité dans l'expression des caractères, des descriptions riches et brillantes, des raisonnements pleins de force, des scènes pathétiques, un style vif, élégant, recommandent cet ouvrage aussi utile qu'agréable.

CATALOGUE de la Bibliothèque des ducs de Bourgogne au XVe siècle, par PEIGNOT, ancien bibliothécaire; 1 vol. in-8°. 4 fr.

CATÉCHISME DU CONCILE DE TRENTE, traduction nouvelle avec notes, et texte en regard, par M. DONEY; 2 vol. in-8°. 8 fr.

CATÉCHISME DOGMATIQUE ET MORAL, ouvrage utile aux peuples, aux enfants et à ceux qui sont chargés de les instruire, par M. J. COUTURIER, ancien curé de Léry; 7e édition, augmentée de *sous-demandes*; 4 gros vol. in-12. 12 fr.

— **ABRÉGÉ**; 1 gros vol. in-12. 3 fr. 25 c.

CATÉCHISME DOGMATIQUE ET LITURGIQUE OU LE CHRÉTIEN CATHOLIQUE instruit dans les Sacrements, le Sacrifice de la Messe, les Cérémonies et les Observances de l'Église, par M. Richard CHALLONER, évêque de Debra et vicaire apostolique de Londres; traduit de l'anglais sur la 14e édition; 2 vol. in-12. 2 fr.

CATÉCHISME DE L'UNIVERSITÉ, ou un Ecolier catholique et des Professeurs universitaires, par un *Montagnard Vivarois*; 3e édition, revue et augmentée; 1 vol. in-18. 1 fr. 25 c.

CATECHISMUS sacro-sancti concilii œcumenici Tridentini; 1 gros vol. in-12. 1 f. 50

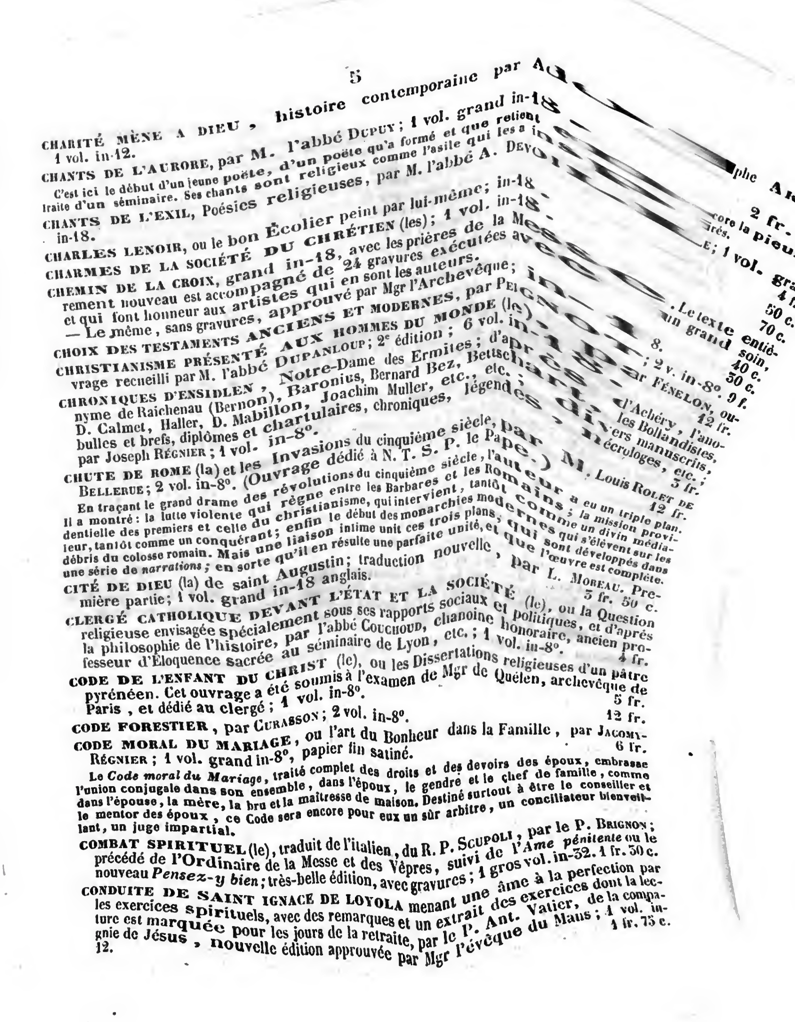
CATHOLICISME ET LE PROTESTANTISME (le) mis à la portée du peuple; par M. J.-B. COUMAILLEAU, prêtre missionnaire; in-12. 2 fr.

CATHOLICISME DANS LES TEMPS MODERNES (du), considéré dans ses rapports avec les besoins du XIXe siècle, par M. l'abbé RAYMOND, chanoine de Mende, vicaire général de Châlons, et membre de plusieurs académies; 1 vol. in-8°. 6 fr. 50 c.

CAUSERIES MORALES ET LITTÉRAIRES sur quelques femmes célèbres, par M. E. DESCHAMPS; 1 vol. in-12, orné de portraits. 2 fr. 50 c.

CENT FABLES (les), par J.-M.-A. DU BOIS-HALBRAN; 1 vol. in-18. 2 fr. 50 c.

Le poëte auquel nous devons le *Cri du Cœur*, donne, dans un recueil de vers, les *Cent Fables*, une forme nouvelle à ce cri généreux d'une âme vivement touchée des travers et des maux d'une société qu'elle aime. « Le conte fait passer le précepte avec lui, » dit La Fontaine. M. du Bois-Halbran ne pouvait être plus heureusement moraliste qu'en écrivant des vers que l'enfant peut lire avec attrait, et le penseur avec fruit.



CHARITÉ MÈNE A DIEU, histoire contemporaine par A...; 1 vol. in-12. 2 fr.

CHANTS DE L'AURORE, par M. l'abbé DUPUY; 1 vol. grand in-18.

C'est ici le début d'un jeune poëte, d'un poëte qu'a formé et que retient encore la pieuse retraite d'un séminaire. Ses chants sont religieux comme l'asile qui les a inspirés.

CHANTS DE L'EXIL, Poésies religieuses, par M. l'abbé A. DEVO...E; 1 vol. grand in-18. 4 fr.

CHARLES LENOIR, ou le bon Écolier peint par lui-même; in-18. 50 c.

CHARMES DE LA SOCIÉTÉ DU CHRÉTIEN (les); 1 vol. in-18. 70 c.

CHEMIN DE LA CROIX, grand in-18, avec les prières de la Messe, accompagné de 24 gravures exécutées avec un grand soin. Le texte entièrement nouveau est accompagné de ... par des artistes qui en sont les auteurs, et qui font honneur aux artistes, approuvé par Mgr l'Archevêque; 40 c.

— Le même, sans gravures. 30 c.

CHOIX DES TESTAMENTS ANCIENS ET MODERNES, par PEIGNOT; 2 v. in-8°. 9 f.

CHRISTIANISME PRÉSENTÉ AUX HOMMES DU MONDE (le), par FÉNELON, ouvrage recueilli par M. l'abbé DUPANLOUP; 2e édition; 6 vol. in-8. 12 fr.

CHRONIQUES D'ENSIDLEN, Notre-Dame des Ermites; d'après l'anonyme de Raichenau (Bernon), Baronius, Bernard Bez, Bettschart, D. Calmet, Haller, D. Mabillon, Joachim Muller, etc., d'Achéry, les Bollandistes, légendes, bulles et brefs, diplômes et chartulaires, chroniques, divers manuscrits, nécrologes, etc.; par Joseph RÉGNIER; 1 vol. in-8°. 3 fr.

CHUTE DE ROME (la) et les Invasions du cinquième siècle, par M. Louis ROLET DE BELLERUE; 2 vol. in-8°. (Ouvrage dédié à N. T. S. P. le Pape.) 12 fr.

En traçant le grand drame des révolutions du cinquième siècle, l'auteur a eu un triple plan. Il a montré: la lutte violente qui règne entre les Barbares et les Romains; la mission providentielle des premiers et celle du christianisme, qui intervient, tantôt comme un divin médiateur, tantôt comme un conquérant; enfin le début des monarchies modernes qui s'élèvent sur les débris du colosse romain. Mais une liaison intime unit ces trois plans, qui sont développés dans une série de *narrations;* en sorte qu'il en résulte une parfaite unité, et que l'œuvre est complète.

CITÉ DE DIEU (la) de saint Augustin; traduction nouvelle, par L. MOREAU. Première partie; 1 vol. grand in-18 anglais. 3 fr. 50 c.

CLERGÉ CATHOLIQUE DEVANT L'ÉTAT ET LA SOCIÉTÉ (le), ou la Question religieuse envisagée spécialement sous ses rapports sociaux et politiques, et d'après la philosophie de l'histoire, par l'abbé COUCHOUD, chanoine honoraire, ancien professeur d'Éloquence sacrée au séminaire de Lyon, etc.; 1 vol. in-8°. 4 fr.

CODE DE L'ENFANT DU CHRIST (le), ou les Dissertations religieuses d'un pâtre pyrénéen. Cet ouvrage a été soumis à l'examen de Mgr de Quélen, archevêque de Paris, et dédié au clergé; 1 vol. in-8°. 5 fr.

CODE FORESTIER, par CURASSON; 2 vol. in-8°. 12 fr.

CODE MORAL DU MARIAGE, ou l'art du Bonheur dans la Famille, par JACOMY-RÉGNIER; 1 vol. grand in-8°, papier fin satiné. 6 fr.

Le *Code moral du Mariage*, traité complet des droits et des devoirs des époux, embrasse l'union conjugale dans son ensemble, dans l'époux, le gendre et le chef de famille, comme dans l'épouse, la mère, la bru et la maîtresse de maison. Destiné surtout à être le conseiller et le mentor des époux, ce Code sera encore pour eux un sûr arbitre, un conciliateur bienveillant, un juge impartial.

COMBAT SPIRITUEL (le), traduit de l'italien, du R. P. SCUPOLI, par le P. BRIGNON; précédé de l'Ordinaire de la Messe et des Vêpres, suivi de l'*Ame pénitente* ou le nouveau *Pensez-y bien*; très-belle édition, avec gravures; 1 gros vol. in-32. 1 fr. 50 c.

CONDUITE DE SAINT IGNACE DE LOYOLA menant une âme à la perfection par les exercices spirituels, avec des remarques et un extrait des exercices dont la lecture est marquée pour les jours de la retraite, par le P. Ant. Vatier, de la compagnie de Jésus, nouvelle édition approuvée par Mgr l'évêque du Mans; 1 vol. in-12. 1 fr. 75 c.

CONDUCTEUR ou GUIDE DU VOYAGEUR ET DU COLON DE PARIS A ALGER, par Pignel, avec carte itinéraire; 1 beau vol. in-12. 1 fr.

Pour ceux qui veulent visiter ou connaître notre colonie nouvelle, un *Guide* leur manquait. Un abrégé de l'histoire du pays fait connaître les mœurs des indigènes, leur commerce, leur industrie, l'état actuel de l'Algérie, ses besoins et ses ressources, etc.

CONDUITE DES CONFESSEURS dans le tribunal de la pénitence, selon les instructions de saint Charles Borromée, et la doctrine de saint François de Sales; suivie de la Conduite des Ames, par le Père Daon; nouvelle édition, revue, corrigée et augmentée; 1 gros vol. in-8°. 2 fr. 50 c.

CONDUITE pour les sacrements de Pénitence et d'Eucharistie, contenant le petit Office de la sainte Vierge, ceux du Saint-Sacrement et de l'ange Gardien, approuvée par Mgr l'Évêque du Mans; 1 fort vol. in-18. 2 fr.

CONDUITE POUR LA PREMIÈRE COMMUNION; in-18. 20 c.

CONFESSIONS DE S. AUGUSTIN (les), traduction nouvelle, par L. Moreau, accompagnée du Texte, précédée d'une Introduction, et suivie de Notes biographiques, d'une analyse du *Traité du Maître* (non traduit jusqu'ici), d'extraits d'une traduction castillane, ancienne et fort rare, et d'une notice sur l'hérésie des Manichéens. Un beau et fort vol. in-8° grand format (Ouvrage ayant obtenu le grand prix de l'Académie.) 8 fr. 50 c.

La première édition de cet ouvrage, bientôt épuisée, prouve combien le chef-d'œuvre de saint Augustin répond au besoin de nos esprits et de nos âmes, et avec quelle distinction le traducteur a rempli la tâche qu'il s'était imposée.

— Même ouvrage sans le Texte; 2e édition, 1 vol. grand in-18 anglais. 3 fr. 50 c.

CONFÉRENCE SUR LES CÉRÉMONIES DE LA SEMAINE SAINTE A ROME, par Mgr Wiseman, évêque *in partibus* de Mellipotamos, docteur en théologie, ancien professeur à l'Université de Rome; 1 vol. in-12. 1 fr. 50 c.

Les détails curieux dans lesquels Mgr Wiseman entre sur la formation, l'origine et l'antiquité de ces cérémonies, l'influence qu'elles exercent sur les arts et sur les mœurs des peuples chrétiens, feront vivement apprécier les *Cérémonies de la Semaine Sainte à Rome*, que nous annonçons aux amateurs du vrai beau.

CONNAISSANCE (de la) et de l'Amour du Fils de Dieu, N. S. J.-C., par le R. P. J.-B. Saint-Jure, de la Compagnie de Jésus; nouvelle édition, revue et corrigée par M. l'abbé Tarpin; 5 vol. grand in-8°. 22 fr.

— Le même, 5 vol. petit in-8°. 16 fr.

CONSEILS A THÉODONIE, ou les Vertus Évangéliques; nouvelle édition, considérablement augmentée; 1 gros vol. in-18. 80 c.

CONSTITUTIONES FRATRUM ordinis Prædicatorum auctoritate apostolica approbatæ; 1 vol. in-32. 1 fr.

CONSIDÉRATIONS SUR LA VRAIE DOCTRINE, par L. Moreau; avec cette épigraphe: *Videtene quis vos decipiat per philosophiam et inanem fallaciam, secundum traditionem hominum, et non secundum Christum*; 1 vol. in-8°. 4 fr.

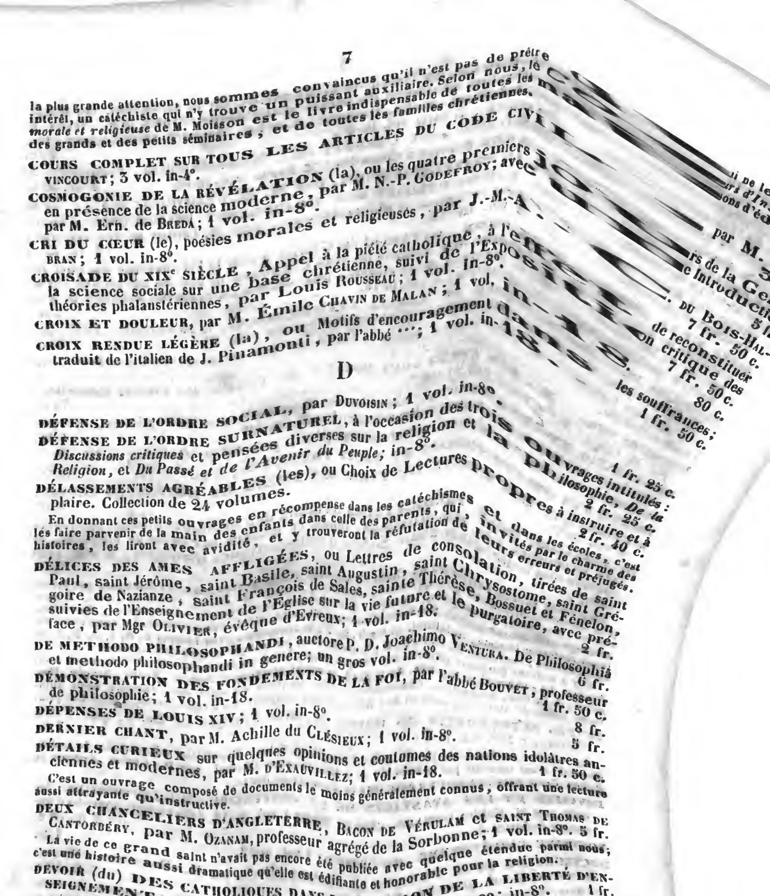
CONTEMPLATIONS POÉTIQUES ET RELIGIEUSES, par Octave Ducros de Sixt; un beau vol. in-8°. 6 fr.

CONTEMPLATION de la Vie Universelle; 1 vol. in-12. 1 fr. 75 c.

CORRESPONDANCE ET MÉMOIRES d'un voyageur en Orient, par Eugène Boré, chargé d'une mission scientifique par le ministre de l'Instruction publique et par l'académie des Inscriptions et Belles-Lettres; 2 vol. in-8°. 10 fr.

COURS D'INSTRUCTION MORALE ET RELIGIEUSE, à l'usage des écoles normales, etc., par M. l'abbé Moisson; deuxième édition; ouvrage approuvé par Mgr l'évêque d'Évreux; 2 vol. in-12. 5 fr.

L'auteur divise son ouvrage en deux parties bien distinctes: la partie historique forme le premier volume, et le développement de la doctrine chrétienne est renfermé dans le second. M. Moisson a modestement dédié son ouvrage aux instituteurs; mais nous qui l'avons lu avec



la plus grande attention, nous sommes convaincus qu'il n'est pas de prêtre [illegible] intérêt, un catéchiste qui n'y trouve un puissant auxiliaire. Selon nous, le [illegible] *morale et religieuse* de M. Moisson est le livre indispensable de toutes les [illegible] des grands et des petits séminaires; et de toutes les familles chrétiennes.

COURS COMPLET SUR TOUS LES ARTICLES DU CODE CIVIL, par M. [illegible] VINCOURT; 3 vol. in-4°.

COSMOGONIE DE LA RÉVÉLATION (la), ou les quatre premiers [illegible] de la Genèse en présence de la science moderne, par M. N.-P. GODEFROY; avec [illegible] Introduction par M. Ern. de BREDA; 1 vol. in-8°. 5 fr.

CRI DU CŒUR (le), poésies morales et religieuses, par J.-M.-A. DU BOIS-HAL-BRAN; 1 vol. in-8°. 7 fr. 50 c.

CROISADE DU XIXe SIÈCLE, Appel à la piété catholique, à l'effet de reconstituer la science sociale sur une base chrétienne, suivi de l'Exposition critique des théories phalanstériennes, par Louis ROUSSEAU; 1 vol. in-8°. 7 fr. 50 c.

CROIX ET DOULEUR, par M. Émile CHAVIN DE MALAN; 1 vol. in-18. 80 c.

CROIX RENDUE LÉGÈRE (la), ou Motifs d'encouragement dans les souffrances; traduit de l'italien de J. Pinamonti, par l'abbé ***; 1 vol. in-18. 1 fr. 50 c.

D

DÉFENSE DE L'ORDRE SOCIAL, par DUVOISIN; 1 vol. in-8°. 1 fr. 25 c.

DÉFENSE DE L'ORDRE SURNATUREL, à l'occasion des trois ouvrages intitulés: *Discussions critiques* et pensées diverses sur la religion et la philosophie, *De la Religion*, et *Du Passé et de l'Avenir du Peuple*; in-8°. 2 fr. 25 c.

DÉLASSEMENTS AGRÉABLES (les), ou Choix de Lectures propres à instruire et à plaire. Collection de 24 volumes. 2 fr. 40 c.

En donnant ces petits ouvrages en récompense dans les catéchismes et dans les écoles, c'est les faire parvenir de la main des enfants dans celle des parents, qui, invités par le charme des histoires, les liront avec avidité, et y trouveront la réfutation de leurs erreurs et préjugés.

DÉLICES DES AMES AFFLIGÉES, ou Lettres de consolation, tirées de saint Paul, saint Jérôme, saint Basile, saint Augustin, saint Chrysostome, saint Grégoire de Nazianze, saint François de Sales, sainte Thérèse, Bossuet et Fénelon, suivies de l'Enseignement de l'Église sur la vie future et le purgatoire, avec préface, par Mgr OLIVIER, évêque d'Evreux; 1 vol. in-18. 2 fr.

DE METHODO PHILOSOPHANDI, auctore P. D. Joachimo VENTURA. De Philosophia et methodo philosophandi in genere; un gros vol. in-8°. 6 fr.

DÉMONSTRATION DES FONDEMENTS DE LA FOI, par l'abbé BOUVET, professeur de philosophie; 1 vol. in-18. 1 fr. 50 c.

DÉPENSES DE LOUIS XIV; 1 vol. in-8°. 8 fr.

DERNIER CHANT, par M. Achille du CLÉSIEUX; 1 vol. in-8°. 5 fr.

DÉTAILS CURIEUX sur quelques opinions et coutumes des nations idolâtres anciennes et modernes, par M. D'EXAUVILLEZ; 1 vol. in-18. 1 fr. 50 c.

C'est un ouvrage composé de documents le moins généralement connus, offrant une lecture aussi attrayante qu'instructive.

DEUX CHANCELIERS D'ANGLETERRE, BACON DE VÉRULAM et SAINT THOMAS DE CANTORBÉRY, par M. OZANAM, professeur agrégé de la Sorbonne; 1 vol. in-8°. 5 fr.

La vie de ce grand saint n'avait pas encore été publiée avec quelque étendue parmi nous; c'est une histoire aussi dramatique qu'elle est édifiante et honorable pour la religion.

DEVOIR (du) **DES CATHOLIQUES DANS LA QUESTION DE LA LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT**, par le comte de MONTALEMBERT, pair de France; in-8°. 1 fr.

DEVOIRS INTELLECTUELS DE LA JEUNESSE CHRÉTIENNE (des), par M. Léon BORÉ, professeur d'histoire au collège de Juilly; in-8°. 50 c.

DEVOIRS DU SACERDOCE, ou Traité de la dignité, de la perfection, des obligations, charges, offices et ministères du prêtre catholique, d'après le P. Molina, le P. Belon, Sevoy, Salvatori, Abelly, Ducasse, Collet, Seignery, saint Liguori, etc., par M. l'abbé MATHIEU ; 3 forts vol. in-8°. 9 fr.

DÉVOTION RÉCONCILIÉE AVEC L'ESPRIT (la). Nouvelle édition, augmentée de deux chapitres et d'un volume d'exemples ; 2 forts vol. in-18. 1 fr. 50 c.

DIALOGUES SUR LE PROTESTANTISME, par M. B. D'EXAUVILLEZ ; in-8°. 35 c.

DIALOGUES SUR L'IMMUTABILITÉ DES DOCTRINES RELIGIEUSES, faisant suite aux *Entretiens religieux et philosophiques*, par M. LOISSON DE GUINAUMONT, ancien député ; 1 vol. in-12. 1 fr. 25 c.

DIEU ET LA RELIGION, ou l'Accord du Génie avec la Foi, ouvrage où sont recueillis les sentiments des hommes les plus célèbres de tous les siècles sur l'existence de Dieu et la vérité de la religion, par Jules DE SCHOTTKI, membre de plusieurs sociétés savantes ; 1 vol. in-18. 1 fr.

DISCOURS PRONONCÉ AU CERCLE CATHOLIQUE, le 20 novembre 1843, par M. le marquis de BEAUFFORT, président du Cercle ; in-8°. 25 c.

Ce discours fort remarquable expose la beauté et les développements providentiels de l'unité catholique.

DISCOURS SUR LES AVANTAGES MORAUX de l'étude des sciences naturelles, par M. l'abbé POULLET ; in-8°. 75 c.

DISSERTATIO DOGMATICA, Canonica de Romani pontificis primatu, ejusque attributis, auctore Augusto KEMPENEUS ; 1 vol. in-8°. 6 fr.

DISCOURS SUR L'ESPRIT PHILOSOPHIQUE, par le P. GUÉNARD ; in-18. 50 c.

DICTÉE D'UN PROFESSEUR DE DROIT FRANÇAIS ; 3 vol. in-12. 12 fr.

DICTIONNAIRE RAISONNÉ DU TARIF DES FRAIS ET DÉPENS, par RIVOIRE ; 1 vol. in-8°. 8 fr.

DICTIONNAIRE DES PRÉDICATEURS, ou Choix des meilleurs Sermons prononcés par les orateurs les plus distingués, réunis et classés par ordre de matières, et publiés sous la direction d'une Société d'ecclésiastiques distingués ; 5 vol. petit in-4°. 32 fr.

Le premier volume renferme un choix de sermons des orateurs les plus distingués sur les sujets suivants : *Afflictions et souffrances, Ambition, Amour de Dieu, Amour de Jésus, Annonciation, Ascension, Assomption, Aumône, Autorité, Avarice, Avenir, Aveuglement, Bons* (leur mélange avec les méchants), *Bonheur, Cendres, Charité, Ciel, Circoncision.* Le deuxième volume renferme le reste, la lettre C et les D, E, F ; le troisième, les lettres G, H, I, J, K, L, M ; le quatrième, les lettres N, O, P, Q, R ; le cinquième, les autres lettres de l'alphabet.

Il y a souvent plusieurs sermons sur chaque sujet ; ainsi on donne sur les *Afflictions et souffrances* dix sermons (de Neuville, de Ségaud, sermons nouveaux, Perrin, Poulle, Elisée, Massillon, de la Rue, Bourdaloue, Cambacérès), dans lesquels ce sujet est considéré sous différents points de vue. C'est donc ici une *Bibliothèque complète des Prédicateurs*, à très-bas prix.

DIVERS SUPPLÉMENTS aux œuvres de saint François de Sales, par l'abbé BAUDRY ; 1 fort vol. in-8°. 7 fr.

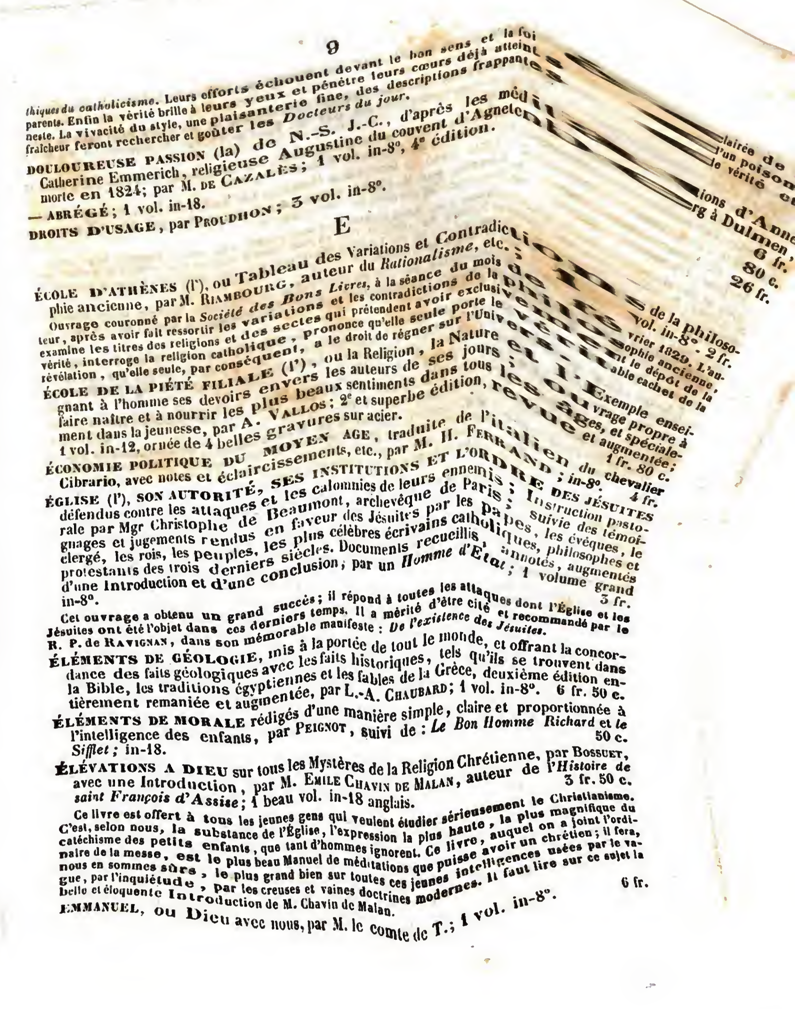
Ce volume renferme la vie de saint François de Sales, d'après les dépositions de sainte Chantal ; il est terminé par la belle vie de la fille de sainte Chantal, par P. Camus, évêque de Belley. Cette dernière partie a pour titre *la Mémoire de Darie.*

DIVINITÉ ET LES AVANTAGES DE LA CONFESSION (la), prouvés par les faits, par M. l'abbé GUILLOIS, curé au Mans ; 1 vol. in-12. (Ouvrage approuvé par quatre évêques.) 2 fr. 50 c.

DOCTRINE CHRÉTIENNE, par LHOMOND ; 1 vol. in-12. 1 fr.

DOCTEURS DU JOUR DEVANT LA FAMILLE (les), par M. BRUCKER (MICHEL-RAYMOND) ; 1 vol. grand in-18 anglais. 3 fr. 50 c.

Ce livre, sous une forme piquante et dramatique, présente la défense de la morale, du dogme et des institutions de l'Église. L'auteur met en scène deux jeunes gens, fervents adeptes de nos modernes philosophes, qui essaient de convertir leur famille encore imbue des *préjugés go-*



thiques du catholicisme. Leurs efforts échouent devant le bon sens et la foi éclairée de parents. Enfin la vérité brille à leurs yeux et pénètre leurs cœurs déjà atteints d'un poison neste. La vivacité du style, une plaisanterie fine, des descriptions frappantes de vérité et fraîcheur feront rechercher et goûter les *Docteurs du jour*.

DOULOUREUSE PASSION (la) de N.-S. J.-C., d'après les méditations d'Anne Catherine Emmerich, religieuse Augustine du couvent d'Agnetenberg à Dulmen, morte en 1824; par M. DE CAZALÈS; 1 vol. in-8°, 4e édition. 6 fr.

— **ABRÉGÉ**; 1 vol. in-18. 80 c.

DROITS D'USAGE, par PROUDHON; 3 vol. in-8°. 26 fr.

E

ÉCOLE D'ATHÈNES (l'), ou Tableau des Variations et Contradictions de la philosophie ancienne, par M. RAMBOURG, auteur du *Rationalisme*, etc.; 1 vol. in-8°. 2 fr.

Ouvrage couronné par la *Société des Bons Livres*, à la séance du mois de février 1829. L'auteur, après avoir fait ressortir les variations et les contradictions de la philosophie ancienne, examine les titres des religions et des sectes qui prétendent avoir exclusivement le dépôt de la vérité, interroge la religion catholique, prononce qu'elle seule porte le véritable cachet de la révélation, qu'elle seule, par conséquent, a le droit de régner sur l'Univers.

ÉCOLE DE LA PIÉTÉ FILIALE (l'), ou la Religion, la Nature et l'Exemple enseignant à l'homme ses devoirs envers les auteurs de ses jours; ouvrage propre à faire naître et à nourrir les plus beaux sentiments dans tous les âges, et spécialement dans la jeunesse, par A. VALLOS; 2e et superbe édition, revue et augmentée; 1 vol. in-12, ornée de 4 belles gravures sur acier. 1 fr. 80 c.

ÉCONOMIE POLITIQUE DU MOYEN AGE, traduite de l'italien du chevalier Cibrario, avec notes et éclaircissements, etc., par M. H. FERRAND; in-8°. 4 fr.

ÉGLISE (l'), SON AUTORITÉ, SES INSTITUTIONS ET L'ORDRE DES JÉSUITES défendus contre les attaques et les calomnies de leurs ennemis; Instruction pastorale par Mgr Christophe de Beaumont, archevêque de Paris; suivie des témoignages et jugements rendus en faveur des Jésuites par les papes, les évêques, le clergé, les rois, les peuples, les plus célèbres écrivains catholiques, philosophes et protestants des trois derniers siècles. Documents recueillis, annotés, augmentés d'une Introduction et d'une conclusion; par un *Homme d'État*; 1 volume grand in-8°. 3 fr.

Cet ouvrage a obtenu un grand succès; il répond à toutes les attaques dont l'Église et les Jésuites ont été l'objet dans ces derniers temps. Il a mérité d'être cité et recommandé par le R. P. de RAVIGNAN, dans son mémorable manifeste : *De l'existence des Jésuites*.

ÉLÉMENTS DE GÉOLOGIE, mis à la portée de tout le monde, et offrant la concordance des faits géologiques avec les faits historiques, tels qu'ils se trouvent dans la Bible, les traditions égyptiennes et les fables de la Grèce, deuxième édition entièrement remaniée et augmentée, par L.-A. CHAUBARD; 1 vol. in-8°. 6 fr. 50 c.

ÉLÉMENTS DE MORALE rédigés d'une manière simple, claire et proportionnée à l'intelligence des enfants, par PEIGNOT, suivi de : *Le Bon Homme Richard* et *le Sifflet*; in-18. 50 c.

ÉLÉVATIONS A DIEU sur tous les Mystères de la Religion Chrétienne, par BOSSUET, avec une Introduction, par M. EMILE CHAVIN DE MALAN, auteur de l'*Histoire de saint François d'Assise*; 1 beau vol. in-18 anglais. 3 fr. 50 c.

Ce livre est offert à tous les jeunes gens qui veulent étudier sérieusement le Christianisme. C'est, selon nous, la substance de l'Église, l'expression la plus haute, la plus magnifique du catéchisme des petits enfants, que tant d'hommes ignorent. Ce livre, auquel on a joint l'ordinaire de la messe, est le plus beau Manuel de méditations que puisse avoir un chrétien; il fera, nous en sommes sûrs, le plus grand bien sur toutes ces jeunes intelligences usées par le vague, par l'inquiétude, par les creuses et vaines doctrines modernes. Il faut lire sur ce sujet la belle et éloquente Introduction de M. Chavin de Malan.

EMMANUEL, ou Dieu avec nous, par M. le comte de T.; 1 vol. in-8°. 6 fr.

ENFANT CHRÉTIEN (l') conduit par sa mère à la Sainte Table; 1 ... joli vol. in-12. fr. 80 c.

ÉPITRES ET ÉVANGILES des dimanches, des fêtes et des féries majeures de toute l'année, avec nouvelles réflexions, par M. LACROIX, curé de Mamers; 1 vol. in-12 de 700 pages, 2e édit. 2 fr. 50 c.

Cet ouvrage contient, outre les Épitres et Évangiles, les Réflexions, les Prières du matin et du soir, l'ordinaire de la Messe, les Vêpres du dimanche, etc.

ÉPREUVES DES ÉLUS (les), le Jardin des Roses, la Vallée des Lys, traduits du latin du B. THOMAS A KEMPIS, par M. l'abbé COUHARD; approuvés par Mgr l'Évêque de Dijon; 1 beau volume in-32 de plus de 500 pages. 2 fr.

Ces trois opuscules offrent aux âmes pieuses des moyens efficaces de dompter les tentations du cœur, de puissantes leçons de vertu, et ces vives consolations dont elles ont besoin pour supporter les rudes épreuves de la vie. Le style charme par une simplicité pleine d'onction qui exclut toute recherche et toute prétention.

ESPRIT (l') et les principaux devoirs du sacerdoce chrétien, exposés dans une suite de discours analogues aux circonstances, par Monseigneur Michel B. CLARY, archevêque de Bari; 1 vol. in-8°. 7 fr.

ESPRIT DU R. P. AVRILLON. Conduite pour passer saintement le temps de l'Avent, Carême, Pentecôte et Assomption, etc.; mis en ordre par M. l'... OUDOUL, curé du diocèse de Bourges, avec approbation de Mgr l'archev... de Paris; 2e édition. 1 fort vol. in-18. ... fr.

ESPRIT DE VIE ET DE L'ESPRIT DE MORT (de l'), par le comte Henri de RODE et le marquis de BEAUFFORT; 1 vol. in-8°. 2 fr. 50 c.

Voici un livre auquel MM. Gerbet, Lacordaire, de Montalembert, etc., ont donné la plus entière approbation, un livre qui renferme plus de profondes pensées qu'il ne contient de lignes. Jamais on n'écrira de *véritable philosophie de l'histoire* qu'en développant le système si éminemment catholique et philosophique de cet ouvrage, que nous pouvons, à juste titre, nommer *un livre remarquable*.

ESQUISSE DE ROME CHRÉTIENNE, par M. l'abbé Ph. GERBET, tome Ier; 1 vol. in-8°. 7 fr. 50

Invisibilia enim ipsius..... per ea quæ facta sunt intellecta conspiciuntur.
S. Paul. ad Rom., 1, 20.

ESQUISSES POÉTIQUES, par Ed. TURQUETY; 1 vol. in-18. 4 fr.

M. Turquety, en donnant ses Esquisses, nous a fait espérer de belles productions : il ne s'est pas démenti, il s'est élevé, au contraire; nous avons depuis ses belles *Poésies catholiques*.

ESSAIS DE POÉSIES CATHOLIQUES, par M. l'abbé CAMPMAS; 1 vol. in-18. 3 fr.

ESSAI SUR LA PHILOSOPHIE DU CHRISTIANISME, considérée dans ses rapports avec la philosophie moderne, par l'abbé CACHEUX, ancien professeur de l'Université; 2 vol. in-8°. 10 fr.

ESSAI HISTORIQUE SUR L'IDENTITÉ MORALE de la Liberté avec la Religion, par l'abbé BARET, du diocèse de Périgueux; in 8°. 4 f.

ESSAIS POÉTIQUES DE LA VIE, par Edouard ALLETZ, auteur des *Esquisses de la Souffrance morale*; 2 vol. in-32, grand raisin, broché. 5 fr.

Chaque tome pourra se vendre séparément à raison de 2 fr. 50 c. L'un, intitulé *Partie religieuse*; l'autre, *Partie morale*. Ces poésies, pleines de pensées pieuses et ... ne peuvent qu'augmenter la réputation de l'auteur, plus d'une fois couronné dans les concours de poésie de l'Académie française.

ÉTAT ACTUEL DU CLERGÉ EN FRANCE (de l'), et en particulier des Curés ruraux, appelés Desservants, par MM. C. et A. ALLIGNOL frères, desservants; 1 vol. in-8°. 5 fr.

ETHICÆ SEU PHILOSOPHIÆ MORALIS ELEMENTA CURA NICOLAI JOSEPHI DE COCK, Eccl. metrop. mech. can. ad hon. S. Theol. Doct. univ. Cath. in opp. Lav. vice Rect. et in facult. phil. ac. litt. prof. ord. Editio altera, recognita et aucta; 1 vol. in-8°. 7 fr. 50 c.

ÉTUDES SUR LES IDÉES et sur leur union au sein du Catholicisme, par L.-V.-D.-L.; 2 vol. in-8°. 12 fr.

Le caractère particulier de ce livre, c'est d'attirer vers la vérité, vers le bien, vers le beau, vers Dieu, toutes les intelligences qui flottent et qui s'égarent, tous les cœurs sur lesquels le doute a exhalé son souffle desséchant, tous les êtres, en un mot, qui ont besoin d'*aimer* et qui ont le courage de *méditer*.

ÉTUDES SUR NAPOLÉON, par M. DE BAUDUS, colonel, ancien aide-de-camp des maréchaux Bessières et Soult; 2 vol. in-8°. 15 fr.

Admis par les fonctions d'aide-de-camp des maréchaux *Bessières* et *Soult* dans l'intimité des événements publics de l'empire, M. *de Baudus* a voulu déterminer la partie philosophique et religieuse du génie de Napoléon. Exempt de l'esprit de servilisme impérial, il a voulu fixer l'opinion de la postérité sur un homme et une époque qu'un enthousiasme souvent ridicule tend à rendre incompréhensible. Chrétien et savant, aussi bien que riche de ses nombreux souvenirs, M. de Baudus sait intéresser par l'originalité de ses récits.

ÉTUDES SUR SAINT FRANÇOIS DE SALES, sa vie, son cœur, ses œuvres, ses *écrits et sa doctrine*, par l'abbé BOULANGÉ, aumônier de la Visitation au Mans; 2 beaux vol. *in-8°* avec portrait. 12 fr.

ÉTUDES SUR L'HISTOIRE UNIVERSELLE, expliquant *l'origine et la nature du pouvoir*, par J.-B. DE SAINT-VICTOR, auteur du *Tableau de Paris*, etc., etc. Première partie, formant un corps d'ouvrage complet, qui embrasse l'histoire du monde depuis la création jusqu'à la chute de l'empire d'Occident; 6 vol. in-8°, papier superfin satiné. 30 fr.

ÉVANGILE EN ACTION, ou l'histoire de la vie des principaux saints honorés dans l'église *catholique*; ouvrage rédigé d'après les Bollandistes et les hagiographes les *plus célèbres*, et publié par M. l'abbé AMBROISE GUILLOIS, curé de Notre-Dame *du-Pré, au Mans*; 3 forts vol. in-12. 7 fr. 50 c.

— **ABRÉGÉ**; 1 gros vol. in-12. 2 fr.

EXAMEN DES PAROLES D'UN CROYANT ET DU LIVRE DU PEUPLE, par M. DU PLESSIS DE GRENÉDAN, ancien conseiller au parlement de Bretagne, et depuis président de la Cour royale de Rennes; 1 vol. in-8°. 7 fr. 50 c.

EXIL ET PATRIE, par M. **Achille** DU CLÉSIEUX; 1 vol. in-8°. 4 fr.

EXPLICATION DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE, en forme de lectures, tirée du Catéchisme dogmatique et moral de M. J. COUTURIER, ancien curé de Léry; par un ecclésiastique du diocèse de Dijon; 2 gros vol. in-12 de 1390 pages. 6 fr.

EXPLICATION HISTORIQUE, DOGMATIQUE, MORALE ET LITURGIQUE DU CATÉCHISME, par M. l'abbé AMBROISE GUILLOIS, curé; ouvrage approuvé et recommandé aux fidèles par Mgr. l'Évêque du Mans; 2 vol. in 12. 5 fr.

***EXPOSÉ* COMPARATIF** de toutes les Religions de la terre, considérées sous *le rapport* de leurs dogmes, de leur morale et de leur culte, et mises en *présence* les unes des autres par le rapprochement successif et textuel des diverses *parties* de leurs systèmes; extrait des livres originaux qui servent de base aux *différentes* croyances, tels que le Pentateuque, les quatre Évangiles, le Coran, les *Veïda*s, le Chou-King, le Zend-Avesta, l'Edda, la Voluspa, etc., par ANNOT DE MAIZIÈRES. Deuxième édition; 1 vol. grand in-folio. 12 fr.

EXPOSÉ DE LA PHILOSOPHIE Physiologique de l'homme; par J.-V. de la ROIÈRE, docteur en médecine; 1 vol. in-8°. 5 fr.

Cet ouvrage, fruit d'une longue méditation dans la solitude, n'a pas été composé, comme le lecteur le verra, pour combattre telle philosophie ou approuver telle autre; l'auteur s'est borné à examiner, à étudier et à analyser les faits et à en tirer les conséquences évidentes.

EXPOSITION DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE, par M. l'abbé MARTIN DE NOIRLIEU; 1 vol. in-18. 1 fr. 25 c.

EXPOSITION DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE par demandes et par *réponses*, divisée en trois catéchismes :

I. *Catéchisme historique*, contenant l'histoire abrégée de l'ancien et du nouveau Testament, suivie d'une instruction sur l'Église ;

II. *Catéchisme dogmatique*, contenant l'explication des dogmes de l'Église rapportés à la justification de l'homme;

III. *Catéchisme pratique*, contenant la pratique des Commandements de *Dieu et* de l'Église, des Conseils évangéliques et des divers Exercices de Piété;

Par le P. BOUGEANT, prêtre de la Compagnie de Jésus; 2 vol. in-8°. *9 fr.*

A la fin de chaque volume se trouve la collection considérable de *tous les textes* latins rapportés en français dans la suite de l'ouvrage. Une table alphabétique de tous les noms qui y figurent et de toutes les matières qui y sont traitées termine le deuxième volume.

Cette exposition de la doctrine chrétienne, réimprimée d'après les conseils d'*ecclésiastiques* distingués par leur science et leurs vertus, obtiendra les suffrages de tout le clergé. *Solidité*, précision, clarté, érudition, emploi heureux et fréquent de la Sainte Ecriture et des P*ères de* l'Eglise; rien n'y manque de ce qui peut donner une connaissance complète et approfon*die de* notre sainte religion.

EXPOSITION MÉTAPHYSIQUE des Peines temporelles, par Jean-Marie-Au[illegible] BOYER ; 1 vol. in-8°.

F

FERMES DU PETIT ATLAS (les), ou Colonisation agricole, religieuse et militaire du n[illegible] nord de l'Afrique, par l'abbé LANDMANN, curé de Constantine; in-8°. 2 fr. 50 c.

FIDÈLE AU PIED DE LA CROIX (le), ou Méditations en forme de prières sur les principaux sujets de piété, par le prince de HOHENLOHE; traduit par l'abbé DUMARSAIS, curé des Missions étrangères; 1 vol. in-18; 5e édition. 1 fr. 25

FIN DES TEMPS (la), ou l'Accomplissement de l'Apocalypse et des anciennes prophéties d'Isaïe, de Jérémie, de Daniel, d'Habacuc, d'Abdias, de Joël et de Zacharie, par Pierre L. (de Paris); 1 vol. in-8°. 6 fr.

FLEURS DU MOIS DE MAI (les), ou la Fleur du Mois de Marie, choix de lectures pour chaque jour, sur les Mystères de la sainte Vierge, les Pèlerinages à ses Sanctuaires et les autres dévotions en son honneur, par l'abbé R., auteur de l'Abeille de Marie; 1 vol. in-18 avec gravure. 1 fr. 25 c.

FRÈRES DE LAIT (les), par BRIAC et HŒRTEL; 1 vol. in-18 avec figures. 1 fr. 25 c.

Voici, dans le cadre le plus gracieux, une peinture vraie et touchante de ce qu'il y a de sublime et de généreux dans l'amour maternel, dans la piété filiale, et dans l'amitié fraternelle que la religion anime et mène par la main.

FROMENT DES ÉLUS (le), ou Préparations et Actions de grâces, à l'usage des personnes pieuses qui font leurs délices de la fréquente communion, et dont elles peuvent aussi se servir dans les visites qu'elles font au très Saint-Sacrement, par M. ARVISENET, chanoine et vicaire-général de Troyes; 1 vol. in-18, nouvelle édition augmentée. 70 c.

FRUITS DE MES LECTURES, par DOM JAMIN; 1 vol. in-18. 1 f. 10 c.

G

GABRIELLE CLAIRE, ou Lys parmi les Ronces, par A. de LESTOILE; 2 vol. grand in-18. 6 fr.

Ce livre est plein de situations dramatiques, de scènes touchantes, de conversations animées et spirituelles. Les enfants de ténèbres y livrent perpétuellement combat aux enfants de lumières! De tous ces intérêts qui se meuvent et se choquent, de tous ces événements qui se présentent, de toutes les scènes qui se déroulent sous les yeux du lecteur, ressortent des leçons frappantes et de hauts enseignements.

GÉNIE DU PRÊTRE (le), par M. l'abbé POPYS DE CASTRES; 1 vol. in-8°. 6 fr. 50 c.

Cet excellent livre est dédié à l'illustre vicomte de Chateaubriand. Voici un passage de la préface qui donne complétement l'esprit du livre : « En vain on a attaqué le prêtre catholique « par d'atroces calomnies, par d'injustes médisances. Comme Jésus-Christ, son modèle et son « maître, il n'a répondu que par le silence et la prière; il a laissé à ses œuvres le soin de le « justifier devant ses détracteurs et leurs dupes. *Si vous ne croyez pas à mes paroles, croyez « du moins à mes actions*; et il a poursuivi, en faisant le bien, sa route jusqu'à nous. »

GENRE GOTHIQUE (du), avec comparaisons au genre païen des anciens temples. Aperçus sur l'église de la Madeleine; exposition d'une idée subséquente par Victor de MAUD'HUY; 1 vol. in-8°. 3 fr.

GRAMMAIRE GRECQUE ET LATINE COMPARÉE, par Romain CORNUT, avocat à la cour royale de Paris, ex-professeur de rhétorique; 1 vol. in-8°. 7 fr.

Ces deux langues, les plus savantes, sans contredit, et les plus belles qu'ait jamais parlées la bouche des hommes, mères l'une et l'autre d'une littérature riche et brillante, font la base de l'enseignement classique. Elles présentent, dans l'aspect général de leur physionomie, une ressemblance de famille si naturelle et si vive, qu'elle suffirait seule, à défaut de l'histoire, pour attester la fraternité originelle des deux grands peuples qui les parlaient. Cet excellent ouvrage doit se trouver dans la bibliothèque de toute personne studieuse.

— **ABRÉGÉ**, à l'usage des classes élémentaires; 1 vol. in-12, broché. 2 fr. 50 c.

— Idem, cartonné. 2 fr. 75 c.

GRANDEURS DE DIEU (les), par le P. D'ARGENTAN; 3 vol. in-12. 6 fr.

GRANDEURS DE JÉSUS-CHRIST (les), par le même; 3 vol. in-12. 6 fr.

GRANDEURS DE LA VIERGE (les), par le même; 3 vol. in-12. 6 fr.

GUIDE HISTORIQUE ET PITTORESQUE DU VOYAGEUR EN EUROPE; contenant la description complète des routes d'Europe et des bords des fleuves, mers et rivières; l'histoire de toutes les villes, villages, hameaux, bourgs, châteaux, maisons de plaisance, édifices, ruines et monuments qui les avoisinent; les souvenirs historiques qui s'y rattachent; enfin l'indication des personnages célèbres qui y sont nés; par M. Louis CLERC, membre de plusieurs Sociétés savantes; 1 gros vol. in-8°, petit-texte. 3 fr.

GUIDE CONSOLATEUR (le) des âmes découragées; 1 vol. in-18. 1 fr. 25 c.

GUIDE DES PERSONNES PIEUSES (le), ou Règle de Conduite, pour les personnes appelées à vivre dans le monde; 1 vol. in-18. 80 c.

GUIDE DE CEUX QUI ANNONCENT LA PAROLE DE DIEU (le), contenant la doctrine de saint François de Sales, celle de la Société de Jésus, de Benoît XIV, et les Conseils de saint Vincent de Paul sur la manière d'annoncer la parole de Dieu, et sur l'importance des instructions familières et des catéchismes, par M. l'abbé DE BAUDRY, ancien directeur du grand séminaire de Lyon; 2e édition; 1 vol. in-12. 2 fr.

« Ayant lu un ouvrage intitulé : *Le Guide de ceux qui annoncent la parole de Dieu*, nous avons reconnu que ce livre pouvait être très-utile aux pasteurs des âmes, et qu'un prêtre qui se pénétrerait bien des maximes, des avis qu'il renferme, aurait la consolation de voir son ministère produire parmi les peuples les fruits de salut les plus abondants.

« Nous recommandons la lecture de cet ouvrage au Clergé, persuadé qu'en le lui faisant connaître nous rendrons un service important aux pasteurs et à leurs troupeaux. » (*Approbation de Mgr* DE BONALD, *arch. de Lyon.*)

GUIDE DES CURÉS (le) dans l'Administration temporelle des Paroisses, par M. l'abbé DIEULIN, vicaire-général de Nancy; 3e édition, considérablement augmentée, et ornée de planches et tableaux sur l'architecture; 2 vol. in-8°. 10 fr.

H

HÉROINES CHRÉTIENNES (les jeunes); 1 vol. in-18. 1 fr. 25 c.

HEURES CHOISIES, ou Recueil de Prières pour tous les besoins de la vie, avec des instructions pratiques pour toutes les fêtes de l'année; 6e édition, augmen-

tée; ouvrage dédié à Madame la Dauphine, par Madame la marquise d'A[illegible]DELARDE; un gros vol. in-32. [illegible] fr. 50 c.

— Les mêmes, 1 vol. in-18, 13e édition, avec un titre doré. [illegible] fr. 60 c.

Les mêmes, papier vélin de luxe, imprimé avec le plus grand soin et or[illegible]é de lettres-vignettes; 1 vol. in-18 de près de 700 pages. 5 fr.

— Les mêmes, 1 vol. in-16, 12e édition, papier glacé, avec encadrements [illegible] illustrés, 4 gravures. 7 fr.

Tout, dans ce joli recueil, respire la piété la plus tendre dont était animé son m[illegible]deste et spirituel auteur; ouvrage charmant que le public a bien su apprécier, puisqu'en peu d'années quatre éditions tirées à grand nombre ont été épuisées seulement pour Dijon et dans quelques villes des environs. Cet accueil fait à ces Heures, jusqu'ici peu connues, nous fait espérer un prompt débit de la sixième édition.

HEURES PAROISSIALES, contenant les Offices des principales fêtes de l'ann[illegible]e, en latin et en français, la Messe et les Cérémonies du Mariage, les Cérémon[illegible]es du Baptême, les Prières et les Actes avant et après la Communion (70 gravur[illegible]s sur acier), et avec l'approbation de Mgr l'archevêque de Paris; 1 vol. grand in-18. [illegible] 2 fr.

Nous ferons remarquer tout d'abord que le livre est approuvé par Monseigneur l'Arche[illegible]vêque de Paris, pour son diocèse. La distribution des gravures et des ornements qui y abondent [illegible] est surtout digne d'attention. Le sujet de chaque gravure est l'exposition fidèle, la traduction [illegible]rense du texte qui l'accompagne. Pour mieux atteindre ce but, la gravure fait corps av[illegible] texte, elle l'encadre, et ne semble s'en rapprocher ainsi que pour en donner le commen[illegible] vivant et animé.

HEUREUX MATIN DE LA VIE (l'), ou petit Traité sur l'humilité, par l'abbé Carr[illegible]; 1 vol. in-18, avec une gravure. 1 fr.

HISTOIRE DE LA PAPAUTÉ pendant les XVIe et XVIIe siècles, par Léopold Ran[illegible]e, professeur à l'Université de Berlin. Traduite de l'allemand. Précédée d'une [illegible]troduction, par M. de Saint-Chéron; 4 vol. in-8°. 28 [illegible]

L'*Histoire de la Papauté*, pendant les seizième et dix-septième siècles, est une des p[illegible] brillantes productions de la nouvelle école historique d'Allemagne. C'est un des plus bea[illegible] hommages qui aient été rendus à la papauté par la philosophie et le protestantisme. Le titre s[illegible] du livre indique quels sont l'intérêt et l'importance du sujet.

N. B. C'est par erreur que plusieurs journaux ont annoncé que cette traduction avait [illegible] *mise à l'*INDEX. Le texte du décret de la Congrégation de l'*index* ne mentionne que l'origin[illegible] allemand publié sous ce titre : *Les Papes romains pendant les seizième et dix-septième siècle*[illegible] Les réserves et les réfutations contenues dans notre édition française ont paru suffisantes à [illegible] sacrée Congrégation de l'*index* pour qu'elle n'ait pas jugé convenable d'interdire la lecture d[illegible] cette édition.

HISTOIRE DU PAPE INNOCENT III et de ses Contemporains, par M. Frédéric Hurter; traduite de l'allemand sur la *seconde édition*, par MM. Alex. de Saint-Chéron et J.-B. Haiber; précédée d'une introduction et de la biograph[illegible] de l'auteur; 3 vol. in-8°. 15 f[illegible]

Cet ouvrage est composé sur les documents originaux et d'après les écrits, lettres, bulles d'Innocent III, cités textuellement. Son mérite littéraire est constaté par l'immense succès qu'il a obtenu en Allemagne. Quant à sa haute impartialité historique, il suffit de rappeler qu'il a obtenu les éloges sans réserve des *Annales des Sciences religieuses*, à Rome, de l'*Université catholique*, de l'*Univers religieux*, des *Annales de Philosophie chrétienne*, à Paris, de la Revue *de Dublin* en Angleterre. Un très-grand nombre de notes bibliographiques et historiques accom[illegible]pagnent la traduction.

N. B. Cette traduction est la SEULE revue, reconnue et approuvée par [illegible] (voyez la lettre de M. Hurter, en tête du premier volume); la SEULE qui do[illegible] trait authentique; la SEULE qui publie les renseignements entièrement inédi[illegible] écrits de M. Hurter; la SEULE sur laquelle ait été faite la traduction italienne [illegible] même à l'original; la SEULE, enfin, dont il ait été rendu le compte le plus fa[illegible]vorable [illegible] la presse littéraire.

HISTOIRE CRITIQUE ET PHILOSOPHIQUE DU SUICIDE, par le P. Appiano Buonafède; traduite de l'italien, par M.-G. Armellino, professeur de littérature et de langue italienne, et par M. L.-F. Guérin, auteur de divers ouvrages religieux; 1 gros vol. in-8°. 7 fr.

HISTOIRE DE N.-S. JÉSUS-CHRIST, par le Père de Ligny, nouvelle édition illustrée, ornée de 40 planches d'après les grands maîtres, d'un titre gravé et d'une carte de la Terre-Sainte; 1 vol. grand in-8° de 530 pages. 16 fr.

HISTOIRE DE NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST, de Frédéric Léopold comte de Stolberg, traduite de l'allemand par P. D., ancien professeur à l'Institution des Chevaliers de Saint-Louis; 2 vol. in-8°. 10 fr.

HISTOIRE DE N.-S. JÉSUS-CHRIST, traduite de l'allemand, du comte de Stolberg, par l'abbé Jager; 1 vol. in-8°. 6 fr.

Le même ouvrage; 1 vol. grand in-18. 3 fr. 50 c.

HISTOIRE DE L'ANCIEN TESTAMENT, rédigée pour l'instruction et l'édification des Fidèles, par M. J. Couturier, auteur du Catéchisme; 4 gros vol. in-12 bien impr. sur papier fin, ornés d'un beau portrait de l'auteur et précédés d'une notice sur sa vie et ses écrits. 11 fr.

HISTOIRE D'ABULCHER BISCIARAH, par M. Adolphe de Bouclon; avec approbation de Mgr Olivier, évêque d'Evreux; 1 vol. in-12. 1 fr. 50 c.

Ce livre révèle à notre siècle, fatigué de son incrédulité, une vie admirable de foi, de candeur, *d'innocence et de sainteté*..... Il montre avec évidence combien un enfant est aimable quand il grandit avec la religion; combien son âme est pure et son cœur brûlant d'amour; combien ses sentiments sont nobles; de quelle sainte et sublime poésie se révèlent ses pensées naïves; combien il y a alors pour lui de bonheur et de joie dans la vie; et c'est la pensée philosophique qui s'est mêlée à la composition de cet ouvrage.

HISTOIRE DE L'ÉGLISE DE NIMES, par M. A. Germain, professeur d'histoire au Collége royal de Nimes; 2 vol. in-8°. 12 fr.

HISTOIRE DE LA RÉFORME PROTESTANTE EN SUISSE, par Ch. de Haller, ancien membre du Conseil souverain de Berne; 1 vol. in-12. 2 fr. 25 c.

HISTOIRE DE PARIS, par M. Th. Muret; 1 vol. in-12. 2 fr.

HISTOIRE DE SAINTE ÉLISABETH DE HONGRIE, par le comte de Montalembert, pair de France; *troisième édition;* 1 vol. grand in-8° avec grav. 10 fr.

— Abrégé; 1 vol. in-18. 1 fr. 30 c.

Le nom de l'auteur, la rapidité et la constance du succès de son livre, traduit dans presque toutes les langues, recommandent puissamment cette publication. Qu'il nous suffise de dire que, dans une introduction étendue, l'écrivain a inauguré parmi nous des vues toutes nouvelles et profondément catholiques sur l'existence religieuse et sociale du moyen âge, et que la vie de sainte Elisabeth est un récit où le treizième siècle renaît tout entier au souffle de la science et de la foi.

HISTOIRE DE L'ESPRIT DES PEUPLES DE L'EUROPE, depuis la conversion de Clovis, roi des Francs, jusqu'à la fin du règne de Charlemagne, empereur d'Occident, par le comte des Rioux de Messimy, ex-avocat-général, et conseiller à la Cour Royale de Dijon; 2 vol. in-8°. 6 fr.

HISTOIRE DE S. FRANÇOIS D'ASSISE (1182-1226), par M. Émile Chavin de Malan, ancien professeur d'histoire au collége de Juilly, avec des monuments *et plusieurs pièces historiques entièrement inédites*; 1 vol. grand in-8°. 7 fr. 50 c.

— Abrégé; 1 vol. in-18. 1 fr. 30 c.

Ce livre est un livre de science et de piété. Saint François d'Assise est un des plus grands *personnages* du moyen âge; il a soufflé sur le monde un esprit nouveau, et a tout renouvelé *dans la* pauvreté, dans la Simplicité. Sa vie a été merveilleuse entre toutes les vies; car Dieu *l'avait* revêtu d'une splendeur dont il n'avait pas voulu lui-même entourer son corps mortel. *D'ailleurs* cette histoire, écrite dans le même ordre d'idées que celles de *sainte Elisabeth* et de *saint Dominique*, dont elle est un complément nécessaire, aura, nous en sommes sûrs, le même succès, la même popularité.

HISTOIRE DES INSTITUTIONS D'ÉDUCATION ECCLÉSIASTIQUE, par Augustin Theiner; traduite de l'allemand, par Jean Cohen, bibliothécaire à Sainte-Geneviève; 2 vol. in-8°. 8 fr.

HISTOIRE DES PAPES depuis saint Pierre jusqu'à nos jours, par M. de Beaufort, avec une Introduction par M. Laurentie; 4 vol. in-8°. 16 fr.

HISTOIRE DES OSMANLIS et de la Monarchie Espagnole pendant les XVIe et XVIIe siècles; traduite de l'allemand de M. Léopold RANKE, professeur à l'Université de Berlin, par J.-B. HAIBER; 1 fort vol. in-8°. 6 fr.

HISTOIRE DES TRANSFORMATIONS Morales et Religieuses des Peuples, par M. BOULLAND; un vol. in-8°. [illegible] fr. 50 c.

C'est ici un ouvrage de haute philosophie qui prendra place dans toutes les bibliothèques savantes. Ce n'est pas un livre écrit dans un ordre d'idées exclusivement catholiques, mais c'est un livre éminemment propre à détruire les préventions d'un grand nombre d'hommes contre le catholicisme; il les conduira plus loin qu'il ne va lui-même.

HISTOIRE DU CLERGÉ DE FRANCE, Civilisateur, Missionnaire et Martyr, depuis la prédication de l'Evangile dans les Gaules jusqu'à nos jours, par P. CHRISTIAN; 2 vol. in-8°. 12 fr.

HISTOIRE DU PAPE GRÉGOIRE VII et de son siècle, d'après les monuments originaux, par M. J. VOIGT, professeur à l'Université de Hall; traduite de l'allemand par l'abbé JAGER; 1 vol. in-8°. 7 fr. 50 c.

— Le même; 1 vol. grand in-18. 3 fr. 50 c.

HISTOIRE DU PAPE SYLVESTRE II et de son siècle, par C.-F. HOCK; traduite de l'allemand par l'abbé Joseph-Marie AXINGER, chanoine honoraire d'Evreux, licencié ès-lettres, et par Edouard de CORNEMONT, licencié en droit; 1 vol. in-8°. 6 fr. 5

HISTOIRE DU ROYAUME DES PAYS-BAS, depuis 1814 jusqu'en 1842, par M. GERLACHE; 3 beaux vol. in-8°. 21 fr.

HISTOIRES ET PARABOLES DU PÈRE BONAVENTURE; 1 vol. in-18. 7

Rien de plus intéressant que ces pieuses fictions, rien de plus propre à graver dans l'esprit et le cœur les leçons et les vérités de la religion.

HISTORIA PHILOSOPHIÆ A MUNDI INCUNABULIS, usque ad Salvatoris adventum, hodierno discentium usui accommodata, curante Petro Franc. Xav. DE RAM. presb. archiep. mechel. archivario et in maj. seminario SS. Canonum Historiæ ecclesiast. prof. Editio altera, auctior et emendatior; 1 vol. in-8°. 6 fr.

HISTOIRE SAINTE, par TROUILLET; 1 vol. in-18. 1 fr.

Mgr l'Archevêque de Paris a donné une approbation spéciale à l'Histoire Sainte de M. Trouillet.

HISTOIRE ANCIENNE, par le même; 1 vol in-18. 1 fr.

Cet ouvrage, comme tous ceux de M. Trouillet, est riche de faits et de réflexions morales. Le cœur et l'esprit y puisent un aliment également substantiel.

HISTOIRE DE LA GRÈCE, par le même; 1 vol. in-18. 1 fr.

M. Trouillet, dans ce volume, a eu l'avantage de grouper tout ce que l'histoire de cette contrée peut offrir de moral et d'intéressant.

HISTOIRE DU MOYEN AGE, par le même, 1 vol. in-18. 1 fr.

Dans ce labyrinthe de faits, au milieu de cette confusion de peuples divers qui se lèvent, se choquent et se culbutent, il importait, pour soulager les jeunes intelligences, de grouper en grandes époques ces innombrables événements, but que M. Trouillet a parfaitement rempli.

HISTOIRE ROMAINE, par le même; 2 vol. in-18. 2 fr.

Ces deux volumes se distinguent par un mérite particulier; l'auteur domine son sujet, il se dissimule pour montrer la nation dont il écrit l'histoire : c'est bien elle qui est en scène.

HISTOIRE DE FRANCE, par le même; 2 vol. in-18. 2 fr.

L'Histoire de France de M. Trouillet se distingue par l'impartialité dans le [illegible]tion, la pureté et l'élégance du style.

HISTOIRE D'HÉLÈNE GILLET, ou Relation d'un événement survenu à Dijon dans le XVIIe siècle, par un ancien avocat; 1 vol. in-12. 1 fr. 50 c.

HISTOIRE DE SAINT PIE V, pape de l'ordre des Frères prêcheurs, par M. le vicomte de FALLOUX; 2 vol. in-8°. 12 fr.

La Vie de saint Pie V et l'Histoire de son siècle ont trouvé dans M. Falloux ce qui fait vivre ces sortes d'ouvrages; la foi du chrétien et le talent de l'écrivain.

HISTOIRE CRITIQUE ET LÉGISLATIVE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DE LA LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT EN FRANCE, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, par H. DE RIANCEY; 2 vol. in-8°. 10 fr.

HOMME RELIGIEUX (l'), par le R. P. J.-B. SAINT-JURE, de la Compagnie de Jésus; nouv. édit., revue et corrigée par M. l'abbé J.-L. TARPIN; 2 vol. gr. in-8°. 12 fr.

— Le même, 2 vol. petit in-8°. 8 fr.

HOMME CONNU PAR LA RÉVÉLATION (l'), cours d'Écriture sainte en Sorbonne, par M. l'abbé FRÈRE; 2 vol. in-8°. 8 fr.

I

IMITATION DE N. S. JÉSUS-CHRIST (l'), avec pratique et prière à la fin de chaque chapitre, par le R. P. DE GONNELIEU, de la Compagnie de Jésus, suivie des Prières du matin et du soir et de la manière d'entendre saintement la messe, par le R. P. SANADON, de la Compagnie de Jésus; 1 vol. in-12 de 450 pages, en gros caractères. 1 fr. 50 c.

— Le même *relié en basane*. 2 fr. 25 c.

IMITATION DE JÉSUS-CHRIST EXPRIMÉE EN MÉDITATIONS AFFECTUEUSES, par un prêtre du diocèse d'Amiens; 1 vol. in-18, avec grav. 1 fr. 25 c.

Cet ouvrage, avec approbation de Mgr l'Archevêque de Paris, est, au témoignage des juges compétents en pareille matière, un des meilleurs et des plus utiles livres de Méditations qui aient été publiés jusqu'à *ce jour*.

IMITATION DE NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST, traduction spéciale appropriée à l'usage des femmes, augmentée des Prières du matin et du soir, de l'*Office ordinaire des Dimanches*, de celui du Très-Saint Cœur de Marie, et publiée sous *les auspices de M.* l'abbé DUFRICHE-DESGENETTES, curé de la paroisse de N.-D. *des-Victoires*; 1 vol. in-18, papier Jésus superfin satiné. 1 fr. 50 c.

IMITATION DE LA TRÈS-SAINTE VIERGE, sur le modèle de l'Imitation de Jésus-Christ, par l'abbé....; 1 vol. in-18. 80 c.

IMITATION de S. Louis de Gonzague, modèle et patron de la jeunesse chrétienne, suivie d'une Neuvaine, de la Messe, des Vêpres et du petit office du Saint, par A. M. D. G.; 1 vol. in-18 de 600 pages. 1 fr. 50 c.

INFLUENCE MÉTÉOROLOGIQUE des Montagnes et des Forêts, par M. MAUREL; 1 vol. in-8°. 2 fr. 50 c.

INSTITUTIONS LITURGIQUES, par le R. P. Dom Prosper GUÉRANGER, abbé de Solesmes; format in-8°, tomes 1 et 2. 12 fr.

INSTITUTIONS DE BIENFAISANCE PUBLIQUE ET D'INSTRUCTION PRIMAIRE A ROME (des), essai historique et statistique, traduit de l'italien, de Mgr MORICHINI, par M. Édouard DE BAZELAIRE; 1 vol. in-8°. 7 fr.

INSTRUCTION POUR LES GARDES DES BOIS; in-18. 50 c.

INSTRUCTIONS pour éclairer les âmes pieuses dans leurs doutes et pour les rassurer dans leurs craintes, par le R. P. QUADRUPANI; traduites par M. DU CHAMBON DE MÉSILLIAC; 3e édition; un vol. in-32. 1 fr.

INSTRUCTIONS POUR VIVRE CHRÉTIENNEMENT DANS LE MONDE, par le R. P. QUADRUPANI, faisant suite aux Instructions pour éclairer les âmes pieuses; 4e édition; 1 vol. in-32 de 380 pages. 1 fr.

INTRODUCTION A LA THÉOLOGIE DE L'HISTOIRE, ou *du Progrès dans ses rapports avec la Liberté*, par Charles STOFFELS; 1 vol. in-12. 3 fr.

J

JARDIN DES RACINES GRECQUES ET LATINES, mises en vers alexandrins, par Romain CORNUT; 1 vol. grand in-18. 1 fr. 50 c.

— Cartonné. 1 fr. 75 c.

JEANNE D'ARC, ou le Récit d'un preux Chevalier, chronique française du XV[e] siècle, par Maxime de Mont-Rond, avec un beau portrait en pied de l'héroïne, d'après le modèle de la princesse Marie. Seconde édition, augmentée de documents historiques; 1 vol. in-12. 1 fr. 30 c.

JEANNE D'ARC, par Anna Marie; 2 vol. in-8°. 15 fr.

Il était temps qu'une femme consacrât sa plume à retracer la vie de la vierge de Domremy. Cette œuvre, rigoureusement historique pour le fond, souvent poétique pour le style, fait complétement ressortir les vertus et les dons merveilleux de l'héroïne qui sauva la France du joug de l'étranger. L'auteur ne s'est permis d'autres créations que celles des détails indispensables pour expliquer ce que l'histoire ne saurait dire dans une vie où le caractère intime attache aussi justement que le caractère guerrier. Jamais sujet ne fut plus approprié au talent qui a conquis à madame Anna une juste célébrité.

JEANNE D'ARC, TRAGÉDIE, par le vicomte Théodore de Puymaigre; in-8°. 4 fr.

JEANNE-MARGUERITE DE MONTMORENCY, ou la Solitaire des Pyrénées, épisodes historiques, par M. Sabatier de Castres; 1 vol. in-18. 80 c.

JÉSUS-CHRIST PARLANT AU CŒUR DU PRÊTRE, ou Considérations ecclésiastiques sur les vertus et les devoirs du sacerdoce; 1 vol. grand in-32. 80 c.

JÉSUS-CHRIST PARLANT AU CŒUR DE LA JEUNE PENSIONNAIRE, ou suite de Méditations pour le temps des vacances. Ouvrage imité d'un opuscule italien de Zama-Mellini, par l'abbé ***; 1 vol. in-32. 80 c.

JÉSUS PARLANT AU CŒUR DE LA RELIGIEUSE, méditations pour chaque jour du mois; 1 vol. in-32. 1 fr. 25 c.

JÉSUITES ET LEURS ENNEMIS (les), l'Église et les libres penseurs, ou Réponse d'un catholique à MM. Michelet et Quinet, par P.-S. Vert; 1 vol. gr. in-18. 2 fr.

JÉSUITISME (du), ou du mouvement religieux à notre époque, par M. Charles de Riancey; in-18. 75 c.

JOURNÉE DU CHRÉTIEN PAR BOSSUET (la), ou Manuel de piété recueilli des œuvres de Bossuet, par M. l'abbé Dupanloup, supérieur du Petit Séminaire de Paris; 1 vol. in-18. 2 fr.

Cette Journée, où respirent les pensées pieuses et tendres de Bossuet, sera lue avec charme par tous les hommes du monde.

K

KEEPSAKE RELIGIEUX, Livre des Saintes; grand in-8° sur très-beau papier. Douze gravures en double, sur papier ordinaire et sur papier de Chine, accompagnent le texte. 5 fr.

Ces gravures représentent la sainte Vierge dans l'Annonciation, la Visitation, la Compassion et l'Assomption; et, de plus, sainte Madeleine, sainte Geneviève, sainte Clotilde, sainte Ursule, sainte Catherine, sainte Elisabeth de Hongrie et sainte Thérèse. La vie et les actes de ces Saintes sont suivis de méditations poétiques. Un magnifique coup d'œil sur les institutions religieuses de femmes termine le recueil. Plusieurs écrivains et poëtes distingués ont concouru à cette composition remarquable. Ce livre est dédié aux femmes chrétiennes, et leur empressement à se le procurer a nécessité, en peu de temps, une seconde édition.

L

LAMENNAIS RÉFUTÉ PAR LUI-MÊME (M.), à l'occasion de son ouvrage intitulé: *Esquisse d'un Philosophe*; par M. l'abbé Peltier; in-8°. 1 fr. 50 c.

LÉGENDES ET TRADITIONS POPULAIRES DE LA FRANCE, par le comte Amédée de Beaufort; 1 vol. in-8°. 5 fr.

LETTRE PASTORALE de Mgr l'Archevêque de Paris sur les études ecclésiastiques à l'occasion du rétablissement des Conférences et de la Faculté de Théologie; 1 vol. in-8°. 1 fr. 50 c

LETTRE A M. LE COMTE DE MONTALEMBERT, pair de France, sur l'affaire d[e] Cologne, par un professeur romain; in-8°. 1 fr. 50 c

LETTRE A MONSEIGNEUR L'ARCHEVÊQUE DE REIMS, sur le Droit de la Liturgie, par le R. P. Dom Prosper Guéranger, abbé de Solesmes, in-8°. 3 fr.

LETTRE A M. DUPIN, par M. Henri de Riancey, in-8°. 75 c.

LETTRES ADRESSÉES A UN PROTESTANT, ou *Appel à la bonne foi*, par l'abbé F. Lemaire, prêtre du diocèse de Soissons; 1 vol. in-8°. 5 fr.

LETTRES A MA FILLE SUR L'ÉDUCATION, par M. le baron de Mengin-Fondragon; 1 vol. in-18. 1 fr. 25 c.

LETTRES A M. LETRONNE sur la Cosmogonie des Pères de l'Eglise et de la Genèse, par M. l'abbé Delalle, ancien prof. de théologie, curé de Toul; in-8°. 1 fr. 50 c.

LETTRES A UNE PROVINCIALE, par M. Sales-Girons; 1 vol. in-32. 1 fr. 25 c.

LETTRES de M. l'abbé Combalot à M. F. de Lamennais, en réponse à son livre contre Rome : *Affaire de Rome*. La première 1 fr.; et la deuxième 2 fr.; le tout 3 fr.

LETTRES de saint Bernard, abbé de Clairvaux, docteur et dernier Père de l'Eglise, traduites en français sur l'édition des Bénédictins de 1690; par M. l'abbé P***, prêtre du diocèse de Lyon; belle édition sur papier fin satiné; 3 vol. in-8°. 12 fr.

LEÇONS COMPARÉES DE GÉOGRAPHIE ANCIENNE, DU MOYEN AGE ET DES TEMPS MODERNES, d'après la méthode analytique de l'abbé Gaultier, et adoptées pour ses cours, par M. Ducros de Sixt; 3[e] édition; 2 vol. in-18 cart. 3 fr. 50 c.

LEÇONS D'ARITHMÉTIQUE ET DE TOISÉ, d'après la méthode analytique de l'abbé Gaultier, adoptées par le Ministre de la guerre et par l'Université, par *M. Ducros de Sixt*; 1 vol. in-18 cart. 2 fr. 50 c.

LEÇONS D'ÉLOQUENCE SACRÉE, par G. Audisio, président et professeur de théologie morale et d'éloquence sacrée de l'Académie royale de Soperga; traduites de l'italien par l'abbé J.-A. Martigny; 2 vol. in-8°. 10 fr.

LECTURES SPIRITUELLES, à l'usage des ecclésiastiques qui exercent le saint ministère et des élèves des grands séminaires, par M. Perrodin, supérieur du grand séminaire de Bourg (Ain); 4 vol. in-12. 10 fr.

LÉGISLATION DU MONOPOLE UNIVERSITAIRE (de la), par Paul Lamache, avocat; in-8°. 1 fr.

LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT. — Lettre à M. Villemain, ministre de l'Instruction publique, par Louis Veuillot, rédacteur de *l'Univers*; 1 vol. in-32. 30 c.

LIBERTÉ ET TRAVAIL, ou Moyens d'abolir l'esclavage sans abolir le travail, par M. l'abbé Hardy, directeur au séminaire du Saint-Esprit; in-8°. 3 fr. 50 c.

LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT. Examen de la Question au point de vue constitutionnel et social, par Mgr Parisis, évêque de Langres; in-8°. 1 fr.

LITANIES DE LA SAINTE VIERGE, méditées devant l'autel du Saint Cœur de *Marie dans* l'Église de Notre-Dame-des-Victoires, dédiées à l'Archiconfrérie et *approuvées* par Mgr l'Archevêque de Paris; in-16 orné de portraits et de vi*gnettes.* 25 c.

— *Les mêmes*, avec couverture moirée.
— *Idem* mêmes, avec couverture imprimée en or. } 40 c.
— avec couverture glacée, imprimée en bleu de ciel.

LITTÉRATURE AUX ONZE PREMIERS SIÈCLES DE L'ÈRE CHRÉTIENNE (de la), Lettres de M. le comte de Balbe à M. l'abbé A. Peyron; suivie de dix-huit tableaux synoptiques et comparatifs du progrès littéraire pendant les siècles VI, VII, VIII, IX, X, XI. Ouvrage traduit de l'italien, augmenté d'une préface et de quelques notes, par M. l'abbé J.-A. Martigny; 1 vol. in-8°. 3 f. 50 c.

LIVRE DE LA JEUNE FEMME CHRÉTIENNE (le), ou Lettres à ma Filleule, pour les différents âges de la vie; 1 gros vol. in-12, couverture glacée. 4 fr.

LIVRE DE L'ENFANCE CHRÉTIENNE (le), Instructions religieuses d'une mère à ses enfants. Ouvrage adopté par l'Université; 1 vol. grand in-18; 2[e] édition. 2 fr.

LIVRE DE LA PREMIÈRE COMMUNION (le), ou l'Enfant chrétien conduit au tribunal de la pénitence et à la table eucharistique, sur les traces de saint Louis de Gonzague; suivi de Conférences pour la distribution des prix et les fêtes du catéchisme, et d'un recueil de cantiques. Ouvrage imité de M. *Marconi*, professeur au collége Romain, et publié par M. l'abbé Guillois, curé au Mans, avec approbation; 1 vol. in-18. 1 fr. 25 c.

LIVRE DES PEUPLES ET DES ROIS (le), par M. Charles Sainte-Foi; 1 vol. in-8°, 2e édition, corrigée et augmentée. 7 fr. 50 c.

Ce livre, écrit en style biblique, aussi remarquable pour le fond que pour la forme, s'adresse à toutes les conditions, touche toutes les plaies et indique le remède qui convient à chacune. L'auteur n'y rappelle aux rois et aux peuples leurs droits que pour leur rappeler leurs devoirs avec plus de force. — Les chapitres aux prêtres, aux écrivains, aux artistes, aux médecins, aux époux, aux instituteurs, respirent un sentiment profond des devoirs qu'impose la morale chrétienne et une généreuse indignation contre les vices qui la violent.

LE LIVRE DES SINGULARITÉS, par G. Peignot; 1 vol. in-8° de 500 pages. 6 fr.

— Le même ouvrage, papier collé. 7 fr.

LE LIVRE DE TOUS, ou Foi, Espérance et Charité, par M. Léger Noel; 1 vol. grand in-18. 3 fr. 50 c.

« Malheur à ceux qui prétendent régénérer le monde autrement qu'avec la morale du Christianisme, parce que tous leurs efforts n'aboutiront jamais à rien, qu'à vérifier cet oracle de saint Paul, que l'homme ne peut rien en dehors de la vérité! »

LIVRE DE LA VIE SPIRITUELLE (le), contenant: *Traité de la vie intérieure*, par le R. P. Bernezai; *La vraie et solide piété*, expliquée par saint François de Sales; la *Doctrine spirituelle* du R. P. Saint-Jure, de M. d'Orléans de la Mothe et de sainte Thérèse; 1 fort vol. in-8°. 3 fr.

LIVRE DE LA SAGESSE ÉTERNELLE (le), par Henri Suzo, avec une introduction par J. Gœrres, professeur à l'Université de Munich; traduit de l'allemand par M. Vincent de Gourcas, inspecteur de l'académie de Lyon; 1 vol. in-8°. 5 fr.

LOGICÆ SEU PHILOSOPHIÆ RATIONALIS ELEMENTA, curâ Gerardi Casimiri Ubaghs, canonici ad honores Eccl. cath. Leod., in universitate cath. Lov. phil. prof. ord. et facult. phil. ac litt. p. t. decani; editio tertia, omninò recognita et multum aucta; in-8°. 6 fr.

LORENZO, ou l'Empire de la Religion, par un non-conformiste écossais, qui a embrassé la foi catholique; 1 vol. in-12. 1 fr.

LOUIS XVI, par le vicomte de Falloux; 1 vol. grand in-8° de 530 pages, pap. vél. 8 fr.

Cet ouvrage est un des plus intéressants et des mieux écrits qui aient paru depuis plusieurs années.

— Le même; petit in-8°. 3 f.

LYRE CHRÉTIENNE DU XIXe SIÈCLE (le), ou Recueil de poésies contemporaines; précédé d'une Introduction, par M. Antoine de Latour; in-8°. 2 f.

LYS D'ISRAEL (le), par Anna Marie, auteur de l'*Ame exilée*; 2 vol. in-8°. 15 fr.

Ce livre calme et apaise l'âme; quand on l'a lu, on sent le besoin d'en lire une page toutes les fois qu'on se prend à désespérer de la vie, ou que les réalités matérielles oppressent l'âme. Madame Anna Marie, en offrant cet hommage à la Mère de Dieu, a su y renfermer tout ce que l'on peut trouver de consolation pour des douleurs profondes et sans bornes.

M

MALAISE SOCIAL (du), ses Causes et ses Remèdes, par M. Maurel, ancien juge-de-paix de Lavelanet; 1 vol. in-8°. 3 fr.

MANUEL D'INSTRUCTIONS ET DE PRIÈRES à l'usage des membres de l'Archiconfrérie du Très-Saint et Immaculé Cœur de Marie, établie dans l'église paroissiale de Notre-Dame-des-Victoires à Paris; suivi d'une histoire de l'Archiconfrérie; ouvrage publié par M. l'abbé Dufriche-Desgenettes, curé de Notre-Dame-des-Victoires; 9e édition; 1 fort vol. in-12. 2 fr.

— ABRÉGÉ, 1 vol. in-18, 2e édition. 1 fr.

MANUEL COMPLET DU SAINT ROSAIRE, par l'abbé DESBILLIERS, chanoine honor. de Langres, prêtre de St-Thomas-d'Aq.; 2e édit.; 1 vol. in-18. 1 fr. 50 c.

MANUEL DE CHANT SACRÉ, ou le plain-chant enseigné par principes et mis en rapport avec la musique, par P. BENOIT, prêtre; 1 vol. in-12. 2 f.

MANUEL D'HISTOIRE DU MOYEN AGE, depuis la chute de l'empire d'Occident jusqu'à la mort de Charlemagne, par J. MOEHLER, docteur en philosophie et professeur d'histoire à l'Université Catholique de Louvain; 1 vol. in-8°. 7 fr.

MANUEL DE PIÉTÉ, suivi d'un Traité pratique des Indulgences, par M. l'abbé Guillois; 1 fort vol. in-12; 3e édit. 2 fr.

MANUEL DE DÉVOTION A LA SAINTE VIERGE, par madame la comtesse de SÉMALLÉ; 2e édition; 1 vol. in-18, *gros caractère*. 4 fr.

Ce livre, approuvé par Monseigneur l'Archevêque de Paris, sera admis partout avec une grande faveur.

MANUEL DE LA DÉVOTION AUX AMES du Purgatoire, A. M. D. G.; 1 vol. in-18. 1 fr.

MANUEL DE L'ESTIMATEUR DES FORÊTS, par M. NOIROT-BONNET; 1 v. in-8°. 7 fr.

MANUEL DES CATÉCHISMES DE PREMIÈRE COMMUNION ET DE PERSÉVÉRANCE, recueillis et mis en ordre par *une réunion de catéchistes du diocèse de Paris*, adoptés dans un grand nombre de paroisses et approuvés par Mgr l'archevêque de Paris; 3e *édition*; 1 vol. in-18 de 500 pages. 1 fr. 25 c.

MANUEL DU BIBLIOPHILE OU TRAITÉ DU CHOIX DES LIVRES sous le rapport religieux, moral, littéraire et bibliographique, etc.; par G. PEIGNOT, membre *de plusieurs Académies*; 2 forts vol. in-8°; 2e édit. augm., pap. fin. 10 fr.

MANUEL DU PROPRIÉTAIRE ET DU RÉGISSEUR DES FORÊTS; un volume *in-12*. 4 fr. 50 c.

MANUEL DE L'ÉCOLIER CATHOLIQUE, contenant tout ce qui est nécessaire à un écolier pour se sanctifier, à l'usage des colléges, des petits séminaires et des maisons d'éducation; 1 vol. in-18. 1 fr.

MARIANNE AUBRY, par mademoiselle LOUISE D'AULNAY (Julie Gouraud); 1 vol. in-12. 1 fr. 75 c.

Marianne Aubry est l'histoire d'une servante bretonne, qui passe successivement par toutes les phases de la vie d'une domestique, et qui, dans les circonstances diverses de cette humble existence, trouve les moyens de faire l'application de toutes les vertus chrétiennes.

MATÉRIALISME PHRÉNOLOGIQUE (du), par L.-F. MOREAU; 1 v. grand in-18. 2 fr.

Cet ouvrage du traducteur des *Confessions de saint Augustin* n'est pas seulement une vive et pressante réfutation de la phrénologie telle qu'elle a été faite jusqu'à présent, mais encore un aperçu de ce qu'elle pourrait être si elle s'appuyait sur les bases chrétiennes de l'unité, de la liberté et de la solidarité humaine.

MÉDITATIONS ET RETRAITES sur les plus importantes vérités de la Religion, *selon les* exercices de saint Ignace, par le R. Père J.-B. SAINT-JURE, de la com*pagnie de* Jésus; nouvelle édition, revue et corrigée par M. l'abbé J.-L. TARPIN; *1 vol. p*etit in-8°. 4 fr.

MÉDITATIONS DOGMATIQUES ET MORALES, pour tous les jours de l'année, *précédées* chacune de *la Vie du Saint le plus remarquable*, faites d'après les meil*leurs* ouvrages théologiques, ascétiques, apologétiques, formant un cours suivi *et complet* de la doctrine religieuse. — Chaque vol., ayant la Messe et les Vêpres à l'usage des fidèles, et des Prières de préparation et d'actions de grâces à l'usage des prêtres; par l'abbé J. REYNAUD, prêtre du diocèse de Grenoble; 8 vol. in-12 de 400 pages. 16 fr.

MÉDITATIONS, SOLILOQUES ET MANUEL DE SAINT AUGUSTIN, précédés d'un abrégé de la Vie du Saint, par Paul LAMACHE; traduction nouvelle par C. L.; 2 vol. in-12. 2 fr.

MÉDITATIONS ÉVANGÉLIQUES, tirées de la vie et de la doctrine de Jésus-Christ, pour tous les jours de l'année, par l'abbé REYRE, avec une notice sur la vie et les ouvrages de l'auteur; 3 vol. in-12. 6 fr.

MÉMOIRES DE M. L'ABBÉ LIAUTARD, fondateur du collége Stanislas, mort archiprêtre, curé de Fontainebleau, ou Fragments inédits, politiques et religieux, traitant de l'autel et du trône, du clergé et de son influence sur l'esprit public; de l'instruction publique en France, considérée dans ses révolutions, et en particulier de l'Université, etc., etc.; précédés d'un Essai biographique sur l'auteur, recueillis et mis en ordre par l'abbé A. DENYS du clergé de Paris, chanoine honoraire de Montpellier, élève et ancien premier vicaire de M. l'abbé Liautard; 2 vol. in 8°, ornés d'un beau portrait. 15 fr.

MÉMOIRES DE SŒUR SAINT-LOUIS, contenant divers souvenirs de son éducation et de sa vie dans le monde, par Louis VEUILLOT; 2 vol. in-12. 5 fr.

MÉMOIRES DE SILVIO PELLICO. — *Mes Prisons*; 2 vol. in-18. 1 fr. 50 c.

Tout le monde connait et aime les Mémoires de Silvio Pellico; il n'est pas d'ouvrage plus attrayant à lire et plus propre à faire germer la vertu dans les cœurs.

MÉMOIRE SUR LE RÉTABLISSEMENT EN FRANCE DE L'ORDRE DES FRÈRES PRÊCHEURS, par le R. P. LACORDAIRE; un vol. in-8°. 3 fr.

Cet écrit du R. P. Lacordaire, par la nature même du sujet et par la manière dont il est traité, ne saurait manquer d'exciter la curiosité de tous ceux qui s'occupent des œuvres et des progrès de la religion en France.

MÉMOIRE sur les voyages de l'Empereur Adrien et sur les médailles qui s'y rapportent, par J.-G.-H. GREPPO, vicaire-général de Belley, correspondant de l'Institut, des Académies de Turin, Lyon, Dijon, etc.; 1 vol. in-8°. 6 fr.

MÉMORIAL DE LA VIE CHRÉTIENNE, par le R. P. Louis de Grenade, de l'ordre de Saint-Dominique; traduction nouvelle, par M. l'abbé P***; jolie édition, sur papier fin satiné; 2 gros vol. in-8°. 10 fr.

MÉMORIAL RELIGIEUX ET BIBLIQUE; 1 vol. in-18. 1 fr. 50 c.

MÉMORIAL DES VIERGES CHRÉTIENNES, ou traduction libre du *Memoriale vitæ sacerdotalis*, par M. C. ARVISENET, chanoine et vicaire-général de Troyes; 1 vol. in-18. 75 c.

MENDIANT (le), par M. l'abbé Devoille, auteur d'*Andréas* et du *Chant de l'Exil*; 2 vol. in-12. 4 fr.

Il y a tout à la fois du positif et de l'idéal, de la philosophie et de la poésie, de l'énergie et de la sensibilité. Aux qualités qui distinguent *Andréas*, l'auteur a réuni plus de variété dans un cadre plus large.

MIROIR DE LA SAINTE VIERGE, traduit du R. P. saint Bonaventure, par M. l'abbé THIVILLIER; nouvelle et belle édition; 1 vol. in-12. 1 fr. 80 c.

MISSION DU CHRIST (la) considérée dans ses principaux titres, et présentée à l'appréciation de la conscience et du bon sens; ou Dieu, l'Homme et le Monde, la philosophie, les sciences et les siècles en harmonie avec la chute et la promesse; par l'abbé DÉHÉE; 1 vol. in-8°. 6 fr.

MŒURS ET DES DOCTRINES DU RATIONALISME EN FRANCE (des), par M. l'abbé Constant SYMON de L***; 1 vol. in-8°. 3 fr.

Les esprits graves s'occuperont avec plaisir et profit de cet écrit, qui fait vivement désirer les développements promis par l'auteur.

MOIS DE MARIE, ou Vie pratique de la très-sainte Vierge, avec nouvelles prières pour la messe, choix de pieuses prières, nouveaux sujets de gloses ou méditations, et douze cantiques, par M. l'abbé C.-M. LE GUILLOU, aumônier de la Charité (Paris); 5e *édition*, revue et considérablement augmentée; ouvrage approuvé par un grand nombre d'évêques; beau volume in-32. 1 fr. 50 c.

Idem, papier vélin et satiné, avec vignettes. 2 fr. 50 c.

Le succès prodigieux qu'a eu et qu'obtient toujours cet ouvrage, malgré les nombreuses pro-

ductions du même genre qui lui font concurrence, prouve que l'auteur a su traiter son sujet avec supériorité et de manière à intéresser toutes les classes de fidèles. En effet, le *Mois de Marie* de M. Le Guillou est bien dans toutes les mains, et l'on peut dire que c'est avoir vaincu une grande difficulté que d'être spécial pour chacun, tout en s'adressant à tous.

MOIS DE JUIN (le) consacré au précieux sang de J.-C., pouvant servir de visite au Saint-Sacrement, par Mgr Strambi; précédé d'un Abrégé de sa Vie et de celle de M. Gaspard Buffalo, fondateur de la Congrégation du Précieux Sang; traduit de l'italien par l'abbé C. et ***; 1 vol. in-18. 1 fr. 40 c.

Ce livre est puissamment recommandé par la réputation de sainteté de l'auteur, et par la tendre piété qu'il respire.

MONUMENTS DE L'HISTOIRE DE SAINTE ÉLISABETH DE HONGRIE, duchesse de Thuringe, recueillis par le comte de Montalembert, pair de France; 1 vol. grand in-folio. 42 fr.

Cette collection, de trente gravures in-folio, reproduit les œuvres de peinture et de sculpture déjà consacrées à la gloire de la Sainte, et celles dues récemment aux crayons d'*Owerbeck*, de *Muller* de Cassel, de *Flatze* et d'*Octave Hauser*. Elle est, en outre, précédée d'une *introduction sur l'état actuel de l'art* religieux en France.

MORALE DES FAMILLES CATHOLIQUES (la), par Pierre Corneille; fragments offerts de sa traduction de l'Imitation de J.-C.; ouvrage destiné aux maisons d'éducation, par M. Ch. de Chantal; 1 vol. in-18. 80 c.

MOT AUX FAMILLES (un), par M. l'abbé Delor; in-8°. 1 fr. 50 c.

Affligé des tristes résultats de la direction universitaire sur l'esprit et le cœur de la jeunesse, l'auteur essaye d'indiquer sur quelles bases devrait s'appuyer une éducation vraiment religieuse.

MOUVEMENT RELIGIEUX EN ANGLETERRE (du), ou les Progrès du Catholicisme *et le retour de l'Église* anglicane à l'unité, par un Catholique; 1 v. in-8°. 6 f. 50 c.

Le titre de cet ouvrage en dit l'opportunité et l'importance; c'est une histoire religieuse de *l'Angleterre depuis* 1829, époque où les catholiques ont été émancipés. Jusqu'ici rien n'avait encore été *écrit sur l'*intéressante question des progrès du catholicisme et de l'état du protestantisme dans cette partie de l'Europe. La position de l'auteur, ses voyages en Angleterre, ses rapports avec les catholiques éminents du pays et plusieurs membres de l'Université d'Oxford, lui ont permis de donner à l'ouvrage un intérêt qu'excite d'ailleurs la nouveauté et l'importance de son sujet.

N

NEUVAINES A MARIE ET LIVRE COMPLET DE PRIÈRES, par M. l'abbé C.-M. Le Guillou, aumônier de la Charité (Paris); ouvrage approuvé par Mgr. l'Archevêque de Paris et par plusieurs autres prélats. *Deuxième édition, considérablement augmentée*; 1 beau volume grand in-18. 2 fr. 75 c.

— Le même, avec 15 gravures sur acier. 6 fr.

On apprendra avec plaisir qu'une nouvelle édition des Neuvaines a Marie *et Livre complet de Prières*, par M. l'abbé C.-M. Le Guillou, vient d'être publiée. Cette nouvelle édition a *reçu de nouv*elles et importantes augmentations qui en font un des livres de piété les plus *propres à intére*sser les fidèles. « Il renferme, est-il dit dans l'approbation de Mgr. l'archevêque « *de Paris*, de solides instructions, d'excellentes prières; les pratiques qu'il conseille nous ont « *semblé pr*opres à propager et à augmenter la dévotion envers la très-sainte Vierge. »

NOTICE **BIOGRAPHIQUE SUR LOUIS-ALEXANDRE PIEL**, architecte, né à Li*sieux le* 20 août 1808, mort à Boseo, en Piémont, religieux de l'ordre de Saint-*Domin*ique, le 19 décembre 1841; par Am. Teyssier; 1 vol. grand in-8°. 5 fr.

On peut considérer cette Notice comme la première page des annales de l'ordre de Saint-Dominique, établi en France par le R. P. Lacordaire. Louis-Alexandre Piel fut un des premiers coopérateurs de l'illustre frère prêcheur; mais il y a loin du monde à la solitude du cloître. L'auteur de la Notice a soigneusement tenu compte de toutes les influences qui aidèrent Piel à franchir cette distance. Comment arrive-t-on de l'incrédulité à la foi, et de la foi au renoncement absolu qui fait le moine? Cette question est en partie résolue par la vie de Piel; et sous ce rapport seul la Notice présente un intérêt incontestable pour l'histoire de la réaction religieuse. Ajoutons que Piel a laissé dans les arts une réputation méritée. Ses écrits sur les différentes

branches de l'art chrétien fixèrent dans le temps l'attention sur lui. Les lettres de Piel sur la Rome des martyrs intéresseront tous les catholiques.

NOTICE HISTORIQUE sur la vie de M. Pierre Ayotte, fondateur du petit séminaire de Senaïde, diocèse de Saint-Dié, par M. l'abbé Guinot; 1 vol. in-8°. 2 fr. 50 c.

NOTIONS ÉLÉMENTAIRES D'ASTRONOMIE, avec des applications à la géographie, par P.-M. Perdreau, lieutenant-colonel d'artillerie en retraite; ouvrage approuvé par le conseil royal de l'instruction publique; 1 gros vol. in-12. 4 fr.

Cet ouvrage, qui est adopté par l'Université, se distingue par une grande exactitude, une grande clarté, et l'excellent esprit dans lequel il a été conçu. M. Perdreau s'est principalement attaché à rendre intelligible l'explication des phénomènes célestes, en faisant succéder les *notions* qu'il donne dans un ordre naturel, de manière que le lecteur qui ne sait rien en commençant, n'ait jamais besoin, dans le cours de l'ouvrage, que de ce qu'il a déjà appris.

NOUVEAU TESTAMENT, traduction de Lemaistre de Sacy, suivi de la sainte Messe, des Vêpres du dimanche et Complies; 1 gros vol. grand in-18. 2 fr.

NOUVEAU CHOIX DE LETTRES DE MADAME DE SÉVIGNÉ; 3 vol. in-18. 2 f. 50 c.

NOUVEAU MANUEL DU CHRÉTIEN, par Mgr. de Vischering, archevêque de Cologne; 1 vol. grand in-18. 1 fr. 50 c.

NOUVEAU MANUEL DE LA SAINTE VIERGE, contenant des exercices pour tous les jours du mois de Marie, par l'abbé Martin, du diocèse d'Amiens, avec approbation de Mgr l'évêque; 2e édition; 1 vol. grand in-32. 1 fr. 25 c.

NOUVEAU RECUEIL DE PRIÈRES à l'usage des personnes pieuses, par l'abbé F.-M. Simonin, directeur du grand séminaire de Nevers; 2e édition, augmentée du petit office de l'Immaculée Conception; 1 vol. in-32, de 700 pages. 2 fr. 50 c.

NOUVEAU RECUEIL DE CANTIQUES SPIRITUELS, avec les airs notés en plain-chant musical, par M. l'abbé Regnier, de Cherbourg, précédés des Prières du matin et du soir, de l'Exercice pendant la Sainte Messe, des Vêpres et Complies, du salut du Saint-Sacrement, de l'Examen de conscience, des Actes avant et après la sainte Communion. A l'usage du Clergé, des Familles chrétiennes, des Maisons d'éducation et des Catéchismes de Paroisse; 1 vol. in-12 broché. 1 fr. 50 c.

NOUVEAU PARADIS SUR TERRE, ou les avantages de la vie Religieuse; 1 vol. in-32. 60 c.

NOUVELLE JOURNÉE DU CHRÉTIEN, ou les Dogmes catholiques, la morale de l'Evangile, les sacrements de l'Eglise, le saint sacrifice de la Messe, les pieuses dévotions, la méditation et la prière proposés aux fidèles pour leur sanctification, par M. l'abbé C.-M. Le Guillou, aumônier de la Charité à Paris; 2e édition, revue avec soin et complétée par l'auteur, et approuvée par plusieurs vénérables prélats; 1 vol. in-18, fig. 2 fr. 75 c.

O

ŒUVRES COMPLÈTES DE SAINT CYPRIEN, traduction nouvelle, précédée d'une Notice historique sur la vie du saint docteur, et accompagnée de remarques critiques; par M. N.-S. Guillon, évêque de Maroc, professeur d'éloquence sacrée dans la Faculté de théologie de Paris, auteur de la *Bibliothèque choisie des Pères de l'Église grecque et latine;* 2 beaux vol. in-8°. 8 fr.

Voici une traduction des *OEuvres complètes de saint Cyprien*. Mgr l'évêque de Maroc, si digne d'exercer lui-même l'art sublime dont il enseigne les leçons avec tant de savoir et une si grande pureté de goût, a voulu être l'interprète de cet orateur des premiers temps de l'Eglise chrétienne; et nous n'avons pas besoin d'affirmer que sa traduction est un fidèle et brillant reflet des beautés de l'original.

ŒUVRES DE SAINT JEAN CLIMAQUE, abbé du Mont-Sinaï, comprenant l'Echelle sainte, ou les degrés pour monter au ciel, et la Lettre au Pasteur; traduction nouvelle, enrichie de quelques notes critiques, par M. l'abbé P..., prêtre du diocèse de Lyon; 1 gros vol. in-8°, sur pap. fin satiné. 5 fr.

ŒUVRES PHILOSOPHIQUES de M. le président Riambourg, publiées par M. Th. Foisset, juge à Beaune, et M. l'abbé Foisset, ancien supérieur de séminaire; 3 vol. in-8°. 15 f.

M. Riambourg aurait été un esprit éminemment juste, admirablement exact, judicieux et profond, même en des temps plus calmes, plus vraiment philosophiques, au milieu d'une société plus sérieuse et plus logique que la nôtre. Les hommes les plus distingués de notre époque l'ont estimé lui-même un homme supérieur. Jugés tous par lui, ils ont été obligés de lui pardonner la sévérité fondamentale de ses appréciations, à cause de la modération de sa parole, de la sagesse de ses vues et de la force de sa dialectique.

OFFICE ET PRIÈRES DE L'ASSOCIATION ÉTABLIE EN L'ÉGLISE DE N.-D.-DES-VICTOIRES DE PARIS; seconde édition, revue et augmentée de l'Office complet, mis en chant nouveau par A. Leclercq; à l'usage de toutes les églises où l'on célèbre la fête du Très-Saint Cœur de l'Immaculée Vierge Marie; 1 vol. in-12. 1 fr.

La première édition de ce petit ouvrage a été promptement épuisée, malgré les nombreux défauts du chant et de son exécution typographique. Dans celle que nous annonçons, le chant a été refait entièrement pour tout l'office. Les importantes améliorations que l'auteur y a introduites montrent qu'il puise ses touchantes inspirations aux seules véritables sources des beaux siècles de l'Église, et qu'il veut rester fidèle à ses antiques et vénérables traditions, quoiqu'elles disparaissent de plus en plus des livres liturgiques.

OMNIBUS DU LANGAGE (l'), ou le Régulateur des locutions vicieuses, des mots défigurés ou détournés de leurs sens, des termes impropres, de toutes les fautes qui échappent à l'ignorance ou à l'inattention, etc., par Barthélemy, professeur au collége royal de Dijon; 1 vol. in-32. 65 c.

ONTOLOGIÆ SEU METAPHYSICÆ GENERALIS ELEMENTA, curâ Gerardi Casimiri Ubaghs, Eccl. cathed. Leod. can. hon., Theol. doct. in Universitate cath. Loven. philos. prof. ord. et facult. phil. ac litt. p. t. decani; editio altera, multum aucta et omninò recognita; in-8°. 2 fr. 75 c.

ORATEUR CHRÉTIEN (l'), ou Rhétorique ecclésiastique; traité complet de l'éloquence des Prédicateurs, par le R. P. Louis de Grenade, traduit par Binet; nouvelle édition revue, corrigée et augmentée de notes et dissertations, par M. l'abbé de Baudry, ex-professeur au grand séminaire de Lyon; 2 gros vol. in-8°. 8 fr.

ORAISONS FUNÈBRES de Bossuet, Fléchier, Mascaron, Bourdaloue, La Rue, Massillon, et autres orateurs célèbres; 2 vol. grand in-18 anglais. 7 fr.

ORIGINES DE L'ÉGLISE ROMAINE, par les membres de la communauté de Solesmes; 1 vol. in-4°. 15 fr.

Écrire l'histoire de la papauté depuis saint Pierre jusqu'au neuvième siècle, éclairer une période peu étudiée, surtout en France, initier la France aux travaux de l'Italie sur cette importante matière, faire connaître avec les détails les monuments primitifs de l'église de Rome, la vie domestique, les mœurs des premiers fidèles, tel est le but de l'ouvrage publié par les bénédictins de Solesmes, et dédié à Mgr l'évêque du Mans. Cet ouvrage promet à la science ecclésiastique de dignes continuateurs de l'ordre de Saint-Benoît.

ORIGINES DU CHRISTIANISME, par le docteur Doellinger, professeur d'histoire à l'Université de Munich; traduit de l'allemand par M. Léon Boré, professeur d'histoire au collége royal d'Angers; 2 vol. in-8°. 12 fr.

Cet ouvrage, dont tous les journaux et recueils religieux ont rendu le compte le plus favorable, est un résumé complet de la période d'établissement, ou des sept premiers siècles du christianisme; il fait marcher parallèlement l'exposition des faits et la discussion des idées. C'est un manuel classique d'histoire de la religion chrétienne dans les universités et les séminaires de l'Allemagne catholique.

ORIGINES DES DIEUX, des héros des fables et des mystères du Paganisme; 2 vol. in-12. 4 fr.

ORPHELINES (les), par Bathild Bouniol; in-8° orné de 5 belles planches. 4 fr.

Cet ouvrage contient divers épisodes charmants du plus grand intérêt, et ce n'est pas trop dire que de présager à ce livre un succès mérité et l'accueil bienveillant de tous les pères de famille.

P

PARADIS SUR LA TERRE (le), ou le Chrétien dans le ciel par ses actions ; par César RIBIER, curé de Larasse ; 1 vol. in-18. 1 fr. 50 c.

PAROISSIEN COMPLET, contenant l'office des dimanches et fêtes, en latin et en français, selon l'usage de Paris. Nouvelle édition, revue, corrigée et augmentée des Offices de la Semaine Sainte, du Sacré Cœur de Jésus, de saint Vincent de Paul, saint Joseph, saint Marc, saint Luc, sainte Clotilde, saint Charles Borromée, saint Martin, etc. ; 1 vol. in-18, relié en basane. 2 fr.

PARFAITE RELIGIEUSE (la), ou Vie de sœur Virginie, morte en odeur de sainteté, par M. PERRODIN, supérieur du grand séminaire à Bourg (Ain); 1 volume in-18. 50 c.

PATROLOGIE (la), ou Histoire littéraire des trois premiers siècles de l'Église chrétienne; œuvre posthume de J.-A. MOEHLER, publiée par F.-X. REITHMAYER, prof. extraordinaire de théologie à l'Université Louis-Maximilien, à Munich; traduit de l'allemand par Jean COHEN, bibliothéc. à Sainte-Geneviève ; 2 vol. in-8°. 12 fr.

Le savant et pieux Moehler a consacré une grande partie de sa vie à retracer l'histoire des premiers âges de l'Église. Cette période si peu connue et si digne de l'être, offre un intérêt et un charme particulier au chrétien fier du trésor de la foi qu'il tient de ces hommes que l'Église honore du titre de Pères. Le plan qu'il s'est tracé renferme non-seulement l'analyse et l'appréciation de leurs ouvrages, mais encore le tableau si animé de la lutte de la vérité contre l'erreur et les passions, de l'établissement progressif de la religion chrétienne. La science profonde de l'auteur, son grand discernement dans l'emploi des matériaux fournis par ses immenses recherches, et l'esprit de foi qui pénètre et vivifie toutes les parties de ce beau travail, feront vivre l'ouvrage de Moehler et lui feront trouver une place honorable dans les bibliothèques publiques, et surtout dans celles de MM. les ecclésiastiques.

PÈLERIN, SOUFFRANCES ET EXHORTATIONS, par Victor de Maud'hui; in-8°. 1 fr.

PENSÉES DE BLAISE PASCAL, rétablies suivant le plan de l'auteur, publiées par FRANTIN aîné, et précédées d'un discours préliminaire qui développe le plan et les avantages de cette nouvelle édition ; 1 gros vol. in-8°, papier fin, bien imprimé. 5 fr.

PENSÉES DIVERSES, par C.-M.-A. DUGRIVEL ; 1 vol. in-18. 1 fr. 50 c.

Des sentences courtes, d'un esprit et d'un style serré, comme sut les faire Larochefoucauld, telle est la forme et le fond de ce livre; quant à l'esprit, on peut dire qu'un grand sentiment de moralité et de sincérité a dominé le penseur qui les a écrites.

PENSÉES THÉOLOGIQUES, par DOM JAMIN ; 1 vol. in-12. 1 f. 10 c.

PERPÉTUITÉ ET DE L'EXCELLENCE DU CATHOLICISME (de la), par A. T.; 1 vol. in-18. 75 c.

PETIT CARÊME DE MASSILLON; 1 vol. in-12. 75 c.

PETIT COURS DE POLITESSE, A L'USAGE DES DEMOISELLES. Ouvrage destiné aux maisons d'éducation; 2e édition ; 1 vol. in-18. 75 c.

PETIT LIVRE D'OFFICE, à l'usage des enfants de six à neuf ans ; cartonné. 30 c.

PETIT LIVRE INDISPENSABLE, *Vade-mecum* du chrétien, contenant les prières du matin et du soir, l'office du dimanche, les messes du mariage et des morts, les messes, proses et hymnes des principales fêtes, les psaumes de la pénitence; 1 joli volume magnifiquement imprimé, format grand in-32. 1 fr.

— Le même, cartonné à l'anglaise avec dorures. 1 fr. 50 c.

PETITE HISTOIRE de l'origine, de la propagation et effets DE LA MÉDAILLE MIRACULEUSE, frappée en 1832 en l'honneur de l'Immaculée Conception de la Sainte Vierge ; suivie d'un choix de prières propres aux neuvaines, et d'un recueil des guérisons et des conversions miraculeuses les mieux attestées qui ont été obtenues au moyen de cette médaille; par un membre de la société de Saint-Vincent-de-Paul, conférence de Metz; 1 vol. in-18. 40 c.

PETITE BIBLE pour les Enfants; 1 vol. in-32. 25 c.

PHILOSOPHIE DE L'HISTOIRE DES CONCILES tenus en France depuis l'établissement de la religion chrétienne dans les Gaules jusqu'à nos jours, et leur influence sur les lois, les mœurs et la civilisation moderne, par M. l'abbé CACHEUX, ancien professeur de l'Université ; un beau vol. grand in-8°.

PHILOSOPHIE AU XVIII

PHILOSOPHIE AU XVIIIe SIÈCLE ET DE SON CARACTÈRE ACTUEL (de la), par L.-D. DE CARAMAN ; in-8°. 2 fr.

Dans cette rapide analyse des systèmes de la philosophie du dix-huitième siècle, l'auteur s'est efforcé d'en montrer l'enchaînement; il indique la réformation comme la source du rationalisme, et fait apprécier l'influence des doctrines du siècle dernier sur la révolution française. Cet opuscule peut servir d'introduction à tous les livres de philosophie contemporaine. L'auteur, tout en étant sincèrement chrétien, sait se montrer impartial.

PHILOSOPHIE CATHOLIQUE DE L'HISTOIRE, ou l'Histoire expliquée, par le baron Alexandre GUIRAUD, de l'Académie française ; 2 vol. in-8°. 15 fr.

Ces deux volumes renferment l'histoire du monde, depuis la création angélique ou primitive que l'auteur place *avant la* création mosaïque, jusqu'au déluge. Sans sortir de l'orthodoxie la *plus exacte, l'auteur a semé* son livre d'aperçus nouveaux et d'explication du texte biblique qui offrent le *plus grand intérêt*. Le premier volume en est à sa deuxième édition et a eu un grand succès, tant en France qu'à l'étranger.

PHILOSOPHIE DE L'HISTOIRE, professée en 18 leçons publiques, à Vienne, par Frédéric de Schlégel ; traduite de l'allemand par l'abbé LECHAT, docteur de la Faculté des lettres de Paris, officier de l'université ; 2 vol. in-8°. 12 fr.

PHILOSOPHIE DE LA VIE, par Frédéric Schlégel ; ouvrage traduit de l'allemand *par l'abbé GUENOT* ; 2 vol. in-8°. 12 fr.

PHILOSOPHIE DE LA TRADITION, par J.-F. MOLITOR ; traduit de l'allemand, par *Xavier Quris. Deuxième* édition ; 1 vol. in-8°. 4 f.

PIERRE L'ERMITE ET LA PREMIÈRE CROISADE, par Henri PRAT ; 1 v. in-8°. 5 f.

PLANS DE DISCOURS, ou Projets d'Instructions et de Conférences sur les vérités de la Religion ; par M. LACOSTE, doct. en théologie, ancien curé de Genève, et vicaire général. 2e édit. revue et augmentée par l'auteur ; 3 vol. in-12. 6 fr. 50 c.

POÉSIE CATHOLIQUE, par TURQUETY ; 1 vol. in-8°. 7 fr. 50 c.

Tous les amis des beaux vers et de la bonne poésie voudront faire connaissance avec M. Turquety ; il faut mettre surtout sa *Poésie catholique* entre les mains de tous les jeunes gens. Ce livre est propre à élever l'âme et à former le goût littéraire.

POÉSIE CHRÉTIENNE (de la), FORME DE L'ART, par M. RIO ; 1 vol. in-8°. 7 fr. 50 c.

A propos de cet ouvrage, voici le passage d'une lettre que M. Manzoni, l'immortel auteur des *Fiancés*, a écrite à M. le comte de Montalembert :

« Veuillez dire à M. Rio que je puis juger de l'effet que son livre est destiné à produire sur « ceux qui sont en état de le comprendre à fond par celui qu'il a produit sur moi, le plus igno- « rant des hommes en fait de peinture, et le moins exercé à ressentir les impressions qu'elle « peut donner. Après cette lecture, il me semble avoir en partie acquis, en partie retrouvé en « moi un sentiment assez vif de l'idéal chrétien que cet art peut exprimer; et ce qui m'étonne « davantage, c'est que cela me soit arrivé sans que j'eusse sous les yeux un seul des tableaux « que M. Rio a examinés avec un œil si intelligent et un cœur si chrétien. »

POÉSIES CHRÉTIENNES, par M. MONTGARNIER ; 1 vol. in-18. 3 fr.

POÉSIES DE SILVIO PELLICO, légendes composées sous les Plombs de Venise, suivies de *Françoise de Rimini*, tragédie ; traduit de l'italien, par M. S*** ; 1 vol. in-12. 1 fr. 25 c.

Ces légendes respirent le même caractère, portent la même teinte que les *Prisons*. C'est toujours le reflet d'une âme que l'adversité rend bien triste, mais qu'elle ne saurait abattre.

POLITIQUE DE SATAN au XIXe siècle (la), Rapport confidentiel adressé au Diable sur les hommes, les institutions et les œuvres du Catholicisme à Paris, par A. DE SAINT-CHÉRON ; 1 vol. grand in-18. 2 fr.

POLITESSE ET LES USAGES DU MONDE (la); édition revue et corrigée; 1 vol. in-18. 75 c.

PORTAIL SAINT-HONORÉ, DIT DE LA VIERGE DORÉE, DE LA CATHÉDRALE D'AMIENS, par MM. JOURDAIN et DUVAL, chanoines honoraires; in-8°. 1 fr. 50 c.

PRÉCIS DE LOGIQUE ÉLÉMENTAIRE, par G.-C. UBAGHS; deuxième édition, mise dans un nouvel ordre et considérablement augmentée; in-8°. 2 fr. 75 c.

PREDICATORIANA, ou Révélations singulières et amusantes sur les prédicateurs, entremêlées d'extraits piquants des Sermons bizarres, burlesques et facétieux prêchés dans les XVe, XVIe et XIIe siècles, par PEIGNOT; 1 vol. in-8°. 6 fr.

— Le même, papier fin. 7 f. 50 c.

PREMIERS ÉLÉMENTS D'ÉDUCATION, méthode pour montrer à lire aux enfants, par madame R***; in-18. 40 c.

PREUVES DE LA RELIGION, exposées dans leur enchainement et leur suite, par M. l'abbé LACOSTE, doct. en théologie; 2 gros vol. in-12. 5 fr. 50 c.

PREMIÈRES LECTURES DE L'ENFANCE, ou Connaissances les plus utiles présentées à l'esprit et au cœur du jeune âge, par M. A. VALLOS; 1 volume in-18. 80 c.

PRIÈRES ET MÉDITATIONS EN L'HONNEUR DU PRÉCIEUX SANG DE N.-S. J.-C., d'après le Manuel imprimé à Rome, précédées des Lettres sur la guérison miraculeuse de Mlle de Maistre, et ornées du portrait de dom Gaspar del BUFFALO, ouvrage approuvé par Mgr l'archevêque de Paris; 1 vol. in-18. 75 c.

PRIÈRES DES AMIS DE DIEU (les), ou Recueil de Prières tirées des écrits des Saints et autres grands serviteurs de Dieu, par *** et ***, prêtres; 1 volume in-18. 2 fr. 50 c.

PRIÈRE D'UNE AME AFFLIGÉE à Notre-Dame d'Espérance; 4 pages ornées de vignettes, à 5 fr. le cent d'exemplaires.

PRIMAVERA, par Édouard TURQUETY; 1 vol. in-8°. 7 fr. 50 c.

PROCÈS DE M. L'ABBÉ COMBALOT; 1 vol. in-8°. 1 fr.

PROGRÈS SOCIAL DE L'EUROPE. — PENSÉES D'UN ENFANT DE LA GRÈCE sur les événements de l'Orient; 1 gros vol. in-8°. 6 fr.

Une politique égoïste se dispute la Grèce comme par droit de déshérence; les publicistes en disposent au gré de leurs passions et de leurs intérêts nationaux; c'est aux Hellènes à leur prouver, par l'énergie de leurs efforts, leur droit à une existence libre et glorieuse.

PRODROME D'ETHNOGRAPHIE, ou Essai sur l'origine des principaux peuples anciens, contenant l'histoire neuve et détaillée du Bouddhisme et du Brahmanisme, etc., par M. MAUPIED, prêtre, docteur ès-sciences; 1 vol. in-8°. 6 fr.

PROMENADE DANS LES VOSGES, souvenirs historiques et paysages, par M. Edouard de BAZELAIRE; un vol. grand in-4°, accompagné de 20 lithographies, par MM. Villeneuve, Joly, Justin Ouvré, Claude Thévenin, Dupressoir, Guiaud et Bellet, etc. — Figures par M. Bavot. 18 fr.

— Avec dessins sur papier de Chine. 23 fr.

PROSCRITES (les), album d'un Rêveur, par Ach. GALLET; 1 vol. in-8°. 6 fr.

L'auteur, sous une forme qu'il a su rendre partout attrayante, s'est attaché à défendre le passé contre les attaques d'une démocratie jalouse, la religion contre les préventions d'une philosophie injuste; apologiste zélé du clergé, il a exposé, avec toute la chaleur de la conviction, ses titres à l'estime et à la reconnaissance des peuples; ce livre plaira à tous les esprits sérieux, et les jeunes gens trouveront dans les récits que l'auteur s'est trouvé amené à faire, des leçons du plus vif intérêt, des exemples de la plus haute moralité.

PROTESTANTISME (le) comparé au Catholicisme dans ses rapports avec la civilisation européenne, par l'abbé Jacques BALMÈS; 3 vol. in-8°. 18 fr.

Cet ouvrage, composé en Espagne, et publié en français par l'auteur lui-même, a vu simul-

tanément le jour à Barcelone et à Paris. Outre des considérations approfondies sur *l'autorité* en général, et spécialement en matière de science, on y trouve une histoire analytique raisonnée du développement de toutes les institutions modernes, sous l'influence du Catholicisme, et de leur rapport avec le protestantisme. Ce livre pourrait être intitulé : *Génie du Catholicisme dans les maximes et les institutions de la civilisation européenne.*

PROTESTANTISME AUX PRISES AVEC LE CATHOLICISME (le), par l'abbé JAGER; 1 vol. in-8°. 7 fr. 50 c.

PROTESTANTISME DÉVOILÉ (le), ou le Christianisme et le Protestantisme mis en parallèle ; dédié à S. M. le roi de Sardaigne, par un curé du canton de Genève ; 1 vol. in-12. 1 fr. 50 c.

PROTESTANTISME (du), suivi d'une Dissertation sur le casuel et d'un Abrégé de la religion anglicane, par JOSEPH F. P. ; in-12. 1 fr. 50 c.

R

RAISON DE LA FOI AU CATHOLICISME (la), ou Démonstrations des fondements de la foi, par l'abbé BOUVET, professeur de philosophie ; 1 vol. in-12. 2 fr. 50 c.

RATIONALISME ET TRADITION, par M. de RIAMBOURG, avec un Appendice sur les traditions chinoises et scandinaves : il se termine par un beau fragment sur la direction à donner à la polémique chrétienne ; plus une table générale analytique des matières contenues dans l'ouvrage. Deuxième édition ; 1 vol. in-8°. 5 fr.

RECHERCHES HISTORIQUES, ARCHÉOLOGIQUES ET BIOGRAPHIQUES sur la ville de Pontoise, par M. l'abbé THROU ; ouvrage enrichi de 15 planches ; 1 vol. in-8°. 5 fr.

RECHERCHES HISTORIQUES ET LITTÉRAIRES SUR LES DANSES DES MORTS ET SUR L'ORIGINE DES CARTES A JOUER, par PEIGNOT ; 1 vol. in-8°. 9 fr.

RECHERCHES SUR LA CONFESSION Auriculaire, par l'abbé GUILLOIS, curé de N.-D. Du Pré, au Mans ; 1 vol. in-12. 1 fr. 75 c.

RECHERCHES SUR LA PERSONNE DE JÉSUS-CHRIST, par PEIGNOT ; 1 vol. in-8°. 4 fr. 50 c.

RÉCITS ET BALLADES, par H. DE LORGERIL ; 1 vol. in-18. 3 fr.

RÉCRÉATIONS INNOCENTES DE LA JEUNESSE, ou Recueil d'anecdotes, saillies, naïvetés, scènes de police correctionnelle, traits piquants, etc., par M. l'abbé DEVIN, directeur de la maison d'éducation du Buissaert ; 2 vol. in-12. 4 fr.

RECUEIL D'INSTRUCTIONS POUR LA PREMIÈRE COMMUNION, comprenant : 1° une retraite préparatoire à la première communion ; 2° plusieurs instructions pour le jour de la première communion et pour la rénovation des vœux du Baptême ; 3° différentes autres instructions relatives à cette cérémonie ; par M. J.-B. MARTIN, chanoine d'honneur de Belley, professeur d'éloquence sacrée au grand séminaire de Brou ; ouvrage approuvé par Mgr l'évêque de Belley; troisième édition, augmentée de nouvelles instructions ; 1 joli vol. in-12. 3 fr.

RÉFLEXIONS ET PRIÈRES INÉDITES, par Mme la duchesse DE DURAS ; 1 vol. in-32. (Se vend au profit d'une bonne œuvre.) 1 fr. 50 c.

RÉFLEXIONS MORALES sur le Nouveau Testament, et la Concordance des quatre Évangélistes, avec notes, par le P. LALLEMANT ; édition ornée d'un beau portrait de N.-S. J.-C. ; 5 vol. petit in-8°. 15 fr.

Le texte latin se trouve en regard de la traduction française, et les réflexions qui y sont intercalées sont heureusement appliquées, soit aux circonstances de la vie de Notre-Seigneur, soit à ses paroles.

RÉFLEXIONS DOGMATIQUES ET PRATIQUES sur tous les Évangiles des dimanches et des principales Fêtes de l'année, et aussi sur les principales Fêtes de la Sainte Vierge, approuvées par Mgr l'Archevêque de Paris ; 1 vol. in-12. 1 fr.

RÈGLES DE LA VIE SPIRITUELLE, par le vénérable Louis de Blois, traduites par l'abbé Godin; 1 vol. in-32. 1 fr. 25 c.

RELIGION COMME BASE DE L'ÉDUCATION (de la), par P. Dusaut; 1 volume in-18. 1 fr. 75 c.

L'auteur de l'ouvrage que nous annonçons s'est proposé de démontrer que sans la religion l'instruction est vicieuse; que sans elle l'éducation ne produit que la corruption des mœurs et le désordre dans la société; en un mot, que la religion est le fondement de l'éducation.

RELIGION DÉMONTRÉE ET DÉFENDUE (la), ou nouveau Traité complet de la Religion; par Mgr. Alex. Tassoni, auditeur de Rote; traduit sur la quatrième édition italienne, par M. L. Aug. Robinot, chanoine, vicaire-général à Nevers; 4 vol. in-8°. 20 fr.
— Le même, 4 vol. in-12. 15 fr.

RÉPONSE A QUELQUES QUESTIONS, ou Second examen sur la Liberté d'Enseignement au point de vue constitutionnel et social; par Mgr Parisis, évêque de Langres; in-8°. 1 fr.

RODOLPHE DE FRANCON, ou une Conversion au XVIe siècle; 1 vol. in-8°. 7 fr.

ROME CHRÉTIENNE ou tableau historique des Souvenirs et des Monuments chrétiens de Rome, par M. Eugène de La Gournerie; 2 vol. in-8°. 15 fr.

Le prince Borghèse écrivait dernièrement de Rome, au sujet de ce livre : «Je sens un impé-« rieux besoin de dire à l'auteur de *Rome chrétienne* combien son livre m'a fait plaisir, et com-« bien il sera utile ici à tant d'étrangers qui, distraits par tous nos itinéraires de ce que Rome « contient de beautés historiques et religieuses, trouveront, dans ce court mais solide ou-« vrage, un point de vue nouveau, aussi intéressant pour le cœur du croyant qu'il pourra « être utile à celui qui a le malheur de ne pas croire encore. »

ROME ET JÉRUSALEM, Récits d'un pélerin, par d'Avenel; 1 vol. in-8°. 7 fr. 50 c.

Ce livre est le fruit de deux années de voyages et de longues études. L'Orient est une mine qui ne peut s'épuiser; M. d'Avenel en a exploité un riche et poétique filon : la Palestine, tombe et berceau d'un Dieu; l'Arabie, patrie du Phénix et du Kamsin homicide; l'Égypte, des Pharaons, des Ptolémées, de Bonaparte et de Méhémet-Ali.

S

SACERDOTALIUM MEDITATIONUM SYLVA, seu vita et doctrina Jesu-Christi, ex Evangeliis collecta et ad meditationum normam redacta; autore N. Avancino, S. J.; cui accessit *Sacerdos christianus* ad vitam clericalem juxta canonum et SS. Patrum doctrinam piè institutus; auctore L. Abelly, Ruthenensi episcopo; 1 fort vol. in-8°. 5 fr.

SACERDOS CHRISTIANUS SEU AD VITAM SACERDOTALEM pie instituendam Manuductio, in qua, quidquid ad christiani sacerdotis mores et actus debite componendos juxta sacrorum normam, et sanctorum patrum doctrinam requiritur; breviter, ac dilucide, et quam maxime ad praxim accommodate proponitur, authore M. Ludovico Abelly, sacerdote parisiensi et in sacra theologia facultate doctore. Approbante et curante illustrissimo et reverendissimo archiepiscopo Bisuntino typis denuo mandata; 1 vol. in-8°. 2 fr.

SAINTS-ANGES, ouvrage approuvé par NN. SS. l'archevêque de Toulouse, l'évêque de Cahors, d'Aire; 2e édition; 1 vol. in-18. 2 fr.

L'auteur, savant théologien, traite dans une 1re partie de l'excellence, de la nature des anges, de leur hiérarchie, de leurs différents ministères et de leur empire sur les démons. La deuxième partie traite de la dévotion aux SS. Anges et de la manière de les honorer; elle se termine par un petit Office des SS. Anges, et différentes litanies en leur honneur.

SAINTS ÉVANGILES (les), traduits en français avec des notions liturgiques, un commentaire littéraire, des réflexions pratiques et des prières, par M. A. Guillois, curé au Mans; 1 vol. in-12. 2 fr. 25 c.

SECOND LIVRE DES ÉCOLES ; 1 vol. in-12. 1 fr. 60 c.

SÉRAPÉON (le), épisode de l'histoire du IVe siècle, par CH. BRASSEUR DE BOURBOURG ; 1 vol. de 500 pages in-8°. 6 fr. 50 c.

Dans l'époque où nous vivons, la littérature offre bien peu d'ouvrages que l'on puisse mettre, comme livre d'instruction et d'amusement en même temps, entre les mains de la jeunesse, dans les maisons d'éducation ou l'intérieur des familles. Ce qu'on désirait, c'était le *roman religieux*, à la fois instructif, moral, et surtout assez amusant pour balancer dans l'esprit des personnes, même les plus frivoles, l'attrait des romans du monde.

SERMON DU R. P. FRÈRE LACORDAIRE, DE L'ORDRE DES FRÈRES PRÊCHEURS, prononcé à Notre-Dame de Paris le 14 février 1841 ; in-8°. 1 fr.

SILVA, OU L'ASCENDANT DE LA VERTU ; 1 vol. in-18. 70 c.

SOUFFRANCES DE N.-S. JÉSUS-CHRIST (les), ouvrage écrit en portugais par le P. THOMAS DE JÉSUS, de l'ordre des Ermites de Saint-Augustin, et traduit par le P. ALLEAUME ; 2 vol. in-12. 3 fr.

SOUVENIR A MARIE, ou la Vierge considérée dans ses grandeurs et ses bienfaits, par M. l'abbé GUEULLETTE, chanoine et secrétaire de l'évêché de Moulins ; 1 vol. illustré, in-18 grand raisin, broché. 4 fr.

SOUVENIRS D'UN VOYAGE DANS LE BAS-LANGUEDOC, LE COMTAT ET LA PROVENCE (année 1834), par M. de MONTROND ; 1 vol. in-12. 2 fr.

SOUVENIRS DE L'ORIENT, par M. le vicomte de MARCELLUS, ancien ministre plénipotentiaire, avec carte itinéraire et gravures (ouvrage approuvé par l'Université); 2 gros vol. in-8°. 15 fr.

Ce voyage au milieu des contrées orientales, si parcourues et si souvent décrites aujourd'hui, date d'une époque où la Grèce, l'Asie-Mineure, la Syrie et la Palestine avaient encore quelques mystères à dévoiler. Ainsi ceux qui aiment encore les religieux et poétiques souvenirs, qui recherchent un style simple, naturel et élégant, des images pures et naïves, les impressions d'un admirateur passionné de la Bible et d'Homère, enfin les émotions sincères d'une âme chrétienne en Palestine, trouveront ces jouissances, un peu rares de nos jours, dans l'ouvrage que nous annonçons; et ils nous sauront gré de l'avoir recommandé à l'attention sérieuse du public.

SOUVENIRS D'ITALIE, par M. le marquis de BEAUFFORT ; 1 vol. in-8° avec gravures. 6 fr.

— Le même, 1 vol. in-18. 2 fr. 50 c.

Dans ce volume, M. de Beauffort, l'un des auteurs de l'*Esprit de vie et de mort*, a montré qu'il savait appliquer à l'art les hautes pensées et les vives lumières qu'il avait consacrées dans son précédent ouvrage sur l'histoire et la société. La date de ses lettres sur l'Italie, quoique récemment publiées, doit lui assurer la priorité sur les ouvrages de la même tendance.

SOUVENIRS DU CIEL DANS LES ÉMOTIONS DE LA TERRE, par M. Alexandre GUILLEMIN ; 1 vol. in-8°. 7 fr.

SOUVENIRS D'UN PETIT ENFANT, CONTES A LA JEUNESSE, par mademoiselle Elisa MOREAU, auteur des *Rêves d'une jeune fille*, etc.; 1 vol. in-18. 1 fr.

SUÈDE ET LE SAINT-SIÉGE SOUS LES ROIS JEAN III, SIGISMOND III, ET CHARLES IX (la), d'après les documents trouvés dans les archives du Vatican, par Augustin THEINER; traduit de l'allemand par Jean COHEN, bibliothécaire à Sainte-Geneviève ; 3 vol. in-8°. 12 fr.

STALLES DE LA CATHÉDRALE D'AMIENS (les), par MM. JOURDAIN et DUVAL, chanoines honoraires et vicaires de la Cathédrale, membres de la société des Antiquaires de Picardie; 1 vol. grand in-8° contenant l'histoire du monument, avec la description et l'explication des 400 sujets qui y sont sculptés, savoir : 1° l'histoire sacrée d'Adam, Noé, Abraham etc.; 2° la vie de la Sainte Vierge selon l'Évangile et les légendes ; 3° le tableau des professions et des mœurs au XVIe siècle, et un grand nombre de dessins historiques. 12 fr.

SUICIDÉ (le). — Roman moral et qui a toutes les apparences de la vérité en ces temps déplorables. Ce petit livre est destiné à rendre de grands services ; 1 vol. in-18. 40 c.

T

TABLEAU DES INSTITUTIONS ET DES MŒURS DE L'ÉGLISE AU MOYEN AGE, particulièrement au treizième siècle, sous le règne du pape Innocent III, par Frédéric HURTER ; suite et complément de l'Histoire de ce souverain pontife et de ses contemporains, par le même auteur ; traduit de l'allemand par Jean COHEN, bibliothécaire à Sainte-Geneviève ; publié, précédé d'une Introduction et augmenté de Notes, par Alexandre de SAINT-CHÉRON ; 3 beaux vol. in-8° satinés, formant 100 feuilles d'impression. 21 fr.

Cet ouvrage, qui manque dans notre littérature catholique, est le plus beau monument élevé à la gloire et à la défense des institutions de l'Eglise. La papauté, les cardinaux, les légats, les évêques, tout le clergé de second ordre, les ordres monastiques, sont présentés dans leur constitution intérieure et extérieure, dans leurs rapports avec la vie civile et politique. L'auteur a tracé le portrait des personnages les plus célèbres qui ont représenté ces institutions dans le treizième siècle, la plus belle époque du moyen âge. On lira surtout avec intérêt deux vies très-détaillées de saint François d'Assise et de saint Dominique. Cet ouvrage a coûté vingt ans de travail à son auteur, dont la science et la haute impartialité sont devenues européennes par sa magnifique *Histoire du pape Innocent III et ses Contemporains.*

TABLEAU DE LA MISÉRICORDE DIVINE, par BERGIER, précédé d'une Notice sur la vie de l'auteur, et augmentée d'une Dissertation sur la source de toute autorité ; 1 vol. in-8°. 3 fr.

— Le même, un gros volume in-12, belle édition. 2 fr.

TABLEAUX DE L'ÉVANGILE, essais poétiques sur les principales scènes de la vie du Christ, par CHARLES TURPIN, dédiés à Mgr l'évêque de Blois ; in-8°. 3 fr.

TAMBOUR DE POLOTSK (le), épisode de la campagne de Russie en 1812, par le chevalier d'AURIOL, auteur de *Fleurette* ; 1 vol. in-18. 80 c.

THEODICÆ SEU THEOLOGIÆ NATURALIS ELEMENTA, curâ Gerardi Casimiri Ubaghs, can. hon. eccl. cathed. Leod., S. Theol. doct. in universitate cath. Loven., philos. prof. ord. et facult. ac litt. p. t. decani ; præsid. collegii S. Spir. et Societ. litter. in eâdem univ. sodales. 6 fr.

THÉODULE, ou l'Enfant de bénédiction, modèle pour la jeunesse, par le père MARIN ; 1 vol. in-18. 45 c.

THÉOTIME, ou Science du divin amour, abrégé du Traité de l'amour de Dieu de saint François de Sales, pour faire suite à l'*Introduction à la Vie Dévote*, par un Aumônier de la Visitation. 2 fr.

Annoncer que ce petit ouvrage est tout entier de saint François de Sales, c'est lui assurer d'avance tous les suffrages. L'abréviateur s'est abstenu d'y rien mettre du sien : il a seulement fait un petit traité d'un grand. Nous osons croire que cet Abrégé sera désormais regardé comme la suite nécessaire de l'*Introduction à la Vie Dévote* ; c'était le but du saint évêque de Genève.

THÉORIE CATHOLIQUE DE LA SOCIÉTÉ, ou Recherches nouvelles sur l'identité morale de la liberté avec la religion, prouvée par les rapports des trois faits sociaux, Dieu, le Roi, la Liberté ; par l'abbé BARRET, chanoine honoraire de Montauban, curé au diocèse de Périgueux, membre correspondant de l'Institut historique de France ; 1 vol. in-8°. 5 fr. 50 c.

TOBIE, ou la Famille sainte, par COUTURIER ; 1 vol. in-32. 40 c.

TRADUCTION DU DISCOURS SUR LA COURONNE, enrichie avec les réflexions historiques et politiques qui se rattachent à l'*étude de ce chef-d'œuvre*, et l'analyse littéraire des plus belles pages des *orateurs modernes* qui ont rappelé l'éloquence de *Démosthènes*, soit à la tribune, soit au barreau. 9 fr.

TRAITÉ DES VERTUS ET DES MOYENS DE LES ACQUÉRIR, par le Père Alvarez de Paz ; traduit du latin, par M. l'abbé BROUILLON ; 1 vol. in-12. 1 fr. 50 c.

TRAITÉ DE L'AMOUR DE DIEU, par le comte de STOLBERG, traduit par MM. ANTONY LUIRARD et H***; 1 vol. in-18, précédé d'une notice historique, par M. l'abbé FOISSET, chanoine honoraire de Dijon. 1 fr. 50 c.

Le Traité de l'Amour de Dieu est le dernier et le plus suave épanchement de la charité la plus vaste, la plus aimante et la plus élevée dont l'auteur disait à son lit de mort : « Je l'ai écrit avec amour. »

TRAITÉ SUR LE PATER, où l'on trouve l'explication de cette prière dans tous les détails, avec un grand nombre d'exemples et de comparaisons analogues à chaque demande; dédié au Rosaire vivant, par l'abbé BLETON; 3e et belle édit.; 1 vol. in-18. 1 fr.

TRAITÉ SUR L'AVE MARIA, où l'on trouve l'explication de cette prière dans tous les détails, avec des exemples frappants propres à donner la plus grande confiance à la sainte Vierge; dédié au Rosaire vivant; 3e et belle édition; 1 vol. in-18. 1 fr.

TRAITÉ SUR LE CREDO, ou explication des douze articles du Symbole des Apôtres, ouvrage très-utile aux Fidèles et aux catéchistes, contenant quelques explications sur le dogme et la morale, accompagné de Traits historiques propres à attirer l'attention et à graver dans l'esprit les saintes vérités de la Religion, précédé des prières durant la sainte Messe et les Vêpres du dimanche; 1 vol. in-18. 1 fr.

TRAITÉ DE LA CULTURE DES FORÊTS, par M. NOIROT; 1 vol. in-8°. 6 fr.

TRAITÉ DE LA VÉRITÉ DE LA RELIGION CHRÉTIENNE, établie par ses propres caractères; suivi du Traité de la Divinité de N. S. J.-C., et de l'Art de se connaître soi-même, par J. ABBADIE; nouv. édit. avec des notes explicatives ou critiques, par M. L..... théologal et vicaire-général du diocèse de Dijon; 4 gros vol. in-12 bien imprimés. 7 fr.

TRAITÉ DE LA LECTURE CHRÉTIENNE, par dom JAMIN; 1 v. in-12. 1 fr. 10 c.

TRAITÉ DES DROITS D'USUFRUIT, D'USAGE, D'HABITATION ET DE SUPERFICIE, par PROUDHON; 8 vol. in-8°. 70 fr.

TRAITÉ DE L'EXISTENCE ET DES ATTRIBUTS DE DIEU, par FÉNELON; 1 vol. in-8°. 2 fr.

TRAITÉ DES SUCCESSIONS, par CHABOT; 2 vol. in-8°. 12 fr.

TRAITÉ ÉLÉMENTAIRE DE PHYSIOLOGIE PHILOSOPHIQUE, par M. BLAUD; 3 vol. in-8°. 9 fr.

Dans cet ouvrage, le seul qui ait paru jusqu'à présent en ce genre, l'auteur se propose de combattre le matérialisme, et l'on peut dire qu'il le terrasse; ouvrage attrayant par la profondeur des pensées et par l'élégance du style, la lecture en convient, non-seulement aux personnes qui s'appliquent aux sciences médicales, mais même à celles qui s'adonnent aux études physiologiques ou théologiques.

TRAITÉ SUR L'AUMONE, par M. l'abbé SAINT-SEVRIN, supérieur du séminaire de Saint-Brieuc; 1 vol. grand in-18. 1 fr. 50 c.

TRAITÉ DU DOMAINE DE LA PROPRIÉTÉ, par PROUDHON; 3 vol. in-8°. 26 fr.

TRÉSOR DU CALVAIRE (le), ou Exercices variés du chemin de la croix, offert en hommage à Marie, vierge immaculée, par l'abbé P. J. G., curé du diocèse d'Amiens; in-18. 1 fr. 25 c.

TRAITÉ SOMMAIRE des diverses parties du *Droit français*, contenant toutes les règles usuelles de législation et de jurisprudence sur le droit public, le droit privé, le droit criminel et leurs divers éléments; par A. RODIÈRE, docteur en droit, avocat à la Cour royale de Paris; 1 vol. in-8°. 3 fr.

Ce traité a pour principal objet de mettre en lumière toutes les dispositions législatives et toutes les décisions de la Jurisprudence d'un haut intérêt pratique. Destiné surtout aux personnes étrangères aux affaires, il est une sorte de catéchisme de législation; il offre les notions qu'il est utile de posséder. De plus, il présente une classification générale et complète de toutes les branches du droit qui permet d'en saisir l'ensemble d'un seul coup d'œil.

TRÉSOR DES FAMILLES CHRÉTIENNES, par madame Leprince de Beaumont. 1 fr.

TRÉSOR EUCHARISTIQUE de l'âme pieuse au Très-Saint Sacrement de l'autel; 1 vol. in-32. 1 fr. 50 c.

TRÉSOR DE PERSÉVÉRANCE, ou Recueil de prières et de pratiques propres à fortifier les âmes chrétiennes dans la vertu; 1 vol. in-18. 2 fr.

THÉOLOGIE A L'USAGE DES GENS DU MONDE, par Charles Sainte-Foy; 1 vol. grand in-18. 3 fr. 50 c.

TROIS MÉMOIRES RELATIFS A L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DES PREMIERS SIÈCLES : 1° *les Chrétiens de la maison de Néron;* 2° *les Chrétiens de la famille de Domitien;* 3° *Essais de christianisme de quelques empereurs* ; par J.-G. H. Greppo, vicaire général de Belley, correspondant de l'Institut (académie des Inscriptions et Belles-Lettres), des académies de Turin, Lyon et Dijon, etc.; 1 vol. in-8°. 6 fr.

U

UN MOIS CONSACRÉ A L'ANGE GARDIEN, par Moriceau; 1 vol. in-18. 1 fr. 25 c.

UNE LÉGENDE DU XIXe SIÈCLE, suivie de Six Nouvelles, par le comte de Coetlosquet; 1 vol. in-18. 1 fr.

UNITÉ (de l'), ou Aperçus philosophiques sur l'identité des principes de la Science mathématique, de la Grammaire générale et de la Religion chrétienne, par un ancien élève de l'Ecole polytechnique; 4 vol. in-8°. 30 fr.

Ce livre fait sensation dans le monde savant, et il est toutefois accessible, par la clarté des formes, aux hommes d'une instruction ordinaire. La langue universelle, dont la recherche a préoccupé plusieurs grands philosophes, et en dernier lieu Leibnitz, l'auteur de l'*Unité* ne la crée point, mais la découvre, il en révèle l'existence. Cette langue n'est autre chose que la science des nombres, qui exprime par des formules et des signes généraux tous les rapports des êtres entre eux, c'est-à-dire les vérités de tout ordre que l'esprit de l'homme peut embrasser, et devient un puissant instrument pour le développement de ces vérités. Lors même que l'on contesterait quelques-unes des conclusions de l'auteur, les aperçus qu'il sème sur sa route, et sa science profonde autant que variée, font de son livre un des travaux les plus honorables pour le siècle; ajoutons que chez l'auteur, comme chez Leibnitz, la culture des sciences exactes et la puissance de conception métaphysique s'allient à un profond sentiment religieux.

UNITÉ DE L'ÉGLISE (de l'), ou du Principe du Catholicisme, d'après l'esprit des Pères des trois premiers siècles de l'Église; par Joseph-Adam Moehler, professeur à la faculté de théologie de Munich, et auteur de la *Symbolique*, ou Exposition des contrariétés dogmatiques entre les catholiques et les protestants, etc.; traduit de l'allemand par Ph. Bernard, docteur en philosophie ès-lettres; 1 vol. in-8°. 6 fr.

UNIVERS EXPLIQUÉ PAR LA RÉVÉLATION (l'), ou Essai de Philosophie positive, par L.-A. Chaubard; 1 vol. in-8°. 7 fr.

V

VACANCES EN ITALIE (mes), par M. l'abbé Ch. Moreau, vicaire de Notre-Dame de Paris; 1 vol. in-12. 3 fr.

VADE MECUM DU CHRÉTIEN (édition latine), ou Choix de passages de la Bible, recueillis et classés par le baron de Coetlosquet; 1 vol. in-18. 1 fr.

VADE MECUM DU CHRÉTIEN, par M. le comte de Coetlosquet; 1 fort vol. in-12 de 500 pages. 3 fr.

VANDALISME ET DU CATHOLICISME DANS L'ART (du), *fragments*, par le comte de Montalembert, pair de France; 1 vol. in-8°, avec figures. 5 fr. 50 c.

Ce recueil, destiné spécialement aux ecclésiastiques et aux jeunes catholiques qui se livrent à l'étude et à la pratique de l'art, contient : 1° la Lettre sur le *Vandalisme* destructeur ou restaurateur des monuments religieux, publiée par l'auteur, il y a quelques années, avec

des ad[…]itions considérables du siècle moderne; 2° un Aperçu détaillé de l'histoire de la peinture catholique en Italie, qu'il est essentiel de distinguer des œuvres prétendues religieuses; 3° et enfin des Réflexions sur l'état actuel de l'art religieux en France. Quelques gravures, choisies avec soin, viennent à l'appui des explications contenues dans le texte.

VÊPRES SICILIENNES (les), ou Histoire de l'Italie au XIIIe siècle, par H. POSSIEN et CHANTREL; 1 vol. in 8°. 6 fr.

Parmi les nombreux événements du moyen âge, il en est peu dont on ait plus parlé que du massacre des Français en Sicile; mais aussi on ne connaît que fort imparfaitement la manière dont les faits se sont accomplis. MM. Possien et Chantrel ont voulu rectifier l'histoire dénaturée par la poésie et par des écrivains trop crédules, et essayer de rendre à cet événement la large place qu'il doit occuper à la fin du treizième siècle. Il ne s'agit pas, en effet, d'un massacre seulement: la guerre des Vêpres Siciliennes, suite de ce massacre, occupa l'attention de l'Europe pendant plus de vingt ans. Les Guelfes et les Gibelins étaient en présence, ou, si l'on veut, les plus grands intérêts de l'Italie, la grande lutte de la papauté contre l'empire, pour la liberté de cette magnifique contrée, et par suite de l'indépendance de l'Eglise.

VÉRITÉ CATHOLIQUE DÉMONTRÉE (la), ou Lettres de Mgr. l'évêque de Bayonne, actuellement archevêque de Toulouse, aux protestants d'Orthez; 2 vol. in-8°. 10 fr.

VÉRITÉ (la) de la Religion prouvée par son miraculeux établissement, par M. DELACROIX; 1 vol. in-18. 1 fr. 25 c.

VERTU PARÉE DE TOUS SES CHARMES (la), ou Traité sur la Douceur, par l'abbé CARRON; 1 vol. in-18 avec gravures. 90 c.

VICISSITUDES DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE DES DEUX RITES, en Pologne et en Russie; ouvrage écrit en allemand, par un prêtre de la Congrégation de l'Oratoire, suivi d'une collection de pièces justificatives et historiques, avec l'Allocution du Saint-Père et le recueil des documents publiés par ordre de Sa Sainteté sur cet objet; précédé d'un Avant-propos, par M. le comte de MONTALEMBERT, pair de France; 2 vol. in-8°. 14 fr.

VIE DE SAINT DOMINIQUE, précédée du Mémoire sur le rétablissement, en France, de l'Ordre des Frères Prêcheurs et suivie de la Lettre sur le Saint-Siége, par le R. P. Henri-Dominique LACORDAIRE, de l'Ordre des Frères Prêcheurs; 1 gros vol. in-8°, papier des Vosges, avec portrait, 3e édition. 8 fr.

VIE DE SAINT DOMINIQUE, par le même; 1 vol. in-12. 2 fr.

VIE DE S. FRANÇOIS XAVIER, apôtre de la Chine et du Japon, tirée d'une Vie plus étendue du P. BOUHOURS; dédiée à l'Association de la Propagation de la Foi; 1 vol. in-12. 1 fr.

VIE DE SAINT LOUIS DE GONZAGUE, de la Compagnie de Jésus, par le P. Cépari, de la même Compagnie; traduite de l'italien par CALPIN; suivie de la vie de saint Stanislas de Kostka, par le P. D'ORLÉANS; 1 vol. in-18. 1 fr. 40 c.

VIE DE SAINTE CATHERINE DE SIENNE, vierge; 1 vol. in-18. 80 c.

VIE DE LA BIENHEUREUSE LIDWINE, VIERGE, écrite par le vénérable père Jean BRUCHMAN, religieux de l'ordre des Mineurs, de l'Observance. Ouvrage traduit des Actes des Saints; 1 vol. in-12. 1 fr. 80 c.

VIE DE SAINT HUGUES, évêque de Grenoble, suivie de la vie de Hugues II, son successeur; d'un extrait d'une Biographie de saint Hugues, abbé de Lconel, et d'une Notice chronologique sur les évêques de Grenoble; par Albert DU BOYS, ancien magistrat; 1 vol. in-8°. 7 fr. 50 c.

VIE DE SAINT VINCENT DE PAUL, instituteur et premier supérieur général de la Congrégation de la Mission, par Louis ABELLY, évêque de Rodez; seule édition complète, augmentée d'un chapitre inédit, et ornée du portrait du Saint et de celui de mademoiselle Legras, fondatrice et première supérieure des Filles de la Charité; 2 vol. in-8°. 6 fr.

VIE DE S. VINCENT DE PAUL, instituteur et premier supérieur général de la Congrégation de la Mission; nouvelle édition publiée sous les auspices de la Congrégation de la Mission; 1 vol. in-32. 75 c.

VIE DE M. ALMÉRAS; in-8°, avec portrait. 1 fr. 50 c.

VIE DE L'ILLUSTRE SERVITEUR DE DIEU NOEL BRULART DE SILLERY, chevalier de Malte et bailly commandeur grand'croix de l'Ordre ; 1 vol in-12. 2 fr.

VIE ET LES LETTRES DU BIENHEUREUX HENRI SUZO (la), de l'Ordre des Frères Prêcheurs, publiée par M. Émile CHAVIN DE MALAN ; 1 volume grand in-18. 1 fr. 50 c.

Ce volume, infiniment remarquable et rempli des plus doux parfums de la poésie mystique, fait partie d'une *Collection Dominicaine* où prennent place aussi tous les ouvrages du R. P. Lacordaire. Mgr l'Archevêque de Bordeaux a bien voulu prendre cette œuvre sous sa protection, lui qui avait eu les prémisses de l'apostolat des Frères Prêcheurs.

VIE DE VICTORINE DE GALARD-TERRAUBE, 3e édit. ; 1 vol. in-12. 1 fr. 75 c.

— Le même, avec portrait. 2 fr.

Victorine vivait encore il y a peu d'années, elle édifiait la terre de ses vertus et elle mourait *en odeur de sainteté*, suivant l'expression d'un des plus illustres évêques de l'Eglise, qui l'avait connue. Cet ouvrage a été approuvé par six archevêques et huit évêques. Il est surtout destiné aux institutions de jeunes personnes et aux communautés religieuses.

VIE DE SAINTE ZITE, servante de Lucques au XIIIe siècle, précédée d'une Introduction sur les rapports entre les maîtres et les serviteurs dans la société chrétienne, par M. le baron de MONTREUIL; 1 vol. in-8°. 5 fr.

Ce fut une idée heureuse de rappeler, dans la vie d'une humble servante, aux maîtres leurs obligations, et aux serviteurs leurs devoirs. Une esquisse rapide de la domesticité avant et après l'ère chrétienne, des réflexions philosophiques et pratiques, des tableaux pittoresques, des récits pleins de la simplicité et de la naïveté biblique, font de la Vie de sainte Zite un de ces ouvrages qui laissent dans l'âme du lecteur un doux et précieux souvenir.

VIE D'OVERBERG, par SCHUBERT, professeur d'histoire naturelle à l'Université de Munich; traduit de l'allemand, par M. Léon BORÉ ; 1 vol. in-18. 75 c.

Ce petit ouvrage, du savant le plus illustre de l'Allemagne, est un hommage complet rendu à la mémoire d'un prêtre fort humble, mais très-instruit, qui a passé quarante ans de sa vie toute sainte à diriger l'école normale primaire et le séminaire théologique de Munster.

VIE DE SAINTE PHILOMÈNE ; 1 vol. in-18. 70 c.

VIES DES PÈRES, DES MARTYRS ET DES AUTRES PRINCIPAUX SAINTS, ouvrage trad. de l'anglais d'Alban Butler, par l'abbé GODESCARD ; édition augmentée du Traité des Fêtes mobiles, d'une Notice sur Alban Butler, du Martyrologe romain, d'un Traité sur la Canonisation des Saints, d'articles refondus, de notes importantes et d'un très-grand nombre de vies nouvelles, par M***, vicaire général de l'archevêché de Paris ; 20 vol. in-8°. 40 fr.

— Idem, 20 vol. in-12. 30 fr.

— Idem, édition de Lyon, 13 vol. in-8°. 28 fr.

VINGT JOURS EN SICILE, par le vicomte de MARCELLUS, ancien ministre plénipotentiaire, auteur des *Souvenirs de l'Orient* ; 1 vol. in-8°. 7 fr. 50 c.

Un itinéraire de la Sicile manquait pour tous ces voyageurs qui, après l'Italie, veulent encore visiter la plus belle île de la Méditerranée. M. le vicomte de Marcellus nous donne dans ce nouvel ouvrage la suite et le complément de ses narrations orientales. On aimera à le suivre et à partager ses impressions et ses jouissances sur cette terre féconde et célèbre qui fut aussi la Grèce. — Cet ouvrage forme le complément des *Souvenirs de l'Orient*, du même auteur.

VISITE AU SAINT SACREMENT ET A LA SAINTE VIERGE, pour chaque jour du mois, par le B. Alphonse de LIGUORI ; édition augmentée des prières durant la Sainte Messe, des Vêpres du dimanche, des Indulgences accordées par les papes pour la dévotion au Saint-Sacrement ; 1 vol. in-32, figures. 60 c.

VOYAGE EN ORIENT, par M. DE LA ROIÈRE ; 1 vol. in-8°. 5 fr.

Ce livre, outre la description des lieux saints, donne des détails circonstanciés sur les mœurs et les usages des habitants de la Syrie. Il fait connaître le gouvernement de ce pays et son administration. L'intérêt qu'il présente est d'autant plus actuel, que les questions d'Orient et de Syrie sont toujours à l'ordre du jour, aussi bien dans la Chambre que dans la France.

VRAIE ET SOLIDE VERTU SACERDOTALE (la), recueillie des ouvrages de Fénelon, par M. l'abbé Dupanloup, vicaire général de Paris, supérieur du séminaire Saint-Nicolas ; 1 vol. in-8° de 670 pages. 3 fr.

SOCIÉTÉ CATHOLIQUE DES BONS LIVRES.

DANS CETTE SÉRIE D'OUVRAGES,

On peut prendre au choix 30 vol. pour 20 fr. Ces ouvrages sont destinés à être donnés en prix et à former les bibliothèques paroissiales.

ABRÉGÉ DE L'HISTOIRE DES INDIENS DE L'AMÉRIQUE SEPTENTRIONALE, par F. BARAGA, missionnaire; 1 volume in-12. 1 fr.

BON CONSEILLER, ou soirées villageoises; 1 vol. in-12. 1 fr.

BON MÉDECIN; 1 vol. in-12. 1 fr.

CATÉCHISME LITURGIQUE, traduit de l'anglais du docteur CHALLONER, évêque de Debra, vicaire apostolique de Londres; 2 vol. in-12. 2 fr.

CHARITÉ, considérée dans son principe et ses applications, par M. RENVOISÉ; 1 vol. in-12. 1 fr.

CHRÉTIEN CATHOLIQUE, inviolablement attaché à sa religion par la considération des miracles qui en établissent la certitude; par le P. DIESBACH; 1 vol. in-12. 1 fr.

COMTE DE VILMONT, ou Dialogues sur les premières vérités de la religion; 1 vol. in-12. 1 fr.

CONDUITE de saint Ignace de Loyola menant une âme à la perfection par les exercices spirituels, avec des remarques et un extrait des exercices dont la lecture est marquée pour les jours de la retraite; par le P. Antoine VATIER; 1 vol. in-12. 1 f. 75

CONVERSION DE SAINT PAUL, ou la Religion prouvée par sa conversion et son apostolat; 1 vol. in-12. 1 fr.

COUVENT DE SAINT-LAZARE à Venise, ou Histoire succincte de l'ordre des Méchitaristes arméniens, par M. Eugène BORÉ; 1 vol. in-12. 1 fr.

DESTRUCTION DE JÉRUSALEM, par M. l'abbé ***; 1 vol. in-12. 1 fr.

DIALOGUES MORAUX, par M. le curé de Thouarcé; 1 vol. in-12. 1 fr.

DOCTEUR DE VILLAGE, par le même; 1 vol. in-12. 1 fr.

ENTRETIENS NOUVEAUX, RELIGIEUX ET PHILOSOPHIQUES, par M. LOISSON DE GUINAUMONT; 1 vol. in-12. 1 fr.

ENTRETIENS POUR L'AMUSEMENT ET L'INSTRUCTION DES ENFANTS; 2 vol. in-18. 1 fr. 50 c.

ENFANT RELIGIEUX, livre offert aux familles chrétiennes, par M. Fontaine DE RESBECQ; 1 vol. in-12. 1 fr.

ÉVANGILES DES DIMANCHES ET FÊTES DE L'ANNÉE, et réflexions sur ces mêmes Evangiles; 1 vol. in-12. 1 fr.

FIANCÉS (les), par Manzoni; 2 volumes in-12. 2 fr.

HÉLÈNE, OU L'HÉROISME DE LA VERTU; 1 vol. in-12. 1 fr.

HENRI D'EICHENFELS, ŒUFS DE PAQUES, LA VEILLE DE NOEL; 1 vol. in-12. 1 fr.

HISTOIRE DE LA PAPAUTÉ, par M. HENRION; 3 vol. in-12. 3 fr.

HISTOIRE DE L'ÉGLISE, par LHOMOND; 1 vol. in-12. 1 fr.

HISTOIRE DE POLOGNE, par L. S.; 2 vol. in-12. 2 fr.

HISTOIRE DE LA SAINTE BIBLE, contenant le Vieux et le Nouveau Testament, avec des explications tirées des SS. Pères, pour régler les mœurs dans toutes sortes de conditions; dédié à Monseigneur le Dauphin, par le sieur DE ROYAUMONT, prieur de Sombreval; 1 vol. in-12. 1 fr.

IMITATION DE JÉSUS-CHRIST; 1 fort vol. in-12, en gros caractères. 1 fr. 50 c.

JE VEUX ÊTRE HEUREUX; 1 v. in-12. 1 fr.

LETTRES D'ATTICUS; 1 vol. in-12. 60 c.

MÉDITATIONS, SOLILOQUES ET MANUEL DE SAINT AUGUSTIN, précédés d'un abrégé de la Vie de S. Augustin, par M. P. LAMACHE; trad. nouv., par L...; 2 vol. in-12. 2 fr.

MISSIONNAIRE DES FAMILLES CHRÉTIENNES, ou Méditations du prince de Hohenlohe, avec une notice sur sa vie; 1 vol. in-12. 70 c.

MISSIONNAIRES DE 93, ou Correspondances des principaux auteurs de la révolution, recueillies par M. FABRY; 1 vol. in-12. 70 c.

MÉDITATIONS CHRÉTIENNES; 1 volume in-12. 1 fr.

MONT VALÉRIEN; par M. Maxime DE MONTROND; 1 vol. in-12. 1 fr.

MENTOR DES CAMPAGNES, par M. de MONTROND; 1 vol. in-12. 1 fr.

MÉMOIRES SUR M. DE LAMOTHE, évêque d'Amiens, par M. d'Argnies, l'un de ses vicaires; 3 vol. in-12. 3 fr.

MOTIFS qui ont ramené à l'Église catholique un grand nombre de protestants; 1 vol. in-12. 1 fr.

NOUVELLES ANECDOTES CHRÉTIENNES, composées de conversions frappantes, de récits, d'histoires édifiantes, de légendes, de correspondances, et précédées des motifs de revenir à la religion, par le comte de STOLBERG, et d'une notice sur son retour à l'Église catholique; recueillies et publiées par M. D..., auteur des *Nouvelles chrétiennes*; 1 vol. in-12. 1 fr.

NOUVEAU TESTAMENT, trad. de SACY, avec quelques variantes empruntées à celle de Carrière, avec messe, prières; 1 vol. gr. in-12. 2 fr.

NOUVELLES CHRÉTIENNES, ou récits, anecdotes, histoires édifiantes et pleines d'attraits qui montrent que Dieu veille sur ceux qui mettent en lui leur confiance; 1 vol. in-12. 1 fr.

NOUVELLES MORALES, par D'EXAUVILLEZ; 1 vol. in-12. 1 fr.

NOUVEAUX LOISIRS D'UN CURÉ, par l'abbé HUNKLER; 1 vol. in-12. 1 fr.

PAUL, ou Entretiens familiers en forme de controverse, sur les vérités fondamentales de la religion; 2 vol. in-12. 2 fr.

PRASCOVIE ET MÉLANGES, par M. D'EXAUVILLEZ; 1 vol. in-12. 1 fr.

PREUVES DE LA DIVINITÉ DE J.-C., suivies de Dialogues sur l'Enfer, sur la Confession, etc., Histoire de *Mélanie* et *Lucette*. 1 fr.

QUELQUES SEMAINES EN ITALIE, par l'auteur d'*Antoine ou le retour au village*; 2 vol. in-12. 2 fr.

RÉFLEXIONS SUR L'ÉTAT DE LA SOCIÉTÉ, par un ancien député; 1 vol. in-12. 75 c.

RENÉ, ou *la véritable Source du bonheur*; 1 vol. in-12. 1 fr.

ROSE DE TANNEBOURG; 1 vol. in 12. 1 f.

SOUVENIRS D'UN VOYAGE DANS LES PYRÉNÉES; 1 vol. in-12. 1 fr.

SOUVENIRS DES PETITS SÉMINAIRES; 2 vol. in-12. 2 fr.

TABLEAU DES PERSÉCUTIONS DE L'ÉGLISE, par l'abbé HUNKLER; 1 volume in-12. 1 fr.

TABLEAU DES CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES, par M. HENRION, ou Histoire des Congrégations établies depuis saint Vincent de Paul jusqu'à nos jours; 1 vol. in-12. 1 fr.

VIE DE SAINT VINCENT DE PAUL, par COLLET; 1 vol. in-12. 1 fr.

VITTORIA ACCORAMBUONI, Nouvelle italienne du XVI[e] siècle, par l'auteur d'*Antoine* et de *Quelques semaines en Italie*, suivie d'une Notice sur Sixte V; 1 vol. in-12. 1 fr.

VIE DES SAINTS RACONTÉE AUX ENFANTS, par M. FONTAINE DE RESBECQ; 1 vol. in-12. 1 fr.

VIE DES SAINTS RACONTÉE AUX ENFANTS, suivie de l'HISTOIRE DES FÊTES DE L'ÉGLISE, par C. D...; 1 vol. in-12. 1 f.

VIE DE SAINT BENOIT; 1 vol. in-12. 1 fr.

VIE DE SAINT THOMAS DE CANTORBÉRY; 1 vol. in-12. 1 fr. 50 c.

VIE DE DOUZE SAINTS MONARQUES, par l'abbé HUNKLER; 1 vol. in-12. 1 fr.

VIE DE SAINT LOUP OU SAINT LEU, par BARBIER; 1 vol. in-12. 1 fr.

VIE DE SAINTE RICHARDE, *impératrice et reine de France*, par M. l'abbé HUNKLER; 1 vol. in-12. 1 fr.

VIE DU DAUPHIN, père de Louis XVI, par PROYARD; 1 vol. in-12. 1 fr.

VEILLÉES INSTRUCTIVES, par M. LOISSON DE GUINAUMONT; 1 vol. in-12. 1 fr.

VAL D'OR (le), par M. HUNKLER; 1 vol. in-12 1 fr.

VIE DE SAINT ANTOINE, par le même, 1 vol. in-12. 1 fr.

LES GLOIRES DE LA FRANCE,

24 VOLUMES GRAND IN-18 ANGLAIS,

CONTENANT CHACUN LA MATIÈRE D'UN FORT VOL. IN-8°;

Par une réunion d'Hommes de Lettres.

Prix de chaque volume : 3 fr. 50 c.

Cette publication, véritable monument élevé à l'honneur de la France, et à laquelle ont voulu concourir les écrivains les plus distingués de l'époque, est maintenant presque achevée, et elle a été saluée par les applaudissements d'un grand nombre de journaux de Paris et de la province. Comme nos éloges seraient naturellement suspectés de partialité, nous nous abstiendrons de citer les extraits des articles dans lesquels ces journaux la recommandent à leurs lecteurs d'une manière toute spéciale.

Volumes parus :

1° VIE DE GODEFROI DE BOUILLON, par M. D'EXAUVILLEZ.
2° VIE DE BAYARD, par M. DELANDINE DE SAINT-ESPRIT.
3° VIE DE MADAME DE SÉVIGNÉ, par M. le vicomte WALSH.
4° VIE DE SAINT VINCENT DE PAUL, par M. l'abbé ORSINI.
5° VIE DE JEANNE DE VALOIS, par M. PIERQUIN DE GEMBLOUX.
6° VIE DE SUGER, par M. A. NETTEMENT.
7° VIE DE LA REINE BLANCHE, par M. TH. NISARD.
8° VIE DE RANCÉ, par M. D'EXAUVILLEZ.
9° VIE DE COLBERT, par M. Alfred de SERVIEZ.
10° VIE DE MADAME DE CHANTAL, par Madame A.
11° VIE DE CHARLES V, par M. l'abbé BARTHÉLEMY.
12° VIE DU CONNÉTABLE DE CLISSON, par Madame de CLISSON.
13° VIE DE CHARLEMAGNE, par M. Th. NISARD.
14° VIE DE BUFFON, par M. de CHENEL.
15° VIE DE PIERRE CORNEILLE, par M. Gustave LEVAVASSEUR.
16° VIE DE DOM MABILLON, par M. Émile CHAVIN DE MALAN.
17° VIE DE HENRI IV, par M. le vicomte de NOGENT.
18° VIE DE CRILLON, par M. Alfred de SERVIEZ.
19° VIE DE DUGUAY-TROUIN, par de LA LANDELLE.
20° VIE DE BERNARDIN DE SAINT-PIERRE, par A. FLEURY.

PUBLICATIONS DE L'ARCHICONFRÉRIE.

MANUEL D'INSTRUCTIONS ET DE PRIÈRES

A L'USAGE DES MEMBRES DE L'ARCHICONFRÉRIE

DU TRÈS-SAINT ET IMMACULÉ COEUR DE MARIE,

Établie dans l'église paroissiale de N.-D.-des-Victoires, à Paris; par M. DUFRICHE-DESGENETTES, curé de N.-D.-des-Vict.; 9e édit. in-12. — Pr., br. : 2 fr. Rel. : 3 fr.

ABRÉGÉ DU MANUEL DE L'ARCHICONFRÉRIE

DU TRÈS-SAINT ET IMMACULÉ COEUR DE MARIE,

Publié par M. DUFRICHE-DESGENETTES.—Prix : 1 fr.—Le même, relié, prix : 1 fr. 75 c.

Annales de l'Archiconfrérie

DU TRÈS-SAINT ET IMMACULÉ COEUR DE MARIE;

Publiées par M. DUFRICHE-DESGENETTES, paraissant par Bulletin de 80 pages.—Prix de chaque bulletin : 75 c.

OFFICES ET PRIÈRES DE L'ARCHICONFRÉRIE

DU TRÈS-SAINT ET IMMACULÉ COEUR DE MARIE,

Seconde édition, revue et augmentée de l'Office complet, mis en chant nouveau par A. LECLERCQ; à l'usage de toutes les églises où l'on célèbre la fête du Très-Saint Cœur de l'Immaculé Vierge Marie. Prix : 1 fr.

LITANIES DE LA SAINTE VIERGE,

MÉDITÉES DEVANT L'AUTEL DU SAINT COEUR DE MARIE

DANS L'ÉGLISE DE NOTRE-DAME-DES-VICTOIRES,

Dédiées à l'Archiconfrérie et approuvées par Mgr l'Archevêque de Paris; in-16 orné de portraits et de vignettes, avec couverture moirée. — Prix : 25 c. — Les mêmes, avec couv. imprim. en or, 40 c. — Les mêmes, avec couv. imprim. en bleu, 40 c.

L'ARCHICONFRÉRIE OU GUIDE DES AMES PIEUSES

DANS LA DÉVOTION AU CŒUR IMMACULÉ DE LA MÈRE DE DIEU,

Par M. TH. NISARD. — Un vol. in-32. — Prix : 40 c.

CONVERSION
De Marie-Alphonse RATISBONNE.

—

RELATION AUTHENTIQUE, PAR M. LE BARON TH. DE BUSSIÈRES;

Suivie de la Lettre de M. Marie-Alphonse RATISBONNE à M. DUFRICHE-DESGENETTES, fondateur et directeur de l'Archiconfrérie du très-saint et immaculé cœur de Marie, établie en l'église N.-D.-des-Victoires; 1 vol. in-18, avec la gravure représentant la vision miraculeuse. — Prix : 75 c.

Le Clergé catholique devant l'État et la Société,

Ou la question religieuse envisagée spécialement sous ses rapports sociaux et politiques, et d'après la philosophie de l'histoire, par l'abbé COUCHOUD, chanoine honoraire, ancien professeur d'éloquence sacrée au séminaire de Lyon, etc.; 1 vol. in-8°. – Prix : 4 fr.

LES ÉPREUVES DES ÉLUS,

LE JARDIN DES ROSES, LA VALLÉE DES LYS,

Traduits du latin du B. THOMAS A KEMPIS, par M. l'abbé COUHART, approuvés par Mgr l'évêque de Dijon; 1 beau vol. in-32 de plus de 500 pages. — Prix : 2 fr.

Les Docteurs du jour devant la Famille,

Par M. BRUCKER (MICHEL RAYMOND); 1 vol. gr. in-18 anglais. — Prix : 3 fr. 50 c.

UN ANGE DE PLUS AU PARADIS.

Cris de la Terre, Voix du Ciel.

Cet ouvrage, approuvé et recommandé par Mgr de Forbin-Janson, évêque de Nancy et de Toul, se vend au profit de l'Œuvre de la sainte Enfance, pour le rachat des petits enfants infidèles; 1 vol. in-18 magnifiquement imprimé. — Prix : 1 fr. 25 c.

Écrit sous l'inspiration de l'amour paternel le plus vif et le plus tendre, et d'une profonde douleur qui se calme par degrés aux rayons de la foi et de l'espérance. Ce petit livre, tout embaumé du parfum de célestes pensées, est un hymne pieux et touchant chanté au Dieu de l'innocence qui a dit : « *Laissez venir à moi les petits enfants...* » Ou au Dieu de la pauvreté et de la souffrance qui a glorifié la douleur par ces paroles : « *Bienheureux ceux qui pleurent parce qu'ils seront consolés.* »

HISTOIRE CRITIQUE ET LITTÉRAIRE

De Notre-Dame-de-Lorette,

Par A.-B. CAILLAU, prêtre de la société de la Miséricorde; 1 vol. gr. in-18 anglais — Prix : 3 fr. 50 c.

JEANNE D'ARC,

OU LE RÉCIT D'UN PREUX CHEVALIER;

Chronique française du XV[e] siècle, par MAXIME DE MONT ROND, avec un beau portrait en pied de l'héroïne, d'après le modèle de la princesse Marie. Seconde édition, augmentée de Documents historiques; 1 vol. in-12. — Prix : 1 fr. 50 c.

Le nom seul de Jeanne d'Arc recommande cet ouvrage à tout Français et à tout Chrétien. Des documents précieux et des notes intéressantes ont été ajoutés à cette nouvelle édition, dans le but de faire mieux comprendre la mission de Jeanne et d'appeler l'attention sur les utiles enseignements qu'elle présente. Peu de livres sont aussi bons à être offerts en prix à la jeunesse.

LE MENDIANT,

Par M. l'abbé DEVOILLE, aut. d'*Andréas* et du *Chant de l'Exil*; 2 vol. in-12.—Pr. : 4 fr.

Histoire de saint Ignace de Loyola et de la Compagnie de Jésus;

Traduit de l'italien et augmenté de nouveaux documents; 2 vol. in-8°, avec portrait. — Prix : 12 fr.

Manuel des Frères et Sœurs du Tiers-Ordre

DE LA PÉNITENCE DE SAINT DOMINIQUE;

Un très-beau vol. in-32. — Prix : 3 fr. 50 c.

Liberté d'Enseignement.

HISTOIRE CRITIQUE ET LÉGISLATIVE

De l'Instruction publique et de la Liberté d'Enseignement en France,

DEPUIS LES TEMPS LES PLUS RECULÉS JUSQU'A NOS JOURS,

Par H. DE RIANCEY ; 2 vol. in-8°. — Prix : 10 fr.

Le premier volume remonte aux origines de la France ; il présente les phases diverses de l'instruction publique et de l'enseignement libre jusqu'à la révolution de 1789. Le second volume embrasse d'abord la période révolutionnaire depuis 1789 jusqu'en 1808. Le récit constate la permanence du principe de liberté et l'impuissance des tentatives d'instruction publique. Arrivant à l'empire, il expose la fondation de l'*Université* impériale, analyse et discute les décrets constitutifs du monopole. Il suit les développements de l'Université pendant la *Restauration*, recueille les plaintes et les réclamations qui s'élèvent sans interruption en faveur de la liberté. Enfin il expose les promesses solennelles de la Charte de 1830, rappelle les progrès du monopole et les réclamations unanimes de l'épiscopat et des pères de famille, et s'arrête à 1844, et au projet de loi de M. Villemain.

DU DEVOIR DES CATHOLIQUES

Dans la question de la Liberté d'Enseignement,

Par le comte de MONTALEMBERT, pair de France ; in-8°. Prix : 1 fr.

Discours prononcé à la Chambre des Pairs

Dans la discussion de la Liberté de l'Enseignement.

In-18. — Prix : 75 c. — Les mêmes, sur papier vélin. 1 fr.

Procès de M. l'Abbé Combalot ;

1 vol. in-8°. — Prix : 1 fr.

EXAMENS SUR LA LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT

Considérée au point de vue constitutionnel et social,

Par Mgr PARISIS, évêque de Langres ; 1 vol. in-18. — Prix : 75 c.

De la Législation du Monopole universitaire,

Par Paul LAMACHE, avocat ; 1 vol. in-8°. — Prix : 1 fr.

LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT.

Lettre à M. Villemain, Ministre de l'Instruction publique,

Par Louis VEUILLOT, rédacteur de l'*Univers* ; 1 vol. in-32. — Prix : 30 c.

Lettre à M. le Ministre de l'Instruction publique

SUR LE PROJET D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Voté à la Chambre des Pairs, par un Provincial, résidant actuellement à Paris ; in-8°. — Prix : 50 c.

EXPOSITION

DE LA

DOCTRINE CHRÉTIENNE

PAR DEMANDES ET PAR RÉPONSES,

DIVISÉE EN TROIS CATÉCHISMES :

I. CATÉCHISME HISTORIQUE, CONTENANT L'HISTOIRE ABRÉGÉE DE L'ANCIEN ET DU NOUVEAU TESTAMENT, SUIVIE D'UNE INSTRUCTION SUR L'ÉGLISE;

II. CATÉCHISME DOGMATIQUE, CONTENANT L'EXPLICATION DES DOGMES DE L'ÉGLISE RAPPORTÉS A LA JUSTIFICATION DE L'HOMME;

III. CATÉCHISME PRATIQUE, CONTENANT LA PRATIQUE DES COMMANDEMENTS DE DIEU ET DE L'ÉGLISE, DES CONSEILS ÉVANGÉLIQUES ET DES DIVERS EXERCICES DE PIÉTÉ;

PAR LE PÈRE BOUGEANT,
PRÊTRE DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS.

Deux volumes in-8°. — Prix : 9 francs.

L'ignorance de la religion, cette plaie si profonde de la société actuelle, la perfection de cet exposé complet des doctrines catholiques ont inspiré à des prêtres remplis de zèle et consommés dans la science ecclésiastique la pensée que nous sommes heureux de réaliser aujourd'hui.

Sur les instances de ces vénérables ecclésiastiques, aux lumières desquels le clergé se plaît à rendre hommage, nous avons cru devoir réimprimer un ouvrage dont le mérite a été apprécié par les contemporains de l'auteur, et par tous ceux qui possèdent les rares exemplaires qui restent de deux éditions épuisées à l'époque de la révolution de 89.

Pour ramener à la connaissance, à l'amour, à la pratique de

notre sainte religion des hommes que l'indifférence ou les préjugés retiennent dans l'ignorance de ses dogmes et des devoirs qu'elle impose, il fallait un livre qui exposât simplement, avec clarté, noblesse, précision, exactitude, son origine, sa constitution, ses dogmes, sa morale, ses pratiques, ses commandements, ses secours, ses récompenses, la sanction de ses lois. L'*Expositionde la Doctrine chrétienne*, par le P. Bougeant, a paru remplir parfaitement ce but. L'auteur, connu au dix-huitième siècle par des ouvrages du plus grand mérite, nous fait connaître les motifs qui l'ont engagé à écrire cet ouvrage. Une citation donnera mieux que nos paroles, une idée de son plan, de la vigueur et de la clarté de son style :

« Quelle gloire pour la religion catholique d'être la seule qui, « lorsqu'elle paraît au plus grand jour de la vérité, n'en reçoit « que plus d'éclat et de force! Admirable dans son établisse- « ment, irréprochable dans sa conduite, vraiment apostolique « dans la succession de ses pasteurs, vraiment catholique dans « son étendue et sa durée, toute divine dans sa doctrine, toute « sainte dans sa morale, elle n'a ni défauts à pallier, ni faiblesses « à excuser, ni crimes à justifier. Loin de se dérober aux re- « cherches et de redouter les regards éclairés d'une critique « judicieuse, elle aime à se manifester tout entière, non point « avec les ornements empruntés ou les tours artificieux d'une « éloquence séduisante, mais dans la plus grande simplicité, « telle qu'elle est exposée dans cet ouvrage, toujours sûre de « convaincre, de persuader et d'assujettir au même joug la rai- « son du sage et la crédulité du vulgaire. C'est dire trop peu : « toujours éclatante de gloire et de majesté par ces caractères « augustes, ces traits lumineux que le doigt de Dieu peut seul « imprimer, *elle a mis son tabernacle dans le soleil*, et l'a ex- « posé aux yeux de tout l'univers, comme sur un trône de « lumière inaccessible aux puissances des ténèbres; en même « temps qu'elle éclaire les âmes dociles, elle confond également « et les doutes intéressés des cœurs corrompus, et les profanes « subtilités d'une philosophie téméraire qui ose introduire la « raison humaine dans les conseils de la divine sagesse. »

Pour donner à cet ouvrage l'ordre et la clarté nécessaires, il fallait avant toute chose faire connaître aux hommes qu'il y a un Dieu, et leur faire connaître Dieu par l'idée que nous avons de ses

perfections infinies, et par ses ouvrages. Comme cette connaissance est le fondement de toutes les autres connaissances de la religion, ce sera la matière d'une instruction préliminaire.

Il faut ensuite faire connaître aux hommes que Dieu a établi une religion selon laquelle il veut être adoré, aimé et servi. On le fera voir par la révélation que Dieu en a faite aux hommes jusqu'à l'établissement de l'Église de Jésus-Christ inclusivement. C'est l'histoire même qui est contenue dans les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament : histoire d'où il résulte que la religion chrétienne, catholique, apostolique et romaine, est, depuis Jésus-Christ, la seule véritable religion. Ce sera la matière de la première partie, comprise dans le *Catéchisme historique*.

Après avoir établi que la religion chrétienne, catholique, apostolique et romaine est la seule véritable religion, il faut expliquer les devoirs de cette religion. Ces devoirs consistent en général à croire tout ce que Dieu enseigne par l'autorité de l'Église, et à faire tout ce qu'il commande. Ainsi, on exposera dans la seconde partie, ou *Catéchisme dogmatique*, tout ce qui appartient aux dogmes de la religion.

La troisième partie sera un *Catéchisme pratique* où l'on expliquera les commandements de Dieu et ceux de l'Église, et pour ne laisser rien à désirer sur cette matière, on y exposera aussi la pratique des conseils évangéliques et des exercices les plus propres à entretenir dans les fidèles l'esprit de religion et de piété.

Ce plan magnifique est admirablement rempli. Les vérités que l'auteur y développe sont appuyées sur une multitude de textes de l'Écriture et des Pères. Nous avons conservé au bas des pages la traduction de ces textes qui sont tous reproduits en latin à la fin de chaque volume, et divisés par chapitre selon l'ordre des matières.

Les pasteurs des âmes, les catéchistes et les prédicateurs trouveront là une mine inépuisable pour leurs discours et leurs instructions.

Une table générale et détaillée des matières, outre les tables particulières, termine cet ouvrage excellent, que nous croyons très-propre à faire tomber les préjugés de l'erreur et à venger la religion calomniée par ceux qui ne la connaissent pas.

Imprimerie de E.-J. BAILLY, place Sorbonne, 2.

relle, par
roduction,
é du Maître
e, ancienne
Un beau et
and prix de
8 fr. 50 c.
in-18 anglais.
3 fr. 50 c.
relle, par
3 fr. 50 c.

n Chrétienne,
TIN DE MALAN,
au vol. in-18
3 fr. 50 c.

res prêcheurs
12 fr

cle, par C.-F.
ANINGER, cha-
Édouard de Ca-
6 fr. 50 c.

ns ses rapports
BALMÈS; 3 vol.
11 fr.

ANTHALINGER, pro-
le l'allemand par
l d'Angers; 2 vol.
12 fr.

Stolberg, trad.
cédé d'une notice
e de Dijon; 1 vol.
1 fr. 50 c.
e épanchement de la
auteur disait à son le

premiers siècles
EHLER, publié par
éologie à l'Univ-
llemand par les
in-8°. 12 fr.
ouvenirs et des
GOURNERIE; 2 vol.
12 fr.

, par Jean-Adam
Munich; traduit de
e-Geneviève; 3 vol.
12 fr.

n GOERRES, profes-
de Munich; traduit
in 8°. 2 fr. 50 c.

e. 2

